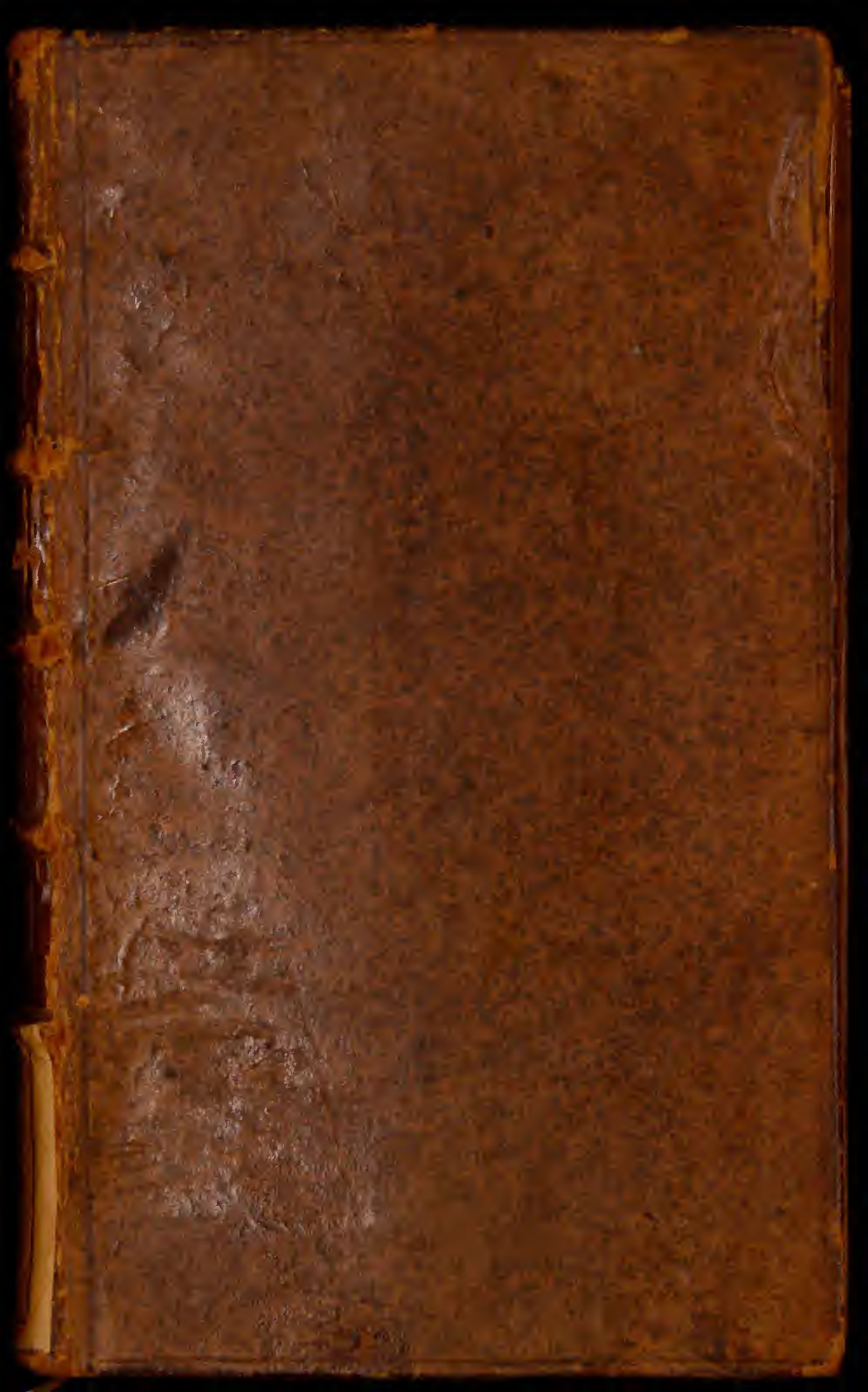






LETTRES

DE MONSIEUR

ANTOINE ARNAULD

DOCTEUR DE SORBONNE.

TOME IV.



A NANCY,

Aux depens de JOSEPH NICOLAI.

MDCCXXVII.

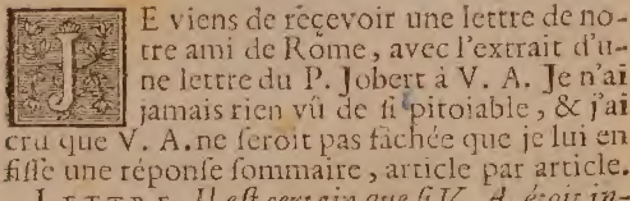


LETTRES
DE
M. ANTOINE ARNAULD,
DOCTEUR DE SORBONNE.

LETTRE CCXLIX.

Ou Reponse au PRINCE ERNESTE LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS, *à un extrait d'une Lettre du Pere Jobert Jesuite à ce Prince, sur les prétendus Jansenistes.*

MONSEIGNEUR,



JE viens de reçevoir une lettre de notre ami de Rome, avec l'extrait d'une lettre du P. Jobert à V. A. Je n'ai jamais rien vû de si pitoiable, & j'ai cru que V. A. ne seroit pas fâchée que je lui en fisse une réponse sommaire, article par article.

LETTRE. *Il est certain que si V. A. étoit in-*

formée comme nous de la conduite de ces MM. *Elle en jugeroit tout autrement.*

℞. Cela est vrai. Car chaque Jesuite particulier n'est informé de notre conduite que par les libelles de la Societé, qui nous representent comme des *Deistes*, *des sacramentaires*, *des ennemis de l'invocation des saints*, *de l'honneur des images*, *qui ruïnent les sacremens*, *ôtent le secret de la confession*, *en abolissent absolument l'usage & établissent des maximes capables de ruïner la pieté chretienne.* Il est sans doute que si V. A. n'avoit d'autre information de nous que par là, elle n'auroit pas raison d'avoir quelque estime pour nous.

LETTRE. *Car je ne voi pas comment sans cela Elle pourroit être en bonne conscience de faire scrupule sur de très-bonnes preuves, de condamner des gens que toute l'Eglise condamne.*

℞. Voilà une nouvelle delicatesse de conscience assez extraordinaire aux Jesuites. Ils n'en font point de dechirer les plus gens de bien par des calomnies grossieres, comme V. A. sait qu'ils ont dechiré autrefois le Cardinal Bona. Et ils lui en veulent faire de ce qu'elle ne prend pas des suppositions phantastiques ou de purs mensonges pour des *preuves solides*, & de ce qu'Elle ne croit pas sur leur parole, que toute la terre nous condamne, parce qu'ils ont assez de vanité de prendre le jugement que fait leur Compagnie de ceux qu'elle hait, pour le jugement de toute la terre. Quoi qu'il en soit, écoutons ces PREUVES SOLIDES, qu'ils promettent à V. A.

LETTRE. *V. A. n'en viendroit pas là*, (à parler si avantageusement des Jansenistes) *si ce n'est parce qu'Elle a lu les livres de ces gens artificieux, & qu'Elle n'en a pas vû les reponses.*

℞. C'est

℟. C'eſt ce qu'on écrit en Allemagne, mais ce qu'on n'oſeroit dire à Paris. Car ces pretendues réponſes, quand ils en ont fait, ont été tellement ruinées par des repliques qui les ont reduits au ſilence, qu'ils ſe rendroient ridicules à Paris, s'ils renvoioient le monde à leurs Reponſes. V. A. en veut-Elle avoir quelques exemples?

1. Les Jeſuites faiſoient de méchantes reponſes aux Provinciales à meſure qu'elles paroiſſoient. Montalte a ruiné les premieres de ces Reponſes dans ſes dernieres lettres; & Wendrock a ſatisfait generalement à tout ce qu'ils avoient pû oppoſer aux Provinciales. Un Jeſuite *, dont on ne ſait pas le nom, a fait contre Wendrock, *Notæ in Notas*. Mais c'eſt un ſi chétif & ſi pitoiable livre, que les Jeſuites ne l'ont oſé avouer; car ce ne ſont que des declamations & des réponſes en l'air qui ne repondent à rien, & il ſoutient de plus ſi effrontement les plus mechantes maximes des Caſuiſtes, que tout le credit de la Compagnie n'a pu empêcher qu'il n'ait été cenſuré à Rome.

2. Les Curez de Paris ramaſſerent dans leur 7. Ecrit tout ce qu'ils avoient fait pour faire condamner l'Apologie des Caſuiſtes. Le P. Annat entreprit de faire voir *leurs impoſtures & leurs calomnies*. Il commença par un 1. Ecrit, & il en promettoit bien d'autres (car il avoit obtenu un privilége géneral pour tout ce qu'il feroit ſur cela) mais les Curez ſe juſtifierent tellement par le 8. Ecrit, & le couvrirent d'une ſi grande confuſion par le 9. en faiſant voir

* Le P. Fabri, comme on le croit, ſous le nom de Bernard Stubrock.

par des preuves convaincantes, que c'étoit lui même qui étoit un grand calomniateur, que la plume lui tomba des mains, & qu'il n'eût plus besoin de son privilége.

3. Les Religieuses de P. R. aiant été cruellement persecutées pour n'avoir pas voulu assûrer avec serment que des propositions sont dans un livre, qu'elles étoient incapables de lire, on les defendit par une apologie, qui persuada tout Paris de l'injustice du traittement qu'elles souffroient. Un seculier nommé M. Desmarêts, & un Docteur nommé M. Chamillard tâcherent d'y repondre. Mais le 1. fut tellement refuté par les *Visionnaires*, & l'autre par la *Defense des Religieuses de P. R. & de leurs Directeurs*, qu'ils ne s'en sont jamais relevez.

Outre cela, Monseigneur, V. A. sait qu'il y a des choses si claires, qu'on voit d'abord qu'il ne peut y avoir de bonne reponse.

LETTRE. *C'est ce que V. A. par une noble inclination de proteger les miserables a cru ce qu'ils disent, parce qu'Elle n'est pas acoutumée à leurs fourbes qui ont fait passer en proverbe dans toute la France:* MENTIR COMME UN JANSENISTE.

℟. J'ose dire à V. A. que jamais mensonge ne fut plus impudent que ce pretendu Proverbe. Elle n'a qu'à en écrire à quelque François que ce soit, qui ne soit pas Jesuite; & je suis assûré qu'on lui mandera que jamais ils n'ont oui parler de ce Proverbe. Mais c'est tellement le contraire, que dans la cause d'une banqueroute qu'on avoit faite à un Maître des Requêtes de nos amis, l'affaire étant fort intriguée & dépendant de quelques circonstances, ce Maître des Requêtes voulant parler pour expliquer le fait, l'Avocat de sa partie dit tout haut: *Messieurs,*

sieurs, laissez le parler. Il est Janseniste, il dira la verité. Et en effet il l'a dit si bien qu'il perdit sa cause, parce qu'il dit sincerement aussi bien ce qui faisoit contre lui, que ce qui faisoit pour lui.

Quoi qu'il en soit, ce ne sont point là des preuves, & encore moins des *preuves solides.* Ils disent que nous sommes des menteurs, & nous disons que ce sont eux qui le sont. Jusques là cela est égal; mais ils le disent sans en aporter de preuves, & nous ne le disons jamais qu'après l'avoir bien prouvé. V. A. peut lire sur cela la 15. Provinciale & la 16. avec les notes de Wendrock sur l'une & sur l'autre.

LETTRE. *C'est en vain qu'ils ont tâché d'effacer* (ce proverbe) *en y substituant les equivoques des Jesuites, comme si c'étoient les Jesuites qui eussent enseigné les premiers, qu'il est quelquefois permis de se servir d'équivoques: ce qui est manifestement faux.*

℟. Nous n'avons pas eu besoin d'effacer un proverbe qui n'est point, ni d'avoir recours aux équivoques & restrictions mentales des Jésuites, pour prouver qu'ils sont de grands menteurs. Car on a montré que leurs livres sont pleins de mensonges grossiers & grossierement inventez, sans qu'ils aient pris la peine de les colorer par aucune restriction mentale. Cependant V. A. remarquera qu'ils ne nient pas qu'ils soient des Docteurs d'équivoques, mais seulement qu'ils ne sont pas les premiers qui ont enseigné cet art de tromper les hommes. Or c'est une plaisante maniere de se justifier. C'est comme si les empoisonneurs qu'on a fait mourir à Paris, eussent pretendu qu'on avoit grand tort de les condamner à la mort, comme *s'ils eussent été les premiers qui se fussent servis de poisons*

pour tuer le monde ; ce qui étoit manifestement faux.

Mais sur cela V. A. trouvera bon que je lui conte une petite histoire que je n'ai sçue que depuis quelques jours. Je l'ai aprise d'une lettre latine d'un Curé de Bruges. La voici en françois.

» Il y a peu d'années que dans un procès » qu'avoit une fille contre les Jesuites, sur ce » que leur College de cette ville avoit enlevé » la succession d'une de ses cousines, le Rec» teur offroit de jurer sur un certain fait du » procès. Mais l'Avocat de la Fille, nommé » M. de Gheldere, qui est maintenant Rece» veur du Conseil à Gand, répondit par écrit » au nom de la Fille : *Qu'elle accepteroit volon» tiers le serment que le Recteur offroit de fai» re, si on ne savoit que la doctrine publique de » la Societé est qu'il est permis pour cause, non » seulement de cacher la verité, mais même de » la nier par des restrictions mentales, & même » devant les juges.* Le Recteur piqué de cette » reponse envoia à M. de Gheldere deux No» taires qui vivent encore ; l'un nommé Rie» tant, & l'autre Reckhove, qui lui allerent » demander au nom de ce Recteur, s'il preten» doit soutenir ce qui étoit dans cette Ecritu» re qu'il avoit signée. Mais M. de Gheldere » repondit par écrit, *que le Recteur devoit sa» voir que tout Avocat qui signe une Ecriture » en doit repondre ; & que pour lui il engageoit » & sa personne & tout son bien à tout ce que » l'on voudroit ordonner contre lui, s'il ne prou» voit ce qu'il avoit mis dans cette Ecriture.* Les » Notaires aiant rapporté cette reponse au Rec» teur, il fit beaucoup de menaces contre cet » Avocat, comme je l'ai su d'un de ces Notai-

» res ;

» res ; mais neanmoins jusqu'à cette heure il
» est demeuré dans le silence.

LETTRE. *V. A. paroit surprise de ce que l'on ne reconnoît pas M. d'Alet, M. de Pamiers & M. A. pour de saints personnages. C'est qu'Elle ne les voit que de loin.*

℟. Je prie très-humblement V. A. de laisser là les vivans & de ne s'arrêter qu'aux deux Prelats qui sont presentement avec Dieu. V. A. a sans doute dit qu'Elle étoit surprise de ce que les Jesuites ne les reconnoissoient pas pour de saints personnages ; & le P. Jobert tourne cela d'une maniere, comme si ce qu'a écrit V. A. vouloit dire, qu'Elle est surprise de ce qu'on ne les reconnoît pas en France pour des saints. Or c'est assurément ce qu'Elle n'a pas dit, parce qu'il est certain que hors les Jesuites tout le monde les reconnoît pour des saints, & avec raison. Car on ne peut pas vivre plus saintement qu'ils ont fait, ni travailler pour le bien des ames avec plus de vigilance & de charité. Mais que veut dire ce Jesuite, quand il prétend que l'estime qu'en fait V. A. vient de ce qu'Elle ne les connoît que de loin ? Jamais rien fut-il plus calomnieux ? Car cela ne peut donner d'autre idée, sinon que ceux qui les voioient de plus près, y voioient de grands dereglemens qui empêchoient bien qu'on ne les prît pour des saints. Qu'ils les disent donc ces dereglemens, s'ils les savent ? On les en défie, & on est assuré que tout ce qu'ils auront la hardiesse de dire contre ces Prelats, ou seront des choses dignes de louange, ou de pures calomnies. Mais si on ne les estimoit qu'en les voiant de loin ; d'où vient donc que c'est principalement dans le Languedoc, où ils étoient connus de tous les Evêques de cette grande

Province, dans leurs propres Diocéſes & dans leurs propres familles, où ils ſont le plus en veneration ? D'où vient que feu M. le Prince de Conti Gouverneur de Languedoc, & qui par conſequent les voioit de plus près que V. A, avoit choiſi M. d'Alet pour ſon Directeur, & que c'eſt ſous cette conduite qu'il eſt devenu lui-même un grand ſaint? On auroit une infinité de choſes à dire ſur ce ſujet, mais on les omet pour abreger ?

LETT. *C'eſt que V. A. ne ſait pas toute la cabale qu'il y a eu pour obliger le Pape à leur écrire des lettres obligeantes, dont ils ſe ſont enſuite fauſſement prévalus pour faire croire que le Pape aprouvoit géneralement leur conduite, lors qu'il ne leur répondoit que ſur une proteſtation particuliére qu'ils lui faiſoient, d'être ſoumis à ſes deciſions.*

℟. Sont-ce là des preuves bien ſolides pour empêcher que V. A. n'ait une opinion avantageuſe de deux ſaints Prelats? *C'eſt qu'Elle ne ſait pas toute la cabale &c.* C'eſt que *les Brefs du Pape n'ont raport qu'aux lettres de ces Prelats*, qu'il n'a point vues, mais qu'il lui plait de ſuppoſer en devinant qu'elles ne contiennent qu'une *proteſtation d'être ſoumis, &c.* De telles chimeres, ſans aucune preuve, lui tiennent lieu de ſi bonnes preuves, qu'après cela V. A. ne doit pas douter qu'Elle ne fût en *très-mauvaiſe conſcience*, ſi Elle ne ſe repentoit d'avoir eu ſi bonne opinion de ces deux Evêques, & de n'en avoir pas jugé comme les Jeſuites, qui les regardent comme de fort mechans hommes, parce qu'ils ont condamné leur mechante morale, & que le dernier a excommunié *nommément* trois Jeſuites rebelles à ſes Ordonnances, & qui trompoient le peuple en confeſſant ſans pouvoir; & que rendant

dant compte à tous les Evêques de France de ce qu'il avoit été obligé de faire contr'eux, il leur avoit donné avis de ce qui lui avoit été écrit par un pieux Ecclesiastique * de la part de M. Alain de Solminihac Evêque de Cahors, qui étoit mort en reputation de sainteté : *Que ce bon Evêque étoit tellement persuadé que les PP. Jesuites sont un fleau & une ruine à l'Eglise, qu'il croioit que tous les Evêques qui vont droit à Dieu, & qui cherchent le salut & l'avantage de leurs Diocéses, ne leur devoient donner aucun emploi, ni même entrer chez eux, parce que cela les autorise.* V. A. juge bien qu'après cela il ne faut pas s'attendre que les Jesuites le regardent jamais comme un saint, & qu'on ne doit pas être surpris s'ils le déchirent en toutes manieres, aussi bien que M. d'Alet qu'il regardoit comme son Pere.

LETTRE. *Ainsi autrefois Luther écrivit au Pape, ainsi Erasme a mis à la tête de ses ouvrages le Bref que le Pape lui avoit écrit.*

℟. Rien n'est plus extravagant que ce qu'il dit de Luther. Car afin que cela eut quelque raport à ces Brefs du Pape écrits aux Evêques, il faudroit qu'un Pape eut écrit à Luther une lettre remplie d'éloges, depuis qu'il eut commencé à semer ses hérefies, & non pas seulement que Luther eut écrit au Pape. Et il n'y a pas moins d'impertinence à ce qu'il écrit d'Erasme, mais c'est d'une autre sorte. Car Erasme n'a mis le Bref que Leon X. lui avoit écrit qu'à la tête de sa traduction du Nouveau Testament, qui n'a jamais été condamnée par l'Eglise, comme il a été declaré par l'Inquisition d'Espagne, qui a aprouvé qu'elle fut mise dans une Bible imprimée en Espagne en 4. volumes.

* M. l'Abé du Ferrier.

LETTRE. *V. A. demande où sont ces prétendus Jansenistes ? Assurément nous ne sommes pas en peine de les trouver ici. Tous les jours on decouvre les funestes effets de leur cabale; & s'ils sont, comme ils disent, persécutez plus que jamais, c'est que le Roi a reconnu une infinité de choses qu'ils ont faites très-préjudiciables à la Religion & à l'Etat.*

℟. V. A. n'aura pas eu de peine à voir que ce Jesuite lui donne le change d'une maniere ridicule. Car Elle n'a jamais douté qu'il ne fût fort facile de trouver des gens à qui on donne le nom de Jansenistes, & que l'on persecute sous ce faux pretexte. Mais quand Elle a demandé, *où sont ces Jansenistes pretendus*, il est bien clair qu'Elle a entendu par là ces Jansenistes, dont on prétend faire une secte d'heretiques qui soutiennent les erreurs condamnées par les Constitutions. Il y a 30. ans que les Jesuites disent que toute la France en est pleine, & ils ne sauroient nommer une seule personne que depuis ce tems là ils puissent dire avoir été legitimement convaincue d'être de cette secte.

Mais de plus on suplie V. A. d'ordonner à ce Pere de marquer plus particulierement *ces funestes effets de notre cabale que l'on decouvre tous les jours, & cette infinité de choses que le Roi a reconnu que nous avons faites très-prejudiciables à la Religion & à l'Etat.* Car c'est ouvrir la porte à toutes sortes de calomnies, que de souffrir que l'on déchire le monde par des injures atroces qu'on n'appuie d'aucune preuve. On supplie encore une fois V. A. de se souvenir de ce que ce même Pere Jobert lui a écrit du Cardinal Bona. Un homme surpris dans une telle calomnie pretend-il devoir être cru, quand il ose dire de telles choses sans rien prouver?

LET-

LETTRE. *Si V. A. voioit ce qu'ils ont écrit contre tous les Evêques qui ont censuré le Nouveau Testament de Mons après le Bref du Pape, Elle en auroit horreur.*

℟. Il semble qu'une grande partie des Evêques de France aient censuré le Nouveau Testament de Mons, & que ceux qui l'ont censuré, l'aient tous fait après le Bref du Pape, & il paroit que c'est de cela principalement qu'il veut que V. A. *ait horreur*, de ce qu'on a écrit contre des Evêques qui n'avoient censuré ce Nouveau Testament qu'après le Bref du Pape. Mais tout cela est plein de fausseté. Presque tous les Evêques de France font beaucoup d'estime de cette traduction, dont il s'est vendu plus de quarante milles exemplaires. Il n'y en a que quatre ou cinq qui l'ont censuré, & on en sait les raisons. Ceux contre qui on a écrit, qui sont M. de Perefixe Archevêque de Paris & M. d'Ambrun presentement Evêque de Mets, l'avoient censuré avant le Bref du Pape. On n'a rien écrit contre leurs censures, qui n'ait été aprouvé de tous les habiles gens, & que V. A. n'approuvât si Elle l'avoit lu, loin qu'Elle *en eut de l'horreur.* Le Bref du Pape a été obtenu avant la paix de l'Eglise, lorsqu'on étoit d'humeur de condamner tout ce qu'on attribuoit aux prétendus Jansenistes. Et un des articles de cette paix, fut qu'il ne seroit point publié en France, & qu'il seroit regardé comme non avenu. Et en effet il n'y a jamais été publié. V. A. ne croit pas que toutes les censures de Rome soient justes & bien fondées. Et si on avoit égard à celle là, les traductions Françoises du Nouveau Testament du P. Veron, de M. l'Abé de Maroles, de M. l'Evêque de Vence & du P. Amelotte devroient être regardées

comme condamnées aussi bien que celle de Mons. Les raisons qui sont marquées dans le Bref, comme le sujet de la condamnation de celle là, se pouvant manifestement appliquer aux autres.

LETTRE. *Si V. A. voioit ce qu'ils ont écrit contre tous les Prélats qui ont censuré le Miroir de pieté & contre les Parlemens qui l'ont fait bruler par les mains du boureau, Elle en auroit horreur. Cependant parce que V. A. trouve une mine radoucie, qui lui parle avec affectation...*

R. V. A. sait si je lui parle *avec affectation & avec une mine radoucie.* Mais puisque ce sont ceux qui parlent ou écrivent à V. A. à qui ce Jesuite en veut, c'est sans raison qu'il lui vient parler de ce qu'a dit l'Auteur inconnu d'un livre intitulé, *Le combat des deux Clefs*, contre les censures de quelques Evêques, puisque ne sachant point qui en est l'auteur, * & n'y aiant aucune part, on ne nous en peut rien imputer. Et ainsi cela ne peut regarder ce qu'avoit entrepris ce Jesuite de prouver à V. A. qu'Elle ne devoit point avoir si bonne opinion de nous.

LETTRE. *Vous avez donc oublié, Monseigneur, les beaux discours de Nestorius, les plaintes d'Eutychès au 2. Concile d'Ephése, les belles lettres écrites par la plupart des plus méchans héresiarques &c. Et cela fait-il pas voir clairement que, quoi qu'ils écrivent contre les Calvinistes, & qu'ils defendent la Religion d'un côté, ils la déchirent de l'autre.*

R. Que dire à cela, sinon qu'un homme qui raisonne de la sorte meriteroit d'être enfermé avec ceux qui ne sont pas sages. Car à quoi peuvent

* Ce livre est du P. Gabriel Gerberon Benedictin

peuvent servir ces *beaux discours de Nestorius*; & le reste, pour faire voir CLAIREMENT, que quoique nous defendions la Religion d'un côté nous la dechirions de l'autre? Ce qu'a fait Nestorius peut-il servir de preuve & de preuve claire de ce que je fais?

LETTRE. *Mais ils reconnoissent, dit-on, que les cinq Propositions sont bien condamnées. Autre fourbe, puisque tous les jours il paroît ici des libelles & des Theses, où ils les renouvellent.*

℟. Autre effronterie. Il faut produire ces pretendus libelles & ces Theses où on renouvelle les V. Propositions. Autrement on doit s'attendre au *mentiris impudentissimè* du P. Valerien de Flavigny, Capucin.

LETTRE. *Si V. A. avoit vû le Miroir de pieté...*

℟. Si ce livre est si méchant que les Jesuites le veulent faire croire, ils ont bien peu de zèle pour maintenir la doctrine de l'Eglise. Car on a fait une reponse dogmatique pour la justification de ce livre à qui on a donné pour titre, *Le miroir sans tache*, & on pretend y faire voir très-clairement qu'on a rien dit dans le Miroir qui ne soit expressément dans S. Augustin, & qu'on y a soutenu aucune des V. Propositions. Il y a près de trois ans que cette réponse est publique. Si elle n'y vaut rien, & qu'on y prouve mal ce qu'on a entrepris d'y faire voir, que ne la refutent-ils?

LETTRE. *Si V. A. avoit vû trois ou quatre sortes d'instructions, qu'ils ont faites sur la confession & la communion, Elle y verroit ruiner les Sacremens, ôter le secret de la Confession, en abolir absolument l'usage, & établir des maximes capables de ruiner toute la pieté Chrétienne.*

℟. Il n'y eut jamais de plus noires calomnies.

Les

Les Instructions dont il parle, sont approuvées par les Docteurs, imprimées avec privilege du Roi, qu'on ne peut avoir sans passer par des Censeurs qui sont tout à fait bien avec les Jesuites, & elles sont estimées generalement de toutes les personnes de pieté. Cela pourroit-il être, si les erreurs que ce Pere dit que V. A. trouveroit, y étoient effectivement ? Mais pour qui la prend-il de vouloir qu'Elle croie sur sa parole des choses si incroiables, sans daigner lui marquer les livres par leurs titres, lui en citer les pages, & en raporter les passages en propres termes, afin qu'Elle y voie ces erreurs, dont personne ne s'apperçoit dans Paris ? Jusqu'à ce qu'il l'ait fait, il trouvera bon que par provision nous le regardions comme un grand menteur.

LETTRE. *Vous voulez faire, me dites-vous, une nouvelle division dans l'Eglise. O, Monseigneur, ce ne fut jamais là ma pensée. Je souhaite au contraire les réunir avec l'Eglise en les obligeant de suivre sa Doctrine, & en les convainquant qu'ils sont tombez sur le fait de la grace dans les mêmes erreurs que Calvin : & qu'ainsi il leur est inutile de le combattre sur le S. Sacrement, s'ils le defendent sur la justification.*

℟. Cette réponse est merveilleuse : Je ne veux pas faire, dit-il, une nouvelle division dans l'Eglise : je veux au contraire réunir à l'Eglise ceux qui en sont separez : comme si ce n'étoit pas en cela même qu'ils se rendent coupables de schisme, en ce que de leur autorité privée ils veulent que l'on regarde comme separez de l'Eglise, & aiant besoin d'y être reunis, ceux qui y sont, & qui y ont toujours été autant & plus unis qu'eux. Il a parlé plus haut de MM. d'Alet & de Pamiers, comme étant de

notre prétendu parti. Eſt-ce qu'ils étoient hors de l'Egliſe? Eſt-ce qu'ils ne ſont pas morts dans ſa communion? Ne ſont-ce pas au contraire les Jeſuites qui doivent craindre que ces penſées ſchiſmatiques ne les aient ſeparez interieurement de l'Egliſe, comme dit S. Auguſtin, quoiqu'exterieurement ils y paroiſſent unis?

Mais quand & où eſt-ce qu'ils nous ont convaincus que nous étions dans les erreurs de Calvin touchant la grace? Ils ont tenté aſſez ſouvent, mais ils ſont toujours demeurez tellement confondus, que leurs vains efforts n'ont ſervi qu'à faire connoître davantage la pureté de notre foi. Si V. A. s'en veut éclaircir, Elle n'a qu'à lire les Diſquiſitions de Paul Irenée qui ſont à la fin du Journal de S. Amour, ou qu'on a réimprimées de nouveau dans un vol. in 8°. en y joignant *Antonii Arnaldi Diſſertatio Théologica.* C'eſt à quoi ils n'ont jamais ſû répondre, & ne répondront jamais. Et neanmoins ils ont la hardieſſe de ſuppoſer qu'ils nous ont convaincus de ſoutenir les erreurs de Calvin touchant la grace. Et ce qui eſt plus étonnant eſt d'oſer dire, *Qu'il nous eſt inutile de combattre Calvin ſur le S. Sacrement, ſi nous le defendons ſur la Juſtification*, comme ſi d'une part nous ne l'avions pas combattu auſſi fortement ſur la Juſtification dans le livre *du Renverſement de la Morale*, que ſur l'Euchariſtie dans ceux *de la Perpetuité de la Foi*; & que de l'autre, ils n'euſſent pas été aſſez imprudens pour nous accuſer d'être auſſi bien d'intelligence avec lui ſur l'Euchariſtie que ſur la grace.

LETTRE. *V. A. n'a-t-Elle point vû ce que M. Pean a écrit là deſſus dans ſa Conference d'un Catholique...*

℟. Et pourquoi V. A. auroit-elle vû le pitoiable

toiable livre d'un chetif controversiste qu'on n'a jamais daigné lire, loin de s'amuser à le refuter? Et en effet les plus habiles Jesuites, le P. Annat & le P. Ferrier, faisant tous leurs efforts pour nous rendre Calvinistes, & n'en aiant jamais pû venir à bout, parce qu'ils ne faisoient rien sur cela qu'on ne renversât aussitôt, c'auroit été une grande folie de traiter la même chose contre des Pean & des Marandès, qu'aucun honnête homme n'a jamais lus.

LETTRE. *Au reste V. A. saura qu'on est si convaincu que le Jansenisme est une veritable héresie, que lorsqu'on a representé au Clergé, que ce qu'ils avoient mis dans leurs propositions sembloit donner atteinte à la condamnation des Jansenistes, ils ont dit hautement que c'est à tort qu'on le leur reprochoit, puisque la sentence du Pape a été reçue de toute l'Eglise, & qu'ainsi* ACCESSERAT PLUSQUAM ALIQUIS ECCLESIÆ CONSENSUS. *Ce qui fut encore repeté il y a quelques jours en Sorbonne, quand on y nomma des Examinateurs de la censure de votre Archevêque de Strigonie.*

℞. C'est finir comme on a commencé par un raisonnement de travers, s'il en fut jamais. Ce qui a pû être dit par les Evêques ou dans la Sorbonne ne peut regarder que la condamnation des V. Propositions, qui aiant été faite par le Pape a été reçue par toute l'Eglise. Mais que peut faire cela pour savoir s'il y a une veritable secte d'héretiques qui soutiennent ces 5. Propositions? Or c'est uniquement de cela dont il s'agissoit entre V. A. & ce Pere. Car quand V. A. lui a demandé *où sont ces Jansenistes pretendus?* il est clair qu'Elle n'a voulu marquer autre chose, sinon que le Jansenisme pris pour une secte d'héretiques qui soutenoit

noit les erreurs condamnées, étoit une chimere : rien donc n'eſt plus mal à propos que d'alleguer à V. A. comme un grand myſtere, ce qu'auroient dit les Evêques ou la Sorbonne, pour lui faire trouver ces prétendus Janſeniſtes qu'Elle a voulu faire entendre, qui ne ſe trouvoient nulle part.

Mais V. A. aura ſans doute remarqué ces termes de *votre Archevêque de Strigonie*, qui ſont aſſez voir que les Jeſuites de Paris ne veulent point prendre de part à la cenſure de cet Archevêque, qu'ils le regardent comme ne leur étant de rien, & qu'ils ne ſe mettent pas en peine que ſa Cenſure ſoit cenſurée par la Sorbonne. En quoi ils pratiquent avec bien de la prudence, ce qui eſt apellé par leurs Caſuiſtes, *Mutatio dictaminis*, qui donne droit de changer de conſcience ſelon les lieux & les tems, en ſe laiſſant aller au vent de la faveur, & s'accommodant aux plus forts. Car en 1661. il ne ſuffiſoit pas aux Jeſuites du College de Clermont que le Pape fût infaillible dans les queſtions de la foi, ils vouloient encore qu'il le fût dans les queſtions de fait, afin qu'on fût obligé de croire de foi divine que les propoſitions ſont dans Janſenius. Et en 1683. ces mêmes Jeſuites ne ſe ſoucient plus qu'il le ſoit ni dans la foi, ni dans les faits, pourvû que les préventions qu'ils ont données au Roi contre les pretendus Janſeniſtes durent toujours, & que ſans rien diſtinguer ni rien approfondir, on prenne un autre tour pour les perſecuter toujours autant & plus qu'autrefois.

LET-

LETTRE CCL.*

A M. DE †. Il decouvre les dispositions de son cœur, principalement envers M. de Harlai, Archevêque de Paris.

... VOilà pour le premier article de votre lettre. Le second demande un peu plus de discours. Ce n'est donc pas assez qu'on ait voulu rendre ma foi suspecte, on me veut encore ôter la charité, en me faisant passer pour un homme de sang, qui n'aime qu'à troubler le genre humain, & qui est plein de fiel & de venin contre ses superieurs. Car que signifie autre chose ce que vous me mandez, *Que quelques personnes disent que j'aime à me jetter dans toutes les affaires qui peuvent déplaire à ceux que je n'aime pas, que je hais M. l'Archevêque, & que je cherche à lui nuire &c.*

Ces discours ne peuvent rien changer dans ma disposition devant Dieu, ni me porter aucun préjudice auprès de ceux qui me connoissent : mais ils peuvent scandalizer ceux qui ne me connoissent pas ; & ce bruit me touche de maniere que je ne puis m'empêcher de vous dire une bonne fois & tout au long la disposition de mon cœur en géneral sur toutes les personnes avec qui j'ai eu quelque demêlé ; après quoi je vous dirai comme je suis pour M. l'Archevêque.

Loin de chercher à nuire à ceux qui ont voulu me perdre, je voudrois les pouvoir servir. Dieu sait, & quelques-uns d'eux ne l'igno-

* En 1683.

† On croit que c'étoit M. le Duc de Roannez.

l'ignorent pas, que j'aurois pu ſans bleſſer ma conſcience, & ſans me commettre, dire ou laiſſer paſſer beaucoup de choſes qui auroient fait beaucoup de peine à ceux qui avoient tâché de m'en faire, & qui en avoient beaucoup fait aux perſonnes que j'aime le mieux, & que je dois le plus aimer pour toutes ſortes de raiſons divines & humaines. J'ai ſupprimé toutes ces choſes ; parce qu'elles n'étoient pas néceſſaires au ſervice de l'Egliſe. Je n'ai donc pas cherché à leur nuire. J'ai même entrepris leur défenſe en pluſieurs rencontres. J'ai donc cherché à les ſervir. J'aime tout ce qu'il y a de bon en ceux qui m'ont fait le plus de mal. Je leur ſouhaite tout le bien que je me ſouhaitte à moi-même. Et je voudrois de tout mon cœur le leur pouvoir procurer. J'aime donc leurs perſonnes. Il n'y a rien que je n'aie fait & ſouffert pour avoir la paix avec tout le monde. J'aime donc la paix. Il eſt vrai que pour vivre en paix je n'ai pas cru devoir trahir ma conſcience & abandonner la verité ; mais perſonne n'eſt en droit d'exiger de moi ni l'un ni l'autre ; & j'ai aſſez de confiance en la miſericorde de Dieu, pour eſperer qu'il me fera la grace de ne faire ni l'un ni l'autre, quand toute la terre me voudroit contraindre ou à dire le contraire de ce que je penſe, ou à taire ce que je dois dire pour la défenſe de la verité.

Si je pouvois haïr quelqu'un, je haïrois les hérétiques. J'ai écrit contre eux, parce que je hais l'erreur ; mais cela n'empêche pas que je n'aime leurs perſonnes, & que je ne reconnoiſſe que je les dois aimer juſqu'à répandre mon ſang pour eux, ſelon les occaſions que la providence pourra me preſenter. Je n'ai point d'ami contre qui je ne ſois prêt d'écrire, ſi

venant

venant à changer il se déclaroit contre quelque verité importante à la Religion. Je n'ai point d'ennemi personnel dont je ne sois prêt à entreprendre la défense. Je l'ai fait publiquement depuis peu contre un Ecrivain Calviniste * qui avoit calomnié ceux qui me calomnient depuis plus de quarante ans. Pourquoi cela? Parce qu'un Docteur ne doit en cette qualité haïr que l'erreur, & la doit haïr jusques dans ceux qu'il aime le mieux; & ne doit aimer que la verité, & la doit aimer jusques dans ceux qui le haïssent le plus.

Voilà l'examen de ma conscience devant Dieu. Il me connoit mieux que je ne me connois moi même, & il peut voir en moi sur cette matiere des choses que je n'y connois pas; mais cela n'empêche pas que je ne sois sincére dans l'étendue de ma connoissance. Et à l'égard des hommes qui voudroient me juger, personne ne doit présumer mieux connoitre le fond de mon cœur que moi même, sur tout lorsque j'examine le fond de mon cœur par mes œuvres, & par les sentimens qui dominent en moi. Si mes principes sont mauvais, que l'on m'instruise : on me trouvera docile, & ce ne sera pas la premiere fois que je me serai rendu au sentiment d'autrui. S'ils sont bons, & que mes actions répondent à mes maximes, que l'on remercie Dieu avec moi d'avoir éclairé mes tenebres, & d'avoir soutenu ma foiblesse.

Mais ces mêmes personnes ajoutent, *que je pousse mes principes trop loin, qu'il n'y a que pour moi à écrire, qu'il semble que je sois chargé de toutes les affaires de la chrétienté, de redresser tous les torts, d'abbatre, de relever, d'arracher,* *de*

* Dans l'Apologie pour les Catholiques.

de planter : en un mot, *que je cherche les avantures, que je parois être dominé par la passion d'écrire, que j'écris avec trop de chaleur, même contre les hérétiques, que je me fais continuellement des affaires avec toutes les sectes & toutes les nations, même celles dont je pourrois avoir le plus de besoin dans l'état où je suis, & que je ferois beaucoup mieux de demeurer en repos, & d'y laisser le genre humain.*

Je me sens très capable de faire des fautes, & je ne dis pas que je n'en fasse. Je n'ai nulle peine à les avouer en géneral, & je n'en aurois pas même à les avouer en particulier, comme Dieu m'a fait la grace de le faire en quelques rencontres, même par des déclarations publiques. Mais laissant à part ce qui regarde le style, où l'on trouve trop de chaleur, vous trouverez bon que j'expose encore une fois la disposition de mon cœur, car c'est de cela qu'il s'agit : or cette disposition me paroit bien opposée à celle qu'on m'attribue, & sur tout à l'inquietude & à la passion d'écrire. Je me sens une pente naturelle au repos, que mes amis traittent de paresse, peut-être avec raison. Presque toutes choses sont capables de m'occuper. Je le dis à ma confusion, les petites comme les grandes. J'ai été dix ans entiers sans rien écrire pour le public, quoique je fusse environné de mille occasions ; & mon silence a donné lieu à quelques personnes de m'écrire des lettres injurieuses comme à un deserteur de la cause de l'Eglise, qui trouvoit même mauvais que d'autres plus zèlez que lui prissent sa cause en main : parce que j'avois improuvé publiquement certains écrits comme donnés à contre tems, & contenant des expressions moins mesurées qu'il ne faut dans un siécle aussi pointil-

leux

leux que le nôtre. Je demeurois cependant ferme à laisser dire les uns & les autres pour essaier une bonne fois en ma vie ce que pourroit, pour calmer les esprits, un silence entier & une patience opiniâtrée. Il ne tenoit alors qu'à moi de me retirer, comme j'ai fait depuis, si j'avois eu une si grande & si naturelle passion d'écrire. Je ne me suis pourtant retiré qu'après dix ans de silence & de patience; & je me suis retiré non pour parler ou pour écrire, mais afin qu'on ne parlât plus de moi, dont on faisoit toujours un chef de parti; & de peur qu'on ne me rendît responsable, comme on m'en avoit menacé, de tout ce qui pourroit être dit ou écrit à l'occasion des affaires de l'Eglise; doctrine, morale, discipline &c. par le tiers & le quart que je ne connois pas, & dont pourtant on me disoit être le chef. Jusques-là on ne peut pas dire que j'aie témoigné un grand empressement d'écrire.

Depuis ma retraitte il ne me paroît pas non plus que je me sois beaucoup pressé. J'ai laissé renouveller toutes les anciennes calomnies, & je me suis contenté de renverser, * après trois ans de patience, les fondemens qu'on avoit pris pour en publier de nouvelles, d'Arianisme, de Nestorianisme, de haine de la pureté & de la virginité &c. Et comme l'Auteur de ces nouvelles calomnies avoit attaqué la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas sur la grace, en la traitant d'hérésie, & qu'il avoit enseigné une doctrine erronnée sur la même matiere, & voulu rendre suspects les originaux de l'Ecriture Sainte & condamner toutes les traductions en langue vulgaire, & que tous ces livres tout pitoiables qu'ils étoient par eux mêmes, avoient

* Dans la Reponse au Livre de M. Mallet.

avoient trouvé de la protection, & faisoient du bruit dans le monde, je crus qu'il étoit important de defendre la doctrine de ces deux saints Docteurs, & de refuter celle de ce nouveau Docteur, montrer que la lecture de l'Ecriture Sainte traduite pouvoit être utile aux plus simples fideles, & que l'autorité de la Vulgate n'aneantissoit pas les originaux. Je l'ai fait, & je ne crois pas que l'on puisse prendre de là un fondement raisonnable de dire que je ne puis me tenir en repos. Cette dispute s'est terminée entre M. Mallet & moi, le public n'en a point été inquieté; & si elle a fait quelque peine à M. Mallet, c'est sa faute. Il n'auroit eu pour se l'epargner qu'à laisser l'Eglise en paix & deux de mes amis & moi. Depuis ce tems je n'ai point fait de livres sur les affaires qui me concernent en mon particulier. J'ai mieux aimé souffrir que de me plaindre, & il me paroît que ce n'a pas été manque de matiere & d'occasions. Il est vrai que je n'ai pas cru devoir garder un silence éternel sur les affaires de l'Eglise: mais comme il y a un tems pour se taire, il y a un tems pour parler. Les héretiques avoient attaqué le Clergé de France. Ils vouloient tirer avantage de la prétendue conspiration d'Angleterre. Ils l'attribuoient au Pape, au Clergé, aux Jesuites. Ce libelle faisoit du progrès. J'attens que quelqu'un le refute. Personne n'en veut prendre la peine. Je l'entreprens enfin, & je montre que la conspiration étoit une chimére inventée pour persecuter des innocens; & par consequent je justifie tous ceux qui en sont accusez, & entr'autres nommement les Jesuites & le P. de la Chaize. J'ai fait encore plusieurs autres petits ouvrages contre les mêmes héretiques sur des matieres très importan-

tes.

tes. Et j'ai même été contraint d'écrire contre des Catholiques*, qui sans aucun mauvais dessein contre l'Eglise, & même avec intention de la servir, s'étoient laissé aller à écrire des choses qui peuvent lui porter préjudice. Je les ai fait avertir avant que leurs ouvrages parussent. Leurs ouvrages ont paru malgré tous mes soins & toutes mes instances. J'ai repondu. Dans tout cela je ne vois pas grand empressement d'écrire. J'ai donné tout le tems necessaire pour me prévenir, à l'égard de tous les ouvrages qui ne me regardent pas plus qu'un autre: & à l'égard de ceux qui s'adressoient à moi, quand ils m'ont paru incapables de faire impression sur des esprits raisonnables, je les ai laissé passer. Mais pour les autres auxquels j'avois une obligation particuliere de répondre, je les ai entrepris sans differer. Si l'on appelle cela de l'empressement, je le veux bien, mais il ne me paroît pas qu'il soit blâmable.

Je sai bien que l'on me fait Auteur de plusieurs autres ouvrages sur des matieres qui ne me regardent pas plus que mille autres. Mais où je n'y ai nulle part, ou si j'y en ai quelqu'une, je puis montrer qu'ils regardent des matieres très importantes & des necessités pressantes de l'Eglise; & sur tout je puis protester que si d'une infinité de gens qui ont le même droit, & par consequent la même obligation de parler dans ces occasions, il y en avoit eu un seul qui eût parlé j'aurois pris plaisir à me taire; sans compter que je puis avoir eu, & que j'ai eu en effet, non des interêts ou des engagemens particuliers, mais des raisons particulieres, qui sont une espece d'engagement à écrire sur ces matie-

* Le P. Malebranche.

matieres. Je pourrois dire tout cela plus en detail, & j'aurois quelque interêt que le public en fut informé ; mais il vaut mieux donner encore cette preuve que l'on n'a pas cette grande demangeaison d'écrire. Ces raisons particulieres qui tiennent lieu de quelque engagement, & qui en forment souvent un indispensable, ont tellement été ce qui m'a obligé d'écrire, que faisant la revue sur tout ce que j'ai mis au jour depuis ma jeunesse jusqu'à present, je ne crois pas qu'il se trouvât aucun ouvrage dont je ne rendisse bon compte au public. Et hors le peu que j'ai écrit sur quelque science humaine, ou pour me delasser, ou n'étant pas en état d'écrire sur des matieres plus serieuses, il ne s'en trouvera peut-être aucun que je n'aie dû faire ; au moins l'ai-je cru. Je puis m'être trompé en quelques uns ; mais j'ai bien plus à craindre au jugement de Dieu de m'être dispensé d'écrire sur des matieres importantes que de m'être empressé. Et pour peu que l'on soit informé de l'état & des besoins de l'Eglise, & capable d'en être touché, on verra sans peine & avec douleur, qu'il y a bien des choses à dire que je n'ai pas dites ; que je ne me regarde pas comme un homme chargé de toutes ses affaires, que je ne cherche pas les avantures, & qu'il seroit bon que ceux qui ont plus de savoir, plus de zèle, plus de talent & plus de droit & d'obligation d'écrire que moi, les cherchassent, ou plutôt se presentassent à celles qui se presentent.

Je veux bien pour ce qui me regarde subir cette regle si conforme à l'inclination naturelle que j'ai au repos, de n'écrire jamais sans quelque engagement particulier. Mais comme je ne voudrois pas l'imposer aux autres, je ne sai pourquoi on voudroit que je me la fusse im-

posée à moi même. S. Prosper étoit laïque, & n'a pas attendu que l'Eglise manquât de defenseurs pour se mettre sur les rangs. S. Augustin, le plus grand défenseur de l'Eglise, avoit les armes à la main quand S. Prosper entreprit la défense de l'Eglise contre les Pelagiens. Athenagoras, Justin, Origenes, Aristides n'étoient que des laïques, & l'Eglise ne manquoit pas alors de grands Evêques & de saints Prêtres, dont aucun ne leur a dit : De quoi vous mêlez-vous ? Les simples particuliers peuvent donc se mêler des affaires de l'Eglise sans y être contraints par aucune necessité, à plus forte raison quand ils y sont contraints ; comme on l'a vu dans ces derniers tems, où trois laïques ont servi l'Eglise de leur plume avec tant de force & de succès, qu'il y a lieu de douter si aucun de ceux qui ont le titre le plus exprès pour le faire, s'en est jamais mieux acquité. Tout homme est soldat dans des occasions importantes & dans les grandes extremitez. Il n'y a plus qu'à savoir si l'Eglise est dans cet état. Je le laisse à juger à ceux qui sont mediocrement instruits, & qui n'ignorent pas entierement l'histoire de l'Eglise. Qu'ils disent si jamais il y a eu plus de licence à inventer des nouveautés dans la doctrine, & dans les mœurs, plus de hardiesse à combattre la sainte antiquité, plus d'artifice à embarasser & à rendre douteuses les verités les plus importantes, les plus constantes & les mieux établies, plus de timidité à défendre ces verités, & plus d'animosité à combatre ceux qui les defendent. Je laisse à juger à ceux qui savent le mieux l'Histoire Ecclesiastique, si l'on a jamais vu dans l'Eglise ce qu'on y voit en ce tems ici ; la plus horrible corruption des

des mœurs enſeignée, flattée, deguiſée, excuſée, repreſentée comme permiſe en conſcience par des livres imprimez à viſage decouvert avec approbation, & les principes de cette licence tournez en maximes au mépris des foudres de l'Egliſe & des puiſſances eccleſiaſtiques; & ſi l'on y a jamais vu les dogmes les plus ſaints, & le premier & le plus grand de tous les commandemens rendu problematique par les uns, & entierement anéanti ſelon les autres. Je tais un grand nombre d'autres plaies de l'Egliſe pour ne pas multiplier les diſputes que je voudrois appaiſer; & je demande ſeulement ſi l'on pourroit accuſer un Prêtre & un Docteur de ſe mêler de ce qui ne le regarde pas, s'il vouloit traiter celles de ces matieres ſi importantes que je dis & que je ne dis pas.

Mais quoi, dira-t-on, un Prêtre, qui n'eſt qu'un particulier, faire le Pere de l'Egliſe, & ſe mêler d'enſeigner les Evêques? S. Jerôme & S. Bernard, & tant d'autres, n'étoient à cet égard que de ſimples Prêtres, & n'ont pas cru ſe mettre au deſſus des Evêques & des Papes en écrivant des livres dont il n'a tenu qu'aux puiſſances de l'Egliſe de profiter, & leur adreſſant même ces livres à deſſein qu'ils en profitaſſent, comme S. Bernard à Eugene. Mais vous, qui n'étes qu'un ſimple Prêtre ſans titre, ſans dignité, ſans fonction. Il eſt vrai que je ne ſuis que ce que vous dites, & encore plus ſimple, s'il ſe peut, que vous ne dites, quoique je le ſois encore moins que je ne le voudrois être s'il ſe pouvoit. Mais enfin tel que je ſuis, je ſuis Prêtre & Docteur. Je pourrois donc en cette qualité, qui m'eſt commune avec tant de grands perſonnages,

les ſuivre, quoique de loin, & faire ce qu'ils ont fait, ſauf la difference des talens que je reconnois auſſi grande qu'elle eſt, & même auſſi grande qu'on voudra, ſans qu'on put me dire à l'égard du rang que je tiens, quoi qu'indigne, de quoi vous mêlez-vous? Il faudroit en revenir à examiner mes ouvrages tels qu'ils ſont, bons ou mauvais, forts ou foibles, utiles ou inutiles. Et j'aurois droit de dire, s'ils ſont mauvais, que ne les refute-t-on? ou, que n'a-t-on la bonté de me marquer en quoi j'ai manqué; & j'en ferai reparation publique. Et s'ils ſont bons, pourquoi m'en fait-on un crime? Mais s'il ſe trouve que je ne me ſuis pas même ſervi du droit que me donne le rang que je tiens dans l'Egliſe, tout mediocre qu'il eſt, & que je n'ai fait dans des occaſions très importantes & très preſſantes, & au milieu d'un ſilence preſque univerſel, dans des cauſes preſque generalement abandonnées, & pour des raiſons particulieres, que ce que des Laïques pouroient faire dans des occaſions denuées de toutes ces circonſtances generales, & ſans autre engagement que celui que l'on peut tirer de l'importance de la choſe même, il me ſemble, Monſieur, que l'on ne doit plus me dire à l'égard de ce que j'ai écrit, *que je cherche les avantures, que je ſuis inquiet, que je m'imagine que toutes les affaires de l'Egliſe roulent ſur moi... que je me fais des affaires de guaiété de cœur.* Et qu'on pourroit avec plus de fondement demander, pourquoi y aiant tant de matieres importantes ſur leſquelles il ſeroit bon d'écrire, aiant droit d'en écrire, & par conſequent une eſpece d'engagement, & me trouvant reduit dans un état où je ne puis rendre que ce ſervice à l'Egliſe, ſeul & loin de mes

mes amis, hors du commerce des lettres & des visites, n'aiant rien à faire depuis le matin jusqu'au soir, & depuis le soir jusqu'au matin, maître absolu de tout mon tems, n'aiant ni bien à gouverner, ni d'autres affaires à soutenir, & me trouvant avoir je ne sai quel talent de faire très facilement des livres assez mediocres, dont le public ne laisse pas de se contenter; il me semble, dis-je, qu'on pourroit avec bien plus de raison me demander, pourquoi j'ai si peu écrit dans un si grand loisir, & pourquoi je laisse tant d'autres matieres autant & plus importantes que celles que j'ai traitées? Je sai ce que j'aurois à repondre à ce reproche. Mais il me semble qu'au moins j'en ai assez dit pour faire voir que je n'ai pas une aussi forte passion d'écrire & d'imprimer, que ces personnes le croient. Et si ces personnes étoient depuis aussi longtems aussi seuls, je doute s'ils ne se seroient pas trouvez dans une espece de nécessité, ou de s'ennuier mortellement, ou de s'occuper à des choses inutiles aux autres & à eux mêmes, ou d'écrire davantage sur des sujets moins importans. Peut-être auroient-ils moins imprimé, & se seroient-ils fait moins d'affaires. Mais ce n'est ni par moins imprimer qu'il faut juger si on a une si grande passion d'écrire, ni par se faire des affaires qu'il faut juger si les gens sont inquiets ou non. Tel qui a eu beaucoup de peine à se resoudre à écrire, trouve après avoir écrit, qu'il auroit écrit inutilement s'il ne faisoit imprimer, & tel qui n'a nulle inquiétude se trouve obligé par des conjonctures inévitables à se faire des affaires qu'il voudroit pouvoir éviter, ou à manquer à son devoir. Toute l'histoire est pleine de ces exem-

ples, & les plus grands ſaints, à commencer depuis leur divin chef, & continuer par ſon ſaint Précurſeur & par les Apôtres, ſont ceux qui ſe ſont le plus fait d'affaires. Ce n'eſt donc pas par là que l'on doit juger ſi les hommes ſont inquiets. A Dieu ne plaiſe que je pretende entrer en nulle comparaiſon avec les derniers de ceux que Dieu a ſanctifiez, quelque eſperance qu'il me donne d'avoir un jour part à ſes miſericordes infinies. Mais cette difference immenſe fait d'autant mieux voir qu'il faut toujours entrer dans la diſcuſſion particuliere du fond, ſans decider les choſes par des préjugez generaux. Ainſi, quant à ce qui me regarde, en attendant que je ſois obligé à rendre compte de l'occaſion de chaque ouvrage, je me contenterai de proteſter avec toute ſorte de ſincerité, que ce n'eſt ni l'ennui de ma ſolitude qui m'a porté à écrire: car je ne ſuis pas ſujet à l'ennui, & j'aurois pu me conſoler aiſément par la lecture & la priére, ni la demangeaiſon d'être Auteur qui m'a porté à imprimer: (il n'y a que trop long-tems que je le ſuis aux depens de mon repos) ni l'inquietude; car je n'en ſens aucune, & j'aime autant la paix pour les autres que pour moi; ſur tout me connoiſſant aſſez pour ſavoir que je ne puis faire de la peine à perſonne, même pour les meilleures raiſons, ſans m'en faire beaucoup à moi même. Je n'ai donc écrit que parce que j'y ai été obligé, étant perſuadé qu'il faut préférer ſon devoir à ſon inclination naturelle. Mais je ne ſouhaite rien tant que de n'avoir rien qui m'y oblige.

Voilà ma diſpoſition génerale, d'où il n'eſt pas difficile de conclure quelle eſt ma diſpoſition pour M. l'Archevêque. Comme je ne hais perſonne, & que j'aime juſqu'à mes ennemis les plus

plus irreconciliables, je souhaiterois n'être haï de personne. Car le plus grand mal qui puisse arriver à un chretien est de haïr, puisque celui même qui n'aime pas demeure dans la mort. Or on ne peut aimer son frere, sans être fâché pour l'amour de lui d'en être haï, & sans souhaiter d'en être aimé. Quand je ne serois que dans cette disposition à l'égard de M. l'Archevêque, je serois dans une disposition bien opposée à celle que quelques personnes m'attribuent. Mais je lui dois beaucoup plus. Il tient un grand rang dans l'Eglise : il est par son titre mon Pere spirituel, il est mon superieur. Je dois à toutes ces qualitez, non seulement un grand respect ; mais une charité plus abondante, selon le précepte de l'Apôtre. Je dois plus prier pour lui que pour un autre, je dois lui desirer plus ardemment qu'à un autre tout ce que je me souhaite à moi même, c'est à dire, tous les biens spirituels : car les autres ne valent pas la peine d'y penser. Je dois même lui souhaiter plus qu'à moi quelques-uns de ces biens, parce qu'un simple Prêtre n'a pas besoin de tous ceux qui sont necessaires à un grand Evêque. Mais je dois sur tout lui souhaiter plus qu'à personne de ne me pas haïr, & d'avoir même pour moi une certaine étendue de charité. Voilà bien des devoirs ; & je puis dire à la gloire de Dieu, que je m'en acquite, & que s'il écoute les desirs qu'il m'inspire, M. l'Archevêque sera aussi grand dans le ciel qu'il l'est sur la terre.

J'ai donc une grande pente à vous croire, quand vous m'assurez qu'il ne me hait pas. Mais quand il seroit encore, comme il m'a paru qu'il étoit autrefois, dans la resolution de me perdre, je ne laisserois pas d'être encore dans la

diſpoſition que je viens de dire, & de me réjouir de ce que vous me mandez, que la vérité eſt annoncée & ſoutenue dans ces conferences, qu'il conclut preſque toujours au meilleur avis; & que lui étant arrivé une fois d'avoir fait autrement, il a écouté ce que ſes inferieurs lui ont repreſenté, eſt revenu à leur avis, & même leur en a fait honneur. Tout cela eſt très bon & très louable en ſoi, & peut avoir de très bonnes ſuites. Car quel bien ne pourroit pas faire M. l'Archevêque dans le rang qu'il tient dans l'Egliſe, & auprès d'un grand Roi? Je m'en réjouis donc en cette maniere, & je m'abandonne d'autant plus volontiers à ce ſentiment, qu'il me paroît que mon interêt n'y a juſqu'à preſent nulle part; quoique vous croïïés que la diſpoſition où eſt M. l'Archevêque, pourra bien ſe terminer à la Paix de l'Egliſe & à la mienne particuliere. Je donnerois mon ſang pour la premiere, & je n'en deſeſpere pas. Car elle ne tient à rien dès le moment que M. l'Archevêque la voudra. Mais pour ce qui me regarde, il y a longtems qu'il me paroît qu'il n'y en a point d'autres à eſperer en ce monde, que cette paix interieure que Dieu ſeul peut donner, malgré l'oppoſition des hommes, & qu'il donne à ceux qui ne mettent point leur eſperance en ce miſerable monde, & qui ne cherchent que Dieu. Pour celle qui dépend des hommes, quelque choſe que vous me puiſſiez dire, j'ai peine à croire que j'y puiſſe jamais parvenir. Ce n'eſt pas que j'aie jamais regardé M. l'Archevêque comme un ennemi irreconciliable. Peut-être ne m'a-t-il jamais haï. Car j'ai oui dire que les habiles gens ne haïſſent perſonne. Je n'ai pas cru non plus que le Roi me hait aſſez pour ne revenir jamais. Il eſt trop grand; & je ſuis trop peu

de chose. J'ai donc cru que M. l'Archevêque pouvoit un jour cesser de m'être contraire; & je vois bien même que s'il me connoissoit bien, il pourroit m'être un jour favorable, & me retablir dans l'esprit du Roi. Mais supposant, comme je fais très volontiers, que dès à present M. l'Archevêque ne me veuille point de mal, & veuille bien m'aider auprès du Roi, comment pourra-t-on empêcher les Jesuites de me nuire, eux qui ont tant d'entrée & de credit, & qui d'ailleurs me regardent plutôt sur la foi de leurs predecesseurs, que par leur propre connoissance, comme un méchant homme, ennemi de leur Societé, & de l'Eglise; car c'est chez eux la même chose, & qui par consequent se font & se feront toujours une espéce de conscience, & une maxime de Societé, aussi inébranlable qu'une maxime d'Etat, de me pousser jusqu'à la mort.

Il est vrai que vous ajoutez, que M. l'Archevêque paroît être fâché de ma retraite, & même désirer mon retour. Je sai que M. l'Archeveque a beaucoup de credit, & toute l'adresse qu'il faut pour faire réussir des choses plus difficiles. Mais pardonnez moi, Monsieur, si j'ose vous dire, que c'est son credit même & ses talens qui me font encore un peu douter de sa disposition. Je crois qu'il ne me hait pas. Mais s'il avoit changé de sentimens pour moi jusqu'au point de me vouloir un peu de bien, comme il fait ce qu'il desire auprès du Roi sur ses affaires, il me semble, Monsieur, que je m'apercevrois de ce changement en mieux, par celui de la maniere dont on a reçu mon Apologie contre M. Mallet, & l'Apologie pour les Catholiques, & par le traitement qu'on fait à ceux de mes amis qui leur ont donné entrée dans le

Roiaume, ou qui m'en ont voulu faciliter le debit. Quoique la perte de mes livres saisis, imprimez à mes dépens, parce qu'ils ne pouvoient être debitez qu'en France, où la *Politique du Clergé* faisoit un très mauvais effet; quoique cette perte, dis-je, soit pour moi, dans l'état où je suis, une espece de ruine, ce n'est rien en comparaison de ce que je souffre en la personne de mes amis prisonniers ou fugitifs pour cette affaire. Quelque sensible que soit cette épreuve à un cœur comme celui que Dieu m'a donné pour mes amis je la reçois de sa main, comme une grace pour eux, & comme une justice misericordieuse sur moi; & cela joint à la soumission que je dois aux ordres de la providence, sans laquelle il ne tombe pas un cheveu de notre tête, m'empêche de murmurer contre ceux qui font souffrir ces personnes pour moi, & qui me font souffrir en leurs personnes. Je ne m'en prens donc à personne, & moins encore à M. l'Archevêque, qui y a peut-être encore moins de part qu'on ne croit. Mais j'avoue que je ne puis croire qu'il me regarde comme très innocent, tandis que ces personnes passeront pour criminelles, ni qu'il me veuille un peu de bien, tandis qu'elles seront dans un état de souffrances. Quand on pourroit oublier des choses qui me paroissent si incompatibles, & que M. l'Archevêque m'auroit donné toutes les assurances nécessaires pour oser paroitre en France, il me semble qu'il n'y a point d'homme d'honneur qui pût me conseiller de sortir de ma retraite, tandis que des personnes qui souffrent pour moi, seront retenues prisonnieres ou reduites à se cacher. Permettez moi, Monsieur, de vous dire tout ce que je pense. Il me seroit bien doux de re-

voir

voir mes autres amis : mais de quel front oserois-je être à mon aise & en liberté, tandis que ces personnes souffriront, ou par la fuite ou dans les prisons ? Et comment, pour ménager quelque repos & quelque sureté dans le peu de tems qui me reste à vivre, pourrois-je me resoudre à paroître à soixante & treize ans, trainant une vieillesse inutile & honteuse au milieu de mes amis souffrans & abandonnez, & de mes ennemis triomphans ? Mais quand M. l'Archevêque auroit fait pour mes amis, & pour mes livres ce que vous dites qu'il pourroit bien faire pour moi, croiez vous qu'il convint au Roi & à M. l'Archevêque, que je parusse dans le monde. Et ne croiez-vous pas au contraire que ce seroit m'exposer à de nouvelles affaires de la part des Jésuites, qui n'ont jamais pu se résoudre à me laisser en repos ; & par consequent exposer le Roi & M. l'Archevêque aux continuelles importunitez qu'on leur feroit, ou pour me perdre ou pour m'abandonner ?

Il me semble donc que je n'ai rien à faire qu'à me resoudre à achever le peu de tems qui me reste à vivre dans la retraite, servant Dieu & son Eglise, tantôt en silence, tantôt d'une autre maniere, selon les occasions qui se présenteront de le servir de maniere ou d'autre. Trente six ans de ma vie passez de cette maniere, doivent m'y avoir accoutumé, le reste ne vaut pas d'être ménagé. Et peut-être se trouvera-t-il à fin de compte, que j'aurois mieux fait de me contenter de l'état où je suis, que de m'exposer à de nouvelles traverses sous l'esperance d'un plus grand repos, & de me mettre en danger de tomber entre les mains de mes ennemis, en cherchant la consolation de mourir entre les bras de mes amis.

Mais cette pensée n'empêche pas que je ne me rejouïsse pour l'Eglise & pour ceux qui la peuvent calmer d'une seule parole, des moindres apparences de la paix. C'est déja beaucoup que celui qui y peut le plus contribuer, ne s'en éloigne pas. Ce seroit tout s'il la desiroit comme vous le croiez, & comme je le veux croire.

S'il a quelque chose qui puisse m'aider à m'en persuader, c'est la maniere d'ont j'apprens qu'il traite ces bonnes Religieuses, à qui je prens un si grand interêt. Il vient de leur accorder un bon Confesseur. Et celui-ci est le troisieme de cette sorte qu'il leur accorde en connoissance de cause; & je viens de recevoir une lettre qui m'aprend qu'il a procuré auprès du Roi l'entrée d'une Converse dans cette Maison. J'avoue que cela me console extremement. Peut-être qu'il commence à mieux connoître cette maison qu'il ne faisoit quand il y fit le dernier changement; & que s'il ne la connoît pas encore assez pour la remettre en l'état où il l'a trouvée, il la connoît assez pour penser à lever de l'esprit du Roi une partie des fâcheuses impressions qu'il a prises contre cette maison. Et cela m'a fait penser quelquefois; que si M. l'Archevêque connoissoit un peu les livres pour lesquels tant d'honnêtes gens ont été & sont encore en peine, il leur seroit peut-être plus favorable qu'il n'a été jusqu'à present, & qu'il feroit au moins donner main levée des livres. Il me revient de tant d'endroits, que la lecture en peut être utile à l'Eglise, & à ceux qui s'en sont separez, que je me confirme de plus en plus dans la pensée qui me les a fait entreprendre. Je ne doute donc pas que M. l'Archevêque n'entrât dans

le

le ſentiment du public, s'il ſe donnoit la peine ou de parcourir ces livres, ou de s'en faire faire le rapport. Et ſi ce que vous me dites eſt comme vous le croiez, il voudra bien ſe donner cette peine. Or ſi ces livres ſont bons, je ne vois pas que les perſonnes qui ont contribué à leur donner entrée en France, ſoient ſi criminelles. Ainſi j'eſpererois que le debit des uns, ſeroit une diſpoſition à la liberté des autres, & je commencerois à croire que l'on ſeroit un peu revenu de cette averſion perſonnelle qui a fait paſſer juſqu'à preſent pour mauvais, & même pour condamné tout ce qui porte mon nom.

Juſques-là, Monſieur, vous me permettrez de douter un peu, non de votre bonté pour moi & de votre ſincerité, mais de votre opinion ſur l'état des affaires. Mais comme ce doute, dans ce qui me regarde, n'empêche pas que je ne vous croie bien informé dans tout le reſte, je vous ſupplie auſſi de ne pas douter, que je n'aie une véritable joie de tout le bien que vous me mandez, que je ne m'eſtimaſſe heureux d'y pouvoir contribuer, que je n'aie pour mes ſuperieurs tout le reſpect que je dois, & que je ne deſire de tout mon cœur à M. l'Archevêque tout ce que je me deſire à moi même. Je ne ſai ſi les hommes ſeront contents de cette proteſtation qui eſt très conforme à ma diſpoſition préſente, & paſſée. Mais il me ſuffit que ma conſcience l'avoue, & que Dieu l'approuve. Vous aurez, s'il vous plaît, la bonté d'en faire uſage pour l'édification du prochain, quand vous en trouverez l'occaſion. La charité eſt auſſi eſſentielle à un chrétien que la foi. Je crois donc que comme on eſt obligé de rendre compte de ſa foi à tous ceux qui le demandent, on doit auſſi rendre compte de l'état de ſon

cœur

cœur à tous ceux qui ont quelque interêt à en être informez. Il n'y a point de charité sans foi ; mais la foi ne sert de rien sans la charité. Ce seroit donc bien inutilement que Dieu m'auroit fait la grace de demeurer inviolablement attaché à la foi de l'Eglise, si j'étois sans charité, si je laissois prendre le dessus à des ressentimens humains dans mon cœur, sur les sentimens que je dois à mes freres, & plus encore à mes superieurs ; & si je ne demandois à Dieu d'augmenter de plus en plus ces sentimens en moi, & de m'ôter plutôt mille fois la vie, que de permettre qu'ils se refroidissent, ou qu'ils s'éteignent dans mon cœur.

Voilà, Monsieur, peut-être un peu trop au long l'éclaircissement que j'ai cru devoir au prochain sur l'avis que vous m'en donnez. Mais je crois aussi que le prochain me doit cette justice, de ne pas croire ni que j'aie troublé la paix de l'Eglise, quand je suis entré dans quelque dispute contre ceux qui en alterent la doctrine ; ni que j'aie dû préferer la paix avec un particulier, quand il s'agissoit d'un interêt general, ni que je n'aie pû conserver la charité que je dois à ceux contre qui j'ai été obligé d'écrire, quand la suite de la dispute m'a obligé à faire voir qu'ils se trompoient, ou qu'ils vouloient tromper les autres. Or je crois que par la misericorde de Dieu il ne se trouvera pas que j'aie écrit contre personne, sinon ou pour défendre la doctrine de l'Eglise, ou pour justifier des personnes innocentes, dont la reputation importoit à l'Eglise, ou pour rendre raison de ma foi, ni que j'aie rien dit contre les personnes hors du sujet de la dispute ou de la necessité de la cause. Si cela est, comme je le crois, on a tort de se scandaliser de ce que j'ai écrit, ou

de

de chercher dans mon cœur ce qui n'y eſt pas, & de m'attribuer ſans preuve des ſentimens très oppoſez à ceux dont mon cœur me rend témoignage. Je ſuis, Monſieur &c.

LETTRE CCLI.*

A M. DORDAT. *Sur le Catechiſme Hiſtorique de M. Fleury.*

JE n'ai reçu que depuis 4. jours la réponſe de M. Fleury du 13. Decembre.

Je n'ai pas douté qu'il ne fût dans les ſentimens dans leſquels il témoigne être par cette réponſe; *qu'il n'y a point d'actions indifferentes, parce qu'il n'y a que deux principes de nos actions, la cupidité & la charité, & qu'ainſi excluant entierement l'amour de la creature qui fait le péché, l'amour de Dieu prend neceſſairement la place, puiſque le cœur humain ne peut être ſans amour.* Mais je ne crois pas me tromper, ſi je ſuppoſe encore qu'il connoît l'importance de cette doctrine, & qu'il eſt perſuadé qu'on ne la peut renverſer, ſans renverſer non ſeulement toute la morale chrétienne, mais toute la Religion, comme il ſeroit aiſé de le prouver par S. Paul, par S. Auguſtin & par S. Thomas. Et enfin il me paroît plus clair que le jour que l'opinion de la ſuffiſance de l'attrition par la ſeule crainte de l'enfer, pour être juſtifié dans le Sacrement de la penitence, eſt le renverſement de la loi nouvelle, puiſque c'eſt vouloir que la crainte ſervile qui étoit l'eſprit de la vieille loi, qui n'engendroit que des eſclaves, ſelon S. Paul, ſoit une diſpoſition ſuffiſante pour

* 2. Janvier 1684.

pour être reçu au nombre des enfans de Dieu.

Je suppose que nous convenons de toutes ces veritez, & ainsi toute la question se reduit à savoir, si l'auteur du Catechisme ne doutant point que l'amour ne soit necessaire pour exclure la volonté de pecher, & pour être en un état où l'on puisse recevoir avec fruit l'absolution du Prêtre, il a pu & a dû en parler d'une maniere embarrassée, & qui puisse faire croire aux simples qu'il en doute, ou au moins qu'il n'y a point de mal d'en douter. Car c'est assûrement ce que fait concevoir cette façon de parler: *Il faut toujours qu'il exclue la volonté de pecher, ce qui* SEMBLE *ne pouvoir être, sans qu'il y ait au moins quelque commencement d'amour!* Ou, selon la nouvelle correction qui ne me paroît pas avoir un autre sens, *ce qui ne* SEMBLE *pas pouvoir être sans quelque commencement d'amour* Voila comme on parle des choses douteuses, ou qui au moins ne sont gueres importantes. Or je ne puis demeurer d'accord qu'on ait dû en user ainsi dans cette rencontre. Et les raisons qu'on en apporte ne me le persuadent pas

La 1. est que ce *qu'on a dit à la fin de cette 48. leçon est pris du Concile de Trente, sess. 6. ch. 6. où ce qui est dit de la justification en géneral se peut appliquer à la penitence, aussi bien qu'au baptême.*

℟. Il me semble que cela prouve au contraire, qu'on a pu & qu'on a dû parler de necessité de l'amour pour être justifié dans le Sacrement de la penitence, sans aucun terme qui marquât que cela fût douteux, car le Concile n'en parle pas en doutant.

La 2. est, *qu'on a suivi le même Concile, sess. 14. ch. 4.*

℟. Mais

℞. Mais il ne ſemble pas qu'on ait raiſon de s'arrêter à cet endroit du Concile, après la declaration du Cardinal Palavicin qui prouve par les Actes, que le Concile n'a point eu intention de définir que l'attrition dont il eſt parlé en cet endroit, ſoit ſuffiſante pour être juſtifié dans le Sacrement. L'auteur du Catechiſme en convient, & il dit qu'il n'a pas auſſi qu'elle ſuffiſe. Mais cet endroit de la ſeſſ. 14. ne diſant pas que l'attrition par la ſeule crainte ſuffiſe, & celui de la ſeſſ. 6. declarant poſitivement que l'amour eſt néceſſaire pour être juſtifié dans le baptême, & à plus forte raiſon dans le Sacrement de la penitence, il me ſemble qu'on doit conclure de là, que le Concile donne tout droit d'enſeigner affirmativement & ſans heſiter la neceſſité de l'amour, & qu'il n'oblige en aucune ſorte à en parler avec doute.

Quant à moi, dit l'auteur du Catechiſme, *je ne doute point que l'amour ne ſoit néceſſaire, mais je n'ai pas aſſez d'autorité, moi Prêtre particulier, pour propoſer mes ſentimens, ſur tout dans un Catechiſme, où je ne prétens faire autre choſe qu'expoſer la doctrine la plus univerſellement reçue, ſans entrer dans aucune queſtion.*

℞. S'il s'agiſſoit de ſavoir pourquoi on n'a pas parlé de certaines choſes dans un Catechiſme, on auroit raiſon de dire, que c'eſt qu'on ne doit parler dans les Catechiſmes que des matieres les plus communes, & que les fideles ont plus beſoin de ſavoir. Mais je ne vois pas que quand on y traite de quelque point de doctrine, on ne ſoit pas auſſi obligé que par tout ailleurs, d'en parler ſelon la verité, & non ſelon les opinions les plus reçues; ſur tout quand ce ſont des choſes fort importantes, & où il y va, ou d'éta-

d'établir ou d'affoiblir un des plus grands fondemens de la Morale de J. C.

Tout Prêtre a assez d'autorité en ces rencontres, pour dire affirmativement sans crainte ce qui lui paroît certain, quoiqu'il soit contesté par d'autres. Toute la modération qu'il peut garder, est de ne les point condamner : & c'est ce que l'auteur a fait en beaucoup d'autres rencontres, où il n'a pas suivi les opinions les plus communes ; mais celles qu'il a crû les plus vraies. A quoi on peut ajouter, qu'il y a plusieurs Evêques en France qui se sont déclarés dans leurs Catechismes pour la necessité de l'amour de Dieu. Et ainsi ce n'auroit pas été son autorité particuliere, mais celle de ces Prelats qu'il auroit suivie en faisant comme eux.

4. *Les deux opinions de la necessité de pur amour & de la suffisance de l'attrition avec le Sacrement, sont enseignées dans les Ecoles & autorisées publiquement.*

℟. C'est ce qui donnoit droit à l'auteur du Catechisme de prendre le parti qu'il croit veritable, & de ne pas proposer avec quelque doute, ce dont il assure qu'il ne doute point.

5. *La Faculté de Paris n'a osé rien decider sur cette matiere.*

℟. Mais ce n'est pas décider que de dire ce que l'on croit vrai, sans rien dire contre ceux qui croient le contraire. Et en effet, pourquoi l'auteur n'auroit-il pas pu dire dans le grand Catechisme, ce qu'il fait dire aux enfans dans le petit p. 248.

D. Peut-on haïr le peché sans aimer Dieu ?
℟. *Il y doit avoir au moins quelque commencement d'amour de Dieu.*

Cela est resolutif, & ainsi on ne voit pas quelle necessité il y avoit de mettre dans le

corps

corps de cette leçon du petit Catechisme...., *avec une ferme resolution de se corriger qui exclue tout à fait la volonté de pecher*, CE QUI NE PAROIT *pas pouvoir être sans quelque commencement d'amour de Dieu.* N'auroit-il pas été plus net & plus avantageux pour l'établissement d'une si grande verité, de dire simplement, *ce qui ne peut être sans quelque commencement d'amour de Dieu?*

5. *Le Pape Alexandre VII. a fait un Decret de l'Inquisition pour défendre aux deux parties de se condamner l'un l'autre.*

℟. Il y auroit bien des choses à dire sur ce decret; & l'autorité Episcopale y est terriblement blessée. Mais on ne fait rien contre ce Decret, en disant nettement & sans témoigner de doute que l'amour est nécessaire. Car c'est un des principaux points que MM. les Docteurs de Louvain ont presenté au Pape avec tout le reste de leur doctrine, tant sur la morale que sur la grace. Et ils ne se sont pas contentés de déclarer que l'amour de Dieu étoit nécessaire, mais que cet amour de Dieu necessaire pour recevoir l'absolution avec fruit, étoit l'amour de Dieu plus que de toutes choses. Et cependant on n'a trouvé à redire à Rome après un long examen, ni à ce point là, ni à aucun autre de leur doctrine. Et le livre de M. l'Evêque de Castorie, qui va sur cela encore un peu plus loin qu'eux, a été fort bien reçu à Rome. Il est donc certain que l'auteur n'auroit rien fait contre ce Decret d'Alexandre VII. s'il avoit dit ce qu'il pense d'un point de doctrine si important, sans se servir d'une expression affoiblissante, qui peut donner de l'avantage aux protecteurs de l'attrition par la seule crainte.

J'ai vu un excellent Curé de ce païs ici, qui est

eſt un vrai ſaint & qui fait des merveilles dans ſa Cure, qui faiſant d'ailleurs beaucoup d'eſtime de ce Catechiſme, que je lui avois recommandé, m'a témoigné depuis en être tout degoûté à cauſe de cet endroit là, & j'ai eu bien de la peine à le remettre en lui diſant que c'étoit un terme de modeſtie, & que cela n'empêchoit pas que l'auteur ne fût très perſuadé de la néceſſité de l'amour de Dieu. C'eſt que tous les gens de bien de ce pais-ci qui ont étudié à Louvain, ont un très grand zèle pour ces ſortes de veritez, & ne peuvent ſouffrir qu'on en parle comme en doutant, parce qu'ils liſent beaucoup l'Ecriture, & qu'ils ſont fort attachés à la doctrine de S. Auguſtin : ce qui leur fait regarder comme indignes du nom de Chrétiens ceux qui prétendroient obtenir le pardon de leurs péchez, dont ils ne ſe repentiroient que par la crainte qu'ils auroient d'être brûlez dans l'enfer.

Je ne vois donc pas que l'on gagnât rien en faiſant le changement que l'on propoſe. Car on y laiſſe ce qui les bleſſe, qui eſt l'expreſſion qui marque du doute. Cela feroit plutôt un mauvais effet, ſi on ſavoit que l'auteur a conſenti que l'on fit un changement, & que néanmoins il eſt demeuré ferme à ne vouloir point parler plus réſolument. Au lieu que cela pourra paſſer plus doucement, ſi on ne change rien du tout preſentement, en ſe reſervant à faire davantage dans une ſeconde édition.

Pour M. l'Evêque de Meaux, je ne ſuis point ſurpris qu'il n'ait pas fait d'attention particuliere à ce qui a fait de la peine à MM. de Louvain. C'eſt que l'on n'eſt pas ſi delicat en France ſur cette matiere là, que dans les Païs-bas, où on eſt plus accoûtumé à regarder ce point de

de l'amour de Dieu comme l'essence de la Religion Chrétienne. Mais la lettre que M. l'Evêque de Meaux a écrite à M. l'Evêque de Castorie sur son livre de *l'Amour penitent*, qui en est une très belle & très avantageuse approbation, me fait juger qu'il n'auroit point trouvé mauvais que l'on eût mis cet endroit, comme j'ai cru qu'on le pouvoit mettre.

LETTRE CCLII.*

Au R. P. QUESNEL. *Il le remercie de son compliment sur la mort de M. de Sacy &c. Il lui parle du P. Malebranche, de M. Baluze, & de M. de Harlai.*

J'Ai reçu presque en même tems vos deux Lettres du 10. Janvier & du 8. Fevrier. Je vous suis bien obligé de tant de bonnes choses que vous me dites pour me consoler de l'une & de l'autre de deux morts † bien precieuses devant Dieu, mais bien affligeantes selon la nature. Mais helas! je reçois la nouvelle d'une troisiéme ‡ qui oblige encore de dire, *Dominus est.* Il semble qu'il a voulu unir dans le ciel ceux qui l'étoient si étroitement sur la terre. C'est à celui qui nous frape à nous consoler. J'aprens qu'on doit commencer jeudi prochain à imprimer contre l'auteur de la Réponse ¶. Ce sera un ouvrage de 12. ou 13. feuilles. On croit

* 15. Fevrier 1684.

† De M. de Saci & de la Mere Angelique de S. Jean Abesse de P. R.

‡. De M. de Luzanci.

¶ La Defense de M. Arnauld contre la Rep. au livre des vraies & fausses idées.

croit qu'il suffira pour former le jugement du public touchant cette Réponse, & quant aux manieres & quant au fond : & que l'auteur aura de la peine à s'en relever. J'ai bien songé au papier qu'il a donné il y a 10. à 12. ans * Mais j'aimerois mieux qu'on m'eût coupé la main que de lui en faire aucun reproche. Rien ne seroit plus malhonnête que d'abuser de cette confiance. Mais sachant cela, comment ose-t-il dire dans un livre imprimé, qu'il n'a jamais été dans nos sentimens touchant la grace ? C'est sur quoi aussi je ne le pousse point. Car il m'est fort indifferent qu'il en ait été. Permettez moi de vous dire, qu'on est aussi obligé d'humilier cet auteur pour le bien de l'Eglise, que l'on s'est cru obligé autrefois d'humilier l'Evêque de Vabres, l'Evêque de Lavaur, & Desmarets de S. Sorlin. Car jamais homme ne fut si fier & si plein de lui-même ; & ainsi le plus grand service qu'on lui peut rendre, est de travailler à le guerir de cette enflure. Vous en jugeriez ainsi si vous aviez vu son dernier livre. Car on ne sauroit rien s'imaginer de plus insolent. Mais on se tient assuré qu'il rabattra la moitié de sa fierté quand il aura vu ce qu'on lui prepare...

Comment le Sr. Baluze aura-t-il pu faire passer à Rome cette pension de 1000. livres † sur

* C'étoit une retractation de la signature du Formulaire que le P. Malbranche avoit mise entre les mains de M. Arnauld.

† Le P. Quesnel a mis la note qui suit sur cet endroit, & on croit la devoir conserver, quoique sur une lettre il s'en trouve une à peu près semblable.

[M. Colbert voulant recompenser un M. Martin Prêtre d'une grande pieté, Precepteur de ses enfans, lui fit donner deux milles livres de pension sur l'Evêché

ſur Auxerre, ſans donner, comme on dit qu'a fait autrefois ſon Patron *, un blanc ſigné pour y mettre telle retractation qu'on voudra? C'eſt-à-dire que le Concile de Reims en la cauſe d'Arnoul, ne ſe trouvera point dans ſon recueil, ni l'hiſtoire du Concile de Bâle par Æneas Silvius.

Croiez vous que Mademoiſelle de Rancey pût avec honneur conſentir que l'on fit pour elle la recherche d'un Partiſant † qui a ruiné tant de

ché d'Auxerre, auquel il avoit fait nommer un de ſes parens & de ſon nom, après la mort de ſon propre Frere de lui M. Colbert, M. Martin refuſa cette penſion, repreſentant à M. Colbert que n'aiant jamais rendu aucun ſervice au Dioceſe d'Auxerre, il ne croioit pas pouvoir jouir de cette portion des biens de cette Egliſe, encore moins la recevoir à titre de recompenſe pour des ſervices temporels. M. Colbert ne goûta pas fort ces raiſons, & lui recommanda de ne pas inſpirer ces ſortes de maximes à ſes enfans; & dans la ſuitte il lui donna quelques rentes ſur la ville. Il fit avoir la moitié de cette penſion à M. Baluze, qui aiant beſoin de Rome pour cette affaire, laiſſa le deſſein qu'il avoit pris de faire imprimer des Actes du Concile de Baſle fort amples, pour l'execution duquel il avoit entrepris ſa nouvelle Collection de Conciles, dont on n'a juſqu'à preſent que le premier Volume. M. Martin n'avoit aucun bien de famille. Il étoit même ſorti de l'Oratoire de l'agrément des Superieurs pour être en état d'aſſiſter ſa Mere qui avoit beſoin de lui, & le R. P. de S. Marthe Géneral de la Congregation, l'avoit donné à M. Colbert pour être Precepteur de ſes Enfans, de quoi il s'acquitta fort bien & au contentement de M. Colbert.]

* M. de Marca.

† Ce jargon ſignifie que M. Arnauld ne croioit pas

de familles, sans qu'on ait aucun lieu de croire qu'il soit dans la disposition de reparer le mal qu'il a fait? Je suis tout à vous.

LETTRE CCLIII. *

A M. Dodart. *Sur le Catechisme historique de M. Fleury.*

On m'a donné avis d'un endroit du *Catechisme historique* qui n'est pas bien, & qui devroit être raccommodé dans une seconde édition. C'est en la page 247. du grand Catechisme.

L'Eglise n'a pas jugé que le commun des Chrétiens put passer un si grand tems (c'est-à-dire toute une année) *sans avoir besoin de pénitence* (c'est-à-dire comme il paroît par la suite, sans commettre des pechez mortels.) *Elle fait que ceux qui ne font que des pechez legers s'approchent des Sacremens assez volontiers. Et pour ceux qui negligent leur conscience, il n'est pas juste de les laisser croupir dans le péché plus d'une année.* (Comme s'il étoit juste de les y laisser croupir un seul mois, une seule semaine, un seul jour.) Tout cela est mal tourné.

Car 1. c'est donner une étrange idée du Christianisme, de vouloir que l'Eglise n'ait pas jugé que le commun des chrétiens PUT passer une année entiere sans commettre des pechez mortels. S. Augustin en donne une idée bien

pas pouvoir avec honneur rechercher M. de Harlai, Archevêque de Paris, ni entrer dans une proposition d'accommodement qu'on lui avoit fait.

* En 1684.

bien contraire lorſqu'il dit qu'un vrai chrétien ne commet point de ces ſortes de pechez. Il auroit fallu au moins ſe contenter de dire, que l'Egliſe a jugé que dans la corruption de ces derniers ſiecles, il y auroit beaucoup de chrétiens qui negligeroient d'aprocher des Sacremens, ſi on ne les y obligeoit en les menaçant des peines de l'Egliſe, & qui ſans cela croupiroient dans leurs pechez pendant pluſieurs années.

2. Cette façon de parler, *il n'eſt pas juſte de les laiſſer croupir dans le peché plus d'une année*, eſt fort choquante; car les ſimples & les enfans concluëront aiſément de là, qu'il n'y a pas grand inconvenient d'y croupir moins d'une année. Ce qui eſt une penſée tout-à-fait indigne d'un chrétien, & tout-à-fait contraire au paſſage de l'Eccleſiaſtique que l'auteur cite lui même au même endroit: *Ne tardez point de vous convertir au Seigneur, & ne differez point de jour en jour.*

3. Il y a un autre paſſage qui eſt encore plus étrange. Le voici: *comme il ne faut s'approcher de l'Euchariſtie qu'après s'être bien éprouvé, l'Egliſe n'oblige les fideles à s'en approcher qu'une fois l'année, comme elle ne les a obligez qu'une fois l'année à ſe mettre en état de grace.* Elle ne les auroit donc obligez qu'une fois l'année à être vraiment chrétiens. Car on n'eſt point vraiment chrétien, ſi on eſt en état de grace.

Mais l'auteur devoit remarquer que l'Egliſe oblige les chrétiens de ſe confeſſer une fois l'année, ſans marquer en quel tems, & qu'elle a marqué le tems de Pâque, auquel on eſt obligé de communier. D'où peut venir cette difference, ſinon que l'intention de l'Egliſe eſt, que quand un chrétien eſt aſſez malheureux pour avoir commis quelque peché mortel, il ne doit

point attendre au tems de Pâque à s'en confesser, mais le faire au plutôt, pour ne point croupir dans son peché, & remettre à la prudence de son confesseur le tems qu'il pourra être absous ou communier, néanmoins à le pouvoir faire au tems de Pâque, si ce n'est que le confesseur jugeât à propos de differer davantage sa communion, comme il est marqué dans le Canon *Omnis utriusque sexus*.

LETTRE CCLIV.*

A M. NICOLE. *Sur la Réponse du P. Malebranche.*

JE ne sais si on a vû à Paris la réponse au traité des *Idées*. Je la reçus le 6. de ce mois d'un Libraire de Rotterdam avec une lettre fort civile, par laquelle il me mandoit, que c'étoit un livre de M. de Malebranche, qui lui avoit donné ordre de me l'envoier de sa part. Je l'ouvris, & dès les premieres lignes, j'y trouvai qu'il m'imputoit de n'avoir écrit contre lui que par chagrin. C'est ce qui est traité dans le premier chapitre. Le deuxieme est un ridicule procès qu'il me fait sur ce que la matiere des *Idées* n'a point de rapport à son Traité de la nature & de la grace. Le troisieme est une accusation d'hérésie prise d'un passage de la p. 3. du 2. Volume de ma réponse à M. Mallet. Mais quelque précaution que vous eussiez prise pour n'y point donner lieu, vous y auriez été attrapé. Car c'est justement sur les deux points capitaux de la doctrine de la grace, la predestination gratuite & la grace efficace par elle même, sur quoi

* En Janvier 1684.

quoi les PP. Annat & Ferrier n'ont jamais osé nous faire de procès. Le 4. chapitre est un abregé de son systême. Desorte que son livre n'aiant en tout que 335. pages, ces *Parerga* en tiennent 76. La hauteur & la fierté de ce bon Pere est inconcevable. Il se vante comme d'une belle chose d'avoir dit autrefois à ses amis, *que tout ce que MM. de P. R. ont écrit de la grace est un galimathias auquel on ne peut rien comprendre. Qu'il me plaint si je suis si fort vendu à l'amitié de certaines gens, ou tellement esclave du rang que je tiens dans l'esprit de mes disciples, que je sacrifie la vérité à ces considerations. Que je ferois un plus grand service à l'Eglise en quittant mes vieilles erreurs pour entrer dans ses pensées, que si j'avois abbatu M. Claude & tout son parti.* Tout le reste du livre est de même air; toujours fier, fanfaron, injurieux, & toujours impertinent: étant réduit sur la matiere des *Idées* à soutenir que les perceptions que notre ame a des objets, ne sont point répresentatives de ces objets: ce qui est la même chose que de dire, qu'il y a des montagnes sans vallées, & que le tout n'est pas plus grand que sa partie. Il dit bien en quelques endroits, que ce que j'ai combattu n'est pas son sentiment: mais c'est contre toute raison, comme il sera facile d'en être convaincu, pourvû qu'en lisant son livre on veuille bien le conférer avec le mien. Et comme je ne doute point qu'il ne donne son livre à M. le Prince, je voudrois qu'on fit prier ce Prince par M. Dodart, de vouloir lire la réponse en la conferant avec le livre.

De plus laissant là ses chicaneries sur le fait, dans les endroits où il ne peut nier que je n'aie bien pris son sentiment, il se défend d'une ma-

niere pitoiable. Pour répondre à l'argument de l'existence des corps sans supposer la foi, il dit que ce sont de bonnes preuves, & de mechantes demonstrations. Sur ce que j'ai dit qu'il n'est pas exact dans ses expressions, puisqu'il dit plusieurs fois que nous connoissons toutes choses en Dieu, & que néanmoins il en excepte en d'autres endroits notre ame, les ames des autres hommes, & les esprits angeliques, il m'accuse d'une grande ignorance de ne savoir pas la difference qu'il y a entre connoître & sentir : & que nous sentons notre ame sans la connoître. Il y a cent autres folies de cette nature, sur lesquelles il n'y auroit rien de plus facile que de le couvrir de confusion ; mais je ne sai si cela en vaudroit la peine. Quoi qu'il en soit, ce ne sera pas moi qui y travaillerai, ou ce ne sera pas par là que je commencerai. Car j'ai déja bien avancé un petit écrit sous ce titre : Défense de M. A. contre les reproches personnels aussi injustes qu'outrageux que lui a fait l'Autheur de la Réponse au traité des *Idées*, qui pourra être suivi d'un autre sur son accusation d'hérésie, où je ferai voir son ignorance sur la matiere de la grace, & son insupportable presomption de vouloir que ce soit sacrifier la verité à des considerations d'amour propre, que de ne pas renoncer à ce qu'on a apris de l'Ecriture & des SS. Peres cinquante ans durant, pour se rendre à ses nouvelles imaginations. Je suis fort trompé si je ne le réduis à un état dont il ne se relevera jamais. J'ai beaucoup de pensées sur cela que je voudrois bien vous communiquer, mais cela est bien difficile étant si éloignez.

LET-

LETTRE CCLV. *

A Madame de Fontpertuis. *Sur la mort de M. de Sacy.*

QUe dire ſur une nouvelle ſi affligeante, ſinon que nous ſommes entre les mains de Dieu qui diſpoſe de nous comme il lui plaît & que c'eſt toujours pour le bien de ceux qui l'aiment ? Nous l'avons perdu pour ce monde, nous le retrouverons en Dieu. Il y ſervira d'une autre maniere les ames qui avoient confiance en lui, & qui leur ſera peut-être plus avantageuſe. Notre Seigneur n'abandonne point ceux qui ſont à lui. Vous pouvez bien croire que ce nous a été une grande douleur & une étrange ſurpriſe, & que tous les vuides que cette perte ſera, nous ont bien paſſé par l'eſprit. Dieu les remplira, & il n'y a point de vuide dans ce que Dieu remplit.

LETTRE CCLVI. †

A Madame de Fontpertuis. *Sur la mort de la Mere Angelique de S. Jean.*

N'Aiant reçu qu'avant hier la lettre du 28. du mois paſſé, & celle du 4. de ce mois, ce nous a été un terrible coup & une étrange ſurpriſe, d'apprendre en même tems la maladie & la mort d'une telle perſonne. Car cela comprend tout ce que je vous en pourrois dire. J'en ai écrit à la nouvelle Mere avec une entiere effu-

* 1684.
† 12. Fevrier 1684.

effusion de cœur. Il seroit inutile de vous repeter ce que je lui en dis, je vous envoie la lettre ouverte. Pour vous, Madame, on ne peut desavouer que vous n'aiez perdu ce que vous aviez de plus cher & de plus consolant en ce monde, en perdant cette chere Mere, & que vous n'aiez besoin d'une grande foi pour vous soutenir contre un coup si rude. Mais la confiance que N. S. nous aime, est un remede à tous nos maux. Car puisqu'il nous aime, il a soin de nous, & il connoît mieux que nous mêmes ce qui nous est plus avantageux pour notre salut. Laissons lui donc choisir la voie par laquelle il veut que nous marchions pour aller à lui, si elle est semée d'épines, elle aura plus de marques d'être la vraie voie qui méne à la vie, parce qu'elle sera plus semblable à celle par laquelle il a marché le premier & qu'il a fait prendre à ses plus grands saints. Il vous a aussi assez fait entendre par tant de rencontres douloureuses & penibles à la nature, que c'est par là qu'il vous veut sauver, & que la croix est votre partage. Acceptez la donc, & la recevez de sa main paternelle comme un don de son amour. Ne craignez point d'en être accablée; il en portera la plus grande partie, & en un sens il la portera toute entiere, puisqu'en vous chargeant, il vous donnera la force de la porter. La charité, que vous conserverez pour cette famille affligée, vous sera d'un plus grand merite devant Dieu, étant privée de ces douceurs & de ces consolations qu'il étoit à craindre que la nature n'y recherchât. C'est le foin & la paille que nous mettons souvent dans l'édifice que nous bâtissons pour Dieu, dont J. C. est le fondement: & ce sont ces matieres impures qu'il faut que le feu consume, afin que notre

nôtre édifice soit jugé digne de Dieu. Ainsi tout contribue à notre bien, & les adversitez, qui nous purifient, & quelques succès favorables, qui nous consolent. Nous attendons, comme pouvant avoir cet effet de nous consoler en Dieu, ce que vous avez promis touchant l'une & l'autre mort si precieuse à ses yeux.

LETTRE CCLVII.*

A la MERE DU FARGIS, *Abesse de P. R. des Champs. Sur la mort de M. de Sacy, & de la Mere Angelique de S. Jean.*

QUe vous dire, ma très chere Mere, dans une telle rencontre? On sait assez ce que la nature souffre, & on n'ignore pas les diverses pensées que doivent donner la religion & la foi. Nous nous sentons frapez coup sur coup dans les endroits les plus sensibles. Ne semble-t-il pas que ce soit assez pour avoir lieu de dire: † *Dolor super dolorem, in me cor meum mœrens:* Douleur sur douleur, mon cœur est dans l'amertume. Il n'y a qu'un moment, qu'une mort imprevue, quoique très precieuse aux yeux de Dieu, vous a enlevé celui qui vous conduisoit au dehors par la sagesse de ses conseils, & en qui vous aviez depuis tant de tems une si grande confiance. Et cette plaie étant encore toute ouverte, en voici une nouvelle plus douloureuse, parce qu'elle est plus interieure, qui vous ravit celle qui vous faisoit courir dans la voie étroite par la ferveur de son exemple &

* En Fevrier 1684.
† Jerem. 8. 18.

par l'efficace de ses paroles. A en demeurer là, on ne voit rien que d'accablant. Mais levons les yeux vers la main qui nous frappe, elle est adorable, elle est juste; mais elle est toujours misericordieuse pour ceux qui sont à lui & qui n'esperent qu'en lui. Pensons donc seulement à l'aimer, & soions certains que tout coopére en bien à ceux qui l'aiment. Les personnes que nous regretons nous servoient à aller à Dieu par leur exemple, par leurs paroles, & par leurs instructions. Mais peut-être que l'abondance où nous étions à cet égard, lorsque nous les avions parmi nous, étoit cause que nous avions moins de soin d'en profiter. Ce n'est pas que je pense que ce soit pour nous punir qui nous les ôte. J'aime mieux croire que c'est d'une part que la course de leurs travaux étoit finie, & que le tems de leur recompense étoit arrivé; & de l'autre, qu'il a voulu que le sentiment de notre perte nous rendit plus cheres les graces qu'il nous faisoit par leur entremise, & que ce nous fût une occasion de redoubler notre zèle, pour marcher sur les pas qu'ils nous ont tracez avec plus de fidelité, pour nous porter à un plus ardent amour des mortifications & des croix, par le souvenir de ce qu'ils nous ont dit de plus touchant, & pour pratiquer avec plus d'exactitude & plus d'application à Dieu les regles saintes qu'ils nous ont souvent données pour mener une vie vraiment penitente & vraiment religieuse. Je suis assuré, ma chere Mere, que si chacune de nos Sœurs faisoit sa devotion d'entrer dans ces pensées, en se disant souvent en soi même: Qu'auroit fait chere Mere dans une telle rencontre, comment nous auroit-elle soutenues, que nous auroit-

roit-elle inſpiré pour être plus à Dieu ? Elles auroient perdu de la conſolation, ce qui ne doit pas être le partage de cette vie, mais elles pourroient retrouver par là autant davantage pour leur ſolide avancement dans la pieté, que ſi elle étoit encore parmi elles.

Je prevois ma très chere Mere, que vous me direz que vous êtes la plus à plaindre, parce que tout le poids eſt tombé ſur vous, & que vous avez peur d'en être accablée, vous trouvant privée d'un ſi grand appui. Mais celui qui étoit ſa force, n'eſt il pas la vôtre ? Pouvons-nous rien de nous mêmes ? Et Dieu ne peut-il pas faire les plus grandes choſes par les inſtrumens les plus foibles ? Il n'y a point de ſi petite charge dans le gouvernement des ames qui ne puiſſe accabler ceux qui ſe l'impoſent à eux mêmes, ſans y être appellez de Dieu ; & il n'y en a point de ſi peſante que ne puiſſent porter ceux qu'il y a appellez par une legitime vocation. Gardez-vous ſeulement de tomber dans le decouragement, en vous arrêtant trop à ce que vous pouvez trouver en vous de défauts & d'impuiſſance pour remplir tous vos devoirs. Ce ſeroit compter ſur vous même, au lieu qu'il ne faut compter que ſur le ſecours de Dieu, qui n'abandonne point ceux qu'il charge de la conduite des ames, quand ils font ce qu'ils peuvent ſelon la meſure de leur grace, & qu'ils ſe confient tout à lui. Mais de plus, vous ne ſerez pas la ſeule qui vous attirerez les ſecours neceſſaires pour vous bien acquiter d'un emploi ſi difficile ; les ames qui ſont conduites les attirent ſur leurs conducteurs, quand elles ne cherchent dans la conduite qu'on tient ſur elles, que la gloire de Dieu & leur ſalut. Et c'eſt

l'avantage qu'ont les ſupérieures des communautez bien reglées, que Dieu leur donne des forces à proportion des beſoins des inférieures, qui méritent par leur bonne diſpoſition que Dieu les pourvoie de bons guides qui ne les égarent point. Mais vous ne vous devez pas croire, ma très chere Mere, entierement deſtituée de l'appui de celle qui vous a aidée autrefois à porter le même fardeau. Elle vous y ſervira d'une autre maniere. Sa charité qui a reçu, comme il y a lieu de l'eſperer, ſon dernier accompliſſement dans le ciel, ne lui permettra pas d'oublier celles qu'elle a tant aimées pendant ſa vie d'exil; elle vous obtiendra par ſes prieres devant le throne de Dieu les graces de lumiere pour les bien conduire, & celles de force pour les ſoutenir. Eſperez donc, ma très chere Mere, que vous trouverez en Dieu ce que vous ne pourriez pas trouver en vous même, & ainſi ne regardant que ce qui eſt éternel, & faiſant peu d'état de tout ce qui paſſe, faiſons taire la nature, & n'écoutons plus que ce que nous dit la foi: qu'il ſe faut réjouir du bonheur des ſaints qui nous quittent, & ne penſer qu'à ce qui nous peut rendre dignes de les ſuivre. Je ſalue toutes nos cheres Sœurs. Je les porte dans mon cœur auſſi bien abſent que preſent. Et je vous ſupplie, ma très chere Mere, de trouver bon que cette lettre ſoit pour elles auſſi bien que pour vous. Car ce qu'il y a qui vous regarde en particulier les regarde auſſi, puiſque dans l'état où Dieu vous a miſe à leur égard, tout ce qu'il vous donnera ſe doit repandre ſur elles, & vous ne ſauriez vous ſanctifier qu'en travaillant à les rendre ſaintes.

LETTRE CCLVIII.*

A la Sœur ANGELIQUE THERESE ARNAULD. *Sur la mort de la Mere Angelique de S. Jean Abesse de P. R.*

QUel coup, ma très chere Niece, à un cœur aussi tendre que le vôtre, & qui venoit de recevoir une si grande plaie † qui n'étoit pas encore refermée ! Mais c'est dans ces rencontres qu'il se faut souvenir qu'on est Chrétienne & Religieuse, & que ces deux qualitez doivent regler tous les mouvemens du cœur. Un vrai chrétien est tout à Jesus-Christ, ne vit plus que pour Jesus-Christ & ne doit juger les choses que par rapport à Jesus-Christ. Il ne doit donc pas regarder comme une perte, mais comme un gain, ce qui est un gain pour Jesus-Christ. Et c'en est un pour lui quand les pierres vivantes destinées à entrer dans la structure du temple divin, qu'il éleve à la gloire de son Pere, y vont prendre leur place dans le tems prescrit par les ordres de sa providence. Il est vrai que celles qui demeurent sur la terre, ne se peuvent voir séparées de celles que Dieu en enleve, sans en ressentir de la douleur : mais ce sentiment que Dieu pardonne quand il dure peu, doit être bientôt reprimé par la joie de la foi, comme dit S. Augustin, & il le doit être plutôt dans une ame religieuse, qui a de plus étroites obligations que le commun des chrétiens, d'être morte au monde, & aux sentimens de la nature, pour no-

* En 1684.

† La mort de M. de Saci.

ne plus vivre que de la vie de la foi, & de ne ne plus désirer tant pour elles que pour les personnes qu'elle aime, que la dissolution de ce corps mortel, comme parle l'Apôtre, pour aller regner avec Jesus-Christ. Je ne prétens pas, ma très chere Niece, que l'on se doive décourager lorsqu'on ne se trouve pas dans un si grand détachement. Il suffit qu'on y tende & qu'on y aspire, que l'on soit persuadé que l'on y devroit être, & que l'on s'humilie de n'y être pas. Cela fait au moins qu'on ne s'entretient pas volontairement dans une tristesse qui n'est pas agréable à Dieu, puisque S. Paul la défend aux chrétiens; & qui ne peut plaire aux personnes que nous regrettons, puisque leur volonté étant parfaitement soumise à celle de Dieu, elles ne peuvent désirer pour ceux avec qui la charité les unit encore qu'un semblable assujettissement à ses volontez adorables. Je sai bien, ma très chere Niece, que c'est à Dieu à vous donner cette force. J'ai aussi une grande confiance qu'il vous la donnera, & je l'en prie de tout mon cœur.

LETTRE CCLIX.*

Au PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. *Au sujet du P. Jobert, du retour de M. Nicole à Paris, des Jesuites & du P. Malebranche.*

MONSEIGNEUR,

JE souhaite les bonnes fêtes à Votre Altesse Serenissime, & je prie N. S. J. C. qu'il répande la grace de sa Resurection, qui est la grace

* 3. Avril 1684.

ce *de la nouveauté de la vie*, sur Elle & sur son illustre famille. Elle ne peut sans doute mieux faire que de se tenir ferme dans la resolution qu'Elle a prise, de ne plus rien écrire au P. Jobert de ce qui nous regarde. Car c'est lui donner une occasion prochaine d'offenser Dieu par des médisances ou des jugemens tout à fait témeraires. Sa derniere lettre en est toute pleine. V. A. trouvera bon que je ne perde pas mon tems à la refuter. Je suis fort pressé de travailler à autre chose, où il sera mieux emploié. Je dirai seulement un mot de ce qu'il dit contre M. Nicole, que c'est une preuve de ma mauvaise foi de ce que je n'ai pas dit à V. A. qu'il n'a été reçu à Paris *qu'en protestant qu'il renonçoit absolument au Jansenisme & à toute la cabale.* C'est un étrange mensonge. V. A. peut s'assûrer que je ne mens point. Voici comme la chose s'est passée. Il ne pensoit point à retourner à Paris, mais seulement à se retirer à une Abaie, qui est à 14. lieues de Paris. Mais afin qu'il n'y fût point inquieté, une personne de condition en dit un mot à M. l'Archevêque, qui non seulement le trouva bon, mais ajouta qu'il pourroit même revenir à Paris, sans qu'il ait exigé pour cela aucune condition. Y étant retourné, & aiant rendu à M. l'Archevêque quelques visites de civilité, où il ne fut parlé de Jansenisme ni de près ni de loin, il l'a engagé à écrire contre les héretiques. Mais son livre* étant fait, loin que le P. Confesseur le regarde comme une personne qui auroit renoncé à ce qu'ils apellent Jansenisme, il a fait ce qu'il a pu auprès du Roi pour en empêcher la publica-

* Les prétendus Reformés convaincus de Schisme.

blication; il en feroit venu à bout si M. de Paris n'avoit cru qu'il y alloit de son honneur, de ne pas souffrir qu'on suprimât un livre très-bon en soi, & très utile à l'Eglise, qui n'avoit été entrepris que par son ordre. Ainsi en aiant parlé au Roi il a renversé ce miserable dessein du P. de la Chaise. Mais V. A. trouvera bon que je la prie de ne mander quoi que ce soit de tout cela au P. Jobert. Car cela pourroit être cause qu'ils exciteroient une nouvelle tempête contre M. Nicole, de quoi je serois très-fâché; ou qu'ils feroient de nouvelles intrigues pour obtenir du Roi la suppression de son livre, ce qui porteroit grand prejudice à l'Eglise. Ainsi, Monseigneur, je vous supplie encore une fois de ne rien mander de tout cela à Paris. Aussi bien V. A. voit bien par experience, que tout ce qu'on leur écrit, ne sert point à les detromper, mais ne fait que les aigrir davantage.

N'aiant pu lire plusieurs mots des dernieres lignes de la premiere page de la derniere lettre de V. A. je ne sai pas tout à fait à quoi se raportent ces mots : *Ne me disputez pas cela. Car helas ! je ne le sai que trop ;* si ce n'est qu'Elle est toujours persuadée que nous avons autant d'aigreur & d'animosité envers les Jesuites, qu'ils en ont envers nous. Sur quoi je n'ai rien à dire après les éclaircissemens que je lui ai donnez sur cela en tant d'autres lettres. Je la supplie seulement de considerer, qu'on ne peut sans erreur prendre l'improbation de la mauvaise conduite d'une personne pour une haine, une aigreur, & une animosité contre cette personne. Car la premiere de ces deux dispositions est commandée par la loi de Dieu, & l'autre est defendue comme contraire

à la

à la charité. Or je ne crois pas que V. A. ait d'autres temoignages de l'aigreur & de l'animosité, qu'Elle croit que nous avons contre les Jesuites, sinon que nous n'avons pas dissimulé, quand l'occasion s'en est présentée, que nous improuvions leur doctrine & leur conduite en beaucoup de choses, qui nous ont paru très prejudiciables à l'Eglise. Elle dira qu'ils en pourront dire autant, & qu'ils prétendront qu'ils ne haïssent pas nos personnes, mais seulement qu'ils improuvent notre doctrine & notre conduite. J'avoue que tout cela peut être; & comme je vois mieux mon cœur que celui d'un autre, je serois bien plus disposé à croire qu'il n'y a aucun Jesuite qui ait de l'animosité contre moi, que d'avouer à V. A. contre le temoignage de ma conscience, que j'en ai contre aucun Jesuite. Je ne doute point aussi qu'il n'y ait beaucoup de Jesuites qui parlent contre nous sans nous haïr, étant trompez par les calomnies qu'on a repandues contre nous en tant de libelles. Mais je ne sai comment on peut excuser ceux qui ont inventé ces calomnies, & qui les repandent & de vive voix en toutes sortes de rencontres, & par des livres imprimés. Car il y en a de si atroces & de si peu croiables, que je ne sai sur qui tombera ce que dit S. Paul, *que les médisans ne posséderont point le Royaume de Dieu*, s'il n'y a rien à craindre pour ces diffamateurs publics de tant de personnes innocentes.

Ce que je pensois faire pour la justification du livre des Idées, sera plus long que je ne pensois; & ainsi je n'en suis pas encore dehors. Ce qui ne me laisse gueres de relâcher pour penser à autre chose.

LET-

LETTRE CCLX.*

A M. NICOLE. *Sur la nature des Idées, & sur l'étendue intelligible du Pere Malebranche.*

JE suis bien faché qu'on vous ait envoié si tard la lettre. Car j'en suis bien plus pressé à vous repondre.

Vos premieres difficultés touchant les perceptions representatives ne sont point solides. Je les ai éclaircies dans deux exemples, le 14. & le 16. (c'est à des exemples que j'ai réduit dans une 5. partie de la Défense, tout ce qui regarde le fond de la matiere) où j'ai fait voir que les mots de *representatifs*, de *representation*, de *representer*, sont comme les mots de *sain*, & de *santé*, c'est-à-dire, que comme ces derniers sont des mots analogues, qui conviennent proprement & premierement à *l'homme*, ou à *l'animal*; & qui ne conviennent aux alimens qu'on appelle sains, à l'air qu'on appelle sain, aux signes de la santé *&c.* que par raport à la santé de l'animal; il en est de même des mots de *representer* & de *representatifs*. Ils conviennent proprement, premierement, & principalement à la representation formelle qui ne se trouve que dans nos perceptions, & ce n'est que par raport à nos perceptions que les tableaux, les images, les paroles, l'Ecriture, & tous les autres signes soit naturels, soit d'institution, sont dits *representer* ou être *representatifs*: parce qu'ils reveillent la perception que nous avons de cer-

* 17. Avril 1684.

certains objets, ou qu'ils sont la cause occasionnelle de ce que nous avons ces perceptions, comme quand on montre à une personne qui n'a jamais vû le Roi, un portrait du Roi en lui disant que c'est le portrait du Roi. Car si on ne lui disoit pas, & qu'il n'eut aucun sujet de s'en douter, ce portrait, quelque bien fait qu'il pût être, ne seroit point à son égard representatif du Roi. Cela est fort bien poussé, & par là on voit que c'est le même sophisme de vouloir que nos perceptions ne soient pas representatives, parce qu'elles ne le sont pas en la maniere des tableaux, que si on prétendoit que l'on ne peut pas dire qu'un homme soit *sain*, parce qu'il n'est pas *sain*, comme un aliment est sain, & comme l'air est *sain*. Sans la cherté du port je vous aurois envoié le brouillon de cet endroit : mais cela contient près de 22. pages.

J'ai fait voir dans cet endroit même, une autre chose fort plaisante : c'est que l'axiome, qui est le fondement de toutes les connoissances humaines dont il est parlé dans *l'Art de penser* 4. Part. ch. 6. fait voir manifestement que nos perceptions sont representatives, sur tout selon le P. Malebranche, qui en parle en ces termes dans la Recherche de la verité. *L'Axiome Metaphisique, que l'on peut assurer d'une chose, ce que l'on conçoit clairement être enfermé dans* L'IDÉE QUI LA REPRESENTE *&c.* Car j'ai fait voir par beaucoup de preuves convainquantes que le mot d'*idée* ne s'y pouvoit prendre pour autre chose que pour *perception*, sur tout en y joignant comme il fait ces 4. mineures.

Or on conçoit clairement qu'il y a plus de grandeur dans l'idée que l'on a du tout, que

dans

dans l'idée que l'on a de ſa partie : que l'exiſtence poſſible eſt contenue dans l'idée d'une montagne de marbre : & l'exiſtence impoſſible dans l'idée d'une montagne ſans vallée ; & l'exiſtence neceſſaire dans l'idée qu'on a de Dieu, je veux dire de l'être infiniment parfait. Donc le tout eſt plus grand que ſa partie : Donc une montagne de marbre peut exiſter : Donc une montagne ſans vallée ne peut exiſter : Donc Dieu exiſte neceſſairement.

J'ai fait voir qu'il étoit impoſſible que dans la 2. & la 3. mineure le mot d'*idée* ſe prenne pour autre choſe que pour *perception*. Car il eſt bien certain qu'une montagne ſans vallée, n'a point d'être repreſentatif : & ainſi le mot d'*idée* au regard de la montagne ſans vallée, ne peut ſignifier autre choſe, ſinon la jonction de deux idées ou perceptions ; l'une poſitive de la *montagne*, l'autre negative de la *vallée*, que l'on voit clairement ne ſe pouvoir allier enſemble ; & c'eſt ce qui fait que l'on dit que l'exiſtence impoſſible eſt contenue dans cette idée complexe d'une montagne ſans vallée : au lieu que les deux idées ou perceptions de *montagne* & de *marbre* ſe peuvent allier enſemble parce qu'elles n'ont rien d'incompatible ; de là vient auſſi que l'on conçoit clairement, que l'exiſtence poſſible eſt renfermée dans l'Idée complexe de *Montagne de marbre*. Or le mot d'*Idée* doit être pris dans la majeure, qui eſt *l'Axiome*, dans le même ſens que dans ces deux mineures, parce qu'autrement ce ſeroit un argument à 4. termes. Donc &c.

En voila aſſés pour votre premiere difficulté, ſur laquelle je ſuis fort en repos. Car je ſuis aſſuré que j'aurai pour moi tout ce qu'il

y a d'habiles Philoſophes dans l'Europe.

Pour l'autre difficulté qui regarde l'étendue qu'il met en Dieu, j'ai eû la même retenue que vous avez vue dans le livre des Idées, n'oſant dire abſolument qu'il vouloit que ce fut une etendue formelle. C'eſt pourquoi je m'étois contenté de propoſer mes doutes ſur cela, & les raiſons qui ſembloient le faire croire, ſans pourtant l'aſſurer. Voiez s'il vous plait le ch. 14. depuis là p. 141. ou plutôt 136. juſqu'à la fin. Mais ce qui m'a déterminé à lui attribuer abſolument cette opinion, c'eſt:

1. Qu'en repondant à ces endroits là dans ſon ch. 16. il s'amuſe à me quereller ſur ce qu'il prétend que j'ai voulu faire douter s'il ne mettoit point l'étendue formellement en Dieu, après avoir dit que c'étoit UNE CREATURE. Mais il ne dit point, que prenant l'étendue pour quelque choſe de divin, & non point pour une creature, il ne l'ait point miſe *formellement* en Dieu.

2. En la p. 199. j'avois dit que je ne reconnoiſſois point pour mon Dieu une étendue intelligible infinie, dans laquelle on pouvoit remarquer differentes parties. Il repond à cela dans la p. 128. de ſa reponſe. Et au lieu de dire qu'il ne reconnoiſſoit point pour ſon Dieu une vraie & formelle étendue, mais ſeulement l'idée de l'etendue: il dit toute autre choſe.

3. Dans ſes Meditations chrétiennes, il marque expreſſément d'une part que le monde eſt borné, & de l'autre *que les eſpaces immenſes* ſont *une ſubſtance*. Or ſupoſé que le monde ſoit borné, ces eſpaces immenſes ne peuvent être une ſubſtance créée. C'eſt donc la ſubſtance de Dieu même.

4. Mais

4. Mais ce qui eſt plus convainquant que tout cela, c'eſt ce qu'il dit dans la 9. Meditation §. 8 & 9. 10.

» Il y a encore une raiſon qui porte les hom-
» mes à croire que la matiere eſt incréée, c'eſt
» que quand ils penſent à l'etendue, ils ne peu-
» vent s'empêcher de la regarder comme un
» être néceſſaire. En effet on conçoit que le
» monde a été créé dans des eſpaces immenſes,
» que ces eſpaces n'ont jamais commencé, &
» que Dieu ne les peut détruire. De ſorte que
» confondant la matiere avec ces eſpaces, parce
» qu'effectivement la matiere n'eſt rien autre
» choſe que de l'eſpace ou de l'étendue, ils regar-
» dent la matiere comme un être éternel. Mais
» tu dois diſtinguer deux eſpeces d'étendue, l'u-
» ne intelligible, l'autre materielle. L'etendue
» intelligible eſt éternelle, immenſe, néceſſaire.
» C'eſt l'immenſité de l'être divin. C'eſt l'idée
» intelligible d'une infinité de mondes poſſibles.
» C'eſt ce que ton eſprit contemple, lorſque tu
» penſe à l'infini. C'eſt par cette étendue intel-
» ligible que tu connois ce monde poſſible.

» L'autre eſpece d'étendue, eſt la matiere
» dont le monde eſt compoſé. Bien loin que tu
» l'aperçoive comme un être néceſſaire, qu'il
» n'y a que la foi qui t'aprenne ſon exiſtence.
» Ce monde a commencé & peut ceſſer d'être.
» Il a certaines bornes qu'il pouroit ne point
» avoir. Tu penſe le voir, & il eſt inviſible: &
» tu lui attribue ce que tu aperçois, lorſque tu
» ne vois rien qui lui apartienne. Prens donc
» garde de ne pas juger temerairement de ce
» que tu ne vois en aucune maniere. L'étendue
» intelligible te paroît éternelle, néceſſaire,
» infinie, crois ce que tu vois: mais ne crois pas
» que le monde ſoit éternel, ni que la matiere

» qui

» qui le compose, soit immense, éternelle, né-
» cessaire. N'attribue pas à la créature ce qui
» n'apartient qu'au createur.

Je ne pense pas qu'on puisse nier que ce qu'il appelle des espaces immenses dans lesquels le monde a été créé ne soient *l'espace des Gassendistes*, & ce que les autres Philosophes appellent les *espaces imaginaires*. Or il est clair que c'est de ces mêmes espaces qu'il dit que c'est *l'immensité de l'être divin*. Il veut donc manifestement que l'espace des Gassendistes soit l'immensité de Dieu. Il y a une ligne qui brouille cela. *C'est l'idée intelligible d'une infinité de mondes possibles*. Mais en prenant le mot d'*idée* pour un être representatif, cela veut dire seulement, que cet espace des Gassendistes éternel, immense, nécessaire, est l'etre representatif d'une infinité de mondes possibles, parce qu'il ne peut être l'Archetipe d'une infinité de mondes que Dieu pourroit créer. Mais cela ne peut vouloir dire que cette étendue intelligible est seulement l'étendue en tant qu'elle est conçue de Dieu, & qu'elle est idéalement en Dieu. Car qui jamais s'est mis dans l'esprit que le monde a été créé dans l'idée que Dieu a de l'étendue : & que c'est cette idée que Dieu a de l'étendue qui a fait croire à Spinosa, *que la matiere étoit incréée, & qu'elle étoit éternelle & nécessaire ?* Il faudroit donc croire aussi que Dieu aiant l'idée de chaque homme en particulier (car il ne fait rien dont il n'ait l'idée) on a lieu de croire que chaque homme est un être éternel & nécessaire. Pour moi je ne puis deviner quel autre sens on pouroit donner à toute cette page des Meditations. Mais à propos de cela, je me souviens qu'il y a cinq ou 6. ans qu'un Philo-

sophe

sophe extravagant fît une lettre, où il disoit que Dieu étoit *l'étendue* : & qu'un Cartesien fit un écrit contre, pour montrer que cette extravagance pouvoit être une suite de la Philosophie des Gassendistes, mais que cela étoit tout à fait opposé à celle de M. Descartes. Vous me feriez un grand plaisir si vous me pouviez trouver ce dernier écrit. Je pense qu'il fut imprimé chez Cusson imprimeur du Journal, ou chez Pralard. En priant quelqu'un de vos amis de le chercher chez quelques Philosophes curieux, on le poura trouver. J'en aurois bien besoin.

Mais pour revenir au P. Malebranche, j'ai trouvé encore un endroit dans sa reponse, qui fait juger qu'il croit qu'il y a en Dieu une telle étendue, que si notre ame étoit étendue de la même sorte elle seroit materielle, & composée de corps & d'esprit. C'est une note marginale de la p. 78. de sa Reponse. Elle est un peu obscure, mais elle ne peut avoir d'autre sens.

» Il faut remarquer que c'est une proprieté » de l'infini incomprehensible à l'esprit hu» main, d'être en même tems un, & toutes » choses, composé, pour ainsi dire, d'une infi» nité de perfections, & tellement simple, » que chaque perfection renferme toutes les » autres sans aucune distinction réelle.... Mais » l'ame, par exemple, étant un être borné & » particulier, ELLE SEROIT MATERIEL» LE SI ELLE E'TOIT E'TENDUE; elle se» roit composée de deux substances differentes, » esprit & corps.

J'ai oublié de vous dire sur votre premiere difficulté, qu'il n'est pas vrai que la réalité objective de nos perceptions, ou de nos idées

ne soit qu'une denomination externe de l'objet connu. C'est une objection qu'on a faite à M. Descartes dans les premieres objections. Vous pouvez voir la reponse qu'il y a faite.

Je vous prie aussi de voir dans *l'Art de penser* ce qui y est dit des Idées 1. p. ch. 1. & 4. Part. ch. 6. & ce qu'en dit M. Descartes dans sa 3. Meditation & dans la fin de sa Reponse aux deux objections.

Pour les prétendues duretés, j'ai deux graces à demander à nos amis. L'une qu'ils ne me tourmentent plus sur cela. Car il n'en sera autre chose. Je crois en conscience en devoir user comme je fais envers un homme que je crois plus dangereux à l'Eglise que M. Mallet & Desmarets. La pretendue modération que l'on me conseille, ne feroit que le rendre plus insolent. Il a besoin qu'on l'humilie, & qu'on fasse voir combien il a l'esprit faux. C'est une correction fraternelle qu'on lui doit, & elle ne seroit pas correction si elle n'avoit de la force. *Foris*, dit S. Augustin, *terribiliter persònet increpatio : intus lenitatis teneatur dilectio.* Il faut de plus que le monde connoisse ses égaremens, afin qu'on ne se laisse plus emporter par un faux air de spiritualité qui impose extremement aux esprits mediocres qui lisent ses ouvrages. Ce n'est pas seulement à moi qu'il en veut. Il a entrepris de decrier tout ce qu'on a fait sur la grace, en se vantant insolemment, que ce ne sont que des Galimathias ausquels on ne comprend rien, & de faire passer pour des dogmes pernicieux & frapés d'anatheme par les Conciles les plus saintes verités de la grace. Il faut qu'il sache qu'on n'est point insensible contre de tels excès. C'est manquer de zèle pour la Religion que d'être froid dans

ces

ces rencontres. *Duobus modis*, dit le même ſaint, *non te maculat malus. Si non conſentias & ſi redarguas.* Je ne crains point ſes emportemens & ſes aigreurs. Plus il les continuera, & plus il ſe décriera lui même. Et je ſuis fort aſſuré, que je ne lui donnerai point de priſe, & qu'il n'aura rien de raiſonnable à me repliquer. Il eſt vrai que je ne puis empêcher qu'il ne s'emporte en de nouvelles folies, & de nouvelles extravagances. Mais c'eſt de quoi je ne me mets point en peine, non plus que des ſatires des Miniſtres. *Non eſt ſapientis præſtare niſi culpam.* J'ai une grande application à ne rien dire qui ne ſoit véritable & bien fondé. Si j'y avois manqué, quoi que par inadvertance, j'en aurois beaucoup de peine. Mais quand ma conſcience ne me reproche rien, je me moque de toutes les injures que l'on me peut dire, & j'en ſuis moins touché que d'une piqueure de mouche. La ſeconde grace que je demande à nos amis, eſt que s'ils ne peuvent pas aprouver ma maniere d'écrire, qu'ils aient au moins la bonté de s'en taire, & de ne pas prévenir contre moi le jugement du public, qu'il me ſera peut-être plus favorable qu'ils ne penſent. Je m'attens bien que quelques perſonnes, pour qui j'ai d'ailleurs de l'eſtime, trouveront que je ſuis trop dur : mais j'eſpere auſſi qu'ils demeureront d'accord qu'on m'en a donné ſujet, & que j'ai raiſon dans le fond. Cela me ſuffit. La ſolidité des preuves pour établir la verité a des principes certains, & tous ceux qui ont l'eſprit juſte en jugent de la même ſorte. Mais pour les manieres douces ou fortes, c'eſt une matiere du goût : & il n'eſt pas poſſible de contenter toutes ſortes de goûts. Le goût de la Cour peut n'être pas celui de tout le reſte du monde;

monde ; & le goût d'un siecle n'est pas toujours celui d'un autre.

J'aurois bien encore des choses à dire, mais il faut finir. Quand vous aurez vû le livre intitulé *l'Esprit de M. Arnauld*, vous ne direz plus que celui qui y est attaqué directement, tôt ou tard y doit repondre ; mais plutot qu'il s'en doit moquer.

LETTRE CCLXI.*

Au P. QUESNEL. *Sur la Remontrance ou Justification.*

... J'Ai lu tout ce qu'on m'écrit sur la *Remontrance.* † Voici en peu de mots ce que j'en ai conclu qu'il : lui faut changer de forme, en parlant *in tertia persona*, & non *in prima.* ‡ Adoucir tout ce qui regarde cette personne selon les remarques qu'on a envoiées, à quoi on n'aura aucune peine, quoi qu'il semble qu'on se soit imaginé le contraire. Mais pour retrancher ce qui regarde les principaux auteurs des maux ; c'est à quoi on ne sauroit se résoudre, parce qu'on est persuadé que ce seroit *telum imbelle sine ictu.* Ainsi tout se reduit à deliberer ce qu'on fera de ces trois choses, suppo-

* 9. Mai 1684.

† *Remontrance* & ensuite c'étoit un Ecrit intitulé *Justification*, où il se defendoit & tous ceux qu'on persecutoit sous le pretexte du Jansenisme. Le P. Q. en avoit une copie & le brouillon même qui lui furent enlevés avec ses autres papiers.

‡ Il y parloit toujours au Roi, ce qu'il changea en le tournant autrement.

ſuppoſé que l'ouvrage ſoit adouci & changé de forme :

1. Le mettre au fond d'un coffre en attendant qu'il ſe preſente quelque occaſion où on le croit propre à être donné.

2. Faire *Stamper* & retirer tous les exemplaires, & attendre auſſi l'occaſion.

3. Le faire *Stamper* & le publier auſſi-tôt. Mais je ne puis penſer à ce dernier tant qu'on ſera dans la peur où on eſt : ne voulant point du tout me rendre garand de ce qui en pourroit arriver. Ainſi tout ſe reduit à choiſir du premier ou du ſecond avis. Et le premier doit l'emporter, ſi on a pour fin de perſuader celui qu'on a prévenu, en ſuppoſant qu'il y a quelque apparence que cela ſera. Je ſuis ſi éloigné de croire qu'on ſe le puiſſe promettre en quelque forme que l'on mette cet écrit, que je n'aurois pas trop bonne opinion du jugement de l'auteur, ſi je croiois qu'il eut eu cette penſée. Je crois plutôt que ſon deſſein a été de rendre la conduite que l'on tient ſi ridicule dans le public, qu'on vint peu à peu à en avoir de la confuſion : d'où il y auroit à eſperer qu'avec le tems les choſes pourroient changer, & que cependant tout ce qu'il y a de gens d'eſprit pouroient être convaincus de l'innocence de ceux qu'on opprime & de l'injuſtice de leurs ennemis. Cet effet ſeroit preſque infaillible. Mais pour ne ſe pas tromper, il faudroit ajouter, *cum perſecutionibus*, comme Jeſus-Chriſt dit dans l'Evangile de Saint Marc, en parlant du centuple qu'il promet à ceux qui auroient tout quitté pour lui. On avoue donc que cela pourroit bien en attirer de nouvelles. Et ainſi pour bien juger de ce qu'il y a à faire dans cette rencon-

te, il faut mettre dans un des plats de la balance une persécution sourde, qui va à ruiner peu à peu tout le bien qu'on fait dans l'Eglise, & qui ne paroît pas fort injuste à la plupart des gens. Et mettre dans l'autre plat une grande justification dans le monde, & un grand décri de nos ennemis, ce qui pourra être accompagné d'un redoublement de persecution. Il faut se resoudre à l'un ou à l'autre. Car de croire que de certains Ecrits doux dont personne ne seroit choqué, nous puissent faire aucuns biens, c'est ce qui ne me sauroit entrer dans l'esprit. Et ainsi que ceux qui ont ces esperances, y travaillent, je n'en serai pas fâché: mais pour moi je ne saurois rien faire qui vaille, quand ce qu'on voudroit que je fisse n'est pas à mon goût. Je suis tout à vous.

J'ai de l'estime & de l'affection pour M. Ouvrard. * Mais sa pensée sur la reformation du Calendrier qu'il paroît avoir regardée comme une chose qui pourroit bien s'exécuter, me paroît la plus étrange chose du monde. Je voudrois bien pour son honneur qu'il n'eut point imprimé une telle chose.

LETTRE CCLXII. †

A Mad. JUPINE ET A SA COMPAGNE. *Sur la mort de leur Maitresse.*

DIeu n'a pas permis, mes très cheres sœurs, que j'aie été present à la mort heureuse de votre bonne Maitresse. On a évité par là quel-

* Chanoine de Tours.

† 26. Juillet 1684.

quelques embaras; mais ce m'auroit été une consolation d'être temoin des dispositions si saintes & si chrétiennes par lesquelles Dieu a voulu qu'elle terminât sa sainte vie, selon la relation si edifiante que le Pere de Hondt m'en a envoiée. J'aurois aussi pu contribuer à adoucir la douleur qu'on ne peut douter que vous n'aïïez ressentie dans une si grande perte. Assurément vous avez sujet d'en être touchées, & peut-être que de votre vie vous ne serez dans un état si tranquille que vous avez été avec elle. Je me reprens. Car un vrai chretien trouve sa tranquillité par tout, & je vous ferois tort si je ne croiois que vous avez toutes deux un vrai desir d'être toujours de véritables chretiennes. Je voulois dire seulement, que sa bonté vous a fait trouver bien de la douceur dans les services que vous lui avez rendus, & qu'il vous a dû être douloureux de vous en être vues tout d'un coup privées. Notre vie est toute pleine de ces sortes de croix & il s'y faut attendre. Tout passe dans le monde. Les uns le quittent plutôt, les autres plus tard; mais le voiage de tous se termine à entrer dans l'une ou l'autre de deux éternitez bien differentes, selon qu'on aura bien ou mal emploié le tems que Dieu nous donne pour acquerir l'une & pour éviter l'autre. Heureux ceux, dit l'Ecriture, qui sont appellez aux noces de l'Agneau! C'est l'éternité bien heureuse à laquelle nous souhaitons tous d'arriver. Pourquoi donc pleurer ceux que nous avons tout sujet de croire qui y sont arrivez avant nous. Le bonheur incomparable dont ils jouissent, ne nous devroit-il pas donner plus de joie que les privations passagéres que nous en ressentons ne nous causent de tristesse?

Ainsi

Ainſi ce que nous devons faire dans la mort des gens de bien n'eſt pas de les regretter; car il ne leur eſt rien arrivé par là qui ne ſoit dans l'ordre de Dieu, & qui ne leur ſoit avantageux; mais c'eſt de nous ſouvenir de leur vertu & d'imiter leur exemple. Celle qui nous a quitté pour aller à Dieu, nous en a beaucoup donné de bonté, de douceur, de charité, d'humilité, de détachement des choſes de la terre, & d'attachement à Dieu, & ſur tout d'une admirable tranquillité d'ame, que Dieu lui a conſervée juſqu'au dernier moment de ſa vie. Et tout cela étoit d'autant plus agréable à Dieu, qu'il étoit caché & comme enſéveli ſous un très bas ſentiment qu'elle avoit d'elle-même. Ce ſont des inſtructions muettes qu'elle vous a données, mes très cheres ſœurs, pendant tout le tems que vous avez été avec elle, dont vous devez profiter. Et la plus grand marque vous puiſſiez donner que vous étes dans cette diſpoſition, eſt d'avoir autant de douceur & de condeſcendance l'une pour l'autre, quelle en a eu pour vous deux. Car nous nous trompons, ſi nous croions avoir une vraie charité pour le prochain ſans rien vouloir ſouffrir de lui. Chacun a ſes defauts, & c'eſt une grande injuſtice de vouloir que l'on tolére nos petites humeurs, & ne vouloir pas tolérer celles des autres. Il n'y a point de vraie vertu chretienne ſans patience, ni de patience ſans ſouffrance, ni de ſouffrance ſi nous n'avions perſonne qui nous contredit. Mais Dieu permet qu'il nous arrive beaucoup de petites contradictions de la part même des perſonnes qui craignent Dieu avec qui la providence nous a unis, pour nous être une matiere de mérite quand nous en faiſons l'uſage que Dieu déſire, en les prenant comme

des moiens qu'il nous donne de paier ce que nous devons à sa justice pour les fautes sans nombre que nous commettons tous les jours. Si nous étions frappez de cette pensée autant que J. C. a voulu que nous le fussions, en nous en parlant si souvent dans l'Evangile, & si nous faisions tous les jours une attention serieuse sur ce qu'il en a mis dans la priere que nous disons sans cesse, n'aurions-nous pas plutôt de la joie que de la peine, quand on fait de nous quelque plainte qui nous semble injuste, ou qu'on nous dit quelque parole desobligeante, ou qu'on nous témoigne quelque mauvaise humeur? Un homme accablé de dettes, & menacé de la prison s'il ne les paioit, que ne feroit-il point pour se procurer l'amitié d'une personne qu'il seroit assuré qui lui donneroit moien de s'en acquitter? Les dettes sont nos péchez. La prison qui nous attend, si nous ne les paions pendant cette vie, c'est au moins le purgatoire. Ceux avec qui nous croions ne pouvoir vivre, parce qu'ils nous seroient quelquefois un exercice de patience, nous donneroient par là le moien de nous en acquitter; & nous aimons mieux écouter notre amour propre qui nous grossit des riens, que d'en tirer un avantage si considérable. Je ne sai, mes sœurs, comment je suis entré dans ce discours. Je n'y pensois gueres quand j'ai commencé à vous écrire. Mais au moins soiez certaines qu'il part de l'abondance d'un cœur, qui a un grand desir que vous deveniez aussi saintes que votre bonne Maitresse, & qui vous souhaite ardemment une abondance de charité, qui vous rende inebranlables dans le dessein que tout vrai chretien doit avoir de ne vivre que pour Dieu, en l'aimant de tout votre cœur, & en le lui temoignant par l'affection

ſincere, condeſcendante & patiente que vous aurez l'une pour l'autre.

LETTRE CCXLIII.*

A M. du Vaucel. *Sur* l'Amor pœnitens *de M. de Caſtorie, & ſur le train que les affaires de l'Egliſe prenoient en France.*

VOtre lettre du 15. Juillet que nous avons reçue il y a 5. ou 6. jours, nous avoit un peu allarmez à cauſe des nouvelles attaques que l'on faiſoit contre l'*Amor pœnitens.* Mais comme nous ſommes preſentement auprès de M. (de Caſtorie) celle que vous lui avez écrite, qu'il n'a reçue que deux ou trois jours après, nous a raſſurez; ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait écrit cette ſemaine au Cardinal Grimaldi, à M. l'Evêque de Grenoble, & au Cardinal Caſanatte de fort bonnes lettres. Notre allarme ne venoit que de la mauvaiſe opinion que nous avions de la ſcience de ces Conſulteurs. Car d'ailleurs rien n'eſt plus foible que ce que les ennemis de cet ouvrage s'aviſent de dire de nouveau contre le 1. livre. Vous le reduiſez à deux choſes.

La 1. eſt que *le Decret d'Alexandre VII. ſemble avoir impoſé ſilence à tous les Theologiens ſur la queſtion de la contrition & de l'attrition.* Mais c'eſt la plus fauſſe ſuppoſition du monde. Car ce Decret ſuppoſe au contraire que les Theologiens auront toute liberté comme auparavant d'écrire ſur cette matiere; mais ce qu'il leur défend eſt d'apoſer des notes Theologiques, telles que ſont les qualifica-

* 9. Août 1684.

tions d'erronées & d'heretiques, aux sentimens qu'ils n'aprouveront point. Et c'est ce qu'on n'a point fait dans l'*Amor pœnitens*. Et s'il y avoit en un endroit ou deux quelque chose de dur contre les attritionnaires, on l'a changé dans la nouvelle édition, comme vous le verrez par les feuilles qu'on vous envoiera cette semaine. Mais cela même n'étoit point ce qui s'appelle *nota Theologica*. Et ainsi ils ne sauroient tirer de ce Decret aucun argument contre ce livre qui ne soit impertinent.

La 2. chose que vous dites qu'ils objectent, est la Bulle contre Baius. Mais cela ne seroit pas mieux fondé. Car tout ce qu'on pouroit tirer de cette Bulle sur cette matiere, ne peut regarder que ceux qui croient qu'on peut aimer Dieu plus que toutes choses, sans que l'on soit justifié (je ne dis pas qu'on eut raison de les combattre par cette Bulle; mais je dis qu'il n'y a que ceux là, à qui on la pourroit objecter avec quelque couleur.) Or l'auteur de *l'Amor pœnitens* a assez déclaré par *l'appendix* de son livre, qu'il est du sentiment de S. Thomas, qui est oposé à celui-là. Ce n'est donc que par l'habitude qu'ils ont de crier sur toutes choses, *Baïus*, *Baïus*, qu'ils s'avisent d'en parler ici, & non qu'ils en aient aucun sujet, même apparent.

Il n'y a pas grande chose à esperer de la Presidence de M. de Reims. Il n'y a dans ce Tribunal que trois Conseillers, d'Etat, *M. Courtin*, *M. d'Argouges*, *& M. Bignon*, & un Maître des Requêtes qui est M. Bagnols. M. d'Argouges est un peu Jesuite, les autres sont bien disposez, mais il n'y a aucun autre Evêque. Et ce ne sont que des affaires du fort contentieux, qui vont à ce tribunal; & ainsi cela n'empêchera nulle-

nullement que l'Archevêque de Paris, & le P. de la Chaise ne fassent donner à qui ils voudront des lettres de cachet, en surprenant la religion de S. M. Il est vrai que cette nouvelle avoit causé d'abord quelque joie, parce qu'on s'étoit imaginé que c'étoit une marque que le credit de l'Archevêque de Paris diminuoit : mais on voit bien presentement le contraire, par l'apartement que le Roi lui a donné dans le château de Versailles, & par le choix qu'il a fait de lui pour être President de l'assemblée prochaine : ce qui doit faire juger qu'il ne s'y fera rien de bon. Et ainsi il y a bien à aprehender que les choses de l'Eglise n'aillent en France de mal en pis, sur tout la Cour de Rome se remuant aussi peu qu'elle fait.

LETTRE*

De M. TREUVÉ, *alors Sous-Vicaire de S. André des Arcs à Paris, & depuis Théologal de Meaux où il propose divers cas de conscience dont il demande la resolution.*

MONSIEUR,

JE ne sai si mon nom vous est tout à fait inconnu, & si la personne qui a la bonté de se charger de cette lettre, & qui m'a promis de vous en demander la réponse, ne vous a point quelquefois parlé de moi dans les siennes. Ce n'est point la curiosité, mais le besoin que j'ai d'instruction qui m'oblige à vous écrire. La providence m'a engagé dans le ministere de la prédication & de la confession. Le talent que

* 10. Août 1684.

j'ai est fort mediocre. Cependant je ne laisse pas de plaire à ceux qui aiment la bonne morale, & de déplaire à ceux qui la combattent. C'est pourquoi je dois prendre garde à parler exactement, & à ne point outrer les choses, aussi bien qu'à parler hardiment quand il s'agit de la verité. Il y a des points sur lesquels je ne suis pas embarassé. On trouve des regles sures pour s'y conduire. Mais il y en a sur lesquels je ne sai quel parti prendre. Je ne les trouve pas clairement décidés dans l'Ecriture Sainte ni dans les Peres. Je vois que les sentimens des savans sont partagez sur ces choses là, & que les plus severes sont assez embarassez quand il s'agit de se declarer & de prendre un parti. Les livres qui en ont parlé, n'ont rien qui me satisfasse, & quoique je sente un penchant à l'opinion la plus severe, je vois que l'autre est si autorisée, & par la pratique & par le nombre de ceux qui la soutiennent, que je n'ose me determiner de moi même; & je m'addresse à vous, Monsieur, pour vous demander des resolutions ausquelles je puisse me fixer. Je m'arreterai à ce que vous me direz. Je le prêcherai hardiment en chaire, & vos decisions me serviront de regle pour le Confessional. Mais je vous supplie de bien examiner mes questions, & d'avoir la bonté de me marquer les principes sur lesquels vos réponses seront appuiées.

I.

S. Paul & S. Pierre ont dit que les femmes chrétiennes ne doivent point être parées avec des frisures, des perles, des ornemens d'or, ni porter des habits d'un grand prix. Je demande

de si ces paroles contiennent une veritable défense, ou seulement un conseil. S'il y a du peché à porter des frisures, des perles, & des habits d'or, & si l'on doit refuser l'absolution aux personnes qui se servent de ces ornemens pour se parer. S'il est vrai que les femmes de grande qualité s'en peuvent servir sans peché, si la frisure n'est point plus mauvaise que les perles & les habits d'or. Les Peres ont parlé sur ces choses d'une maniere qui porte à croire qu'ils les regardoient comme mauvaises, comme les pompes de Satan auxquelles les chrétiens ont renoncé dans leur batême, comme une partie du luxe & du faste que la Religion condamne. Mais la coutume & l'exemple d'un grand nombre de personnes qui paroissent honnêtes & reglées d'ailleurs, & qui sont conduites par des directeurs sages & éclairés, les autorisent beaucoup, & donnent sujet de croire que les Peres ont plutot condamné l'excès où l'on peut tomber dans ces choses là, que ces choses là en elles mêmes.

II.

Je demande en second lieu, si S. Augustin dans sa lettre à *Ecdicia*, qui est la 262. *de la nouvelle édition*, & dans celle à *Possidius*, *qui est la* 245. a permis les habits d'or & les autres ornemens dont les femmes se servent pour plaire à leurs maris. Il semble que dans la lettre à *Ecdicia* il met ces parures défendues par S. Paul au nombre de celles qui ne servent qu'au faste & à l'impureté; & que dans celle à *Possidius* il defend les frisures, & ne permet les autres choses que par tolerance; & comme S. Paul permet une autre chose dans laquelle il y a un peché

veniel, *ſecundùm veniam, non ſecundùm imperium*; S. Auguſtin ſe ſert des mêmes mots. S. Thomas, Eſtius & quelques autres auteurs ſont encore plus faciles, & ne font pas de difficulté de dire que les perſonnes de qualité peuvent porter de l'or & des habits proportionnez à leur condition. Mais ils ne répondent point à ce que les deux Princes des Apôtres ont dit ſur cela. Ils ſe ſervent de l'exemple des femmes de l'Ancien Teſtament pour autoriſer leur opinion. Ne peut-on pas dire que le nouveau étant plus parfait que l'ancien les chrétiens ſe doivent priver de ces choſes, quoi qu'elles fuſſent permiſes aux Juifs. Ne peut-on pas dire encore qu'elles étoient myſterieuſes dans ce peuple là, & que Dieu accordoit la magnificence & la pompe à quelques Saints de l'Ancien Teſtament, pour faire voir qu'il étoit le maître des richeſſes, & qu'il les donnoit à qui il vouloit, & pour retenir par là un peuple groſſier & charnel dans ſon devoir ?

III.

Je demande 3. ſi une femme doit obéir à ſon mari quand il veut qu'elle ſoit friſée & vétue magnifiquement : ſi les enfans doivent obéir à leur parens quand ils leur ordonnent la même choſe. C'eſt le ſeul cas où j'aurois peine à condamner l'uſage de ces parures, pourvû qu'on en bannît l'immodeſtie & la nudité du ſein, de la gorge & des épaules. Cependant un homme celebre dans Paris par ſa ſeverité les defend à toutes ſortes de perſonnes, & dit qu'il faut que la femme & les enfans deſobéiſſent juſqu'à ſouffrir tous les mauvais traitemens qu'on leur peut faire, & trai-

re de gens relâchés tous les directeurs qui usent de quelque temperament.

IV.

Je demande si l'on doit condamner tous ceux qui exercent les métiers où l'on travaille à des choses qui servent à entretenir le luxe, le faste, la vanité, la sensualité, l'impureté. Tels sont les faiseurs de points, de dentelles, & d'étofes d'or, & quantité de choses semblables. S'il est permis de porter ces choses, il est permis de les faire & de les vendre; mais si les Apôtres les ont défendues, je ne vois comment on peut absoudre ceux qui y travaillent toute leur vie. Cependant il y a un nombre prodigieux de femmes & de filles qui gagnent leur vie à faire du point de France & d'autres dentelles. Il n'y a pas jusques aux Religieuses qui ne s'occupent à ces ouvrages pour les vendre à des marchans. On y travaille continuellement à l'Hôpital géneral de Paris & aux Maisons qui en dependent. Beaucoup de gens excusent ces metiers en disant, que toutes les choses qu'on y fait servent à orner les Eglises & à enrichir les Chasubles, Chapes, paremens d'autel &c. Cette raison est-elle suffisante? Je ne parle point des marchans qui les vendent: car s'il est permis de les faire, il est permis de les vendre. Mais je voudrois savoir si un marchand qui ne vend que des choses inutiles, comme de pures curiositez, est en sureté de conscience. Il y en a de cette sorte au Palais & aux foires de S. Germain & de S. Laurens.

V. Le

V.

Le métier des Pertuquiers & des Coéfeuses est-il mauvais ? Les premiers ne font que des frisures, & si elles sont défendues aux femmes, pourquoi seront-elles permises aux hommes ? Les Coéfeuses entretiennent l'immodestie, &, si je l'ose dire, l'impudence des femmes. Car elles se coéfent presentement d'une maniere très propre à faire offenser Dieu par ceux qui les regardent. Elles mettent quantité de faux cheveux, de frisure, de rubans, & tout cela est ajusté avec beaucoup de vanité. Cependant on trouve des coéfeuses qui n'ont point d'autre moien pour gagner leur vie. Il y en a une qui m'est venu consulter, parce qu'elle a des scrupules. Elle gagne douze cent livres par an à ce metier. Elle nourrit son mari à rien faire, & fait subsister honorablement sa famille. Le mari ne veut pas qu'elle quite, & si elle le fait, elle mettra le desordre & la division dans sa maison. Je voudrois savoir si elle y est obligée en conscience, & si on peut trouver quelque temperament innocent en cette occasion.

Je suis de même fort en peine de la conduite que je dois tenir à l'égard des couturieres qui font les manteaux des femmes extremement découverts. On y peut attacher une dentelle, ou mettre par dessus un mouchoir pour empêcher que la gorge & les épaules ne soient vûes. Mais la plupart n'en mettent point, les couturieres le savent bien. Elles connoissent leur monde. Ne doivent-elles pas refuser de travailler pour celles qui en abusent, & sont-elles bien excusées quand elles disent :

si je

ſi je ne travaille pas pour elles, d'autres travailleront, & je mourai de faim? La nudité du ſein & des épaules eſt encore un abus fort établi dans Paris, les perſonnes même qui paſſent pour reglées ne ſont point aſſez couvertes. Je ne ſai juſqu'où la rigueur doit aller ſur ce point.

VI.

Il y a des métiers conſtament bons & permis, où l'on travaille publiquement les dimanches & les fêtes. Ceux qui les exercent ſe contentent, maîtres & domeſtiques, d'entendre une meſſe baſſe, & ils emploient le reſte du jour à leur negoce. L'Egliſe le voit, le Magiſtrat le ſait, & perſonne ne les reprend. Quelle conduite faut-il garder envers ces gens là? Je ne ſuis pas ſi en peine des fêtes que des dimanches. Car les fêtes n'étant que de droit Eccleſiaſtique, la coutume peut ſervir d'explication à la loi; mais le dimanche étant de droit divin, les hommes en peuvent-ils diſpenſer des metiers entiers, & pour toujours. J'avoue que je ne le puis comprendre, & que trouvant les ordonnances de Blois, d'Orleans, & d'autres reglemens du Prince qui ne ſont pas anciens, conformes à la loi de Dieu, je crois que la coutume contraire, quoique publique, eſt nouvelle, & doit paſſer pour un abus. Mais ſi cela eſt, un Confeſſeur embaraſſera beaucoup de particuliers, qui ne pourront ceſſer de travailler ces jours là ſans ſe ruiner, parce que d'autres travailleront & emporteront toutes leurs pratiques. Un barbier, par exemple, qui gagne plus le dimanche que dans toute la ſemaine, ſe ruinera s'il ceſſe, parce

que

que les autres n'en travailleront pas moins, & l'on ira chez eux. Les cabaretiers, patissiers, fruitiers, rotisseurs, les gens de justice, certertains marchans, comme vendeurs d'images, les limonadiers, les maîtres des jeux publics & autres, n'entendent qu'une petite messe, ne vont que 3. ou 4. fois l'an à vespres & au sermon. Peut-on donner l'absolution à ces gens là? Leurs domestiques sont-ils en sureté de conscience? Je ne trouve que de ces gens-là au confessional? Les tailleurs tout de même travaillent les dimanches dès qu'il s'agit d'un deuil, d'un voiage, d'un équipage pour l'armée &c.

VII.

Je voudrois bien savoir si l'obligation d'entendre la messe de paroisse est sous peine de peché mortel, quand on y peut aller. Les Conciles qui ont excommunié ceux qui y manquent trois dimanches consecutifs par leur faute, semblent autoriser cette pensée. Car on n'excommunieroit pas pour un peché veniel commis jusques à trois fois. Le P. Bassan qui a fait le *Parochophilus* pretend que le mot *teneri*, qui est dans le Concile de Trente au sujet de la parole de Dieu qu'on doit entendre dans sa paroisse, signifie selon les Canonistes & les Casuistes, que l'obligation enferme un peché mortel. Je voudrois savoir aussi si l'obligation d'entendre messe les dimanches & les fêtes qu'on a marquée dans ce qu'on appelle commandemens de l'Eglise, tombe sur la messe de paroisse, ou sur la messe en géneral, ensorte qu'il suffise d'entendre la messe basse ou paroissiale pour y satisfaire. Les Conciles ont-

jamais parlé de l'obligation d'entendre une messe basse ? Y a-t-il des Rituels qui la marquent précisement ? Ce qui me donne lieu de proposer cette difficulté, est qu'un certain prédicateur a dit dans l'Eglise S. Nicolas des Champs, qu'on seroit peut-être embarassé s'il falloit decider à quoi il y a plus de mal, ou à ne point entendre du tout la messe un jour de dimanche, ou ne point entendre celle de paroisse quand on le peut. Cette proposition fit du bruit, mais on trouve dans l'antiquité de grandes raisons pour croire que c'est là l'esprit de l'Eglise. Les domestiques sont-ils obligez d'entendre la messe de paroisse, & de quiter les maîtres qui ne les y veulent pas laisser aller ? Quelle est l'obligation de vespres ? Ne suffit-il pas de les entendre où l'on se trouve ? Celui qui fait coutume de n'y point aller, peche-t-il mortellement ?

VIII.

Que faut-il prêcher sur ceux qui entendent la messe dans l'habitude du peché mortel un jour d'obligation. Je suppose qu'ils ne font aucune réflexion sur leur peché, qu'ils ne savent pas qu'ils devroient gémir sur l'attachement qu'ils y ont, & venir à la messe pour obtenir la grace d'en sortir. Ils savent qu'on est obligé d'entendre la messe. Ils viennent pour obéir à ce precepte, disent leurs prieres accoutumées, & vont de là à leurs occupations ordinaires. Ces gens là accomplissent-ils le precepte ? Font-ils un nouveau peché ? Est-il mortel ? Feroient-ils mieux de ne point entendre la messe jusques à ce qu'ils sentissent en eux au moins un vrai desir de leur conversion, comme on fait mieux de ne point communier quand on a de l'affection au peché mortel ? C'est une question main-

tenant

tenant fort agitée, & ceux qui ne savent point leur religion, ou qui n'aiment point la bonne morale, ne sauroient souffrir qu'on leur parle de peché ni mortel ni veniel en cette occasion. Cependant à une conference de M. l'Archevêque où l'on traita cette question, M. de l'Estoc & M. le Curé de S. Laurens, après avoir distingué, *actus*, *status*, *habitus*, dirent hardiment que celui qui étoit dans l'habitude du peché mortel, ou même dans l'état du peché mortel, ne satisfait point au precepte, & commettoit un nouveau peché mortel. J'étois à cette conference, & j'entendis ce que je dis ici. M. l'Archevêque decida qu'ils satisfaisoient au précepte, mais qu'ils faisoient un grand peché, quand ils ne songeoient point à sortir de leur méchant état. Comme les Peres n'ont point traité cette question, je vous supplie, Monsieur, de me dire à quoi je m'en dois tenir.

IX.

Est-on obligé de retourner à Dieu par un acte de contrition aussi-tôt que l'on s'aperçoit qu'on a commis un peché mortel ? Est ce un nouveau peché mortel d'y manquer ? Et commet-on autant de pechez mortels que l'on pense de fois à son peché sans demander à Dieu la grace d'en sortir ? Que faut-il enseigner sur l'obligation de faire des actes d'amour de Dieu ? Ne suffit-il pas de dire qu'on doit aimer Dieu de tout son cœur en tout tems, & à tout moment, que quand le cœur aime, il le dit assez, & le fait bien connoître : le vrai amour n'étant ni stérile ni oisif ?

X.

Eſt-il defendu à toutes ſortes de perſonnes ſans exception, d'aller à l'opera, & à la comedie. Une femme que ſon mari y mene malgré qu'elle en ait, une femme de chambre, une demoiſelle, la gouvernante de filles de qualité, pechent-elles quand pour obéir à leurs maîtres ou maîtreſſes elles vont à ces divertiſſemens, pour leſquels elles n'ont que de l'horreur ? Ne s'expoſent-elles point au peril de les aimer ? C'eſt par exemple la gouvernante d'une petite fille cinq ans qui demeure chez ſa grand' mere qui la veut mener à la comedie, & qui veut que ſa gouvernante l'y accompagne. Vaut-il mieux que cette gouvernante ſorte, que de s'expoſer au peril d'offenſer Dieu ?

X I.

Les perſonnes de qualité qui dépenſent tous leur revenu pour avoir un train, un équipage, un domeſtique, une table magnifique & conforme à ce que font les perſonnes de leur condition, ſont-elles en état de recevoir l'abſolution ? Je ſuppoſe qu'elles ne doivent rien & n'empruntent point, qu'elles font quelques aumônes : mais elles en pourroient faire incomparablement davantage.

X I I.

Une femme mariée aiant un mari fort debauché, le quita il y a vingt ans, & ſuivit un Abé qui l'a entretenue long tems. Son mari s'eſt marié, quoi qu'il ſût que ſa femme n'étoit pas

pas morte, & qu'elle lui écrivît qu'elle étoit prête de retourner avec lui. Il ne la veut reprendre qu'à condition qu'elle vivroit bien avec sa seconde femme, & qu'il les gardera toutes deux. Il ne sait point le desordre où la premiere a vécu, & la croit femme d'honneur. Je demande ce qu'elle est obligée de faire en conscience, pour empêcher le commerce criminel que son mari entretient avec une autre femme. Le doit-elle dénoncer à l'Eglise ou à la justice? Elle a consulté plusieurs Docteurs qui lui ont dit qu'elle n'étoit obligée à rien, puisque son mari ne veut la recevoir qu'à une condition détestable & impie.

Cette femme est maintenant dans la penitence, mais comme elle n'a pas de quoi vivre, elle continue d'aller chez l'Abé qui l'a entretenue si long tems. Il a mal fait ses affaires. Il est retiré dans un certain lieu à cause de ses créanciers, qui lui font une pension fort mediocre. Cette femme va faire sa chambre, racomoder ses habits. Elle sollicite ses affaires, & lui rend ainsi de petits services par lesquels elle s'attire un peu d'argent pour subsister. Il y a trois ou quatre ans qu'elle lui a signifié qu'elle ne vouloit plus pecher, mais faire penitence, & qu'elle n'atendoit que la fin de ses affaires pour avoir une pension sur son bien & se retirer dans un couvent. Elle a tenu sa parole à ce qu'elle dit, & il ne se passe rien que de fort innocent entr'eux. Elle ne sauroit subsister sans le secours de cet Abé, qui n'est Abé que de nom. Je demande si on la doit obliger à ne le point voir du tout, & l'exposer à la tentation de la mendicité & aux suites qu'elle peut avoir. Cette femme a cherché une condition, & n'en a pu trouver.

XIII.

Enfin, Monſieur, je vous ſupplie de me marquer ce qu'il faut croire ſur l'état des Abés commendataires. Vous ſavez ce que l'on a écrit ſur leur ſujet. Il nous en vient quelquefois à confeſſe, & pour moi j'ai beaucoup de repugnance a ne les pas condamner. Mais je ne l'oſe quand je conſidere combien de perſonnes conſiderables par leur pieté & par leur erudition demeurent dans cet état malgré ce que l'on a écrit. Le dernier, M. de S. Cyran, & le bon M. de Haute-Fontaine, chez qui j'ai été élevé, étoient ſur cela dans un profond repos. Ils y ſont morts : mais c'eſt parce qu'ils étoient dans cet état que leur ſentiment ne me paroît pas ſi conſiderable. Le vôtre me le ſera davantage, Monſieur, parce que vous étes deſintereſſé en toutes ces choſes. J'attens donc vos réponſes qui me ſerviront de regles, & je vous ſupplie d'être perſuadé que je ne les montrerai que de votre conſentement. Je vous ſerai, Monſieur, très particulierement obligé, & je prierai notre Seigneur qu'il continue de conſerver une vie & une ſanté qui ſont ſi utiles à ſon Egliſe. Je ſuis, Monſieur, avec un profond reſpect, votre très-humble & très-obeïſſant ſerviteur,

TREUVE', *Sous-Vicaire de S. André des Arcs.*

CET-

LETTRE CCLXIV. *

Où il répond aux cas proposés dans la lettre précedente.

JE suis si occupé que je ne pourrai répondre que fort succinctement aux cas qui m'ont été proposés.

On les peut reduire à 4. ou 5. chefs.

1. Les habillemens & les parures des femmes.
2. Les Comedies & l'Opera.
3. La cessation du travail les dimanches & les fêtes.
4. L'obligation d'entendre la messe ces jours là.
5. Les Abés commendataires.

1. *Chef. Habillemens & parures des femmes.*

I.

On doit être ferme pour empêcher les nudités. On a pour soi maintenant l'Ordonnance du Pape. Il y a sur cela un excellent discours à la fin de la vie de Jean Baptiste Gaut Evêque de Marseille.

Je ne croi pas neanmoins qu'on puisse refuser l'absolution à ceux ou à celles qui font des habits échancrés aux femmes, puisqu'il ne tient qu'à elles de couvrir leurs gorges avec des mouchoirs ou des gorgetes.

II.

Pour les parures & les habits somptueux, on ne sauroit trop aussi porter les femmes à pra-

* 1684.

pratiquer ce qui leur eſt recommandé par les Apôtres S. Pierre & S. Paul, Mais comme S. Auguſtin a fort bien remarqué dans ſa lettre à Poſſidius, la difficulté eſt de ſavoir ce qu'il faut faire, quand elles ne ſe rendent pas à ce qu'on leur dit ſur cela. Or je ne penſe pas qu'on puiſſe aller plus loin que ce Pere dans ſes deux lettres à Poſſidius & à Ecdicia. Et voici, ce me ſemble, ce qu'on en peut conclurre.

1. Il dit dans la derniere, que l'Ecriture reprend avec raiſon, les habits ſomptueux, les ornemens d'or, la friſure des cheveux, & autres choſes ſemblables, *quæ ad inanem pompam, vel ad illecebram formæ adhiberi ſolent.* Mais il y a bien des choſes que l'Ecriture reprend pour leſquelles on n'auroit pas droit d'éloigner les fideles des Sacremens. S. Paul reprend très fortement ceux qui plaident, *Quare non magis injuriam patimini ?* Cependant on ne pourroit pas refuſer l'abſolution à tous ceux qui le font.

2. Ce qu'il dit dans l'Epitre à Poſſidius, eſt encore plus clair. *Je ne voudrois pas que vous allaſſiez ſi vîte à défendre les parures d'or, & les étoffes precieuſes, ſi ce n'eſt aux perſonnes, qui n'étant point mariées, & n'aiant point envie de l'être, ne doivent ſonger qu'à plaire à Dieu.* On voit aſſez par là, qu'il n'a pas cru que ce que diſent les Apôtres ſur ce ſujet, donnât droit d'éloigner des Sacremens ceux qui ne le pratiqueroient pas.

3. Cela ſe voit encore par ce qu'il dit à Ecdicia : que ſi ſon mari l'eût voulu forcer par quelque mauvais traitement, non ſeulement à s'habiller comme une mariée, en quoi il n'auroit point mal fait, mais même à paſſer les bor-

bornes de la modestie chrétienne, *si re aliqua dura conditione ad indecentem compulisset ornatum;* elle auroit pû s'y rendre, parce que rien ne l'auroit empêchée de conserver un cœur humble sous des habits superbes & magnifiques : *Posses habere in superbo cultu cor humile.* Il ne croioit donc pas que ce fût une chose mauvaise d'elle même, & de la nature de celles qu'on ne doit pas souffrir pour quelque consideration que ce soit, que de s'habiller plus superbement que ne porte la condition d'une femme, quand un mari le veut absolument, & qu'il la traiteroit mal, si elle ne le faisoit.

4. On dit dans ces cas, que S. Augustin défend les frisures, en permettant le reste que les Apôtres reprennent. Mais il ne parle point en particulier des frisures. Il dit seulement que *capillos nudare fœminas nec maritatas decet ;* que ce *n'est pas une chose decente que les femmes même mariées laissent voir leurs cheveux*, puisque l'Apôtre veut même qu'elles soient voilées. Or cela regarde aussi bien les femmes non frisées que les frisées. Et ainsi, ce que l'on voit par là, est que ce n'étoit pas la coutume en Afrique que les honnêtes femmes laissassent voir leurs cheveux. Mais ces sortes de coutumes peuvent changer, comme nous voions qu'on ne trouve point contre la bienséance & la modestie, que de pauvres filles qui peuvent être belles, soient sans coiffe, même à l'Eglise ; quoique S. Paul ait dit que les femmes y devoient être voilées. Cela se voit par les filles de la charité dans les paroisses, qui n'ont que leur tortillon sans aucune coiffe.

5. De plus les Apôtres n'aiant point distingué la frisure des ornemens d'or & des vetemens precieux, on ne se pourra plus fonder sur

ce

ce que disent les Apôtres, pour défendre l'une plutôt que les autres : tout ce que l'on pourra dire est, que les frisures servent plus à relever la beauté. Mais il s'ensuivra de là qu'il y aura beaucoup à distinguer entre frisure & frisure; car il y en a qui n'ont point cet effet, & ne paroissent pas contraires à la modestie; & d'autres qui ont un air de coquetterie & de galanterie : & qu'il faudroit s'atacher à empêcher celles-là, ce qui seroit plus facile, que si on vouloit les condamner toutes.

III.

Je ne crois point qu'on doive condamner les passemens, ni ceux qui les font, ni ceux qui les vendent. Et il est de même de plusieurs choses qui ne sont point nécessaires, & que l'on dit n'être que pour le luxe & la vanité. Si on ne vouloit souffrir que les arts, où on travaille aux choses nécessaires à la vie humaine, il y auroit les deux tiers de ceux qui n'ont point de revenu, & qui sont obligez de vivre de leur travail, qui mourroient de faim, ou qu'il faudroit que le public nourrît sans qu'ils eussent rien à faire; car tous les arts nécessaires sont abondamment fournis d'ouvriers, que pourroient donc faire ceux qui travaillent presentement aux non-nécessaires, si on les interdisoit? Les filles sur tout & les jeunes veuves seroient extremement exposées. Car il y a des païs entiers où elles ne subsistent que par les dentelles. Et il y a des Congregations qui vivent dans une pieté admirable, n'aiant que cela pour vivre.

IV.

S. Auguſtin fait aſſez entendre dans la lettre à Ecdicia, qu'il eſt à propos que les habits ſervent à diſtinguer les differentes conditions des perſonnes. Cela avertit le peuple de porter reſpect aux perſonnes de qualité, ce qui eſt fort néceſſaire pour éviter les querelles. Or ce ſont ces ornemens & ces parures dont on ſe pourroit paſſer, qui ſont preſque toujours ces diſtinctions d'habillemens. Il n'en étoit pas tout à fait de même dans la primitive Egliſe : parce que d'une part le corps de la République n'étant pas chrétien, il n'y avoit pas tant de différences de conditions parmi les fideles ; & de l'autre la plûpart des premiers chrétiens ſe connoiſſoient, & avoient tant d'amitié les uns pour les autres, comme il paroît par Tertullien, qu'ils n'avoient pas beſoin de ces marques exterieures, pour rendre à chacun ce qui lui étoit du. Cependant on voit par S. Jaques, qu'il y en avoit qui avoient des anneaux d'or, & des habits plus magnifiques que les autres. Et cet Apôtre ne condamne point cela ; mais ſeulement la trop grande préference que l'on faiſoit des riches aux pauvres dans les Aſſemblées Ecléſiaſtiques.

V.

N'y aiant jamais eu, que je ſache, d'ordonnance de l'Egliſe, ni de rituel, qui ait mis les friſures entre les cauſes pour leſquelles on devoit refuſer les Sacremens, je ne crois pas qu'un Confeſſeur ait droit de le faire pour cela ſeul. Mais il peut bien arriver qu'une femme ſoit coiffée

coiffée d'une maniere si mondaine & si affectée, que le Confesseur aura lieu de juger qu'elle n'aura que le monde dans la tête, & nul esprit de pieté. Et alors il fera bien de ne se point charger de telles personnes. Il y a au contraire des frisures qui sont si peu de chose, que je ne croirois point que ce fût par là qu'un Confesseur devroit commencer. Car il me semble qu'il vaudroit bien mieux dissimuler cela d'abord, & travailler à fonder une ame dans la pieté, en lui recommandant la priere, les bonnes lectures, le travail, le soin de sa famille, ensuite de quoi il seroit plus aisé de reformer l'exterieur à l'égard de ces sortes de choses, que l'on ne peut pas dire être criminelles.

VI.

Il s'ensuit assés de ce que je viens de dire, que je n'approuve point la severité de ceux qui voudroient qu'on ne donnât point l'absolution aux femmes de chambres qui coiffent leurs maitresses & qui les frisent, si elles ne promettent de ne le plus faire. Il y a plus de difficulté pour les Coiffeuses de profession, parce que pour l'ordinaire toute leur application est de trouver de nouvelles manieres qui relevent le plus la beauté, & qui aient un plus grand air de mondanité & de galanterie. Celles qui seroient dans cet esprit, seroient en méchant état. Et ainsi je ne veux rien déterminer là dessus.

II. Comedie & Opera.

Je trouve que la Comedie & l'Opera sont de si méchantes choses, que j'aurois de la peine à

me charger d'une personne qui y iroit, quoique ce fût pour accompagner sa maitresse ou pour y mener des enfans. Ce n'est pas que je voulusse condamner de peché mortel celles qui n'y auroient été que par cette espece de nécessité : mais c'est que cela est trop dangereux, & qu'on est obligé, quand on est un peu instruit, de témoigner un entier éloignement d'une chose si pernicieuse.

III. Cessation du travail les dimanches & les fêtes.

I.

Je ne sai si on pourroit prouver que la cessation du travail les jours du dimanche est de droit divin. Il ne paroît pas que S. Augustin l'ait cru, puisqu'il dit par tout que le commandement de ne point travailler un certain jour de la semaine a été figuratif, & n'oblige plus dans la nouvelle loi, qu'à l'égard de ce qu'il signifioit, qui est la cessation du peché : ce qu'il n'auroit jamais dit s'il avoit cru qu'il n'y eût que le jour de changé. Car alors nous serions obligez de ne point faire le dimanche ce qu'il n'étoit pas permis aux Juifs de faire le Samedi. Et si cela étoit il ne seroit pas permis de faire la cuisine le dimanche. Il semble donc qu'on n'a pas droit d'inquieter les chrétiens de faire ce jour là ce que les loix de l'Eglise ne leur ont point défendu de faire, & ce que la police leur laisse faire. Et ainsi je ne vois pas qu'on puisse rien dire pour cela seul aux Patissiers & aux Rotisseurs. Mais on doit leur representer, qu'ils sont obligez de menager leur tems pour prier Dieu, & pour se faire instruire de leurs

leurs devoirs, ou par des prédications ou par des Catechiſmes. De ſorte que s'ils n'ont pas tant de loiſir les dimanches, ils devroient prendre quelqu'autre jour de la ſemaine où ils ne ſeroient pas ſi occupez, comme ſeroit le Vendredi, ou le Samedi, & tout le Careſme pour les Rotiſſeurs. Les Curés devroient avoir ſoin de cela, & comme on a fondé une meſſe à S. Gervais, qui ſe dit de fort bon matin pour les Rotiſſeurs, il faudroit faire tous les Vendredis quelque inſtruction pour eux.

II.

Je ne ſai que vous dire des Barbiers. Car je ne ſai s'il ne leur eſt point défendu par les ordonnances de faire la barbe les dimanches. Mais ſi ces ordonnances ne s'obſervent plus, & que les Magiſtrats ſouffrent qu'ils la faſſent au vu & au ſçu de tout le monde, ce ſeroit aux Evêques à donner ordre à ces choſes là. Que M. de Paris ne les regle-t-il dans ſes Conferences ?

IV. De l'obligation d'entendre la meſſe les dimanches.

I.

Il ſeroit à ſouhaitter qu'on obligeât davantage les fidéles d'entendre les meſſes de paroiſſe. Mais je ne crois pas que des Confeſſeurs particuliers puiſſent faire ce que les Evêques ne font point. Ils doivent exhorter autant qu'ils peuvent à tous les devoirs de paroiſſe. Mais je ne penſe pas qu'ils puiſſent dire, que ſans cela on ne ſatisfait pas au précepte de l'Egliſe.

 II.

II.

On n'eſt point obligé pour la pratique, de déterminer toujours quelle eſt la grandeur du peché de ceux qui entendent la meſſe en état de peché mortel, ſans en avoir aucun ſentiment. On en peut demeurer à ce qui a été dit par M. l'Eſtoc dans les Conferences de M. de Paris. Mais je laiſſerois là la queſtion s'ils obſervent ou n'obſervent pas le commandement. Je crois qu'ils l'obſervent quant à un certain ordre exterieur qui empêche le ſcandale, & qu'ils ne l'obſervent pas quant à l'intention qu'a l'Egliſe en commandant d'aller à la meſſe. Quoiqu'il en ſoit, je crois que ces ſortes de pechez ſont comme des pechez d'état, qu'il n'eſt pas neceſſaire de ſpecifier ſi particulierement, parce que cela eſt enfermé dans le compte qu'un pecheur rend de ſon état.

III.

Je crois qu'un pecheur eſt obligé de ſe repentir de ſon peché ſi-tôt qu'il s'en ſouvient, & de ſe convertir à Dieu par amour. Mais c'eſt tout ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir ſur cela. Le reſte ne fait rien pour la pratique.

V. Abés commendataires.

Je ſuis perſuadé qu'abſolument parlant on peut être Abé commendataire en ſureté de conſcience. Mais en même tems je crois qu'il y en a très peu qui ne ſe damnent, parce que mon ſentiment eſt que les commendes ſont du nombre des choſes que S. Thomas dit n'être

pas

pas essentiellement mauvaises, mais qui contiennent plusieurs difformitez, qui les rendent mauvaises, à moins qu'elles ne soient corrigées *per circumstantias honestantes*. Or c'est ce qui manque à presque tous les Abés commendataires. Mais s'il y en a jamais eu un à qui elles n'aient pas manqué, c'est M. de S. Cyran le dernier mort, qui hors le froc a mené la vie d'un veritable moine, & a fait par ses instructions & par son exemple que la Regle de S. Benoît est plus parfaitement observée dans ce Monastere, que dans aucun autre de l'Eglise.

Pour le cas singulier de la femme & de l'A. je ne voi pas qu'on lui puisse permettre de lui rendre aucun service, quand elle devroit mourir de faim, ou qu'elle seroit reduite à mandier son pain. Ce seroit agir contre toutes les regles, que de lui être indulgent sur cela.

LETTRE CCLXV.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Pour lui recomander une personne qui étoit avec elle.*

VOus m'avez parlé si bonnement, ma très-chere sœur, de ma pauvre cousine en nous séparant, que je ne puis m'empêcher de la re commander encore à votre charité. Je ne suis point aveugle sur son sujet, & je reconnois ses defauts autant qu'un autre. Mais je suis persuadé que les imperfections de ceux à qui la providence de Dieu nous a unis, ne nous doivent point empécher de les aimer, & de les servir pour leur salut en tout ce que nous pouvons. C'est l'exemple que J. C. nous a donné. Il

* 31. Août 1684.

nous a aimez lorſque nous étions ſes ennemis, & pendant qu'il a été ſur la terre, il n'a point dedaigné, quoiqu'il fût la ſainteté même, de converſer avec les pécheurs pour les attirer à la penitence. Ainſi j'avoue que vous avez ſujet de vous plaindre de la maniere dont cette perſonne vous a traittée. Mais je n'en ſuis pas moins aſſuré que vous ferez de bon cœur ce que vous m'avez promis, qui eſt de la prévenir & de pratiquer envers elle ces paroles de S. Paul: *Noli vinci à malo, ſed vince in bono malum.* Qui ſait ſi ce n'eſt point vous, dont Dieu ſe veut ſervir pour la gagner toute à lui, & ſi ce n'en eſt point une occaſion de lui temoigner beaucoup de bonté, lors même que vous avez ſujet de n'être pas contente d'elle? Les jeûnes, les veilles & les autres auſteritez étant faites par l'eſprit de Dieu lui ſont agréables. Mais c'eſt ſans doute une choſe de beaucoup plus grand merite de faire pour contribuer au ſalut d'une ame, ou à ſon avancement dans la piété, ce que fait une perſonne paſſionnée pour ſe faire aimer de celle qu'il aime. J'ai été touché d'une parole que vous m'avez dite, que ce lui ſeroit un grand avantage, ſi elle avoit une perſonne ſage & éclairée à qui elle pût ouvrir ſon cœur, que ne donnerois-je point pour obtenir de Dieu qu'elle eut en vous cette confiance?

LET-

LETTRE CCLXVI.*

A M. du Vaucel. *Sur le livre de* l'Amor Pœnitens *de M. de Castorie.*

VOtre derniere lettre, je vous l'avoue, m'a d'abord un peu effraié : mais je me suis bientôt rassuré. Je ne saurois croire que sous un si bon Pape, & qui a jusqu'ici temoigné tant de zèle pour la pureté de la Morale Chrétienne, il arrive un si grand scandale dans l'Eglise de Dieu. Car c'en seroit assurément un très-grand, qu'un livre si pieux & si solide, fait par un si saint Evêque, se trouvât flétri par une condamnation de Rome à la sollicitation de quelques Religieux qu'on sait être ses ennemis déclarez.

Hoc Ithacus velit, & magno mercentur Atridæ.

On ne pourroit plus réjouir les héretiques, ni leur donner lieu d'insulter aux Catholiques avec plus d'insolence. J'ai été assez longtems en ce païs ici pour connoître la mission de Hollande, sur tout pour ce qui regarde le Clergé seculier. Rien ne me paroît plus édifiant, & je ne crois pas qu'en un païs de pareille étendue il y ait aussi grand nombre de bons Pasteurs dans tout le reste de la chrétienté. Cependant je sai qu'une grande partie de ce bien est dûe aux soins & à la vigilance de leur Evêque, tant par l'exactitude qu'il a eue à n'admettre au sacerdoce & aux fonctions pastorales, que des sujets capables & bien apellez, que pour avoir travaillé avec un zèle infatigable à empêcher qu'il ne

* 14. Août 1684.

ne se glissât parmi eux aucun desordre, de ceux mêmes qui se tolerent plus facilement en de certains païs, parce qu'ils y sont plus communs. L'exemple de sa vie toute sainte & toute apliquée à son ministére, la sagesse de sa conduite, qui lui a attiré tant d'estime parmi les Protestans mêmes, & ses prédications ferventes qu'il fait souvent en divers lieux, ont répandu par tout avec tant d'efficace ce que S. Paul apelle la bonne odeur de J. C. que rien ne me paroît plus horrible que l'entreprise de ceux qui voudroient changer cette odeur de vie en une odeur de mort, en décriant la doctrine de cet excellent Prelat par leurs fausses accusations. Mais Dieu dissipera ces mauvais conseils, & une seule parole du premier Vicaire de J. C. appaisera cette tempête en imposant silence à ces esprits turbulens.

Ce n'est pas en des rencontres semblables qu'un Pape aussi bien intentionné que celui-ci doit laisser agir les Congregations. Comme il en est le maître, il repondroit de leurs fautes, s'il ne les prévenoit pas le pouvant & le devant. Il y va de l'honneur du S. Siege, à qui ces jugemens précipitez & obtenus par surprise font beaucoup de tort; & jamais rien ne lui en pourroit faire davantage que la condamnation d'un livre qui a une approbation si génerale, & qui est si fort estimé de tous les habiles gens, qui n'ont pas l'esprit si flexible, pour se rendre facilement contre leur propre lumiere, à croire mauvais ce qu'ils ont jugé très bon. On se trompe, si on s'imagine que ces changemens de pensées se fassent aussi aisément que la crainte ou la complaisance fait changer de langage à ceux qui n'ont point d'amour pour la verité. Mais je me tiens assuré qu'on ne sera pas en peine

peine de cela dans cette rencontre, & je m'attends qu'avant qu'il soit 15. jours, vous nous manderez que le zèle du S. Pere, pour une aussi grande verité, qui est la necessité de l'amour de Dieu, aura fait triompher *l'amour penitent*, de la cabale de ses adversaires.

J'ai bien de la joie de ce qu'on est enfin assûré que le P. Cerle n'est point mort; mais je ne puis penser sans douleur à l'état de ce pauvre Diocése, sans que personne pense à mettre fin à ses maux.

LETTRE CCLXVII.*

Au PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. *Sur le livre de M. Vigor, & quelques points concernants l'autorité du Pape.*

MONSEIGNEUR,

J'Ai été bien surpris, de voir par la derniere lettre de V. A. S. qu'elle n'avoit point reçu celle que je lui avois écrite il y a plus d'un mois. Je ne sai comment cela est arrivé, mais en aiant gardé le brouillon, je lui envoie un *duplicata*.

Pour ce qui est de cette derniere lettre de V. A. que j'ai reçue depuis quelques jours avec son sentiment sur le livre de M. Vigor, je n'en saurois que dire; car je n'ai point les livres de cet auteur, & ne les ai jamais lus. Je sai seulement qu'il n'étoit point Docteur de Sorbonne, mais laïque, marié & Conseiller du grand Conseil, qui est une Cour Souveraine, dont les charges ne sont guere moins estimées que

* 31. Septembre 1684.

celles du Parlement de Paris. De sorte qu'il y a moins lieu de s'étonner s'il soutient les maximes des Cours souveraines de France, qui donnent beaucoup aux Rois dans les matieres ecclesiastiques, en les regardant comme protecteurs des canons : sur quoi les Evêques ne sont pas toujours d'accord avec ces Magistrats seculiers. V. A. peut avoir vû sur cela ce que M. de Marca écrit dans son livre *de Concordia Sacerdotii & Imperii*, qui a été fort durement censuré à Rome, quoiqu'il soit très-éloigné de n'accorder au Pape qu'une simple préséance sans jurisdiction. Et ainsi V. A. a grande raison de condamner M. Vigor, s'il est dans ce sentiment. Mais cela me surprend ; car je croiois qu'il fût entierement dans le sentiment de Gerson & de M. Richer, qui reconnoissent dans le Pape une veritable jurisdiction *in singulos Episcopos, sed non in universos*, parce qu'ils veulent qu'il soit soumis aux Conciles generaux, comme il a été defini dans les Conciles de Constance & de Basle, auxquels la France est toujours demeurée fort attachée, si ce n'est qu'elle n'aprouva pas la deposition d'Eugene IV. & l'election de Felix, parce qu'elle ne crut pas que le Concile de Basle, lorsqu'il déposa Eugene, fût assez rempli d'Evêques pour representer l'Eglise universelle dans une action si importante ; au lieu que ce fût dans les premieres sessions qu'il confirma les Decrets de Constance, qui soumettent le Pape aux Conciles generaux, pendant lequel tems on ne peut douter raisonnablement qu'il ne fût œcumenique, le Pape Eugene IV. aiant envoié une Bulle à ce Concile qui y fût lu dans la session 16. par laquelle il reconnoît qu'il étoit géneral ; & qu'il l'avoit toujours été.

Pour

Pour ce qui est des huit points auxquels V. A. reduit l'autorité du Pape, & qu'Elle prétend que tout vrai Catholique doit reconnoître, les Sorbonistes du sentiment de Gerson lui accorderont sans peine les deux premiers. Car c'est en quoi ils mettent la primauté du Pape, qu'ils reconnoissent être de droit divin. Mais je ne sai si V. A. jugeroit qu'on ne devroit pas recevoir dans l'Eglise Catholique un Protestant qui voulant y être admis ne conviendroit pas des six derniers, & qui diroit, comme auroient pû faire M. Richer, M. Vigor & d'autres de semblables opinions.

Sur le III. premierement, Que ce sont les Empereurs, qui ont convoqué les huit premiers Conciles generaux, & les Rois de France les Nationaux de leur Roiaume.

2. Que ce qui a été fait & reglé par un Concile general légitimement assemblé n'a pas besoin d'être confirmé par le Pape, & que le contraire ne peut faire partie de la doctrine Catholique, puisqu'il est marqué à la fin du Concile de Trente, selon les anciennes éditions, qu'il y eut trois Evêques qui étoient d'avis qu'on n'en demandât point la confirmation au Pape.

3. Que c'étoient les Empereurs qui confirmoient autrefois les Conciles, mais que c'étoit seulement pour donner force de loi à ce qui y avoit été arrété, afin que les Magistrats s'y conformassent dans leurs jugemens.

Sur le IV. premierement, Que pendant plus de neuf ou dix siecles les Religieux étoient soumis à leurs Evêques, & non immediatement au Pape; que S. Bernard a parlé fortement contre ces exemptions, & que de son tems il n'y en avoit point dans l'Ordre de Cisteaux;

teaux; qu'il en a été de même dans l'Ordre de S. François pendant la vie de ce saint, & que quoique l'Ordre de la Visitation établi par S. Francois de Sales soit fort repandu, chaque maison est soumise à son Evêque sans aucune dependance particuliere de Rome.

2. Que pour les missions vers les héretiques & les infidelles, il est très bon que les Papes en aient soin, mais que l'on ne voit pas que cela soit de necessité. L'Histoire ecclesiastique est pleine d'exemples de saints Evêques qui ont travaillé de leur chef à la conversion des Infidelles, & envoié des Ouvriers Evangeliques pour leur prêcher la foi.

3. Que S. Augustin aiant trouvé à propos d'établir un nouvel Evêché dans une petite Ville de son Diocese, dont il avoit fait retourner les habitans à l'unité de l'Eglise, n'en consulta point le Pape, mais seulement le Primat de sa Province. Mais que le Pape jouissant maintenant du droit d'ériger seul de nouveaux Evêchés & y aiant bien des raisons qui font juger qu'il est à propos que cela soit ainsi, on auroit tort de le lui contester.

Sur le V. Que les sacres des Rois & des Empereurs ne sont que du 8. ou 9. siecle : que jamais les Papes n'ont disputé à l'Archevêque de Reims le droit de consacrer les Rois de France, ni prétendu qu'ils ne le fissent que par une autorité déleguée du S. Siége, & que même Henri IV. s'étant converti, & Reims tenant encore pour la ligue, se fit sacrer à Chartres par l'Evêque du lieu, sans qu'on lui en ait fait un procès à Rome.

Sur le VI. Qu'on ne doute pas que non seulement le Pape, mais les Evêques particuliers, sur tout en synode, ne puissent en attendant

la tenue du Concile géneral, prononcer sur les contestations qui regardent la foi & les mœurs. Mais que pour cette voie qu'on s'avise souvent de prendre aujourd'hui, d'imposer silence à l'un & à l'autre parti sans rien determiner, comme on a voulu faire à Rome sur la matiere *de Auxiliis*, en defendant aux Théologiens d'en rien publier sans la permission du S. Siege, elle paroît plus politique qu'Ecclesiastique, & n'a pas bien réussi au Pape Honorius, non plus qu'aux Empereurs Heraclius & Constant: qu'il arrive de là, que si le parti qui soutient l'erreur est le plus puissant en cabale, il accable l'autre par des voies de fait, sans qu'il s'en puisse défendre: que l'on avoue neanmoins qu'en des matieres peu importantes, sur lesquelles on s'échauferoit beaucoup, on peut imposer silence aux uns & aux autres pour conserver la paix, mais que ce n'est point un privilege particulier au Pape, les Evêques le pouvant faire aussi, sur tout dans les Conciles Provinciaux, ou Nationaux; & que rien n'est plus faux que ce que voudroit faire croire l'Inquisition de Rome, qu'il n'y a que le Pape qui puisse juger des matieres de foi; ce qui est la proposition de l'Archevêque de Gan qui fut censurée l'année passée par la Sorbonne.

Sur le VII. Qui est des dispenses & le VIII. des Indulgences plenieres, que ce sont des droits dont le Pape jouit maintenant, & qu'on auroit tort de les lui disputer. Mais qu'il seroit difficile de prouver que l'un & l'autre lui apartiennent de droit divin privativement aux autres Evêques.

Je n'ai rien à dire touchant les droits que V. A. ne croit pas qu'on doive attribuer au

S. S.

S. S. ſinon qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on ne s'échauffât pas tant à Rome pour les ſoutenir, parce que cela peut aſſurement nuire beaucoup à la converſion des héretiques. Mais ſi M. Vigor a été ſur cela plus loin que V. A. il n'eſt pas à craindre qu'il ſoit ſuivi ni des Evêques ni des Théologiens de France.

Le nouveau livre de controverſe de M. Nicole eſt preſentement public. C'eſt à quoi V. A. a deſiré qu'il travaillât il y a long-tems. Car il y ſoutient les *Prejugés legitimes* contre la *Défenſe de la Reformation* de M. Claude. J'aprehende qu'il ne ſache pas comment on le peut faire tenir à V. A. ſi j'en avois, je lui en envoierois d'ici, mais je n'en ai pas encore.

En ſortant d'ici pour faire le voiage dont je parle dans l'autre lettre, j'y laiſſai pour quelques jours celui qui écrit ordinairement pour moi, qui s'étoit chargé d'envoier à quelques uns de nos amis un nouveau livre que j'ai fait pour ſoutenir celui *des Idées*. Je me perſuade qu'il n'aura pas manqué d'en faire tenir un à V. A. Que ſi cela s'étoit oublié, je ne manquerai pas d'en envoier auſſi-tôt que je le ſaurai. La matiere en eſt un peu farouche, étant fort abſtraite & metaphyſique. Ainſi je ne prie pas V. A. de le lire, mais ſeulement de le reçevoir comme une marque du reſpect que j'ai pour Elle, & de la reconnoiſſance que je lui dois pour toutes les bontés qu'Elle me temoigne. Je demeurerai en ce païs un peu plus long-tems que je ne penſois. Cela peut aller à un mois ou cinq ſemaines. Et ainſi je pourrai encore avoir l'honneur d'y recevoir des lettres de V. A. à qui je ſuis avec une plenitude de cœur que je ne puis aſſez faire entendre, le très-humble & très-obeiſſant ſerviteur A. A.

LET-

LETTRE CCLXVIII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la servitude que l'Internonce de Bruſſelles vouloit impoſer aux Docteurs de Louvain.*

ON ne ſauroit aimer l'Egliſe qu'on n'ait tous les jours des ſujets de douleur. C'en eſt un nouveau, que la maniere imperieuſe, ou plutôt tyrannique, dont l'Internonce, qui n'eſt qu'un Clerc tonſuré, traitte l'Univerſité de Louvain, que je crois être ſans difficulté de toutes les Univerſitez Catholiques la plus pure dans la doctrine, la plus reglée dans la diſcipline, & la plus exemplaire dans la pieté.

Un Eccleſiaſtique Docteur en droit nommé M. van Eſpen, qui a fait depuis peu un très bon livre, dont notre ami vous écrit, a une leçon de ſix ſemaines, comme on les appelle à Louvain, où il traitte toujours quelque point important de la diſcipline eccleſiaſtique. Il a traité dans la derniere, qu'il ne fait que d'achever, *des diſpenſes*. L'Internonce en a été averti par ſes Emiſſaires, & ſans ſavoir ce qu'il en a dicté, dans la crainte qu'il a eue qu'on n'y eût parlé de quelques abus aſſez ordinaires à Rome, il a écrit à un autre Docteur en droit, pour ſe plaindre que M. van Eſpen venoit d'enſeigner des choſes contre l'autorité du S. Siége. Et ce Docteur aiant tâché de juſtifier ſon confrere, il a écrit au Collége étroit de cette Faculté, en leur enjoignant d'obliger M. van Eſpen de lui envoier ſes écrits, ce qu'ils n'ont point voulu faire, parce qu'ils en ont bien vû la

* 15. Septembre 1684.

la conſequence & en quelle ſervitude ils ſe ſeroient mis par là. Mais on ne ſait s'il ne pouſſera pas cela plus loin. Car il eſt extremement violent dans tout ce qu'il entreprend, juſte ou injuſte. Et ce lui ſera au moins un ſujet de faire des plaintes contre cette Univerſité, & de la rendre par là odieuſe à Rome, qui eſt le but que l'on voit bien qu'il a préſentement, pour ſe vanger de ce qu'il n'a pû engager la Faculté de Théologie à écrire contre les quatre Articles. Car elle n'a pas empêché ceux de ſon corps qui en ont voulu écrire.

Il s'eſt déclaré bien ouvertement ſur cela au regard de l'élection à un Docteur pour la Faculté étroite en la place de feu M. Vincent. Car ſans qu'il paroiſſe qu'il ait reçu aucun ordre de Rome pour agir dans cette affaire, & ſans attendre la réponſe à la lettre que l'Univerſité en corps a écrite au Pape ſur ce ſujet, il eſt allé à Louvain dire que l'élection qui ſe devoit faire à la ſaint Jerôme, ne ſe feroit point, & a fait entendre que ce n'étoit pas qu'on eût rien à dire contre la perſonne de M. Huigens en particulier, mais c'eſt qu'on étoit à Rome fort mal content de l'Univerſité de Louvain pour les raiſons que l'on ſavoit, & qu'il ne tenoit qu'à cela qu'on ne leur laiſſât la liberté de leur election. Il a eu ſur cela une conference avec M. Viane, qui lui a repreſenté avec beaucoup de jugement & de modeſtie, que la Faculté ne pouvoit faire ce que l'on demandoit d'elle, ſans donner un tel avantage aux Miniſtres heretiques contre l'Egliſe, que les Eleves de la Faculté de Louvain, qui ſont tous les jours aux priſes avec eux dans les Provinces unies, ne s'en pourroient défendre raiſonnablement. Car il y a long-tems qu'il ne s'eſt fait de livre

plus

plus avantageux à l'Eglise, & qui, par l'aveu même des Huguenots, soit capable de leur rendre leur Religion suspecte, que celui de M. l'Evêque de Meaux de l'Exposition de la foi. Et c'est ce qui l'a fait traduire en tant de langues en Latin, en Italien, en Anglois, en Irlandois, en Flamand. Ce que les Ministres ont trouvé d'abord de plus fort pour empêcher qu'il ne fît impression dans l'esprit de ceux de leur parti.... J'ai été interrompu. Je n'ai pû achever ma lettre : ce sera pour l'ordinaire prochain.

LETTRE CCLXIX.*

A M. DU VAUCEL. *Sur le livre de* l'Exposition de la Foi Catholique, *à l'occasion de ce qu'il lui avoit mandé de l'Internonce de Bruselles & de l'Université de Louvain.*

JE ne pus la derniere fois achever ma lettre, parce qu'on me vint interrompre. J'en étois sur le livre de M. de Meaux, & je vous representois que ce que les Ministres avoient trouvé d'abord de plus fort pour empêcher qu'il ne fît impression sur l'esprit de ceux de leur parti, avoit été de prétendre que M. de Meaux n'avoit fait qu'*adoucir & extenuer les dogmes de sa Religion ; qu'il abandonnoit les sentimens de son Eglise ;* & qu'après tout *il faloit que l'Oracle de Rome parlât sur les matieres de la foi.* M. de Meaux les a confondus en leur faisant voir les aprobations de Rome. On les peut voir dans son Avertissement qui est à la tête des dernieres éditions de son Exposition. On doit sur tout remarquer ce qu'il raporte d'une lettre

* 19. Septembre 1684.

lettre de M. le Cardinal Sigismond Chigi, qui portoit expressément, *que M. de Condom avoit très-bien parlé sur l'autorité du Pape; & qu'il avoit trouvé dans le même sentiment le Maître du Sacré* Palais, *le Secretaire & les Consulteurs de la Congregation* DEL INDICE, *& tous les Cardinaux qui la composent, & qu'ils donnoient tous de grandes louanges au livre de l'Exposition.* Cela fait voir qu'on a eu une particuliere attention à Rome sur ce qui est dit dans le livre de M. de Meaux de l'autorité du Pape, & qu'après l'avoir bien consideré, on y a aprouvé qu'il en eût parlé en ces termes.

Le fils de Dieu aiant voulu que son Eglise fût une, & solidement bâtie sur l'unité, a établi & institué la Primauté de S. Pierre pour l'entretenir & la cimenter. C'est pourquoi nous reconnoissons cette même Primauté dans les successeurs du Prince des Apôtres, auxquels on doit pour cette raison la soumission & l'obéissance, que les SS. Conciles, & les SS. PP. ont toujours enseignée à tous les fideles. Quant aux choses, dont on sait qu'on dispute dans les Ecoles, quoi que les Ministres ne cessent de les alleguer pour rendre cette puissance odieuse, il n'est pas necessaire d'en parler ici, puisqu'elles ne sont pas de la foi Catholique. Il suffit de reconnoître un chef établi de Dieu pour conduire tout le troupeau dans ces voies, ce que feront toujours volontiers ceux qui aiment la concorde des freres, & l'unanimité ecclesiastique.

C'est ensuite de la Reflexion qu'on a faite sur cet article & de l'aprobation qui y a été donnée à Rome, que le Pape a donné son Bref du 4. janv. 1679. où il est dit du livre de M. de Meaux: *Nous le jugeons digne non seulement d'être loué & aprouvé de nous, mais encore d'être lu & estimé de tout le monde.* Cependant com-

comme les Miniſtres depuis même toutes ces aprobations ont toujours continué à dire que cette Expoſition de M. Meaux *n'eſt qu'un portrait fardé de la doctrine de l'Egliſe Romaine*, & qu'il n'eſt point vrai qu'elle n'oblige les Catholiques à croire ſur les articles qui y ſont traittez, que ce qui en eſt dit dans ce livre; que ce n'eſt qu'une fourberie pour attraper les Proteſtans qu'on obligera à croire bien d'autres choſes, ſitôt qu'on les aura portés par cette ſurpriſe à ſe rendre Catholiques, peut-on les confirmer davantage dans ces ſoupçons injurieux à la ſincerité de l'Egliſe, que de vouloir contraindre une Faculté célébre à ſoutenir comme faiſant partie de la doctrine Catholique ces articles mêmes touchant l'autorité du Pape, qu'on a trouvé bon à Rome que M. de Meaux declarât ne faire point partie de la foi Catholique; mais n'être que des choſes, dont on diſpute dans les Ecoles, & que les Miniſtres par conſequent ont tort d'alleguer pour rendre la puiſſance du Pape odieuſe. Je ne pretends pas que M. Viane ait dit tout cela à M. l'Internonce, mais ſeulement qu'il y en a dit la ſubſtance, à quoi l'Internonce ne ſut que répondre. Mais il ne laiſſe pas d'aller ſon train, parce que l'interêt de l'Egliſe ne le touche point, & qu'il ne ſe met gueres en peine de mettre un obſtacle à la converſion des hérétiques, pourvû qu'il faſſe le bon valet, & que ſon faux zèle le puiſſe rendre recommandable auprès de ceux de la Cour Romaine qui ſont dans le même eſprit que lui, & qui diroient volontiers ce que je ſai avoir été dit par un Theatin de Paris à un Eccleſiaſtique de mes amis: *Pereat orbis, modò maneat autoritas Papæ.*

Mais on eſt bien aſſuré que ce ne peuvent

pas

pas être là les ſentimens d'un Pape qui a tant de religion & de conſcience. Il ſait avec quelle force J. C. a parlé du péché que l'on commet, quand on ſcandaliſe le moindre de ceux qui croient en lui. Les héretiques font profeſſion de croire en J. C. mais il n'y a point de ſalut pour eux, s'ils ne rentrent dans l'Egliſe. Quel péché ſeroit-ce donc de mettre une pierre d'achoppement, qui rende plus difficile ce retour, d'où depend le ſalut de tant de milliers d'ames en donnant occaſion aux Miniſtres d'accuſer l'Egliſe Romaine; ou d'exercer envers ſes enfans une tyrannie ſpirituelle en les voulant contraindre de ſoutenir comme de foi, ce qu'elle n'oſeroit ſoutenir expreſſément faire partie de ſa foi, ou d'être double dans ſes paroles, en diſant tantôt qu'une choſe n'eſt pas de foi pour attirer les héretiques, & tantôt qu'elle eſt de foi pour tourmenter les Catholiques?

LETTRE CCLXX.*

AU PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. *Il le remercie de ſes offres obligeantes. Il le prie de ne plus l'obliger à lui parler du P. Jobert. Il lui parle de M. Nicole & du P. Malebranche.*

JE dois commencer, Monſeigneur, par rendre de très-humbles actions de graces à V. A. S. des offres ſi obligeantes qu'elle me fait de nouveau. Ce me ſeroit beaucoup d'honneur de les pouvoir accepter : mais il n'y a point d'apparence que dans l'âge où je ſuis, j'entreprenne un ſi grand voiage, & que je m'éloigne

* 5. Octobre 1684.

loigne si fort d'un lieu où j'espere toujours de pouvoir aller un jour mourir. Il se trouve même que rien ne m'oblige presentement de changer de demeure : & ainsi j'y pourrai encore passer au moins cet hiver.

Je supplie V. A. de me dispenser de lui plus rien dire sur les lettres du P. Jobert. Il est si déraisonnable & si affermi dans l'habitude de calomnier ceux qu'il n'aime pas, qu'il n'y a qu'une grace victorieuse, laquelle il ne reconnoît point, qui lui puisse inspirer des sentimens plus chrétiens.

Ce sera sans doute, parce qu'il a prétendu *que M. Nicole avoit renoncé autentiquement au parti*, qu'il donne avis à V. A. de son nouveau livre. Mais si cela étoit, il faudroit donc aussi que je ne fusse pas de ce pretendu parti. Car il est bien certain qu'il ne m'a pas renoncé, & que nous sommes toujours aussi bons amis que jamais. Cependant V. A. peut être assurée, que si M. Nicole ne lui a pas encore envoié son livre, c'est qu'il n'aura pu decouvrir par quelle addresse on lui écrit. Et comme je ne doute point que M. Beeck ne le lui ait envoié sur l'avis que lui en a donné le P. Jobert, je pense qu'il sera mieux que je l'envoie à V. A. de la 2. édition qui se fait ici, & qui pourra être achevée dans quinze jours ou trois semaines, parce qu'elle sera plus correcte que la premiere, quoi qu'elle soit de plus petit caractére, & qu'ainsi il vaudra mieux qu'elle en ait de toutes les deux éditions. Cependant sans attendre cela, je ferai envoier à son correspondant à Cologne, par la voie d'un marchand, mon dernier livre contre le P. Malebranche. Mais ce sera seulement pour la Bibliotheque de V. A. Car la matiere

en eſt ſi abſtraite, que je ſerois fâché qu'elle ſe fatiguât à le lire. Neanmoins on me mande de divers lieux qu'il n'eſt pas mal reçu, & que d'habiles gens trouvent, que j'ai aſſez bien prouvé qu'il n'y a rien de ſi mal fondé, & de plus contraire au bon ſens, que les ſpeculations metaphiſiques de ce Pere, qui a d'ailleurs beaucoup d'eſprit.

On attend avec grande impatience des nouvelles de Bude, & on ne ſauroit aimer la chrétienneté qu'on ne ſoit en inquietude de ce qui arrivera de la bataille que l'on croit qui ſe donnera contre les Turcs qui y amenent du ſecours. J'ai apris que la lettre que je craignois qui ne fût perdue n'avoit point été envoiée. Je ſuis.

LETTRE CCLXXI. *

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Sur les fauſſes alarmes que prenoient ſes amis à ſon ſujet, & l'obligation où elle étoit de ſe menager, ſur tout par raport à ſon Fils.*

JE vous aurois écrit plus gaiement ſi je l'avois fait hier, comme j'en avois le deſſein. Mais nous venons de recevoir des lettres qui m'ont rendu plus triſte par l'image de l'effroi où ſont nos amis ſur mon ſujet. Ce n'eſt pas que je craigne ce qu'ils apprehendent; car je n'en vois pas de ſujet. Mais c'eſt cela même qui me donne de la peine de ce que ne pouvant entrer ſur cela dans le ſentiment de nos amis, il ſemble que je les condamne; ce qui néanmoins eſt fort

* 9. Octobre 1684.

fort éloigné de ma penſée. Car ſachant très-bien que la peur qu'ils ont pour moi, n'eſt qu'un effet de leur amitié, je ne ſuis pas aſſez deraiſonnable pour ne leur en ſavoir pas bon gré. Mais je crois qu'ils s'arrêtent trop à la mauvaiſe volonté qu'on a contre moi, & qu'ils ne conſiderent pas aſſez les difficultez qu'il y auroit de l'executer au lieu où je ſuis. Avec cela je ne m'oppoſe point à aucune des precautions raiſonnables qu'on croit devoir prendre : mais je ne crois pas qu'il faille pouſſer cela juſqu'à des excès qui me paroiſſent hors de raiſon. Et c'eſt quelquefois ce qui me donne du chagrin, quoique j'aie tort en cela : car il faut laiſſer chacun dans ſon ſentiment. C'eſt pourquoi je ne ſuis pas étonné de ce qu'on trouve tant de difficulté à ce que vous ſouhaiteriez, & j'avoue qu'il y en peut avoir beaucoup. Cependant vous pouvez juger quelle conſolation ce me ſeroit, ſi cela ſe pouvoit faire ; & ainſi ne doutez point que je ne vous ſois infiniment obligé du deſir que vous en auriez auſſi bien que moi. Pour moi je ne croirois pas que cela fût ſi hors d'apparence que l'on s'imagine, ſi vous étiez bien aſſurée de vos gens. Car pour M. votre fils je n'en ſerois point en peine, aiant éprouvé que les enfans gardent fort bien le ſecret. Mais perſonne ne vous le conſeillant, il n'y a pas lieu d'y penſer.

Au reſte je ne ſaurois trop reconnoître la peine que vous prenez pour des affaires auſſi perilleuſes que les nôtres. Mais je crains que vous n'en faſſiez trop, & que vous ne vous ménagiez pas aſſez, étant ſi foible que vous êtes : ce qui me cauſe ſouvent de grandes inquietudes. Au nom de Dieu prenez y garde. Vous n'êtes pas à vous même, votre vie &

votre santé sont nécessaires ou au moins utiles à bien du monde, & sur tout à votre fils, à qui vous devez l'education après lui avoir donné la vie. Et ainsi contentez-vous du soin general, & faites autant que vous pourrez, exécuter par d'autres, pour ne pas demeurer accablée sous le faix, faute d'avoir mesuré votre zèle à vos forces.

J'ai bien de la joie de ce que vous me mandez du troisieme fils de M. Bignon. Rien ne donne plus de joie que ces sortes de nouvelles. Mais helas elles sont bien rares! On me manda hier qu'on craignoit que Madame de Belisy ne tombât en apoplexie ou en lethargie. J'aprehende bien ce qu'on nous en écrira la premiere fois. Si vous la voiez, je vous prie de lui temoigner que nous avons été bien touchez de cette fâcheuse nouvelle, & que nous ne manquons pas de bien prier Dieu qu'il la conserve pour sa famille & pour les pauvres. Vous ne me dites rien de M. votre fils; ce qui me fait croire qu'il se porte mieux. Je ne crois pas que vous deviez vous inquieter de ce qu'il n'est pas encore beaucoup avancé. Cela viendra avec le tems: il est encore jeune; mais je ne penserois qu'à lui faire bien apprendre les humanitez, & j'emploierois à cela les deux ans qu'on leur fait perdre d'ordinaire à apprendre la Philosophie de College. Cela lui donnera 4. ans à étudier les lettres humaines qui sont bien plus importantes. Je vous prie de me bien recommander aux prieres du bon Curé. Je suis tout à vous.

LET-

LETTRE CCLXXII*.

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Sur la mort de deux personnes de merite, & la Profession d'une Religieuse.*

NOus avons reçu en même tems deux nouvelles bien affligeantes, & dont nous ne doutons point que vous n'aiez été touchée. Dans l'une c'est une grande perte que vous faites en votre particulier; & dans l'autre, ce qui ne vous sera pas moins sensible, c'en est une presque irreparable pour les personnes que vous aimez le plus. Mais vous avez trop de foi pour ne savoir pas qu'il n'y a rien à faire en de semblables rencontres, sinon de louer & d'adorer Dieu. Il a compté tous nos jours. Il fait le tems qu'il a destiné à ses serviteurs pour rester sur la terre. Il les en retire quand il lui plait. Et c'est sans raison que nous nous plaignons qu'ils nous ont été enlevez, lorsqu'ils pouvoient faire encore beaucoup de bien. Ce sont des vues humaines que nous ne nous saurions empêcher d'avoir, mais qui dans le fond n'ont rien de solide, puisque nous ne pouvons faire de bien qu'autant que *Dieu nous l'a preparé*, comme dit l'Apôtre, *pour nous y faire marcher.* Or il est sûr qu'il ne nous a point preparé de bien à faire en ce monde au delà du terme de notre vie. Souvenons-nous donc plutôt du bien qu'ont fait nos amis, qui vont devant nous pour en rendre graces à Dieu, & tachons par nos prieres d'obtenir de sa misericorde, qu'étant purifiez des taches que l'infirmité humaine

* 10. Octobre 1684.

maine leur a pu faire contracter, *ejus in quem crediderunt & speraverunt, æternum capiant ipso miserante consortium.* C'est ce que j'ai demandé aujourd'hui pour l'un & pour l'autre dans le S. Sacrifice de la messe.

J'ai reçu une fort bonne lettre de la pauvre sœur Marie Madeléne. Elle n'a fait profession que le 16. du mois passé, parce que le superieur de la maison l'avoit fait differer, desirant de la recevoir lui même. Mais ne l'aiant pû, ç'a été un Docteur de nos amis, qui lui a donné le voile & qui l'a prêchée. Qu'elle est heureuse d'être arrivée à un si bon port, & de reconnoître son bonheur autant qu'elle fait.

LETTRE CCLXXIII.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Il lui fait part d'une pensée qui lui étoit venue au sujet des precautions qu'on le sollicitoit de prendre.*

AIant une voie bien sure, mais un peu lente d'écrire à Paris, je ne m'en serts pour vous dire la pensée que j'ai touchant le dessein rompu; mais à condition, soit que vous l'aprouviez, ou que vous ne l'aprouviez pas, que cela demeurera secret, & ce sera toujours en supposant qu'il ne se fera point de changement jusqu'après Paques. Je ne vois point qu'on ait eu raison de s'opposer à la resolution qu'on avoit prise. On n'a fondé cette opposition que sur ce que l'on est très-mal disposé contre notre ami. † Il n'en doute point. Mais cela

* 13. Octobre 1684.
† Lui même.

cela ne fait pas trouver les gens, quand ils ſont dans une maiſon, où on eſt aſſuré de la fidelité de tous les domeſtiques. On eſt frappé de l'idée de la priſon, & on a raiſon de l'être. Mais le danger ne doit pas ſe juger par là ſeul, mais par la probabilité plus ou moins grande de tomber dans ce danger. C'eſt une étrange choſe d'être noié, & on l'eſt quelquefois en allant d'ici par mer en Hollande. Mais parce qu'il eſt rare que cela arrive, il n'y a pas d'imprudence à faire ce voiage en cette maniere, quoiqu'on le pût faire d'une autre ſorte. On peut auſſi être tué par des voleurs en allant par terre; on ne regarde pas néanmoins pour imprudens tous ceux qui voiagent ſans de grandes néceſſitez. Or il eſt pour le moins auſſi rare qu'on ſurprenne un homme, qui garde les précautions que notre ami vouloit garder. Mais pourquoi, dit-on, ſe haſarder ſans beſoin? Je ne demeure pas d'accord que ce ſoit proprement ſe hazarder. Mais je ne conviens pas non plus qu'il n'y ait beaucoup de raiſons à faire ce qu'on vouloit faire. On eſt bien par tout quand on ne travaille que pour ſoi. Mais puiſque l'on veut que notre ami défende la vérité, il trouveroit de très grands avantages à être au lieu où il deſiroit d'aller trouver des amis qu'on eſt bien aiſe de conſulter, & des livres qu'on a peine à trouver où il eſt. Il pourroit auſſi donner des avis à d'autres. On convient mieux des choſes quand on ſe voit. On ne s'entend point par les lettres. On peut auſſi conſiderer que ſi on devenoit malade &c. Il me ſemble que tout cela eſt aſſez conſiderable, & contrebalance bien le danger, ſi on le regarde par le peu d'apparence qu'il y a que ce que l'on craint, arrive. Je conclus de tout cela, que ce que l'on

vouloit faire pourroit bien n'être que differé, si vous vouliez entrer dans ma pensée, qui seroit de disposer toutes choses pour d'ici à six mois sans en rien dire à personne, & l'exécuter de même, sans que les amis qui s'effraient sans raison, en sachent rien que quelque tems après que la chose sera faite. Ce n'est néanmoins qu'une proposition que je vous fais, dont je veux bien prendre tout le risque sur moi, mais à laquelle je ne voudrois pas que vous vous engageassiez, si vous y aviez trop de repugnance. Il faudroit pour cela que l'on fût bien sûr du nouveau precepteur : mais il est difficile que vous en preniez d'autre. On aura du tems à consulter Dieu, & à le prier de nous faire connoître sa volonté. C'est pour cela même que j'ai été bien aise d'avoir une occasion de vous faire de bonne heure cette ouverture, afin que vous la recommandiez à Dieu de votre côté, & je veux bien aussi que vous en parliez à votre directrice : mais il me semble que cela ne doit point aller plus loin. C'est, ma très-chere sœur, ce que j'ai à vous dire pour cette fois, car je n'ai été averti que bien tard de cette occasion qui se présente.

LETTRE CCLXXIV.*

A un Ami,† qui lui avoit fait ſavoir les plaintes generales que l'on avoit faites de lui en Angleterre touchant M. Southwell.

COmme j'ai toujours pour but de dire la verité, je n'aurai jamais de peine d'avouer que je me ſuis trompé quand on m'aura fait voir que ce que j'ai pris pour la verité, ne l'eſt pas. Ainſi je ſuis très-diſpoſé à faire ce que M. Juſtel témoigne que l'on deſire de moi en Angleterre touchant M. Southwell, que l'on dit que

* 20. Octobre 1684.

† M. Arnauld s'étant trompé dans la 1. partie de l'Apologie pour les Catholiques, au ſujet de M. Southwell Secretaire du Conſeil de S. M. Britannique, & celui-ci ſe plaignant de ce qu'on y diſoit de lui, M. Juſtel qui étoit en Angleterre, en écrivit à un Ami de M. Arnauld, qui lui envoia la lettre de M. Juſtel même. Sur cette lettre qui ne contenoit que des plaintes generales, M. Arnauld écrivit une premiere lettre par laquelle il marquoit qu'il étoit prêt de ſatisfaire M. Southwell, quand il auroit été informé de ce qu'il auroit dit dans l'Apologie qui ne ſe trouveroit pas conforme à la verité. Cette premiere lettre aiant été envoiée en Angleterre, M. Southwell écrivit à M. Juſtel, & lui envoia les éclairciſſemens que M. Arnauld ſouhaitoit; & M. Arnauld les aiant vus, il écrivit une ſeconde lettre à M. Southwell lui même, pour lui donner la ſatisfaction qu'il attendoit de lui : mais il n'en demeura pas là. Pour informer le public ſur ce point particulier, il fit faire une addition à l'Apologie compoſée de ces diverſes lettres, qui contient 38. pages.

que j'ai mal-traité dans l'Apologie pour les Catholiques, pourvû que l'on m'explique davantage en quoi je puis m'être trompé. Mais puisque l'on vous marque, que M. le Duc d'Yorck n'a pas aprouvé cet endroit de l'Apologie, & qu'il a eu neanmoins la bonté de m'excuser en disant, qu'il falloit que j'eusse été mal informé, & qu'assûrement je ferois justice à M. Southwell, je vous supplie, Monsieur, d'assurer votre ami, que je suis très-obligé à Son Altesse Roiale de la bonne opinion qu'elle a de moi, & que je la crois si intelligente & si juste, que je me soumettrai de bon cœur à tout ce qu'elle m'ordonnera sur ce sujet, aiant tout lieu d'être persuadé qu'elle ne m'ordonnera rien qui pût blesser ma conscience ou mon honneur. Et je n'entends point par ce mot *d'honneur*, ce qu'entendent d'ordinaire la plûpart des gens du monde, qui mettent leur honneur à ne point reconnoître qu'ils aient manqué, ou à ne point réparer le mal qu'ils auroient fait. Je tiens au contraire, que rien n'est plus honorable non-seulement à un Chrétien, mais à un veritablement honnête homme, qu'un sincere aveu de ses fautes, & une ferme volonté de satisfaire à tous ceux qu'il auroit offensés, quoi que ce fût sans dessein. Je me sens graces à Dieu, dans cette disposition. Mais ce qui me paroît blesser la conscience & l'honneur, est de mentir par complaisance, en se reconnoissant coupable en des choses où l'on seroit persuadé qu'on ne l'est pas : comme certainement je ne le suis pas dans cette rencontre au point que le pensent ces honnêtes gens, qui me blâment *d'avoir imposé à un honnête homme des choses à quoi il n'a pas pensé*. Car ma conscience ne me reproche point d'avoir jamais *imposé* à personne. Je pourrois en demeu-

demeurer-là, & attendre qu'on me marquât plus en particulier quelle a pû être ma faute. Mais ce feroit differer ce que je crois ne pouvoir faire trop tôt, qui eſt de rendre à M. Southwell toute la juſtice que je lui puis rendre preſentement.

Il me ſemble pour cela, Monſieur, qu'il faut diſtinguer le jugement qu'on doit faire en géneral de M. Southwell, de ce que j'ai dit en paſſant d'un fait particulier rapporté dans le Procès de M. Coleman. Je n'en ai rien dit en general, & je ne le pouvois faire, n'aiant pas le bien d'en connoître autre choſe que ce que j'en trouvois dans ce Procès. Mais maintenant que l'on m'aſſure que c'eſt un fort honnête homme, qu'il a eu des emplois conſiderables, qu'il a beaucoup de merite, & que M. le Duc d'Yorck en fait eſtime, je le crois ſans peine, & je ſuis prêt de le déclarer dans toutes les occaſions que j'en aurai; & de prier ceux à qui ce que j'ai dit dans l'Apologie auroit pû donner une autre idée, de ne s'y point arrêter, parceque elle feroit contraire à la verité.

Voilà pour le géneral, dont je crois que M. Southwell doit être content. Pour le particulier, je viens de relire cet endroit de l'Apologie qui eſt depuis la page 221. juſqu'à la page 228. & j'avoue que j'y ai remarqué quelques expreſſions dures, & quelques manieres de parler qu'on peut trouver mépriſantes, que j'aurois certainement évitées, ſi j'avois ſû ce que je ſai maintenant de M. Southwell. Je n'aurois point non plus mis ces deux mots de la p. 226. *ou malignement ou temerairement:* & ſi c'eſt ce qui l'a bleſſé, je le retracte de bon cœur, & ſuis prêt de lui en faire ſatisfaction. Mais pour ce qu'on appelle des

faits faux, qui aient pû donner ſujet de me blâmer d'avoir impoſé à un honnête homme, il m'a été impoſſible de deviner à quoi ce reproche pouvoit être appliqué.

On ne me ſoupçonnera pas ſans doute d'avoir eu deſſein d'offenſer un homme d'honneur que je ne connoiſſois pas : car quelle raiſon en aurois-je pu avoir ? Et on avouera auſſi que je ne ſuis pas blâmable d'avoir entrepris de juſtifier les Catholiques d'Angleterre contre l'horrible calomnie du Docteur Oates, & en particulier M. Coleman, dont l'Auteur de la Politique du Clergé que je refutois, avoit parlé fort outrageuſement, comme s'il avoit été certainement convaincu d'avoir attenté à la vie de ſon Roi. Que s'il n'y a rien eu que de louable dans ce deſſein, je me ſuis trouvé obligé d'apporter les preuves les plus ſenſibles que me fourniſſoit le Procès imprimé de M. Coleman, pour infirmer la depoſition de ce faux témoin. Il m'a paru que c'en étoit une que je ne devois pas omettre, de ce qu'Oates aiant accuſé M. Coleman au Conſeil du Roi, avant qu'on l'eût mis en priſon, il ne parla que de ſes lettres, ſans rien dire de ce qu'il n'avoit pas encore inventé, qu'il avoit donné une Guinée à des aſſaſſins pour les hâter d'entreprendre contre la vie du Roi, & qu'il avoit ajouté 5000. livres Sterlin aux 10000. qu'il prétendoit qu'on avoit promis de donner au Sr. Wakeman, pour empoiſonner Sa Majeſté. C'eſt ce que j'ai traité dans la 4. Preuve du Chap. 16.

J'y ai repreſenté que le Lord Chef de Juſtice aiant demandé à Oates pourquoi il n'avoit pas accuſé M. Coleman au Conſeil du Roi de ces crimes-là : Oates en avoit apporté quelques

ques mechantes raiſons, mais qu'enfin il étoit demeuré d'accord, qu'il n'avoit donné alors au Conſeil qu'une inſtruction generale....

Mais puiſqu'on ſe plaint, *que j'en ai mal uſé envers M. Southwell, que je lui ai fait injure, j'ai avancé ſur ſon ſujet des choſes contraires à la verité, que M. le Duc d'Yorck en a été ſurpris, & que M. Southwell a des preuves convainquantes, entre autres un Regiſtre public, & une Lettre de feu M. Coleman qui prouve le contraire de ce que j'ai dit de lui;* je dois croire qu'il y a en tout cela quelque choſe que je ne comprens pas. Et ainſi, Monſieur, j'aurois tort de ne pas accepter une propoſition auſſi raiſonnable qu'eſt celle que vous fait M. Juſtel, en s'offrant *de faire envoier les Copies de ces pieces originales*, qui me doivent apprendre *ce que j'ai dit de contraire à la verité* touchant les faits qui regardent M. Southwell. Car je vous puis aſſurer de très-bonne foi que je n'en ſai rien. C'eſt pourquoi vous jugez bien que dans l'ignorance où je ſuis, je ne pourrois en conſcience & ſans bleſſer mon honneur, faire cette déclaration generale, *Que j'ai été mal informé ſur le ſujet de M. Southwell, & que ce que j'en ai dit dans l'Apologie pour les Catholiques, eſt contraire à la verité.* Car n'y aiant point parlé de M. Southwell ſur l'information de perſonne, mais ſeulement ſur ce que j'ai trouvé dans le Procès de M. Coleman, cette déclaration generale ne pourroit donner d'autre idée à ceux qui liroient l'Apologie, ſinon que j'aurois reconnu par là, que j'y aurois rapporté infidellement ce qui eſt dans ce Procès, en attribuant à M. Southwell d'y avoir dit ce qu'il n'y auroit pas dit. Or c'eſt aſſurement ce que je ne donne-

rai pas lieu qu'on croie de moi, quand il iroit de ma vie, n'y aiant rien dont je me sente plus éloigné que d'être infidelle dans ce que je rapporte des Auteurs ou des piéces que je cite. J'ai d'autant plus d'interêt à ne pas donner sujet qu'on ait ce soupçon de moi, que tout le monde sait, qu'il y a maintenant en Hollande des Ministres François qui aiant pris à tâche de me déchirer par de miserables libelles, ne manqueroient pas de prendre cette occasion de me faire passer pour un homme sans foi qui auroit été obligé de faire réparation à des gens d'honneur que j'aurois calomniez. On les connoît bien en Angleterre, puisque la maniere seditieuse dont ils avoient osé parler des affaires de ce païs-là, a obligé l'Ambassadeur de Sa Majesté Britanique d'obtenir de Messieurs les Etats la condamnation du plus emporté de leurs libelles, auquel il leur a plû de donner pour titre *l'Esprit de M. Arnauld*, quoi que je sois peut-être le moins mal-traité d'un grand nombre de personnes qu'ils y déchirent sans aucun rapport à moi que ridicule ou imaginaire; n'aiant presque rien eu autre chose à me reprocher que des intentions cachées, fondées souvent sur des faussetés manifestes, comme lors qu'ils disent, que ce n'a été par aucune vûe de Religion que j'ai fait l'Apologie pour les Catholiques, mais par une vue d'interêt pour ne pas perdre mes Benefices, moi que tout le monde sait qui n'en ai aucun.

Je vous supplie très-humblement de vouloir assurer M. Justel de mes très-humbles respects, & le remercier du soin qu'il paroît qu'il a pris d'empécher que cette affaire n'éclatât avant que l'on se fut bien entendu. Je suis, &c.

LET-

LETTRE CCLXXV. *

A M. Southwell, *Secretaire du Conseil Privé de Sa Majesté Britanique.*

Monsieur,

Je dois rendre de nouveau de très-humbles & très respectueuses actions de graces au Grand Prince † que Dieu vient de vous donner pour très-digne Roi, de ce qu'il m'a fait la justice de croire qu'il ne falloit que m'instruire de la verité pour me porter à l'avouer & à la faire connoître à tout le monde, sans en être empéché par ces fausses regles d'honneur qui font qu'on a honte de retracter ce qu'on auroit avancé mal à propos. Je vous suis aussi, Monsieur, bien obligé d'avoir eu la même opinion de moi, & d'avoir mieux aimé me rendre juge en ma propre cause, que d'exposer vos plaintes au jugement du public. J'espere que vous n'y aurez pas regret. Il n'y a que deux jours que j'ai reçu la copie de la lettre que vous avez écrite sur mon sujet à M. Justel avec la traduction Françoise de quelques pieces, qui regardent le procès de M. Coleman. J'en ai été parfaitement satisfait, & entierement convaincu que vous n'avez rien fait, Monsieur, dans ce procès que ce qu'a du faire un homme d'honneur & de probité, ni rien dit que vous n'aiez été obligé de dire, & qui ne soit veritable. C'est une declaration que je

* 26. Fevrier 1685.

† M. le Duc d'Yorck qui avoit succedé au Roi son frere.

je fais avec bien de la joie, & que je suis prêt de faire en toutes les manieres possibles, pour effacer les mauvaises impressions que ce qui est dit sur ce sujet dans l'Apologie pour les Catholiques auroit pû faire prendre contre vous à ceux qui ne connoissent pas votre merite, comme je le connois presentement. Mais aiant eu la bonté de choisir les voies les plus douces pour terminer ce differend, & de parler de moi d'une maniere si honnête, quelque blessé que vous fussiez de ce que j'avois dit de vous, je ne doute point que vous n'aiez aussi l'équité de reconnoître que j'ai été trompé de très-bonne foi, & que ce qui m'a porté à dire des choses qui ne se sont pas trouvées vraies, étoit très-capable de me jetter dans l'erreur. Cependant l'erreur est toujours un mal de quelque maniere que l'on s'y trouve engagé, & on a toujours obligation à ceux qui nous en retirent. Et ainsi, Monsieur, je vous en ai beaucoup de m'avoir ouvert les yeux, tant par les instructions que vous m'avez envoiées, que par l'estime que cet éclaircissement m'a fait avoir de votre personne, ce qui a entierement dissipé tous les nuages dont mon esprit s'étoit rempli par les réponses d'Oates d'une part, qui ne m'ont trompé que pour n'avoir pas fait assez de reflexion sur cette parole commune, *Oportet mendacem esse memorem :* qui m'auroit fait comprendre qu'il peut aisement arriver qu'un imposteur ne se souvienne pas bien de ses mensonges ; & d'autre part ces mots embigus d'une *instruction fort generale*, que j'avois pris pour une accusation qui n'auroit point contenu des faits particuliers : au lieu que je vois bien à cette heure que vous les aviez pris pour une accusation si confuse & si embarrassée, que les Seigneurs

gneurs du Conſeil y auroient eu peu d'égard, ſans la découverte des papiers de M. Coleman, qui les irriterent extremement contre lui. J'avoue neanmoins que je ne m'excuſe pas entierement devant Dieu. Car quoi que notre conſcience ne nous reproche point d'avoir été portez par un eſprit de malignité à juger mal de notre prochain, il eſt bien difficile qu'il n'y ait eu de la precipitation dans nos jugemens, quand nous en jugeons contre la verité, en nous laiſſant éblouir par des conjectures apparentes. Il eſt donc juſte, Monſieur, que je vous demande pardon de la maniere fâcheuſe dont vous vous plaignez avec raiſon avoir été traité dans *l'Apologie pour les Catholiques.* Mais c'eſt déja me l'avoir accordé que de m'avoir prevenu d'une façon ſi obligeante en me demandant mon amitié; au lieu que c'étoit moi qui devois commencer à vous demander en grace quelque part dans la vôtre, afin que ce me fût un gage que le M. Southwell que je connois preſentement pour un fort honnête homme, n'a plus aucun reſſentiment de ce que j'ai eu tort de dire d'un M. Southwell que je n'avois pas le bien de connoître. Je n'aurois qu'une choſe à ſouhaiter pour rendre notre union plus parfaite, & afin qu'elle fût auſſi-bien pour l'éternité que pour le tems. Mais c'eſt l'ouvrage de Dieu qu'on ne peut attendre que de ſa miſericorde. Permettez-moi cependant de vous aſſurer que je ſuis avec autant de ſincerité que de regret de vous avoir auparavant mal connu, &c.

REPONSE*

De M. SOUTHWELL *à M.* ARNAULD.

MONSIEUR,

J'Ai reçu par le moien de M. Juſtel la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 26. du paſſé avec autant de joie que de ſurpriſe, étant fort extraordinaire de rencontrer des gens qui préferent l'amour de la verité à leur reputation.

Sans une indiſpoſition & quelques affaires qui m'ont retenu à la Campagne je me ſerois donné l'honneur de vous écrire plutôt que je n'ai fait. La maniere honnête avec laquelle vous en avez uſé, a confirmé la bonne opinion que l'on a de votre ſincerité, ce qui m'a obligé de montrer votre Lettre à Sa Majeſté, ou plutôt à lui obéir, en la lui faiſant voir après me l'avoir demandée. Elle l'a garda un jour entier, & m'a dit qu'elle la trouvoit très-belle, & telle qu'on la devoit attendre de M. Arnauld. J'ai crû devoir faire part à Sa Majeſté de la réuſſite de cette affaire, que je dois à ſes bons conſeils & à ce qu'elle m'a préſcrit. Je l'ai fait voir à d'autres perſonnes de conſideration plutôt pour publier votre juſtice que mon innocence, & me ſuis ſervi de cette occaſion pour apprendre à tout le monde combien vous aimez la paix. Je n'ai rien autre choſe à vous demander, & ne me plains pas même de mon malheur, puiſqu'il a eu une fin ſi heureuſe.

Je vous remercie très-humblement de l'offre

* 25. Mars 1685.

ſte obligeante que vous avez faite à M.... de faire imprimer ce qui s'eſt paſſé, dans le Journal des Sçavans ou dans les Nouvelles de la Republique des Lettres. Mais ce ſeroit abuſer de votre honnêteté, & je crois qu'il ſeroit plus à propos que quand vous donnerez au public quelque nouvel Ouvrage, ou que vous en ferez imprimer quelqu'autre, vous aiez la bonté, (afin de conſerver la memoire du fait) d'y ajoûter, comme vous l'avez propoſé, quelque Eclairciſſement ſur l'endroit de *l'Apologie pour les Catholiques* qui me regarde, & d'y mettre la Lettre que j'ai écrite à M. Juſtel, avec mes pieces juſtificatives, & de le finir par la votre.

Pour ce qui eſt des expreſſions de ma premiere Lettre qui peuvent être trop fortes, vous en uſerez comme il vous plaira en les changeant & corrigeant de la maniere que vous le trouverez plus à propos.

Je ſuis tout-à-fait obligé à M. Juſtel de la bonté qu'il a eue de vouloir travailler à cet accommodement, & je rechercherai vec ſoin les occaſions de vous témoigner l'eſtime que j'ai pour votre perſonne, & combien je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur

ROBERT SOUTHWELL.

LET-

LETTRE CCLXXVI.*

A M. du Vaucel. Sur les mauvaises affaires que l'Internonce de Bruſſelles ſuſcitoit aux Docteurs de Louvain.

EN verité, Monſieur, il eſt bien fâcheux que ſous un ſi bon Pape d'auſſi gens de bien que MM. de Louvain ſoient ſi mal traitez par ſon Miniſtre † : & ce qui eſt plus étonnant eſt de voir que le ſujet de cette nouvelle perſecution qu'on leur fait, ſoit pour avoir eu recours à S. S. comme à leur Pere, en lui adreſſant les mêmes plaintes du trouble que l'on continue à leur faire dans leur droit d'élection, qui en avoient été ſi bien reçues il y a deux ans, qu'Elle s'emploia pour eux avec beaucoup de bonté pour faire ceſſer cette vexation injuſte ‡. Et aujourd'hui au lieu de faire repondre quelque mot à la Lettre que l'Univerſité a écrite ſur ce ſujet au mois de Juillet, pour l'avertir au moins qu'on l'avoit reçue & qu'on y feroit attention, on en a envoié la copie à l'Internonce, qui ſe trouvant piqué de ce que cette Univerſité n'avoit pû empêcher de repreſenter à S. S. que c'étoit lui, comme il eſt très-vrai, qui eſt le principal auteur de ces troubles, il s'eſt intrigué avec le Conſeil privé, dont le Preſident eſt tout devoué aux Jeſuites,

* 2. Novembre 1684.

† M. Tanara Internonce à Bruſſelles.

‡ M. du Vaucel avoit mis à la marge d'une copie de cette lettre, ce qui ſuit : *C'eſt que les Docteurs avoient refuſé de ſe declarer contre les 4. Articles du Clergé de France, comme je l'ai ſu de la propre bouche du Cardinal Tanara.*

tes, & l'a engagé pour tourmenter ces MM. de Louvain, à la procedure du monde la plus malhonnête & la plus injuste. Comme ce Conseil parle toujours au nom du Roi, il a écrit de la part du Roi à l'Université qu'elle eût à faire savoir qui est celui qui a dicté la lettre, dont la copie étoit revenue de Rome. L'Université a fait réponse, que puisqu'Elle avouoit cette lettre, il n'en falloit point chercher d'autre auteur. Rien n'étoit plus raisonnable, & toutes les loix vouloient qu'on en demeurât là. Mais on n'écoute ni loix ni raison, quand on n'a pour but que de persecuter les gens. On a cité le Secretaire de l'Université, qui l'avoit écrite. On l'a pressé de dire qui est celui qui l'avoit composée. Il s'est excusé sur le serment qu'il avoit fait de ne point reveler les secrets du corps. On n'a point voulu recevoir cette excuse, & on ne s'est pas soucié qu'il offensât Dieu en allant contre son serment. Mais la verité est qu'il ne savoit rien, & qu'ainsi il n'a pû rien dire; si ce n'est qu'on lui a demandé si ce n'étoit point quelqu'un des cinq que l'Internonce avoit fait exclure il y a plus d'un an. A quoi il a répondu que cela pouvoit être. On a cité encore deux ou trois personnes, & on ne sait à quoi tout cela aboutira. Mais c'est une grande brouillerie, dont l'Internonce est l'unique cause; ce qui assurément ne sert pas à faire estimer en ces quartiers ici les Ministres du S. Siege.

Cependant ces MM. sont resolus de souffrir toutes sortes de persecutions plutôt que de decouvrir l'auteur de la lettre, & ils ne peuvent pas faire autrement, aiant autant qu'ils en ont de conscience & d'honneur. Car ils voient fort bien qu'on n'a tant d'empressement de le savoir, que parce que l'on croit qu'il sera plus facile de

vexer

vexer & de tourmenter un particulier que tout un corps. Si on savoit à Rome ce que cela fait dire aux plus honnêtes gens de ce païs-ci, on auroit apparemment plus de soin de ménager l'honneur de la Cour Romaine. Comme la science & la pieté des Docteurs de Louvain est connue de tout le monde, on en à une très-grande estime ; & cela fait dire aux uns : c'est bien à cét homme tout seculier, qui peut être marié l'un de ces jours, puisque tout le monde sait qu'il fait l'amour à une jeune veuve fort riche, qui passe la plus grande partie de son tems à jouer avec des femmes, & que l'on sait y avoir perdu des sommes notables, qui ne manque point de Bals, de Comedie & d'Opera pour se trouver avec le beau Sexe, & qui court après elles les yeux bandez, ce qu'on apelle jouer à Colin-maillar : c'est bien à faire, disent-ils, à un tel homme, à venir de si loin pour être le persecuteur de nos saints. D'autres comparent ce qu'il fait presentement contre les plus gens de bien du païs avec ce qu'il a fait il y a environ deux ans pour en proteger le plus grand fripon, qui est un certain Abasserden, qui aiant commis cent concussions & cent voleries, étant encore laïque & dans une charge toute séculiere, avoit pris les Ordres fort peu de tems avant qu'on l'eût recherché pour ses crimes, & aujourd'hui il veut faire soumettre à la justice seculiere les plus legitimement exemts. Enfin sa conduite presente pour opprimer autant qu'il est en lui les plus savans hommes & les plus pieux de la Faculté de Louvain, fait ressouvenir de ce qu'il fit il y a environ quatre ans pour empêcher la reforme d'un Monastere de Chanoines reguliers dans le Duché de Limbourg. Il est bon que vous sachiez cette histoire.

Le

Le dernier Abé étant touché de Dieu avoit entrepris de l'y mettre, & il s'étoit adressé pour cela à l'Abé des Ecoliers de Liege, qui est, comme vous savez, de la Congregation de sainte Genevieve, qui lui envoia 7. ou 8. Religieux pour commencer la reforme, & il se presenta bientôt après 9. ou 10. jeunes gens qui prirent l'habit. Les anciens qu'on ne contraignoit point à vivre autrement qu'ils avoient fait jusqu'alors, si ce n'est pour le reglement de l'Office divin, qui se faisoit beaucoup plus devotement, entreprirent de renverser ce nouveau dessein, comme une nouveauté de Jansenistes. Ils s'adresserent pour cela à l'Internonce par le moien d'une femme avec qui il avoit acoutumé de jouer. Cette femme lui fait prendre feu pour ces difformés. Il fait venir un Decret de Rome, qui nommoit trois Religieux, dont l'un des trois devoit faire la visite dans ce Monastere. Ce fut un Augustin qui l'y fit, & qui sous prétexte d'une demie reformation, dont tout le monde pût être content, y laissoit regner de fort grands abus, comme la proprieté &c. L'Abé dissimule quelque tems jusques à ce qu'il eut reçu ces novices à profession, qu'on le vouloit empêcher de recevoir, ce qui eût été tout perdre. Après quoi il temoigna hautement qu'il ne pouvoit s'acommoder de ce qu'avoit ordonné ce Visiteur, qui eût ruiné la veritable refotme; & n'en eût laissé qu'une fausse apparence. Ce Visiteur apuié de l'autorité de l'Internonce menaça de l'excommunier, s'il ne se rendoit à ce qu'on lui avoit enjoint, & le fit en effet, l'Abé étant demeuré ferme sur ce que de fort habiles gens l'assurent que ce Visiteur passoit son pouvoir, n'aiant reçu ordre que de visiter, ce qui ne donne pas le pouvoir d'user

d'uſer de cenſures pour faire exécuter. Et c'eſt ce qui a été jugé à Rome ſur l'apel de l'Abé, qui étant mort bientôt après, malgré la brigue des non reformez, ſon Prieur aiant été un des trois qui furent nommez au Gouverneur, il a été choiſi, quoiqu'il eût peu de voix. Et ainſi la reforme eſt preſentement fort bien établie dans ce Monaſtere, mais il n'a pas tenu à l'Internonce qu'elle n'y ait été renverſée. Ce ſeroit certainement un grand bien pour tout ce païs-ci, ſi on pouvoit prendre la reſolution de le rapeller & d'envoier en ſa place un homme plus ſage, & d'une vie plus édifiante, & qui ne fût point ſi entreprenant.

LETTRE CCLXXVII*.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur la conduite de quelques Religieuſes.*

JE ne viens que de recevoir votre lettre. J'ai bien de la peine de ce qui vous en fait. Mais permettez moi de vous dire qu'il y a bien en tout cela de la mauvaiſe entente. On ne croit point que la perſonne veuille faire un parti. Elle ſe trompe en cela. On a ſeulement un peu de peine, je vous le dirai franchement, de ce qu'elle paroît regretter trop celle que Dieu a retirée à lui, & n'avoir pas aſſez de confiance à celle qui tient ſa place. Si cela eſt, je ne la puis excuſer. Et c'eſt, ce me ſemble, une tentation fort ſubtile, mais qui n'en eſt pas moins tentation, de ſe réjouir de l'humiliation qui lui revient de l'opinion qu'on a d'elle ſur ce point en negligeant de travailler à em-

* 23. Decembre 1684.

à empêcher qu'on ne l'ait. L'édification du prochain est l'un des devoirs les plus essentiels de la pieté chrétienne. C'est la bonne odeur de J. C. qu'on est obligé de répandre. La vraie humilité consiste à être vil à ses propres yeux, & à le vouloir bien être aux yeux du prochain quand Dieu le permet. Mais cela doit être joint à une grande simplicité qui n'affecte rien, & qui ne faisant rien, ni pour être louée ni pour être blâmée, ne pense qu'à satisfaire à ce que Dieu demande d'elle selon sa vocation. C'est pourquoi je ne vous dissimulerai pas : (car je me sens porté à vous dire la vérité sans déguisement, étant persuadé que vous ne le trouverez pas mauvais ni l'un ni l'autre) j'aurois mieux aimé qu'elle eût fait moins de façon à accepter la charge de soûprieure, & qu'elle eût fait seulement ce qu'on lui avoit ordonné pour sa pénitence, sans y ajouter d'elle-même des choses extraordinaires. Cela est condamné par la regle, qui dit, ce me semble, que tout ce que l'on fera en ce genre là sans la permission de l'Abé, sera imputé à vaine gloire. Ne croiez pas que ce que je vous dis diminue en rien l'affection que j'ai pour cette personne. Je pense au contraire lui en donner des marques en vous en parlant avec tant de liberté. Nous avons tous des défauts, & nos plus grands amis sont ceux qui ont la charité de nous les faire connoître. Quand on se tromperoit en prenant pour défaut ce qui ne l'est pas, ou qui l'est moins que l'on ne pense, une ame vraiment humble a toujours moien d'en profiter, ou en s'avançant dans la vertu que l'on se seroit imaginé qui lui manque, ou en évitant de petites choses qui n'auroient pas édifié le prochain. On n'avance gueres par les éclair-

éclaircissemens, & c'est souvent l'amour propre qui les recherche plutôt que la charité. La meilleure justification est de nous conduire de telle sorte, que ceux mêmes que nous craignions qui ne soient pas satisfaits de nous, aient tout sujet d'en être contents. On n'a souvent besoin pour cela que d'un peu plus de dépendance & plus d'ouverture.

N'auriez-vous point reçu une lettre par laquelle je me plaignois d'une de vos bonnes amies, que l'on m'avoit mandé n'être point assez discrete dans ses austerités ? Si cela est, elle est digne de pitié. Car assurément elle offense Dieu en pensant le servir.

LETTRE CCLXXVIII. *

Au P. QUESNEL. *Sur la Reponse au P. Malebranche, & le Livre du P. le Porc.*

JE tacherai de vous envoier le commencement de la Réponse au Systeme † que d'autres travaux m'ont fait interrompre, & que je ne pourrai pas reprendre si-tôt. Si vous le recevez le premier, vous l'envoierez à votre ami de la Beausse ‡. Si-non ce sera lui qui vous l'envoiera.

J'ai lu une grande partie du livre du P. le Porc. C'est un livre très mal fait. C'est un vrai déclamateur & un miserable Sophiste. Il n'a nuls principes de Théologie. Les verités qu'il a retenues ruinent les faussetés qu'il avance. Il calomnie M. d'Ipres d'une maniere tout à fait honteuse.

* 17. Janvier 1685.

† Du P. Malebranche.

‡ M. Nicole qui étoit à Chartres.

teuse. Et rien n'est plus facile que de le convaincre qu'il fournit des armes aux Calvinistes pour soutenir invinciblement (ses fausses maximes étant accordées) l'une de leurs plus grandes hérésies.

LETTRE CCLXXIX. *

A M. DU VAUCEL. *Sur M. de Pontchateau, le Catechisme des trois Evêques ; l'Exposition de la Foi ; le* Brevis Expositio *pour M. de Castorie ; les troubles de Louvain ; le Livre intitulé*, de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ ; *les calomnies contre M. de Berythe, les Catechismes du P. Hasart & de M. van Bont ; le refus que faisoit l'Internonce de donner des Juges aux Parens de M. Jansenius contre le P. Hasart.*

M. De Pontchateau nous a quittez il y eut hier huit jours. Et M. Ernest l'est allé reconduire jusques à Orval, où M. de Pontchateau fait état de demeurer jusques après Pâques, & il verra ensuite ce qu'il deviendra. Car il n'a point encore de resolution fixe, aiant toujours un grand penchant pour le lieu, où on ne lui veut pas permettre de retourner, & aiant d'ailleurs beaucoup de peine pour sa santé même à être sans travail corporel, & sans quelque office reglé...

Ce seroit une grande imprudence de censurer le Catechisme des trois Evêques. Ce seroit le vrai moien de faire encore plus mepriser leurs censures qu'on n'a fait jusques-ici. Ce seroit une plaisante regle de vouloir que des Evê-

* 9. Fevrier 1685.

Evêques ne missent dans leurs Catechisme que les opinions que des Ecrivains de ces derniers tems ont rendu les plus communes, & non pas celles qui sont les plus saintes & les plus conformes à l'Ecriture & à la Tradition. Il auroit donc fallu qu'ils eussent donné la probabilité pour la regle des mœurs. Car à en juger par le nombre des nouveaux Ecrivains, c'est assurement l'opinion la plus commune. Où en sommes-nous si ceux qui se disent les censeurs de toute l'Eglise, agissent par de tels principes ?

Mais la folie des folies ce seroit de toucher à *l'Exposition.* Je ne saurois croire que Dieu le permette, si ce n'étoit pour ouvrir les yeux à toutes les personnes intelligentes, afin qu'ils n'eussent plus de créance à un Tribunal, qui auroit été capable de dire le oui & le non, dans une matiere si importante, & qui auroit temoigné si peu d'amour pour l'Eglise & pour le salut des ames, qu'il auroit bien voulu, pour soutenir de mechantes pretentions, donner des armes aux Ministres pour troubler les catholiques, & pour empêcher qu'un livre qui a converti tant d'héretiques, n'en convertisse plus. Il faut être bien envenimé contre la memoire de M. Favoriti pour lui faire un crime d'une aussi bonne action qu'a été celle d'avoir procuré des approbations à un si bon livre, & l'avoir fait traduire & imprimer en Italien.

Nous n'avons pas encore vû la *brevis Expositio* *; mais M. de Castorie nous en a écrit avec bien de la satisfaction, & a promis de nous

* C'étoit un écrit en faveur de l'*Amor Pœnitens.*

nous l'envoier. C'est Dieu qui vous a envoié en ce païs là pour empêcher un aussi grand scandale, qu'auroit été la condamnation d'un des meilleurs livres qui se soit fait il y a long-tems.

Tout ce qu'a fait M. van Espen a été de soutenir dans une Thése de droit canonique, d'une maniere même assez obscure, que les Evêques tiennent leur jurisdiction immediatement de J. C. Si cela n'est pas vrai, il faut que tous les Evêques des IX. ou X. premiers siecles, hors ceux des Eglises suburbicaires, n'aient point eu de jurisdiction legitime, puisqu'il est bien certain qu'ils ne l'ont point reçue du Pape. Que si pour contenter la Cour de Rome il faut se taire sur des choses aussi constantes que celles-là, il faudra aussi se taire sur la pretention où ils sont, qu'il n'y a que le Pape qui puisse juger des matieres de la foi. Ils sont acharnez contre la Faculté de Louvain. Les menagemens que l'on garderoit ne les en feront pas revenir, & peuvent nuire beaucoup à la verité. Dieu sera leur protecteur, quand ces bons Docteurs ne mettront leur confiance qu'en lui; & les vexations qu'on leur fait, les obligeront d'étudier à fond des matieres, sur lesquelles ils n'étoient pas assez instruits. Et plus ils les étudieront, plus ils trouveront que les prétentions de la Cour de Rome sont mal fondées.

On fait une nouvelle cabale pour empêcher que M. Huygens n'entre dans la Faculté étroite, quoique tout le monde convienne qu'il n'y en a point qui soit si digne que lui d'y être admis, & pour la piété & pour la doctrine. L'Internonce y veut faire entrer M. Steyaert, à qui il avoit fait donner auparavant l'exclusion. Ce-

la fait croire qu'il faut qu'il ait tiré parole de lui qu'il soutiendra les opinions ultramontaines.

Il paroît depuis peu un gros livre in 4°. intitulé, *De libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ.* C'est contre ces libertez. Je l'ai parcouru, c'est-à-dire j'ai lu tous les titres, & en ai lu quelques endroits. Il n'est pas mal fait. Il prend assez bien ses avantages contre l'Assemblée, qui a fait les 4. articles. Il les attaque tous quatre chacun en particulier. Il n'y a rien de nouveau pour le fond de la doctrine. Il parle en particulier de M. de Marca, de M. Richer, de M. de Launoi. Il affecte néamoins une assez grande moderation pour ce qui est des auteurs qu'il refute, mais il soutient tout ce que les plus dévoués à la Cour de Rome ont jamais soutenu. J'entends des Theologiens. Car il n'ose pas dire, comme ont fait beaucoup de Canonistes, que le Pape est le Monarque de toute la terre, & qu'il a une puissance directe sur tous les Rois. Je ne doute point que vous n'aiez déja entendu parler de ce livre quand vous recevrez cette lettre. Car sans doute que l'Internonce l'aura envoié par la poste....

Mais nous n'avons point vu le livre de M. Maimbourg, parce que nous nous sommes attendus qu'on le rimprimeroit en Hollande; ce qui a été cause qu'on ne nous en a point envoié de Paris. Je pense en effet que M. Maimbourg se trompe quand il cite Gerson, pour prouver que dans le 1. decret de la 4. session il y a à la fin, *& reformationem, &c.* Car je crois que Gerson ne cite jamais que les deux Decrets de la 5. session. Mais quand M. Maimbourg se seroit trompé en cela, ce seroit un très petit avantage au Dissertateur*.

Vous

* M. Schelstrate.

Vous nous avez fait plaiſir de nous avoir mandé l'hiſtoire de Siam; mais vous aurez auſſi reçu l'extrait de la lettre d'un Jeſuite Flamand, nommé Maldonade écrite de Siam en 1677. remplies d'horribles calomnies contre M. de Berythe. Cela eſt bien certain; car nous avons la copie de la lettre entiere, qui a été priſe ſur l'original. Ne manquez pas s'il vous plaît, de nous mander ce que vous ſaurez dans la ſuite du *Fourbaccio.* Je ne ſai de quelle religion peuvent être ceux qui ſont capables d'une conduite ſi peu chrétienne: & comment peuvent avoir l'eſprit fait ceux qui ont encore de la créance en des gens, dont on ſait tant de choſes par des voies certaines & indubitables, qui les en rendent entierement indignes.

On m'a fait voir l'extrait d'une lettre d'une perſonne de Rome, qui fait juger que le catechiſme du P. Hazart ſera condamné; mais que celui de M. van Bont le ſera auſſi. Car après avoir dit que ſon ſerment ne lui permet pas de rien reveler de ce qui ſe fait à l'Inquiſition, il donne de grandes louanges à ce Tribunal, comme étant très juſte, & ne faiſant point acception de perſonnes. Il dit en general que toutes les choſes y ſont bien examinées, & qu'on y peſe bien les raiſons & ce qui eſt conforme à l'Ecriture & à la Tradition, & qu'aſſurément une doctrine bien apuiée ſur cela, n'y ſera jamais condamnée: mais qu'il peut bien arriver qu'un livre ſoit prohibé *propter modum ſcribendi contra fratrem catholicum* (c'eſt à quoi on a repondu dans le memoire qu'on vous a envoié.) Il dit auſſi en un autre endroit de la lettre, qu'il y a des propoſitions dans le catechiſme du P. H. *Novitæ & ſuſpectæ doctrinæ, quas nunquam ſedes Apoſtolica faciet ſuas.*

On ne vouloit que demander à Rome des juges *in partibus*, pour l'affaire des parens de M. d'Ipres, & cela n'a pas accoutumé de se refuser; & le nom de M. Jansenius n'auroit point paru dans la suplique, parce que ces parens s'apellent *Ackoi*. Je pense qu'on auroit bien fait de suivre cette voie; car on ne peut avoir raison de l'Internonce, quoi qu'il ne sache point qu'il s'agisse de Jansenius, mais seulement du P. Hazart. Il a acoutumé, quand on lui demande des juges, comme c'est une de ses principales fonctions en ces païs-ci, de mettre simplement: *Fiat ut petitur*. Mais il ne l'a point voulu faire sur la suplique qu'on lui a presentée de la part des parens. Il a dit a un fort honnête homme qui s'est chargé de la procuration pour ces parens, & qui a signé cette suplique comme Procureur, que c'étoit une grande affaire; que le P. Hazart étoit un homme d'un grand merite &c. que ce seroit un grand scandale que de lui faire un procès sur cela. Et comme le Procureur a dit qu'il étoit obligé d'agir selon l'intention de ses Parties, il a prétendu qu'avant que d'acorder ce qu'on lui demandoit, on lui devoit dire de quelle nature étoient les calomnies, dont on se plaignoit. Il a déclaré aussi qu'il ne donneroit point M. de Malines pour juge de cette affaire (c'étoit le premier de ceux que l'on demandoit) parce qu'il étoit suspect aux Religieux. Il a même dit nettement que s'il donnoit des juges, il n'en donneroit point d'autres que l'Official d'Anvers. Et le Procureur a eu beau dire qu'il étoit suspect à ses Parties, parce que l'Evêque d'Anvers s'étoit tout à fait déclaré pour le catechisme du P. Hazart; il a dit sur cela que l'on donnât donc des causes de suspicion, & qu'il en jugeroit. Ce qui est tout

tout à fait contre l'ordre. Car cela seroit bon, si l'Official d'Anvers étoit le juge naturel du P. Hazart, un juge naturel ne pouvant être recusé sans cause; mais ne l'étant point il suffit que ceux qui lui font un procès, sachent le crédit que ce Pere a dans Anvers, pour regarder comme une injustice manifeste, l'affectation qu'a l'Internonce de le leur donner. Quand on le vit si obstiné, le Procureur lui dit qu'il prît garde à ce qu'il feroit, que ses Parties étoient très-bons Catholiques, & que c'est pour cela qu'ils s'adressoient au Pape pour avoir des juges contre le Pere Hazart; mais que s'ils voioient qu'on refusât la justice qu'ils demandoient, ils pourroient s'adresser aux juges du Païs, qui ne manqueroient pas de la leur rendre. Cela l'étonna, & tout ce qu'il put repondre est, qu'étant Catholiques ils n'avoient garde de faire cela. A quoi on lui repliqua, que ce seroit la faute de ceux qui les y contraindroient.

Voilà où en est l'affaire. On la laisse un peu dormir, parce qu'on attend des nouvelles de Hollande. Et après cela on lui fera encore de nouvelles menaces.

Certainement ils y doivent prendre garde à Rome. Car ce dont on les menace pourroit bien arriver: ces bonnes gens étant outrez de l'outrage qu'on a fait à leur famille & à leur parent. C'est pourquoi vous ferez bien d'en donner avis à Mr de Cassoni, afin que l'Internonce ne continue point à vouloir favoriser un Jesuite contre toute sorte de raison.

Ce seroit peu de chose que ces calomnies servissent à faire plutôt condamner le catechisme du P. Hazart. Il en arriveroit plus de mal que de bien. Car les Jesuites ne manqueroient pas de dire, qu'il n'auroit pas été condamné

pour aucune mauvaiſe doctrine, mais ſeulement pour avoir dit des choſes des parens de Janſenius & de Janſenius même, dont il avoit été mal informé, & qui ſe ſont trouvées fauſſes. Ainſi vous les pouvez aſſurer qu'on n'en demeurera pas là, & que d'une maniere ou d'autre, on aura réparation de ces horribles & infames calomnies. Et puiſque S. Paul a apellé à Neron, tout Neron qu'il étoit, de la ſentence d'un gouverneur qui vouloit qu'il fût jugé ſur les impoſtures de ceux de ſa Nation: pourquoi ſera-ce un crime à des Hollandois, ſi les Miniſtres du Pape, à qui ils ſe ſont adreſſez par le reſpect qu'ils ont comme Catholiques pour le S. Siege, ne leur font pas juſtice, de s'adreſſer aux juges temporels que Dieu leur a donnés par ſa Providence, pour y avoir la juſtice qu'on leur refuſe dans l'Egliſe. Voilà ce que l'on vous ſupplie de repreſenter un peu fortement.

LETTRE CCLXXX.*

A M. l'Eveque de Castorie. *Sur quelques difficultez formées au ſujet de ſon livre* de l'amour penitent.

SI on peut ſuſpendre la communion pour les pechez veniels, pourquoi ne pourroit-on pas differer l'abſolution? L'eſprit de l'Egliſe eſt d'envoier à la communion ceux que l'on abſout. Car c'eſt en cela même que les pécheurs ſont liés, en ce qu'il ne leur eſt pas permis d'aprocher de la ſainte table. C'eſt donc leur en donner la liberté que de les délier & de les abſoudre. Je ne dis pas néanmoins qu'on ne puiſ-

* 12. Fevrier 1685.

puisse absoudre & differer la communion. On peut avoir des raisons pour cela, comme si un Confesseur ne pouvoit être present dans le tems auquel il permet de communier. Mais ce que j'en dis est seulement pour faire entendre que les Auteurs qui enseignent qu'on peut suspendre la communion pour des pechez veniels, peuvent être allegués pour la suspension de l'absolution ; puisqu'il n'y a pas moins de raison pour l'un que pour l'autre. Il y a même une chose considerable : c'est que l'absolution n'est pas nécessaire pour la remission des pechez veniels, qui se peuvent remettre par d'autres pénitences ; au lieu qu'il y aura une grace toute particuliere attachée à la communion ; ce qui fait qu'il y a moins de raison de differer la communion à un tel penitent, que de lui differer l'absolution. Ce n'est pas que ce que dit M. Valloni ne soit bien raisonnable ; mais il semble que cela s'étend de soi-même, si ce n'est cette derniere clause, *qu'il faut que ces pechez veniels procedent d'une cupidité dangereuse qui pourroit conduire facilement au peché mortel.* Je crois point du tout que cela soit nécessaire. Si cela étoit il n'y auroit guere de bonnes personnes à qui on pût differer l'absolution pour des pechez veniels. Et ainsi je ne pense point qu'il faille rien ajouter sur cela à ce qui est dans le livre *. La principale utilité de cette pratique, est qu'il est très-bon que le peuple sache que l'on peut differer l'absolution pour des pechez veniels, afin qu'il ne soit pas porté à juger que tout ceux que l'on n'absout pas sur le champ, doivent avoir commis des pechez mortels.

* C'est de *l'Amor pœnitens* qu'il parle.

Je doute aussi que ce qu'il dit pour allier les SS. Peres & les Scholastiques sur l'obligation d'aimer Dieu *semper & pro semper*, soit solide. Car elle est fondée sur ce qu'on doit agir pour Dieu. Et il n'est pas vrai, que ceux qui n'ont point étudié en Theologie & qui ont de la pieté, se portent vers Dieu comme vers la souveraine justice. C'est une abstraction que les plus saintes ames n'ont peut-être jamais faites en leur vie. Elles regardent Dieu comme tout bon, tout puissant, tout sage : comme leur createur, comme leur sauveur. Il n'est pas vrai aussi que les Scholastiques, qui n'ont pas voulu obliger d'aimer Dieu *semper & pro semper*, n'aient voulu qu'exclure la nécessité *d'un certain acte particulier de la volonté qui se plaît dans la contemplation de la bonté de Dieu, & de ses autres perfections & qui tâche de s'y unir.* On ne sauroit prouver que ç'ait été là leur pensée. Tout ce que l'on peut dire, est qu'ils n'ont peut-être pas assez consideré, qu'il n'est pas toujours nécessaire pour observer le commandement d'aimer Dieu, de penser actuellement à lui ; mais qu'il suffit que ce soit virtuellement, comme l'a expliqué S. Bonaventure. Mais c'est ce que je pense aussi qui est remarqué dans *l'Amor pœnitens* ; & ainsi je ne vois point de nécessité de rien dire de plus sur cette matiere, si ce n'est qu'on peut trouver quelques Theologiens modernes, qui eussent dit que ce commandement, quoi que positif, oblige *semper & pro semper*. Mais quand il n'y en auroit pas, ne disant pas cela de vous même, mais seulement pour répondre à une objection, on n'a rien à vous dire sur cela. Car n'aiant rien dit sur ce sujet qui ne soit très constant par l'Ecriture & par les Peres : quand

il y auroit quelque chose de nouveau dans la reponse que vous faites à une chicane de scholastiques, qu'il n'y a que les préceptes negatifs qui obligent *semper & pro semper*, ne seroit-ce pas une chose tout à fait honteuse, qu'on en fit un chef d'accusation contre le livre d'un Evêque, & que sur de telles vetilles, on mette en balance si on ne le flétrira point par une censure ?

Un procedé si indigne & si injuste, dont on ne voit point de fin, fait voir, ce me semble, que les Cardinaux qui témoignent être de vos amis, ne jugent pas bien quand ils croient qu'il faut trainer cette affaire en longueur, & cependant ne point publier la seconde édition. Cette longueur est très préjudiciable à la verité, & les ennemis du livre en prennent sujet de multiplier leurs objections à l'infini. Car d'abord on disoit qu'on ne trouvoit point à redire au premier livre : mais seulement au delai de l'absolution. Et presentement il paroît que c'est le premier livre que l'on attaque le plus, & qu'on ne peut souffrir qu'on y enseigne que l'amour nécessaire pour le Sacrement de Penitence, est l'amour dominant & sur toutes choses. On voit donc que la suite les a rendus plus hardis qu'au commencement. Il me semble que vous devriez representer qu'il y a un libraire qui a acheté de l'Imprimeur toute la seconde Impression, & qui se plaint que le retardement qu'on apporte à la publier, lui est d'un très grand préjudice ; & que vous ne voiez pas quel inconvenient il y auroit de la donner, puis qu'elle explique beaucoup de difficultez qu'on a faites à la premiere, & qu'ainsi elle est plus hors d'atteinte. Voila ce que les Cardinaux qui vous aiment devroient considérer, & ce leur seroit une occasion de faire agir le Pape d'auto-

rité pour faire cesser cet examen, comme n'étant plus nécessaire depuis les éclaircissemens qu'on a donnés dans cette 2. Edition.

Ce seroit, ce me semble, le vrai moien de finir cet examen importun, & ceux qui vous aiment à Rome devroient prendre ce parti, bien loin d'empêcher cette publication, en s'imaginant qu'il vous est avantageux de traîner cette affaire en longueur, au lieu qu'il me paroît au contraire que cela vous est fort desavantageux, & fait beaucoup de tort à la verité.

On envoiera au premier jour en Hollande le petit livre contre le P. Malebranche que j'ai fait chez vous.

LETTRE CCLXXXI.*

A M. DU VAUCEL. *Sur les Theses de M. van Espen; les affaires de la Regale; M. Nicole; un chanoine de N. D. de Paris; un mandement de l'Evêque de Bruges, & un Concussionaire nommé à la Prevoté de cette Eglise.*

J'Ai reçu dès Mercredi votre lettre du 2. Je ne doutois point que vous n'approuvassiés fort les Theses de M. van Espen. Mais je suis bien aise que vos amis aient été du même sentiment que vous. Nous ne croirons avec vous que M. de S. Hyde † a trop méchante opinion de vos congregations, que quand le livre du P. Hazart y aura été effectivement condamné. Les Cardinaux qui aiment *l'Amor Pœnitens* devroient être bien aises qu'on en publiât la seconde

* 23. Fevrier 1685.

† M. de Pontchateau.

conde édition, parce que ce leur seroit une occasion de faire cesser les poursuites *des Frati*; les choses étant plus expliquées, & même plus adoucies dans cette seconde édition que dans l'autre. Au lieu que les choses demeurant au même état, il est plus à craindre que les adversaires de ce livre ne se déchaînent contre de plus en plus, qu'il n'y a à esperer qu'ils se rallentiront. On a sujet d'apprehender qu'il ne se fasse quelque chose de facheux à l'assemblée prochaine si l'affaire du refus des Bulles n'est accomodée auparavant. Mais il n'y a guere lieu d'esperer qu'on puisse accómoder en même tems toute l'affaire de la Regale. Il est bon néanmoins de le tenter. Mais je voudrois que ce fut en se reduisant à finir au moins l'affaire de Pamiers, selon ce que je vous ai mandé dans une autre lettre. Car c'est une chose horrible de laisser toujours cette pauvre Eglise dans un si miserable état. Ils peuvent voir présentement à Rome combien ils ont été méchans politiques d'avoir si peu ménagé les Evêques qui avoient écrit au Pape avec tant d'ouverture de cœur au commencement de ce Pontificat. Ils n'ont pas daigné répondre à plusieurs; & c'est ce qui fait qu'ils ne trouvent personne dans les assemblées qui se déclare pour eux. Un seul Evêque ferme & éclairé comme est M. de Grenoble, y pourroit faire des merveilles. Je ne doute point que s'il avoit voulu, il n'eut été de l'assemblée. Que ne le prévenoient-ils, il y a six mois, pour l'engager à vouloir bien en être?

Mais c'est peut-être qu'ils le soupçonnoient d'être Jansenite, & il n'en faut pas davantage pour se défier de lui.

Ce que vous dites du procès qu'ils font à M. Nicole est une grande marque de leurs injustes

pré-

préventions. Car c'eſt une belle preuve que les Janſeniſtes ont eu la meilleure part à ce qui s'eſt fait dans la derniere aſſemblée, qui ne plaît pas à Rome, de ce que M. Nicole aiant entrepris de défendre une très bonne lettre de cette aſſemblée pour porter les Prétendus-Réformés à ſe réunir à l'Egliſe Catholique, a parlé de l'occaſion qui avoit fait faire cette lettre, en rapportant ſimplement ce que le Préſident en avoit dit *. Mais c'eſt, dit-on, comparer cette aſſemblée au Concile de Carthage, & l'Archevêque de Paris à Aurelius, ce qui leur fait horreur. Pourquoi n'ont-ils pas eu la même horreur, quand ils ont oui tant de fois comparer ce qu'avoit fait Innocent X. contre les cinq propoſitions, à ce qu'a fait Innocent I. contre l'héreſie des Pelagiens ? Car aſſurément il y avoit bien de la difference entre ces deux Papes pour ce qui eſt du mérite perſonel. C'eſt chicaner que de pouſſer les comparaiſons au dela de ce à quoi on les applique. Si une aſſemblée d'Evêques & celui qui y préſide font quelque choſe de bien & quelque choſe de mal, on peut fort bien approuver ce qu'ils ont fait de bien & le juſtifier par l'exemple de ce qui s'eſt fait de ſemblable dans les plus ſaints Conciles, ſans pouvoir être ſoupçonné, que fort injuſtement, d'avoir eu part à ce qu'ils ont fait de mal, & d'eſtimer autant leurs perſonnes que les Evêques de ces Conciles. Je voudrois bien ſavoir ſi ces MM. auroient de l'horreur de ce qu'on loueroit devant eux ce qu'a fait le feu Archevêque de Gran contre les 4. Articles de l'Aſſemblée.

* Dans la Concluſion du livre des Prétendus-Réformés convaincus de ſchiſme.

blée. Cependant je viens de lire une Gazette, où il eſt dit que l'Empereur a confiſqué tout ce qu'il a laiſſé de bien, qui ſe monte à 4. millions, parce qu'on a découvert qu'il étoit d'intelligence avec Tekeli.

Ce qu'on a mandé à M. Guenet de M. Arnauld, que M. Nicole lui a écrit de la part de l'Archevêque, eſt un pur ſonge. Cela auroit pu être, s'il avoit voulu faire quelques avances, comme ſes amis le lui conſeilloient. C'eſt à quoi je ſai qu'il n'a jamais voulu entendre. S'il vouloit aller en ce païs là, ce ſeroit incognito. Mais il a ſujet de trouver étrange qu'on lui ait refuſé une grace de rien qu'il avoit fait demander dans cette vue.

Pour le *Janua Linguarum*,* on n'en envoiera à M. de S. Quentin †, que par la voie de la mer, puiſque vous le voulez ainſi. Je ſuis bien tenté de vous envoier un livre intitulé, *Bellum Poeticum* fait par le Profeſſeur en Poëſie du nouveau College de Louvain ‡ (qui eſt, à ce qu'on m'a dit, un homme fort pieux) parce qu'il y juſtifie d'une maniere fort jolie & fort ſolide ceux que l'on décrie ſous le nom de Janſeniſtes.

Un de nos amis nous mande de Paris trois ou quatre hiſtoires bien horribles.... La ſeconde d'un Chanoine de N. D. nommé M. T. Perſécuteur de M. Guelphe. Ce devot du formulaire a été convaincu.... & a été condamné pour cela par le Chapitre à être ſix mois en pénitence dans un ſeminaire. A quoi ne voulant pas obeir, il a réſigné ſa prébende, ſe doutant bien

* Les Provinciales en 4. Langues.

† M. Caſſoni.

‡ M. Opſtraet, qui depuis s'eſt rendu ſi célebre.

bien que le chapitre seroit assez lâche pour en demeurer là. Car d'ailleurs je ne vois pas que cela dut ôter le droit au Chapitre d'executer sa sentence contre lui, bon gré, malgré qu'il en eut. Outre que c'est un effroiable desordre dans la discipline de l'Eglise, de laisser à un homme sententié pour ses crimes, le pouvoir de disposer de son benefice comme il lui plaira, & même de le resigner à pension. C'est une chose honteuse que cela se souffre, & que personne ne songe à remedier à un si grand abus....

Nous ne savons si nous ne vous avons point écrit d'une Ordonnance fort scandaleuse de M. l'Evêque de Bruges, par laquelle sans distinguer les Ecclesiastiques des Laiques, & ceux qui auroient permission de ceux qui ne l'auroient pas, il défend absolument à tous ceux de son diocese de lire l'écriture en langue vulgaire. Si on trouve cela bon au lieu où vous êtes, on n'y a guere de soin du salut des ames & de l'honneur de l'Eglise. Car rien ne donne aux héretiques plus d'avantage contre elle, que ces sortes de défenses, vous le savez assez, & ainsi je n'ai pas besoin de vous en dire davantage.

Il est aussi arrivé ici un très grand scandale par un conflit de Jurisdiction. Un Secretaire ou sous-Secretaire du Prince de Parme, aiant commis un grand nombre de concussions n'étant point encore dans les Ordres, s'est fait Prêtre peu de tems avant la sortie de ce Prince, lorsque ses crimes n'étoient pas encore découverts. Ils le furent aussi-tôt après, & le Conseil de Brabant lui voulut faire son Procès, fondé sur une Bulle & un Placard de Charles V. L'Internonce s'y est opposé. On a gagné la Cour d'Espagne, & ainsi les juges seculiers

aiant les mains liées, & le juge Ecclesiastique n'aiant point les informations, cet homme tout chargé de crimes, appuié par M. l'Internonce, a été renvoié à son benefice, qui est la Prévôté de Bruges, de la Collation du Roi d'Espagne, & que le Prince de Parme lui avoit donnée, il y a été reçu en triomphe. Il est presentement la premiere personne après l'Evêque: il a cinquante benefices à donner; voilà ce qu'on appelle soutenir les droits de l'Eglise. Mais il est digne de l'Internonce d'être en même tems le protecteur de ce fripon, & le persécuteur de M. Huygens.

Vous saurez sans doute que le Roi d'Angleterre est mort, & que le Duc de Yorck a été proclamé Roi à sa place.

LETTRE CCLXXXII.*

A M. du Vaucel. *Il le prie de remercier M. Cassoni des bons services qu'il rendoit, sur tout aux Religieuses de P. R. & à M. de Castorie. Il lui parle du Prince de Hesse-Rhinfelts, de la mort du Roi d'Angleterre, de son successeur, & de l'affaire de la Regale.*

JE ne puis assez, Monsieur, vous témoigner combien je suis obligé à M. de S. Quentin † d'avoir témoigné tant de zèle pour de pauvres orphelines ‡ destituées de tout secours humain. Je ne manquerai pas de le leur faire entendre d'une maniere qui ne pourra être comprise que d'elles, afin qu'elles s'aquittent de ce qu'elles

* 8. Mars 1685.
† M. Cassoni.
‡ Les Religieuses de Port-Roial.

qu'elles doivent devant Dieu à cet incomparable ami, qui avec tant de bonté & de promtitude est allé au devant du mal qu'il y avoit beaucoup lieu de craindre qu'on ne leur voulût faire. Mais je viens d'aprendre que Dieu a dissipé ces sujets d'apprehension, & qu'on ne parle plus de cette prétendue réunion, qui ne pouvoit avoir pour but que de ruiner une maison sainte qu'il y a long-tems que l'on voudroit voir abimée. Et ainsi il ne faut que remercier Dieu & ne plus parler de rien, puisque les choses sont au même état qu'elles étoient auparavant. Cependant on me vient de découvrir ce qu'on m'avoit caché pour ne me pas tant allarmer. C'est qu'au même tems que l'on parloit à Paris de réunir les deux maisons, l'Abesse élective de P. R. des Champs étoit malade très dangereusement, sans que ceux dont on craignoit les mauvais desseins, en sussent rien. Or vous jugez assez ce que c'eût été si elle fût morte dans cette conjoncture. Mais Dieu a eu pitié de ces pauvres filles. Car on me mande que ces fraieurs sont passées, & que la malade est hors de fievre, par la misericorde de Dieu & par les soins du bon medecin. Nous vous supplions d'en dire une messe d'actions de graces.

J'ai bien de la joie de ce que vous mandez de l'*amour pénitent*, qu'on en a sursis l'examen, & qu'on trouve bon que la 2. Edition se publie. C'est la meilleure resolution que l'on pouvoit prendre; & je ne doute point que le même excellent ami n'y ait beaucoup de part; de quoi nous lui avons encore une singuliere obligation.

Je pensois mander au Prince quelque chose de l'affaire de Siam & de la révolte des Jesuites de ces païs-là contre les ordres du S. S. mais

j'ai pensé qu'il seroit mieux que cela vint de vous. Il fait beaucoup d'état de vos lettres, & il nous en a envoié une dans le dernier paquet avec un *remittatur quantociùs*.

Les Gazettes de Hollande & de Cologne disent que le feu Roi d'Angleterre est mort fort persuadé de la verité de la Religion Protestante. On dit ici au contraire qu'il a reçu tous les Sacremens de l'Eglise d'un Prêtre Catholique. Vous pourrez savoir ce qu'on en a écrit au Cardinal de Norfolck. Ce qui est très certain, est que le nouveau Roi a entendu publiquement la messe, & communié avec la Reine son Epouse devant tout le monde, dans la Chapelle de la Reine Douairiere, le dimanche 25. du mois de Fevrier.

Il me semble que vous rendriez un grand service à l'Eglise, si vous pouviez faire ensorte que l'affaire de la Regale s'accommodât de quelque maniere que ce fût, pourvû qu'on en exemptât le chapitre regulier de Pamiers. Car les desordres de cette pauvre Eglise me font tant d'horreur, que n'y voiant point de fin, de la maniere que l'on s'y prend à Rome, il vaut bien mieux quitter ce qu'ils ne sont pas en état de conserver, que de donner lieu plus longtems de commettre tant de crimes, qu'ils ne prennent aucun soin d'empêcher depuis quatre ans.

LET-

LETTRE CCLXXXIII.*

Au PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. *Il le remercie de ses bontez. Il lui donne avis d'un envoi de livres. Il lui parle de la mort du Roi d'Angleterre; de sa Religion & de celle de son Successeur; de quelques écrits sur le Schisme; des observations du P. Tellier sur le Nouveau Testament de Mons; d'un decret de l'Inquisition contre 65. propositions de morale; & d'un arrêt du Parlement contre ce decret.*

IL n'y a que peu de jours, Monseigneur, que j'ai reçu la lettre de V. A. S. du 24. de Fevrier. Elle est toujours pleine, à l'ordinaire, de temoignages de bonté que je ne puis assez reconnoître.

Outre le nouveau livre contre le P. Malebranche, qui, comme je crois, ne déplaira pas à V. A. j'ai mis dans le même paquet d'un marchand pour Cologne, une These des Dispenses, qu'elle trouvera fort belle & fort solide; une autre These Théologique & Historique qui montre fort bien que la doctrine des Docteurs de Louvain touchant la grace efficace par elle même, est la même que celle du célebre Thomas de Lemos, de l'Ordre de S. Dominique, qui combattit si fortement les nouveautez de Molina dans la Congregation *de Auxiliis:* & que la doctrine de ce savant Dominicain, contraire à celle de Molina, a été aprouvée par les Evêques d'Espagne, des Païs-bas, & par les plus célebres Universitez.

* 12. Mars 1685.

Il

Il y a encore un petit livre intitulé, *Bellum Poëticum* fait par le Professeur en Poësie du nouveau College de Louvain de la très sainte Trinité. V. A. S. sera bien aise d'y voir dans l'Appendix qui est à la fin, ce que c'est qu'un Janseniste, & combien il y en a de sortes.

M. Nicole est mieux qu'il n'étoit, graces à Dieu; mais sa santé est encore bien foible, & il est incapable de travailler à des choses de contention. Il se trouvoit si mal lorsque son livre s'est commencé à se debiter, qu'il s'est reposé sur d'autres pour les presens. Et de plus il trouvoit tant de fautes dans l'édition de Paris, qu'en aiant fait faire une nouvelle en ces païs-ci, qui est beaucoup plus correcte, il a desiré qu'on en envoiât de celle-là à toutes les personnes de ces quartiers. Et c'est ce que j'ai fait, Monseigneur, mais ç'a été plus tard que je ne pensois, parce que l'impression a plus tardé qu'on ne croioit.

J'ai lu, Monseigneur, ce que vous aviez dessein d'écrire à Madame la Princesse de Tarente. Cela est fort solide & fort raisonnable. Mais vous avez bien jugé que cela ne seroit d'aucun fruit: & que M. Claude se tenant fort assuré qu'elle ne changeroit pas, auroit tiré avantage de la conference, parce que la personne pour qui on l'auroit faite, seroit demeurée ferme dans sa Religion. Ces conferences ne sont utiles que quand les personnes pour qui on les fait, sont un peu ébranlées, & qu'elles cherchent la verité de bonne foi.

On parle differemment du Roi d'Angleterre. Les dernieres Gazettes de Hollande disent qu'il est mort dans de grands sentimens de penitence, & bien persuadé de la Religion Protestante. On dit ici tout le contraire, qu'il a reçu

reçu dans sa maladie tous les Sacremens de l'Eglise Catholique. Et on tient à Paris pour certain que l'Ambassadeur de France l'a écrit ainsi au Roi. Pour son Successeur, le dimanche 25. du mois passé il entendit publiquement la messe dans la Chappelle de la Reine Douairiere, & y communia avec la Reine son Epouse devant tout le monde, & à portes ouvertes. Mais il se pourra bien faire que tout ce que cela produira, sera que les Catholiques ne seront pas persecutez sous son Regne, sans que la Religion dominante change pour cela dans ses Roiaumes, comme la Lutherienne est demeurée la dominante dans presque tous les païs de l'Electeur de Brandebourg, quoi qu'il soit Calviniste. Ce qu'on pourroit peut-être obtenir pour les Catholiques, seroit qu'ils eussent le libre exercice de leur Religion, & l'entrée dans les charges & dans les Parlemens. Ce seroit quelque chose, si cela étoit. Mais l'avenir nous est caché, & nous n'en pouvons parler que par des conjectures fort incertaines.

J'ai lû les écrits de votre V. A. S. touchant le schisme. Mais elle me permettra de lui dire, que je ne puis être tout à fait de son avis.

Car pour le schisme des hérétiques de ces derniers siecles: je suis persuadé qu'il n'y a rien sur quoi on les puisse mieux pousser, & d'une maniere proportionnée à l'intelligence de ceux qui ont l'esprit droit, quoi qu'ils n'aient pas étudié. On en peut juger par l'excellent Traité de MM. de Wallembourg *de Unitate & Schismate*, contre lequel plusieurs Protestans ont écrit sans pouvoir rien dire que ces savans hommes n'aient aisément renversé : & par les deux livres de M. Nicole *Les préjugez legitimes*, & le dernier, *Les Prétendus Reformés*

con-

convaincus de schisme, par lequel il me paroît avoir parfaitement bien satisfait à tout ce que les rafinemens de M. Claude avoient pû inventer pour éluder celui des *Préjugez*.

Il faut seulement prendre garde à deux artifices dont ils tâchent d'éblouir le monde.

Le 1. est de prétendre que les pousser sur le schisme sans entrer dans la discussion des accusations d'erreurs capitales qu'ils ont faites contre l'Eglise, c'est leur donner droit de supposer qu'ils ont eu raison dans ces accusations, & que l'on doit considérer ensuite ce qu'ils ont dû faire.

Mais il n'est pas vrai que ce soit supposer cela, c'est seulement differer à une autrefois à l'examiner, ce qui est bien different. V. A. a vû ce que M. Nicole en a dit.

Le 2. est leur plainte ordinaire. On nous a excommuniés, on nous a chassés; & puis on nous reproche que nous avons fait bande à part.

Mais 1. il n'est point vrai dans le fait que les Calvinistes n'aient érigé leurs conventicules, & n'aient élevé autel contre autel, que parce qu'on les a excommuniés, & qu'ils seroient demeurés unis de communion avec l'Eglise Romaine, si on ne les avoit point chassez. Ils ont commencé par s'en emparer, & ont declaré dans leurs confessions de foi qu'*ils condamnoient les assemblées de la Papauté &c.*

2. Dans le droit, il est contraire à toute la Tradition de l'Eglise, que des personnes injustement excommuniez aient droit pour cela de faire des assemblées separées de celles de l'Eglise Catholique. On peut voir un excellent passage sur ce sujet dans le livre de S. Augustin de la veritable Religion, ch. 8. outre cette bel-

le

le parole du même saint : *Præscindendæ unitatis nulla est justa necessitas*, & un autre semblable d'un saint Evêque contre Novatien. C'est de S. Denys Evêque d'Alexandrie, où il dit que Novatien devoit plutôt mourir que de rompre l'unité de l'Eglise. Ce point est aussi fort bien traité par M. Nicole dans son dernier livre. Et il l'avoit été aussi parfaitement bien dans les *Préjugez*. Mais il seroit bon de les avoir de l'édition qui s'en est faite ici, parce qu'il y a deux additions considerables prises de deux autres livres. Si V. A. S. le desire, je les lui envoierai.

Pour le schisme des Societez Orientales, il y en a comme les Nestoriens, les Armeniens & les Cophtes, qui se sont separées elles mêmes, en ne voulant pas acquiescer aux décisions des Conciles géneraux d'Ephese & de Calcédoine. V. A. ne niera pas que le schisme ne soit de leur côté. Mais il y a sujet de louer Dieu de ce qu'il y a beaucoup d'Eglises Armeniennes qui sont revenues en ces derniers tems à l'unité de l'Eglise Catholique. Et si les Jesuites avoient su menager les Ethiopiens, il y a de l'apparence qu'ils se seroient aussi réunis. Mais ils se vantent eux mêmes dans leurs Relations, qu'ils ne se contentoient pas qu'ils abjurassent l'erreur d'une seule nature, mais qu'ils leur faisoient passer pour une erreur de ce qu'ils jeunoient en carême jusqu'au soir, les voulant obliger de jeûner selon la coutume de l'Eglise Romaine, en dînant à midi, & faisant collation le soir, ce qui est contraire au véritable jeûne, comme Bellarmin le reconnoît.

V. A. insiste plus sur les Grecs. Et il est certain qu'ils sont moins éloignés de nous, & qu'ils seroient plus faciles à reduire, si on étoit

bien

bien raisonnable de part & d'autre : mais pour l'ordinaire, ils l'ont été moins que nous.

Car 1. V. A. ne doit pas s'imaginer qu'on ait rompu avec eux à cause que leurs *rites* soient differens des nôtres. Nous leur avons toujours laissé la liberté de s'en servir. Et ce sont eux au contraire qui nous ont fait sur cela les plus méchans procès du monde, jusqu'à nous faire des crimes de ce que nous cessions de dire l'*Alleluia* en carême, & de ce que nos Prêtres rasoient leur barbe. Rien n'est aussi plus insoutenable que ce qu'ils ont fait sur le sujet du pain sans levain dont nous nous servons dans l'Eucharistie. Car au lieu que nous ne les avons point empêché de se servir de pain levé, ils ont voulu douter de la validité de notre consecration, ou au moins il leur a plû de nous condamner très durement à cause des Asymes. On leur a aussi laissé la liberté d'entendre par le purgatoire autre chose que du feu materiel, comme il paroît par le Concile de Constance.

2. Depuis que les Théologiens ont plus étudié l'antiquité que ne faisoient autrefois les Scholastiques, les disputes avec les Grecs sont bien diminuées, comme il paroît par un savant livre d'un Dominicain, sur leurs livres Ecclesiastiques.

3. La plus grande difficulté seroit la procession du S. Esprit. Car il n'est pas vrai que ceux qui se sont séparez de nous pour cela, croient que le S. Esprit procede *à Patre per Filium*. Ce sont les Orthodoxes d'entre eux qui parlent de cette sorte : & je pense qu'on s'en seroit contenté. Mais les autres veulent qu'il ne procede que du Pere seul, & non *à filio*, ni *per filium*. Et il faut remarquer qu'en divers Conciles ils se sont rendus au sentiment

de l'Eglise Romaine, & qu'ensuite ils sont retournés à leur erreur. Il est donc certain que de ce côté là ce sont eux qui ont tort.

4. La primauté ne seroit pas ce qui empêcheroit la réunion, si on étoit d'accord sur le reste. Car ils ne la nient pas; & ils n'ont jamais pretendu autre chose, sinon que le Patriarche de Constantinople fût le premier après le Pape, au lieu que les Papes eussent voulu qu'ils n'eussent été qu'après ceux d'Alexandrie & d'Antioche, & non pas après celui de Jerusalem, qui est posterieur à celui de Constantinople; car du tems de S. Augustin l'Evêché de Jerusalem étoit sous la Metropole de Cesarée, & il ne fût érigé en Patriarchat qu'au Concile de Calcedoine. Mais cela ne feroit pas de difficulté, parce qu'il y a long-tems que les Papes ont reconnu Constantinople pour le premier des quatre Patriarchats de l'Orient. Il faudroit seulement regler les droits de la Primauté du Pape, à l'égard de l'Eglise d'Orient. Mais apparemment on feroit à Rome d'assez bonne composition sur cela. Car on aimeroit mieux avoir quelque chose que de n'avoir rien du tout.

V. A. a raison de croire que le Turc mettra autant qu'il pourra, des obstacles à cette réunion. Mais cela n'a pas dû empêcher le Pape de se déclarer aussi hautement qu'il fait contre l'empire Ottoman. Et il n'est pas à craindre pour cela que les Turcs égorgent tous les Catholiqes qui sont dans son Empire. Ils ne veulent pas irriter jusques à ce point tous les Chrétiens de l'Europe. Et il ne le pourroit pas faire sans rompre avec la France, dont il lui est très important dans la conjoncture présente de conserver l'alliance.

J'ai bien oui parler des Observations sur le Nou-

Nouveau Teſtament de Mons; mais je ne les ai pas vues : elles ſont d'un Jeſuite nommé le P. Tellier. M. le Chancelier en avoit refuſé le privilége, parce que tous les gens d'eſprit ſont perſuadés qu'on ne peut attaquer cette verſion que par des chicaneries qui ne méritent pas d'être lues. Le P. Jobert eſt bien ridicule d'attribuer ce refus au grand credit des Janſeniſtes. On ſait aſſez qu'ils n'en ont aucun. L'extrait que V. A. m'en a envoié fait aſſez voir, que c'eſt un déclamateur qui a plus en veue d'éblouir les idiots & les ſimples, que de perſuader les honnêtes gens. Car y a-t-il du ſens commun dans cette conſequence ? Vous avez loué le Pape Innocent XI. & il eſt en effet fort louable pour ſa pieté & pour ſon zèle : vous étes donc obligés de le regarder comme infaillible, & rendre une ſoumiſſion aveugle, non ſeulement à ce qui ſe fait par lui-même, mais auſſi à tout ce qui ſe fait de ſon tems dans la Congregation de l'*Index*, qui eſt en cela differente de celle de l'Inquiſition, qu'on rend compte au Pape de ce qui ſe fait dans l'Inquiſition, au lieu qu'on ne lui en rend point de ce qui ſe fait dans la Congregation de l'*Index*. Ajoutez à cela que les Jeſuites qui ſont maintenant idolatres du Roi, oſent dire cela en France, où il eſt défendu d'avoir aucun égard à tout ce qui ſe fait dans ces Congregations de la Cour Romaine. Sur quoi il eſt bon que V. A. ſache ce qu'ils ont fait, pour empêcher que la condamnation des 65. propoſitions n'eût aucune autorité en France. On l'avoit fait imprimer (on ne ſait qui) & elle étoit entre les mains de tous les Theologiens qui étoient fort aiſes que tant de méchantes propoſitions qu'on ſavoit avoir été ſoutenues pour la plûpart par des Auteurs Jeſuites, euſ-

ſent été condamnées. Le Parlement diſſimuloit cela, & ne vouloit rien faire contre cette publication d'un décret de l'Inquiſition, parce que le trouvant très bon en ſoi, il ne croioit pas qu'il fût à propos d'en arrêter le cours, à cauſe qu'on ne connoît pas en France l'autorité du Tribunal où il avoit été fait. Mais cela fâchoit les Jeſuites, parce que cela contribuoit beaucoup à augmenter l'averſion qu'on a déjà de leur morale. Ils engagerent donc le P. de la Chaiſe à emploier tout ce qu'il a de credit pour faire donner un arrêt du Parlement contre la publication de ce decret. Il en parla au Roi & lui perſuada d'envoier querir le Procureur géneral pour l'obliger à requerir qu'on le ſupprimât. Il remontra au Roi pourquoi il n'avoit pas cru le devoir faire. Mais le Roi étoit prévenu par le P. Confeſſeur, il fallut obéir. Il fit donc ſa remontrance, où il crut devoir marquer que ce n'étoit pas que les propoſitions ne méritaſſent d'être condamnées; mais que c'étoit ſeulement à cauſe du Tribunal de l'Inquiſition dont on ne reconnoiſſoit point l'autorité en France. L'Arrêt fut fait ſur la remontance, où cette clauſe étoit. Mais le P. de la Chaiſe en aiant été averti, il eut un ordre du Roi qu'il porta au premier Préſident pour faire ôter de l'Arrêt cette clauſe qui ne leur plaiſoit pas. Cela fut fait, quoi qu'on en eût déja expedié une Groſſe où la clauſe eſt; mais elle ne paroît plus dans l'Imprimé. Cette hiſtoire eſt très veritable. Je la ſai d'un des Juges qui étoit avec le premier Preſident, lorſque le Pere de la Chaiſe le vint trouver pour reformer cet arrêt. V. A. voit aſſez qu'on en peut tirer de terribles conſéquences contre ce declamateur. Je ſuis, &c.

LET-

LETTRE CCLXXXIV.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Sur quelques lettres qu'il lui envoioit ; & sur ce qu'elle se prévenoit peut-être un peu trop à l'avantage d'une Religieuse.*

SItôt que le petit ami fut arrivé, je me mis à écrire plusieurs lettres que je croiois qui partiroient trois semaines après par un ami qui a toujours differé son voiage ; de sorte que ce sera celui qui avoit aporté les lettres de Paris qui reportera les réponses plus de trois mois après. Cela me fait craindre que la plûpart de ces réponses ne soient plus gueres de saison, & j'ai déliberé souvent d'en jetter la plûpart au feu. Mais un mot que vous m'avez dit sur cela m'a fait résoudre de les envoier. Il faut seulement que je vous parle de deux ou trois. Je vous envoie ouverte celle pour le Duc †, comme je vous ai marqué dans votre lettre. Mais je ne sai si on peut croire qu'il soit en état d'en profiter après le dessein qu'il a eu. Vous en ferez juge M. *. La reponse à votre amie n'est peut-être gueres à propos, les choses dont je lui parle étant si vieilles. Mais ce qui est de tout tems est la confiance, que j'aprehende qu'elle n'ait pas en sa superieure autant qu'elle le devroit. Cela me paroit independant de tous les faits bien ou mal raportez, & de tous les jugemens qu'elle croit que l'on a fait d'elle. Car qu'on les ait faits, ou qu'on ne les ait pas faits, & qu'ils soient bien ou mal fondez, cela ne la dispense pas d'ob-

* 23. Mars 1685.
† De Luines.

d'obſerver ſa regle, qui recommande ſi expreſſément cette confiance. Je ſai bien que quand de petites froideurs & de petites meſintelligences l'ont fait une fois perdre, on a de la peine à y revenir. Mais c'eſt en cela même que nous devons temoigner à Dieu notre fidelité en ſurmontant notre repugnance, faiſant de notre côté avec ouverture de cœur tout ce qui peut contribuer à diſſiper les nuages qui empéchent que la charité ne paroiſſe telle au dehors, qu'elle eſt au dedans.

Pour vous, ma très-chere ſœur, comme vous étes ſi bonne que vous prenez toujours en bonne part ce que l'on vous dit, je ne craindrai point de vous parler franchement de ce que je penſe de vous ſur ſon ſujet. Vous êtes louable d'avoir autant d'affection que vous en avez pour une ſi bonne amie, & d'eſtimer en elle de très grandes qualitez de la nature & de la grace. Mais comme l'amour le plus legitime ne laiſſe pas de nous aveugler, ſi nous n'y prenons garde, vous devez vous défier de vous même à l'égard du jugement que vous faites d'une perſonne pour qui vous avez tant d'amitié, & aprehender que ce ne ſoit cela qui vous porte à croire qu'on ne ſe trompe jamais en jugeant d'elle quand on en juge en bien, & à donner le tort à toutes les perſonnes qui trouvent quelque choſe à redire à ſa conduite. Je ne ſuis pas ſurpris de ce que vous me témoignez qu'elle eſt fort contente de n'avoir à faire que la groſſe beſogne: c'eſt la diſpoſition où doit toujours être une vraie Religieuſe. Mais pourquoi voulez-vous que ce ſoit une marque qu'on ne connoît pas aſſez ſa vertu, de ce qu'on la laiſſe en cet état? Je croirois plutôt que ce ſeroit tout le contr aire. Quoi qu'il en ſoit, je vous aſſure

que

que vous m'étes toutes deux fort presentes devant Dieu, & qu'un de mes plus grands desirs est qu'il fasse en vous ce qui est renfermé dans cette priere : *Da illis salutem mentis & corporis, ut te totâ virtute diligant, & quæ tibi placita sunt, totâ dilectione perficiant.*

LETTRE CCLXXXV.*

A M. du Vaucel. *Sur la mort de M. de Grana, Gouverneur des Païs-bas ; l'assemblée du Clergé ; & les affaires du P. Hazart.*

NOus ne pensions pas vous écrire aujourd'hui. Mais nous avons cru vous devoir aprendre une triste nouvelle, qui est la mort de M. le Marquis de Grana, qui deceda avant hier après minuit ensuite d'une retention d'urine qui lui a duré 15. jours sans grande douleur, parce que l'urine étoit arrêtée dans les uretaires par deux pierres qui les bouchoient. Il a témoigné des sentimens très-chrétiens dans toute sa maladie, comme il avoit toujours fait aussi étant en santé. Son integrité a été admirable dans tout son gouvernement, n'aiant jamais rien exigé, ni souffert qu'on donnât rien pour aucune charge ; au lieu que sous les autres Gouverneurs il falloit de l'argent pour toutes choses, & souvent même pour les Benefices. Il étoit bien disposé pour MM. de Louvain, & il avoit sur tout une estime particuliere pour M. Huygens. Mais les préventions de la Cour d'Espagne & les entêtemens de l'Internonce l'avoient mis hors d'état de pouvoir rien faire pour eux. Un peu avant sa mort on a reçu des lettres d'Espagne, qui le continuoient pour trois ans dans le gou-

* 22. Juin 1685.

gouvernement, quoique le bruit fût au contraire qu'il étoit revoqué. C'est Antonio Agurto general de la Cavalerie qui lui a succedé par *interim*, étant nommé le 2. de trois par des lettres cachetées, qui étoient depuis 3. ou 4. ans dans le château d'Anvers pour n'etre ouvertes que dans un cas tel que celui qui est arrivé. Mais le 1. des trois n'étant plus ici, mais en Espagne, cela est echu au second qui est Agurto. On ne sait encore ce qu'il fera. Mais un de ses amis, qui est des nôtres, nous a fait dire qu'il n'y avoit rien à craindre pour nous.

On assûre que l'assemblée ne fera rien que contre les Huguenots. Elle fait dresser une formule de foi, & on demandera au Roi qu'il ordonne qu'il soit defendu aux Ministres sous quelques peines, de rien imputer aux Catholiques de different de cela; comme de les accuser d'adorer les images &c. M. de Paris est seul President de cette Assemblée.

On vous envoie une nouvelle Requête qui doit être presentée ce soir ou demain matin à l'Internonce. Elle vous aprendra où en est le procès contre le P. Hazart.

Comme on a mandé de Paris que les Evêques de qui on avoit demandé l'aprobation de l'*Amor pœnitens*, étoient bien aises d'en être requis par l'auteur, on a envoié 7. ou 8. lettres de M. de Castorie *eadem forma* à la mode d'Italie pour les en suplier. Je suis tout à vous & de tout mon cœur, & tous nos amis vous saluent.

LET-

LETTRE CCLXXXVI.

AU PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur la mort de M. de Grana Gouverneur du Païs-bas.*

MONSEIGNEUR,

J'Ai reçu depuis deux jours trois lettres de V. A. S. du 15. de ce mois sur differentes matieres. Mais il nous est arrivé en même tems un sujet d'affliction, qui est la mort de M. le Marquis de Grana. J'en suis affligé, & à cause de la bonté qu'il avoit pour moi, dont il m'a donné en diverses rencontres de si obligeans témoignages, & à cause de la perte que fait ce païs-ci d'un Gouverneur si sage, si habile & si pieux. Mais ce qui console est cette derniere qualité, qui donne tout lieu d'esperer qu'il a passé des traverses de cette vie en un éternel repos. Il a continué à en donner des marques tout à fait édifiantes en sa derniere maladie, qui lui a laissé une grande liberté d'esprit. Il s'entretenoit de Dieu avec une resignation vraiment chrétienne. Il a parlé avec une bonté merveilleuse à une personne, dont il avoit beaucoup sujet de se plaindre. Il a laissé par son Testament quatre milles florins aux pauvres, dans l'intention qu'ils prieroient Dieu pour ceux qui l'avoient traversé dans son gouvernement. Car il y a été beaucoup traversé, & le peuple qui souvent n'est pas trop sage, a fort crié contre lui dans les derniers tems, n'aiant pas l'esprit de voir que depuis la mort de l'Infante Isabelle, ils n'ont jamais eu un si bon Gouverneur, & n'en auront peut-être jamais. Dès qu'il fut

établi, il y fit donner aux ſoldats tout ce qu'il avoit reçu des preſens ordinaires qui ſont conſidérables. Il n'a jamais vendu aucune charge, au lieu que tout ſe vendoit auparavant, & qu'il n'y avoit pas juſqu'aux Benefices, dont on ne tiràt de l'argent. Après ſa mort on ouvrit un papier cacheté, qui étoit gardé dans la citadelle d'Anvers, où on trouva trois perſonnes nommées pour le gouvernement, au cas qu'il vaquât ſans qu'on y eut pourvu. Le Duc de Vexa, Antonio Agurto Mêtre de camp general de la Cavalerie, & Dom Franciſco Marco de Velaſco Gouverneur du château d'Anvers. Mais le Duc étant en Eſpagne, ç'a été Agurto qui étoit nommé le ſecond, qui a pris poſſeſſion du gouvernement. On ne ſait pas ſi ce ſera pour longtems, parce qu'il n'eſt pas de qualité pour une ſi grande charge : car ce n'eſt qu'un ſoldat de fortune.

Je n'ai pas grand choſe, Monſeigneur, à dire ſur les trois lettres de V. A. Il n'y a que la premiere lettre qui me regarde, & je ſuis aſſuré que ſi Elle ſavoit des choſes qui ne ſe peuvent écrire, elle ne m'acuſeroit ni de foibleſſe, ni de lâcheté *.

Il n'eſt pas à craindre que l'on retracte jamais en France ce qui s'eſt fait au Clergé. On poura bien avoir de la condeſcendance pour la Cour de Rome en d'autres choſes, mais ce ne ſera jamais ſur cela.

Je ne ſài point de Theologiens qui enſeignent qu'on ne doit point garder la foi aux hérétiques, ſi ce n'eſt peut-être quelques Jeſuites,

* Le Prince trouvoit que M. Arn. ne ſe déclaroit pas aſſez ouvertement contre l'infaillibilité du Pape.

tes, à l'égard de ce que dit V. A. Mais Elle me permettra de lui dire que ce ſeroit un reméde bien violent contre ce manquement de parole, que d'exiger du nouvel Electeur Palatin, qu'il mît une de ſes places fortes entre les mains d'un Prince Proteſtant avec une garniſon que cet Electeur entretiendroit. Ce ſeroit n'être plus Prince ſouverain que de nom. Et au lieu qu'il eſt plus raiſonnable que ce ſoit les ſujets qui ſe fient à la parole de leur Prince, ce ſeroit le Prince qui dependroit de la bonne ou de la mauvaiſe foi de ſes ſujets heretiques.

Que ce ſeroit, Monſeigneur, une heureuſe ſurpriſe ſi ce que V. A. mande par un petit billet pouvoit arriver! J'en aurois une extreme joie pour lui pouvoir témoigner de vive voix les obligations infinies que lui a ſon très-humble & très-obeiſſant ſerviteur. A. A.

LETTRE CCLXXXVII.*

A M. L'EVEQUE DE CASTORIE. *D'une ordonnance de M. l'Evêque de Bruges contre la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire.*

J'Ai bien de la joie, Monſeigneur, de ce que M. Valloni travaille ſi bien pour la vérité, mais j'ai en même tems bien de la douleur de ce qui l'oblige à ce travail. Car je ne ſaurois m'empêcher d'avoir une vraie indignation de voir qu'un ſi excellent livre † ſoit ſi long-tems ſoumis à un examen ſi injuſte, & je ne ſaurois croire

* 4. Fevrier 1686.

† Le livre, de l'*Amor Pœnitens* de M. de Caſtorie.

croire que de telles gens méritent qu'on les défende contre le nouveau livre de M. Maimbourg, quand il auroit passé en quelque chose les bornes de la vérité, outre qu'il seroit impossible de les contenter, parce que, quoique l'on dît pour eux, ce seroit toujours beaucoup moins qu'ils voudroient.

Pour l'affaire de Bruges, jamais Ordonnance ne fut plus extravagante, & plus scandaleuse pour l'Eglise. Car on y défend la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire absolument, & sans aucune distinction des laïques & des Ecclesiastiques de ceux qui auroient permission de la lire, & de ceux qui ne l'auroient pas. Desorte que ni l'*Index*, ni le Catechisme de Malines, ni l'ordonnance de Philippe II. ne peuvent justifier l'ignorant Evêque qui a fait celle-ci. Non seulement parce que les tems sont bien changés depuis, comme vous avez très judicieusement remarqué dans votre livre, *De lectione scripturæ sacræ*; mais aussi parce que l'*Index*, le Catechisme & le Placard ne disent point absolument, qu'il est défendu de lire l'Ecriture en langue vulgaire, mais seulement qu'on ne la lira point sans permission, ce qui est si different, que Bellarmin accuse Kemnitius d'un mensonge très impudent pour avoir confondu l'un avec l'autre. *De verbo Dei l.* 2. *c.* 15. 7. At Catholica Christi Ecclesia.

Le sujet que vous pourriez prendre d'écrire à cet Evêque sur son ordonnance seroit le scandale que ces sortes de défenses font parmi les héretiques, lui representant combien cela empêche leur conversion, comme le P. Veron si célebre Controversiste a reconnu dans l'avant-propos de sa traduction du N. T. On le peut voir dans la préface du 3. livre contre Mallet

Mallet de la lecture de l'Ecriture ſainte. Vous pourriez marquer auſſi que tous les Péres generalement, ſans en excepter aucun, ont conſeillé la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire à toutes ſortes de perſonnes, en Latin à ceux de l'Egliſe Latine, en Grec à ceux de l'Egliſe Grecque, en Syriaque aux Siriens &c. qu'au commencement des dernieres héréſies on a pu avoir quelque raiſon de ne permettre pas cette lecture indifferement à tout le monde, parce que les hérétiques avoient prévenu les ſimples de cette fauſſe opinion, qu'ils devoient trouver dans la Bible tous les dogmes de la foi, ſans s'arrêter aux ſentimens de l'Egliſe Catholique. Mais que tous les Catholiques ſont maintenant très-éloignez de cette penſée : de ſorte que ce n'eſt plus préſentement que pour édifier leur piété, que les perſonnes pieuſes liſent la Bible, & ſur tout le Nouveau Teſtament en langue vulgaire. Et on eſt aſſuré que ceux qui s'appliquent à la conduite des ames, temoigneront qu'elles en tirent beaucoup d'avantage, & que ce que l'on craignoit autrefois, n'arrive point. Cela ſe voit en France où il ſe vend une infinité de Nouveaux Teſtaments en langue vulgaire, ſans qu'on en demande aucune permiſſion, & on ne trouve point que cela faſſe de mal à perſonne.

J'ai vu, Monſeigneur, votre derniere lettre à M. Snellaerts. Mais permettez moi de vous dire que le fait, qui eſt que les Evêques du tems d'Eliſabeth aient été conſacrés par de vrais Evêques, me paroît conſtant, quoique Sanderus & quelques autres Converſiſtes aient dit au contraire. Et il m'eſt impoſſible de m'imaginer que les Presbyteriens n'euſſent pas

repro-

reproché aux Epiſcopaux ce defaut de ſucceſſion, s'ils euſſent eu quelque ſujet de le faire. Mais, dites-vous, il s'agiſſoit entr'eux du droit & non pas du fait. Il s'agiſſoit de l'un & de l'autre. Car avec quel front les Epiſcopaux auroient-ils ſoutenu que nul Prêtre n'eſt vraiment Prêtre, s'il n'eſt ordonné par un Evêque, lequel Evêque doit avoir été ordonné par d'autres Evêques, ſi le défaut de cette ſucceſſion avoit fait que ceux qui ſoutenoient cela, Hamond, Pearſon, & les autres, n'avoient été que de faux Prêtres.

Je trouve plus de difficulté pour la validité de l'Ordination, ſelon le rit de l'Egliſe Anglicane. Mais je ſuis perſuadé qu'on peut être validement ordonné Evêque ſans qu'on ait été ordonné Prêtre auparavant, quoique cela ne ſe pût pas faire licitement, & à cauſe que ce ſeroit contre l'ordre de l'Egliſe. J'avoue neanmoins que ſe pourroit être plutôt de ce côté là qu'on douteroit de la ſucceſſion des Evêques d'Angleterre.

LETTRE CCLXXXVIII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur l'affaire intentée au P. Hazart par les parens de M. Janſenius; un mandement de Bruges contre la lecture de l'Ecriture ſainte; l'interdiction d'un curé à ce ſujet; & la prevention du nouveau Gouverneur contre MM. de Louvain & M. l'Archevêque de Malines.*

L'Internonce a reſolu de ne faire aucune juſtice aux parens de M. Janſenius. La Requête dont on vous a envoié la copie lui aiant été

* 6. Juillet 1685.

été ſignifiée, il a été 7. ou 8. jours ſans qu'on en ait pû tirer réponſe. C'eſt ſans doute qu'il l'a communiquée au P. Hazart, & ſe doit être par ſon conſeil qu'au bout de ce tems il a répondu, que puiſqu'ils ne vouloient point de l'Evêque d'Anvers, il ne le leur donneroit pas, mais qu'ils ne devoient point s'attendre qu'il leur en donnât d'autres que l'Evêque de Bruges, qui n'eſt pas moins devoué aux Jeſuites que celui d'Anvers, & qui de plus a l'eſprit ſi de travers, que parce qu'un très bon Curé de ſa ville avoit exhorté ſes paroiſſiens de lire le Nouveau Teſtament (non point de la verſion de Mons, car on ne ſait à Bruges que le Flamand, mais de l'ancienne verſion flamande de Louvain) il a fait une Ordonnance où il defend à qui que ſe ſoit ſans diſtinction de lire les verſions de l'Ecriture en langue vulgaire, & il a interdit ce Curé de la prédication, qui en a appellé à l'Archevêque de Malines, où le procès eſt encore. Cette affectation de l'Internonce de ne vouloir donner qu'un ſeul juge, au lieu qu'on a toujours acoutumé d'en donner trois, & de n'en vouloir donner aucun qui ne ſoit à la devotion des Jeſuites, reduira enfin ces parens de feu M. d'Ipres, ſi on n'y donne ordre à Rome, de porter cette affaire aux tribunaux ſeculiers, & peut être même à ceux de Hollande, ce qui ſeroit un très grand ſcandale, mais dont l'Internonce ſera ſeul la cauſe. Car il n'y a point d'apparence qu'on laiſſe impunies d'auſſi horribles calomnies, que le ſont celles du P. Hazart, qui outre ce qu'il a dit dans ſon livre, a oſé ſoutenir par un Ecrit envoié à l'Internonce, qu'on n'avoit rien à lui dire ſur l'aſſemblée de Bourgfontaine, puiſqu'il ne l'a raportée qu'après un

temoin,

temoin, *qui est omni exceptione maior*, ce sont ses propres termes. Et il a été assez étourdi pour mettre M. Arnauld comme aiant été de cette Assemblée de Deïstes sur la foi de ce même temoin, qui met cette assemblée en 1621, lorsque M. Arnauld n'avoit que 9. ans, n'étant né qu'en 1612. Il seroit bon, M. que vous representassiez cela un peu fortement, afin que l'on obligeât l'Internonce à donner les trois juges qu'on lui a demandez par deux fois, contre lesquels on ne sauroit alleguer aucun legitime sujet de recusation.

Il court ici une piece bien jolie sur une procession des Jesuites de Luxembourg. J'ai cru que vous seriez bien aise de la voir.

Je ne sai aucune nouvelle sinon que le nouveau Gouverneur paroît bien prevenu contre l'Université de Louvain, & contre M. l'Archevêque de Malines, faisant tout ce qu'il peut pour lui faire perdre son procès contre le Doien de sainte Gudule, qui quoiqu'il ait charge d'ames, prétend se maintenir dans son Doienné sans être examiné & approuvé par l'Archevêque. C'est une affaire qui fait maintenant bien du bruit. Car les Etats ont pris fait & cause pour M. l'Archevêque & font de terribles plaintes contre le Chancelier de Brabant, qui s'entendant avec le Gouverneur fait sur cela des choses tout à fait injustes.

LETTRE CCLXXXIX.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la protection que l'on devoit acorder à Rome, à l'Université de Louvain; l'Etat pitoiable du Diocése de Liege, & le remede que l'on pouvoit y aporter.*

J'Ai bien de la joie, M. de ce que vous nous mandez, qu'il y a lieu d'esperer qu'on ne touchera point aux 31. propositions que l'on attribue à MM. de Louvain, & dont il y en a deux, que l'on prétend être tirées du livre de la Frequente Communion. Mais je vous proteste que ce que je regarde en cela, est le bien de l'Eglise, dont les interêts me sont si sensibles, que toute autre chose me touche peu. Et ce que j'ai toujours consideré comme le principal bien de l'Eglise est ce qui peut contribuer à faire avancer les ames dans la pieté; & comme un des plus deplorables de ses maux, ce qui est capable de mettre obstacle à cet avancement. Et c'est ce mal, qui fut arrivé sans doute, si ceux qui n'aiment pas l'Université de Louvain, eussent obtenu cette censure par quelque surprise. Car ils n'auroient pas manqué de s'en servir, & pour rendre suspectes les plus sures régles de la morale chrétienne, & les plus avantageuses au salut des ames, & pour décrier les plus gens de bien, & qui font le plus de fruit dans le ministére ecclesiastique.

Sa Sainteté n'est que trop persuadée que la morale de l'Evangile, d'où depend le salut des chrétiens, a reçu une grande atteinte par les fausses opinions d'un grand nombre de Casuistes,

* 26. Juillet 1685.

ſtes, aprouvées & pratiquées par beaucoup de confeſſeurs & de directeurs. Son zèle en a été ému, & elle s'eſt ſentie comme S. Paul brulée par le ſcandale de ces pernicieux relâchemens, dont tant de pécheurs prenoient occaſion de s'endormir dans leurs péchez. Elle a tâché d'apporter quelque remède à un ſi grand mal par la condamnation des 65. propoſitions, qui lui avoient été préſentées à examiner par les Docteurs députez de l'Univerſité de Louvain. Sa Sainteté n'ignore pas combien l'examen de ces propoſitions a été traverſé, quels obſtacles on y a mis, & qui ſont ceux qui les y ont mis. Elle ſait combien on a voulu de mal aux pieux Docteurs qui ont procuré cette cenſure, & avec quel zèle & quelle lumiere ils ont travaillé à la ſoutenir, & à faire enſorte que l'Egliſe en recueillît un fruit ſolide; ce qui en a dû être le but. Car ſans cela ne peut-on pas dire des meilleures ordonnances ce que S. Paul dit des meillleures œuvres ſans la charité, que c'eſt très-peu de choſe devant Dieu. Mais rien aſſurement n'auroit été plus capable d'empêcher ce fruit que la cenſure de ces 31. propoſitions ou obſcures, ou ambigues, ou infidellement extraites, ſi les adverſaires de cette Univerſité avoient pû l'obtenir par leur credit. Car ils n'auroient pas manqué de la faire retomber ſur tous les points de la doctrine des Theologiens de Louvain, qui y auroient eu le moindre rapport. Et ſans même en faire aucune aplication en particulier, il leur auroit ſuffi de faire courir dans le monde, que pluſieurs propoſitions de ces Docteurs auroient été condamnées, pour rendre parmi les ſimples toute leur doctrine ſuſpecte, & confirmer par là ce qu'ils ont répandu en tant de libelles, que ce

ſont

sont des nouveautés & des rigueurs excessives, ce que tant de chrétiens lâches, qui ne se veulent faire aucune violence pour gagner le ciel, & pour se détacher de leurs passions, ne sont que trop susceptibles de croire. Du decri de la doctrine on eût passé à celui des personnes, c'est-à-dire, de tout ce qu'il y a de meilleurs Ecclesiastiques dans les Païs-bas, que l'on s'efforce depuis tant de tems de rendre odieux au peuple par les noms de reformateurs & de Rigoristes.

Si on savoit au païs où vous étes, autant que je le sai, quel préjudice cela auroit fait aux ames, je suis assuré que l'on regarderoit comme un des plus grands services que l'on puisse rendre à Dieu, d'empêcher par toutes sortes de voies que l'on ne donnât jamais occasion à ceux qui la cherchent, de causer de telles brouilleries dans l'Eglise. Rien n'est plus certain que tout ce qu'il y a de bons ouvriers dans les Païs-bas Espagnols & Hollandois, se forment dans cette Université, où jamais la discipline n'a été plus exacte, ni les mœurs plus reglées, ni la piété plus édifiante. On vit dans presque tous les Colléges des Theologiens, comme dans les seminaires les plus reformés; on y fait trois fois le jour l'oraison mentale, & on y exerce continuellement les jeunes gens à tout ce qui peut servir pour former de bons Pasteurs. Je connois de ces Pasteurs sortis de cette Ecole il n'y a que 7. ou 8. ans, qui se conduisent dans leurs cures d'une maniere si apostolique, & y font des fruits si merveilleux, que cela passe toute créance. J'en ai quelques relations que je vous envoierai si vous le desirez. Que ne devroit-on point faire pour les soutenir & pour augmenter la bonne odeur de

de J. C. qu'ils répandent dans tout le païs? Qu'on ne fasse rien au moins qui puisse donner sujet de diminuer la créance que les peuples ont en eux, sans laquelle ils leur seroient inutiles, qu'on ait pitié de tant de pauvres ames pour lesquelles J. C. est mort. Mais cela me fait souvenir de l'abandon déplorable où se trouve une autre Province. C'est le diocése de Liége, où presque toutes les cures sont remplies d'ignorans & de Prêtres peu réglés, parce que le concours n'y est point établi, sous prétexte que l'on a fait passer presque toutes les cures pour des Vicariats. Un si bon Pape n'auroit qu'à donner charge à des gens de bien d'examiner serieusement cette affaire, en leur recommandant de ne se point arrêter aux subtilitez de quelques Canonistes, mais d'avoir principalement en vue ce fondement de toutes les loix : *Salus populi suprema lex*. Ce qui est bien plus vrai du salut éternel que du temporel. Je me suis plus étendu que je ne pensois. C'est que les interêts de l'Eglise me tiennent au cœur, & qu'on a peine à se retenir quand le cœur parle.

LETTRE CCXC.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la lecture de l'Ecriture sainte ; un Catechisme publié à Bois-le-Duc, & les suites des Preventions du Gouverneur des Païs-bas contre les pretendus Jansenistes.*

QUoique j'aie repondu vendredi dernier à votre lettre du 7. Juillet, je commence dès aujourd'hui à vous écrire pour vendredi prochain,

* 31. Juillet 1686.

chain, parce que j'ai le cœur percé de douleur du ſcandale qui vient d'arriver à Leide qui peut faire un extrême tort à la Religion Catholique. Je ne doute pas que Monſeigneur * ne vous en écrive ; mais comme il eſt acablé d'affaires, il pourra ne le pas faire ſitôt, & je crois qu'il eſt important que vous en ſoiez bien-tôt informé. Je reprendrai l'affaire de plus haut. Je penſe vous avoir mandé ce qui eſt arrivé a Bruges il y a un mois ou deux. Un curé de la ville des meilleurs du Diocéſe qui a de la tête, & qui eſt dans de fort bons ſentimens, aiant exhorté ſes paroiſſiens de lire le Nouveau Teſtament (vous remarquerez qu'on ne parle que Flamand dans cette ville-là, & qu'ainſi il ne s'agit point du Nouveau Teſtament de Mons) l'Evêque qui ne l'aime point, parce qu'il eſt tout dévoué aux Jeſuites (j'entends l'Evêque) pour lui faire piéce fit une Ordonnance en Flamand, par laquelle il défendoit generalement à tous ſes Diocesains, ſans en excepter les Eccleſiaſtiques, de lire l'Ecriture Sainte en langue vulgaire, & ſans ajouter *à moins qu'on n'en eut la permiſſion ;* de ſorte que le peuple n'a pu comprendre autre choſe de ce mandement, ſinon que l'Ecriture en langue vulgaire eſt un livre abſolument défendu, qui ne peut être lû par quelque perſonne que ce ſoit, ni ſous quelque prétexte que ſe puiſſe être. Et enſuite il a eu la temerité d'interdire la prédication à ce bon Curé, pour avoir exhorté ſes paroiſſiens à la lire. Ce Paſteur, qui pouvoit ne point déferer à cette ſentence d'interdiction qui avoit été rendue, contre toutes les formes, a mieux aimé y déferer ; mais il en a apellé au Metropolitain, devant

* M. l'Evêque de Caſtorie.

devant lequel il y a procès, dont un des chefs est que le Curé prétend avoir de quoi prouver que l'Evêque est tellement emporté contre les plus savans & les plus pieux Docteurs de Louvain, qu'il a dit de M. Viane & de M. Huigens qu'ils étoient *proditores fidei, perditæ doctrinæ & alti sensus.* (Vous savez que ce dernier est une injure qui n'a point de sens.) Vous jugerez de là (ce qui soit dit en passant,) si ce n'est pas une visible collusion de M. l'Internonce avec les Jesuites, de vouloir que les parens de feu M. Jansenius Evêque d'Ipres n'aient point d'autre juge qu'un tel Evêque dans le procès qu'ils ont intenté au P. Hazart pour les horribles calomnies qu'il a avancées dans un livre public contre leur famille & contre leur parent.

Cette Ordonnance de l'Evêque de Bruges, jointe à la maniere insoutenable dont il a traité son Curé, l'aiant rendu fort odieux, il a trouvé quelque ami parmi les Reguliers, qui ne s'est pas contenté de soutenir ce qu'il avoit ordonné contre la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire; mais qui a voulu encore aller plus avant, en l'étendant à la lecture de l'Ecriture sainte dans les langues des savans aussi qu'en langue vulgaire; ce qu'on n'a jamais prétendu, depuis même les héresies du dernier siécle, étant toujours demeuré pour constant, qu'il étoit permis à tout le monde & aussi bien aux laïques qu'aux Ecclesiastiques, de lire la Bible en Latin, quand on entendoit cette langue. C'est ce qui a produit l'horrible livre qui a pour titre: *Lectio Scripturarum* OMNIBUS SECULARIBUS *& ineruditis noxia.*

Un Religieux du même Ordre que l'auteur de ce livre, l'a donné à imprimer à un libraire

Ca-

Catholique de Leyden. Mais il n'a pas sitôt paru, que les Magistrats en aiant été avertis, ils ont envoié un huissier qui a saisi tout ce qu'il a trouvé d'exemplaires dans la boutique du Libraire; & les aiant examinés ils les ont trouvés si propres à décrier notre Religion comme étant ennemie de la parole de Dieu, qu'ils les ont fait distribuer au lieu où s'assemblent les marchands, avec une extrême confusion des Catholiques, & une incroiable joie des hérétiques, qui croient, & non sans raison, avoir par là de quoi nous combatre avec avantage, & qui esperent que ce leur sera un moien de détourner de se faire Catholiques ceux mêmes qui y auroient quelque penchant.

Je ne puis vous dissimuler que si j'étois à la place de M. l'Evêque de Hollande, je me croirois indispensablement obligé, pour arrêter autant qu'il seroit en moi, le cours d'un si grand scandale, de publier une Ordonnance par laquelle je condamnerois ce méchant livre comme contenant une doctrine inouie dans l'Eglise Catholique, & entierement contraire à ses sentimens, & j'en interdirois la lecture à tous ceux que Dieu auroit soumis à mes soins. J'envoierois cette Ordonnance dans toutes les paroisses, & commanderois à tous les curés seculiers & reguliers de la lire au peuple, afin que tout le monde sût que les Pasteurs Catholiques desavouent & condamnent cette horrible proposition : *Lectio Scripturarum* OMNIBUS SECULARIBUS *& ineruditis* NOXIA.

Ce saint Prelat auroit d'autant plus de sujet de faire cette Ordonnance, qu'il ne feroit que soutenir ce qu'il a enseigné dans son livre qui a pour titre : *Tractatus de lectione scripturarum*,

rum, in quo Protestantium eas legendi praxis refellitur; Catholicorum verò stabilitur; qui a été parfaitement bien reçu à Rome, comme il paroît par le Journal des Savans de l'*Abbate Nazario:* qui a parlé de ce livre en l'année 1677. (Je ne sai pas en quel mois, vous le pourrez savoir en vous en enquerant) avec de fort grands éloges & beaucoup de lumiere. On a mis ce qu'il en dit dans la traduction en François de ce livre de l'an 1680. Si vous pouvez la trouver à Rome, vous y verrez cet endroit du Journal de M. Nazario, sinon tâchez de recouvrer le journal même. Car il est important que vous voiez cela, & que vous le fassiez lire à tous vos amis, parce que rien n'est plus capable de convaincre de calomnie ceux qui veulent faire croire que l'Eglise Romaine ne trouve point bon qu'on lise l'Ecriture sainte. Je vous ai dit ce que pourroit faire M. l'Evêque de Hollande pour empêcher autant qu'il sera en lui les avantages que les heretiques ne manqueront pas de tirer d'un livre si scandaleux : mais je prévois que cela ne guériroit le mal qu'à demi. Car il ne faut point douter que les heretiques ne disent qu'ils n'ignorent pas qu'il n'y ait quelques Catholiques qui n'aprouvent pas ces excès de leur Eglise contre la parole de Dieu, & qu'ils savoient bien que M. de Castorie étoit de ce nombre. Mais que ce nouveau livre fait voir que c'est le vrai sentiment de l'Eglise Romaine, que les plus zèlés Papistes ont grand soin d'inspirer au peuple. Et ils pourront ajouter, que ce qui fera voir que cela est ainsi, c'est qu'on se gardera bien à Rome de condamner ce livre. Or que pourroient dire à cela les Prêtres de Hollande, s'il se trouvoit qu'en

effet on ne condamnât point à Rome un si pernicieux livre ?

Vous voiez donc bien, M. que si on veut remedier à un si grand scandale, il est absolument nécessaire qu'il y soit condamné. Et que si on ne l'y condamne point, ce sera une marque (*flens dico*) que ceux qui travaillent à ces condamnations, secondent très-mal les saintes intentions d'un si bon Pape, & pensent à toute autre chose qu'aux interêts de l'Eglise, & au salut du peuple de Dieu. Il y a bien d'autres choses qui le font voir, quand ce ne seroit que de ce qu'on ne parle plus de censurer un livre aussi rempli d'erreurs, qu'est celui du P. Hazart, comme aussi de ce qu'ils ont condamné une pratique très utile des curez de ce païs-ci pour empécher que le peuple n'ignorât les veritez les plus nécessaires, à savoir qui est de les renfermer en *sept points*, sans qu'ils aient jamais voulu dire ce qu'ils avoient prétendu condamner dans ces sept points, quoi qu'on leur eût representé que les Ministres de Hollande en faisoient de grands triomphes, en faisant voir dans leurs prêches, que ces sept points qui avoient été condamnés à Rome, comme il paroissoit par la feuille imprimée qu'ils leur lisoient, étoient les plus grandes veritez de la Religion chrétienne, l'unité de Dieu, la Trinité des personnes, l'Incarnation & quelques autres.

Voici encore la publication d'un autre livre fait par un Missionaire de Bois-le-Duc, qui pourra faire persecuter les Catholiques. C'est un catechisme qui porte l'aprobation du Provincial des Dominicains & de M. Bassery vicaire Apostolique, dans lequel on a mis : *Calvinum ob sodomiam fuisse cæsum flagellis, & notatum*

tatum ferro cadenti. On ſait bien que cela a été dit de Calvin, & que le Cardinal de Richelieu a prétendu dans ſon livre de controverſe que cela étoit vrai. Mais la plupart des Catholiques mêmes doutent fort que cela ſoit. Et le P. Mainbourg dans ſon hiſtoire du Calviniſme fait voir que les preuves qu'on en aporte, ne ſont point ſolides. Mais quand cela ſeroit certain, ce ſeroit une grande imprudence de publier dans un catechiſme, qui doit être entre les mains de toutes ſortes de perſonnes, une choſe ſi infame & ſi odieuſe dans un païs, où la Religion dominante eſt la Calviniſte. Combien plus la choſe étant auſſi douteuſe qu'elle eſt, & même tenue pour fauſſe par les plus honnêtes gens de notre Religion. On voit par là le mal qu'on a fait, d'avoir ſurpris le Pape en lui faiſant croire que ce M. Baſſery, qui a eu l'indiſcretion d'approuver ce Catechiſme, étoit un de ceux que M. l'Evêque avoit écrit qu'il jugeoit propre à être Vicaire Apoſtolique de Bois-le-Duc.

Puiſque je ſuis en train de vous décharger mon cœur ſur les ſujets de peine qu'on rencontre à tout moment, quand on aime un peu l'Egliſe, voici encore ce qu'on m'a dit il y a peu de jours. Une Abaie étant vacante par la mort de l'Abé, les Religieux, ſelon la coutume, en ont nommé trois au nouveau Gouverneur, qui paſſent pour les meilleurs du Monaſtere & les plus capables de le bien conduire. Mais le Gouverneur les a réfuſés tous trois, comme étant Janſeniſtes ou *du haut ſens*, & veut abſolument qu'ils en éliſent d'autres. On craint qu'ils ne lui puiſſent pas reſiſter, & ſi cela eſt, il y a toute ſorte d'apparence que ce ſera un fripon qui ſera Abé. Ce ſont les effets ordinaires du

phan-

phantome du Janſeniſme que les Jeſuites entretiennent dans l'Egliſe, & dont on n'a pas aſſez de ſoin de faire enviſager les pernicieuſes conſequences à un Pape ſi pieux. Car la Cour de France & la Cour d'Eſpagne s'en étant laiſſé prevenir, comme on ſait qu'il ne faut, pour être ſoupçonné de Janſeniſme, qu'avoir de l'eſtime pour la doctrine de S. Auguſtin, de l'amour pour la pureté de la morale chrétienne, & du zèle pour le retabliſſement de la diſcipline, les plus gens de bien & les plus éclairés ſe trouvant exclus des dignitez eccleſiaſtiques par de faux ſoupçons, ou par l'équivoque du mot de Janſeniſte, ſi bien demélé par le *Bellum Poëticum* que je vous ai envoié, elles ſe donnent à des gens qui n'ont point les talens néceſſaires pour travailler au ſalut des ames: d'où il arrive une infinité de maux, dont répondront ceux qui pouvant & étant obligés de les prevenir ou d'y remedier, auront negligé de le faire. De ſaints Evêques en ont donné avis au Chef de l'Egliſe, ils ont marqué les moiens qu'il faudroit prendre pour ôter au diable le moien qu'il trouve par là de faire perſecuter les plus pieux eccleſiaſtiques, & de les rendre inutiles en les excluant des emplois; qu'il ne faudroit que remettre les choſes dans les voies de droit; defendre ſous de grandes peines de ſe ſervir du mot de Janſeniſte, qui n'aiant qu'une idée vague n'eſt propre qu'à décrier tous ceux que l'on veut, ſans que l'on ſache pourquoi, ce qui eſt contre tout droit divin & humain; obliger tous ceux qui veulent rendre quelque Eccleſiaſtique ſuſpect, ou à la Cour des Princes, ou à celle de Rome, de marquer préciſément ce qu'ils trouvent à redire ou à ſes mœurs ou à ſa foi, & ne point ſouf-

frir qu'ils disent en géneral qu'il est Janseniste, à moins qu'ils ne disent ce qu'ils entendent par là, & qu'ils ne s'engagent à prouver qu'il enseigne quelqu'une des cinq propositions condamnées. Cela est juste : cela est facile. Jamais le scandale du Jansenisme ne cessera si on ne le fait. Pourquoi donc ne le fait-on pas? Est-ce qu'il n'est point à craindre que Dieu ne demande compte de toutes les injustices que ce mot de Janseniste donne occasion de faire à ceux qui pourroient les empêcher, & qui n'en veulent pas prendre la peine?

Ce n'est pas nous éloigner de cette matiere que de vous demander si vous ne savez point ce qu'on a mandé ici, que M. de Grenoble étant en peine de ce que l'on exigeoit des PP. de l'Oratoire, que chacun eût à signer un certain Decret fait en 1678. pour le réglement des Etudes de Theologie & de Philosophie, où il y avoit beaucoup de choses que tout le monde avoit desaprouvées; il en avoit écrit à Rome, & qu'on lui avoit répondu en improuvant ces signatures. On vous prie de nous mander ce que vous pourrez apprendre sur cela. Ne pourroit-on point aussi faire donner des ordres aux Nonces pour arrêter ces signatures qui ont l'air de profession de foi?

LET-

LETTRE CCXCI.*

A M. DU VAUCEL. *Sur le Catechisme des 3. Evêques ; le livre du P. Guilloré ; le Sieur du Bois de Louvain ; le Traité de M. Charlas ; des Theses du P. de Vos.*

CE seroit une horrible chose, & en même tems bien imprudente de vouloir donner quelque atteinte au Catechisme des trois Evêques. Car cela ne pourroit servir qu'à commettre leur autorité, & à la rendre de plus en plus odieuse & méprisable.

Ils pensent à censurer de bons livres, & ils en laissent sans aucune censure de très méchans, comme sont ceux du P. Guilloré, dont je sai qu'on leur a envoié des extraits fort amples & très-fideles, qui contiennent des fausses spiritualitez tout à fait horribles. Cependant nous venons d'apprendre (& c'est ce qui m'en fait souvenir) que ce Jesuite a fait imprimer tous ses ouvrages *in folio.* C'est une des nouvelles de la Republique des Lettres.

On ne sauroit jamais deviner de qui on a pû savoir qu'on a fait temoigner au S[r]. du Bois qu'on trouvoit bon qu'il n'écrivît plus &c. On croira plutôt dans le monde qu'on l'a dit par conjecture, sur ce qu'en effet il n'écrit plus depuis long-tems. Mais peut-on trop pousser un homme aussi ennemi de tout bien qu'est celui-là ? Après la maniere indigne pleine d'insolense & de calomnie, dont il a traité M. de Castorie, y a-t-il reproche qu'il ne merite quand on ne dit rien de lui qui ne soit vrai ?

* 1. Août 1685.

Pour moi, je vous l'avoue, il me fait horreur, & je le regarde comme un instrument de Satan, qui ne travaille qu'à mettre le trouble & la confusion dans l'Université de Louvain, & à s'opposer à tout le bien qui s'y fait.

Je ne saurois estimer un livre * qui prend bien ses avantages sur des accessoires, & qui est très-foible sur le principal. Et j'aurois de plus bien des choses à dire sur ces accessoires; c'est-à-dire, sur l'abus qu'on fait des libertez de l'Eglise Gallicane. Car à qui s'en doit-on prendre, sinon à ceux qui ont rendu la jurisdiction ecclesiastique odieuse & insuportable, par des abus beaucoup plus grands, qu'ils en ont fait autrefois; sinon à ceux qui avoient mis les choses en tel état par leurs apels sur apels, par leurs trois sentences conformes, par la longueur de leurs procedures, par leur peu de zèle pour ôter les scandales de la maison de Dieu, qu'une infinité d'Ecclesiastiques très vicieux seroient demeurés impunis, si les juges seculiers ne s'en étoient melés, comme on en a vû encore ici depuis peu un étrange exemple, sinon à ceux qui ont renversé le gouvernement naturel de l'Eglise, en laissant abolir les Conciles des Evêques, & étant bien aise qu'il ne s'en tiennent plus; sinon à ceux qui voudroient attirer à eux toutes les affaires, quoi qu'ils manquent ou de pouvoir ou de volonté, ou de l'un & de l'autre pour remedier à aucun desordre; desorte que nous voions de nos jours plus de réglemens utiles à l'Eglise faits par les juges seculiers, que par les Papes? La plus grande partie

* C'est le traité *de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ* de M. Charlas.

partie de la justice est à Liege entre les mains de l'Eglise. Les choses en vont-elles mieux? Y a-t-il lieu au monde où il y ait plus de simonie, & un plus infame trafic des dispenses & de toutes sortes d'expeditions? N'en est-il pas à peu près de même au lieu où vous étes? Vous voiez par cet échantillon qu'il ne seroit pas difficile d'embarasser l'auteur des Libertez sur les choses mêmes où il se croit le plus fort. Mais le fasse qui voudra: ce ne sera pas moi certainement. Car étant persuadé qu'il y a bien à redire à la conduite des uns & des autres, aux entreprises des juges seculiers, & à la negligence & avarice de ceux de l'Eglise, je me contenterai de gemir sur les besoins du peuple de Dieu, & de faire la même priere que faisoit S. Charles au raport de Ripamontius, *Ut contra fatuas hominum mentes adesse laboranti Ecclesiæ velit....*

Le P. de Vos Jesuite a fait une These contre celle de M. Huygens, que je vous ai envoiée, qui contient les articles de MM. de Louvain, la plus insolente & la plus maligne qui se puisse concevoir. Il a l'impudence entr'autres choses de dire, que le Pape a été satisfait de ce que l'Université de Louvain a fait sur la condamnation des cinq propositions, mais que les Reguliers n'en sont pas satisfaits. Et qu'ainsi ils sont en droit de leur demander par leurs preliminaires, qu'ils s'expliquassent davantage & qu'ils signassent le Formulaire, auquel ils ajoutent diverses choses, qu'ils pretendent qu'ils doivent juger avant qu'ils puissent entrer avec eux en aucune conférence. Si cela se souffre à Rome, & qu'on ne reprime pas une telle effronterie, on sera obligé de penser qu'on y est bien lâche contre ceux qui ont une grande

cabale, & qu'on n'y aime gueres la paix de l'Eglise, ni son vrai bien.

Je suis tout à vous.

JE reprens un nouveau papier après avoir relu avec plus d'attention la These du P. de Vos, aiant cru que l'on vous devoit envoier le nouveau Formulaire de foi que les Jesuites ont fabriqué pour être signé avec serment par les deux parties, c'est-à-dire, tant par MM. de Louvain, que par les Jesuites joints aux seuls Recolets. Et voici les principales remarques qui me sont venues d'ans l'esprit sur ce sujet.

1. Le Formulaire dressé par Alexandre VII. n'aiant été que pour la France, & le Pape n'aiant jamais eu dessein qu'il fût souscrit ailleurs, non pas même en Italie, les Jesuites n'ont pû, de leur autorité privée, l'étendre à ceux à qui le Pape n'a point voulu qu'il fut proposé, sans un attentat contre le S. Siege qui peut servir d'exemple à d'autres esprits aussi turbulens qu'eux de troubler toute l'Eglise par de semblables entreprises.

2. Quand ce Formulaire d'Alexandre VII. auroit été pour les Païs-bas, ce qui n'est pas, ç'auroit été aux Evêques à le proposer, & non pas à des particuliers comme les Jesuites, qui n'ont aucune autorité dans l'Université de Louvain, bien loin d'en avoir une si exorbitante.

3. C'est un autre attentat non moins punissable d'avoir ajouté à ce Formulaire ce qu'il leur a plû, & de l'avoir fait plus ample que celui de ce Pape.

4. Après y avoir mis la Bulle d'Urbain VIII. dont le Pape Alexandre n'a rien voulu dire, ils ajoutent : *Uti & generaliter damno & reji-*

cio

cio quidquid vel sedes apostolica, vel Congregatio generalis Sanctæ Romanæ & Universalis Inquisitionis occasione earumdem vel similium controversiarum damnavit, prohibuit. C'est vouloir faire des articles de foi, que l'on doive souscrire avec serment, de toutes les prohibitions de livres qui ont été faites à l'Inquisition à l'occasion des dernieres contestations; ce qui seroit gêner les consciences des Catholiques d'une maniere si odieuse, que rien ne seroit plus capable de détourner les ministres héretiques de se convertir. C'est donc un 3. atentat, que de simples Religieux osent prétendre d'imposer ce joug à toute une Faculté de Théologie des plus savantes de l'Eglise.

5. Comme ils ont fait entendre qu'ils proposoient ce Formulaire comme nécessaire pour reconnoître ces Docteurs orthodoxes, avec qui ils pussent conferer; c'est un 4. & un 5. attentat. Le 4. est de vouloir que l'orthodoxie de tant & de si celebres Théologiens qui sont constamment dans la communion du S. Siege & de tous les Evêques Catholiques, & en particulier dans celle de leur Archevêque, depende du caprice de trois ou quatre deputés de deux Ordres Religieux, que tous les autres condamneroient s'ils étoient informés de leur entreprise. Et le 5. est de faire dépendre cette même orthodoxie de toutes les choses qu'ils ont mises dans leur pretendu Formulaire, comme si toutes les prohibitions de livres faites par l'Inquisition étoient autant d'articles de foi.

Les Docteurs de Louvain aiant répondu avec beaucoup de retenue & de modestie à cette impertinente proposition de signer un Formulaire fabriqué par les Jesuites; qu'ils avoient une formule pour la condamnation des

cinq propositions dont le Pape Alexandre VII. avoit temoigné être très satisfait par le Bref qu'il leur écrivit : voici ce que dit sur cela la These du P. de Vos : *Reposuit P. Rector, Formulam Lovaniensem non satisfacere Regularibus*. C'est ce que l'on peut compter pour le 6. attentat contre le S. Siege. Car n'est-ce pas se mettre au dessus du Pape, que d'oser dire qu'on n'est pas content de ce qu'on est contraint de reconnoître que le Pape a approuvé ?

7. Il faut de plus remarquer qu'ils parlent indéfiniment des Reguliers : *Formulam Lovaniensem non satisfacere Regularibus*, comme s'ils avoient eu commission de tous les Reguliers de faire en leur nom cette insolente reponse. Au lieu qu'il paroit par leur These même, que hors les Recollets, il n'y a eu aucun Ordre de Religieux qui ait voulu leur donner procuration pour agir de concert avec eux contre l'Université de Louvain. Car s'ils en avoient eu, ils n'auroient pas manqué d'en rapporter les procurations, comme ils rapportent celle des Recollets. Et ainsi il doit demeurer pour constant qu'ils trompent le monde, quand ils representent comme les deux partis opposés dans ce differend ; les Religieux d'un côté, & les Docteurs de Louvain de l'autre. Car il est visible au contraire que les Jesuites n'ont pour eux dans cette querelle que les seuls Recollets, & qu'ils n'ont point dans l'Ordre même de S. François, ni les Capucins, ni les Religieux du tiers Ordre, qu'ils n'ont point non plus, ni les Dominicains, ni les Augustins, ni les Carmes, soit anciens, soit déchaussez, ni aucune des Religions plus anciennes que les Mandians, Benedictins, Bernardins, Nortbertins, sans parler des Prêtres de l'Oratoire qu'ils ne peu-

peuvent nier, qu'ils ne ſoient parfaitement unis à l'Univerſité de Louvain.

8. La plus importante remarque eſt, qu'il paroît par toute cette Theſe, & principalement par la préface, que le deſſein des Jeſuites eſt de faire paſſer pour un article de foi la queſtion du fait de Janſenius, puiſqu'ils oſent dire qu'ils ne peuvent croire que ceux *qui auroient quelque doute ſur ce fait, ſoient regardés par le S. Siege, comme de veritables enfans de l'Egliſe.* Or cette prétention, qui leur a ſi mal réuſſi en France, eſt la choſe du monde la plus pernicieuſe pour la tranquillité de l'Egliſe: car c'eſt ruiner le fondement de la paix donnée à l'Egliſe par Clement IX. C'eſt vouloir établir un autre fondement de la foi Catholique que la revelation de Dieu, puiſque l'on prétend que des faits nouveaux & non révelés ſoient un objet de foi divine. C'eſt attribuer à l'Egliſe une infaillibilité dans ces queſtions de fait, que les auteurs les plus attachés au S. Siege, tels que ſont les Cardinaux Baronius, Bellarmin & Palavicin, ont reconnu ne lui apartenir point. C'eſt donner occaſion de renouveller des diſputes que le S. Siege a cru ſi important d'aſſoupir, puiſque ſi on ſouffre que les Jeſuites debitent de nouveau leurs anciennes reveries ſur ce ſujet, & qu'ils ſoient aſſez hardis pour traiter de non orthodoxes ceux qui n'en ſont pas perſuadés, on doit s'attendre qu'il ſe trouvera des Théologïens qui n'aiant en vue que les interêts de l'Egliſe, ne permettront pas qu'on lui attribue une erreur ſi pernicieuſe, & qu'on mette par là un obſtacle à la converſion des Proteſtans.

9. Je ne ſai comment les Jeſuites ont eu aſſez peu de diſcretion pour ne pas voir que le

dernier de leurs quatre preliminaires, faisoit voir manifestement qu'ils n'ont eu pour but, que de rompre la conference, & s'exempter de donner les articles de leur doctrine, comme ils s'y étoient engagés. Ils proposent comme une condition qui doit préceder avant qu'ils donnent leurs articles, que M. Huygens réponde à toutes les impertinences qu'il a plû à *l'éruditissime* Nicolas du Bois de debiter contre lui tant de vive voix, que par écrit. Ils reconnoissent dans cette These que M. Huygens a répondu d'une maniére très-modeste à cette pretention ridicule, qu'il avoit, ou qu'il pouvoit avoir des raisons particulieres de ne point répondre à un tel homme, mais que s'ils trouvoient qu'il y eût quelque chose de considerable dans ce qu'il lui avoit objecté, ils n'avoient qu'à le mettre dans les articles qu'ils avoient à proposer. A quoi M. Pasmans ajouta, que c'étoit un boufon, qui ne meritoit pas qu'on s'arrêtât à ce qu'il disoit. Leur These fait voir qu'ils n'eurent rien à dire à cela. Pourquoi donc avoient-ils proposé une condition si déraisonnable, si ce n'est qu'ils avoient cherché toutes sortes de chicaneries pour se dégager de la parole qu'ils avoient donnée.

LET-

LETTRE CCXCII.*

A M. LE PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. *Pour s'excuser de son silence & lui decouvrir ses sentimens touchant les Jesuites & le fait de Jansenius.*

JE crains que V. A. S. n'ait été surprise de ce que j'ai été si longtems sans répondre à la derniere lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire. Mais elle me le pardonnera quand elle saura ce qui m'en a empêché. Une personne de pieté chez qui je demeurois, s'est trouvée en état que l'on a desesperé de sa vie. Cela & d'autres raisons m'ont obligé de me retirer ailleurs. Et dans le même tems mon ami qui écrivoit pour moi a été obligé de faire un voiage à Paris. Et quand nous nous sommes séparez, il a oublié de me donner l'adresse pour écrire à V. A. J'en étois fort en peine, lorsque par un bonheur extraordinaire je me suis trouvé en un lieu où on avoit aussi cette addresse. J'en ai eu bien de la joie, & c'est ce qui me donne le moien de rendre mes respects à V. A. S. Mais je ne sai si j'aurois longtems ce bonheur. Car n'aiant plus de retraitte assurée, il sera bien difficile qu'on me puisse écrire. Qui sait d'ailleurs si mon pelerinage sur la terre doit être encore long? Le bruit a couru dans la Champagne, que j'étois mort à Utrecht entre les bras de M. de Castorie, & il y a eu de mes amis de ces quartiers là qui en ont été fort allarmés. C'est peut-être un avertissement que Dieu me donne de me disposer à ce

* 1. Août 1685.

ce paſſage ſi terrible, du tems à l'éternité. On ne ſauroit trop y penſer, & il eſt ſouvent bien proche, lorſqu'on le croit fort éloigné. Et ainſi, comme je ne me ſuis pas aſſuré que ce ne ſera pas ici la derniere fois que j'aurai l'honneur d'écrire à V. A. je me ſens obligé de m'expliquer ſur de certaines choſes que j'apprehende qui ne lui aient fait de la peine.

Il me paroît que quoi que je lui aie pu dire, je n'ai pû lui ôter de l'eſprit que je n'aie de l'animoſité contre les Jeſuites, comme V. A. reconnoît aſſez qu'ils en ont contre moi, parce que je lui ai écrit librement en quelques rencontres ce que je penſois de leur conduite & de leur doctrine. V. A. me pardonnera ſi je lui dis que je crains que Dieu ne lui demande compte un jour de ce jugement qu'elle fait de moi. Car ſi trouver diverſes choſes à redire dans la conduite d'une communauté de Religieux, c'étoit un ſigne manifeſte qu'on a de la haine contre cette communauté, je n'aurois rien à dire, ne pouvant pas diſſimuler qu'en diverſes occaſions que V. A. m'en a données (car cela n'eſt jamais venu de moi) je ne lui aie écrit diverſes choſes très veritables qui ne ſont pas avantageuſes à la Societé des Jeſuites. Mais comme tous les principes du Chriſtianiſme nous obligent de croire, que ce ſont deux choſes très compatibles, d'avoir une vraie charité pour ceux qu'on doit aimer en Jeſus-Chriſt, & de reconnoître leurs défauts quand ils ſont publics & préjudiciables à l'Egliſe: j'ai de la peine à concevoir que ce dernier, que je ne deſavoue pas, ait pu être pris par V. A. pour une preuve que mes amis & moi n'avons point de charité pour les Jeſuites, comme il lui paroît aſſez qu'ils n'en

ont

ont point pour nous. Car c'eſt à quoi elle ſe reduit, de vouloir faire croire que les uns & les autres n'agiſſent point chrétiennement dans cette diſpute.

Il m'a paru que V. A. en juge à peu près de même touchant les calomnies. Elle demeure d'accord que ces Peres en ont avancé beaucoup contre nous & de bien horribles. Leurs livres & leurs libelles en ſont tellement remplis, que l'on ne le peut nier. Mais parce qu'ils font en l'air les mêmes reproches, & que par une hardieſſe inconcevable ils s'efforcent de nous faire paſſer pour les plus grands menteurs du monde, quoi que V. A. ait été fort éloignée de croire cela de nous, elle n'a pu s'empêcher d'être un peu prévenue par ces declamations, aiant eu de la peine à ſe perſuader qu'elles fuſſent fauſſes en tout, ce qui a été cauſe qu'elle n'a point fait de ſcrupule de nous condamner ſur cela les uns & les autres. Je ne ſaurois croire que V. A. ait jamais fait une ſerieuſe reflexion ſur l'importance de ce jugement. Car elle ſait bien que la calomnie dont je parle, qui conſiſte à avancer des faits faux préjudiciables à l'honneur du prochain, n'eſt pas un peché qu'on puiſſe imputer à des Prêtres & des Théologiens ſur des ſoupçons & des apparences. Il faut des preuves poſitives & bien établies. Et comme c'eſt en vain qu'on en a attendu de telles juſques ici, j'oſe dire, Monſeigneur, que ce n'eſt pas une grace, mais une juſtice que nous demandons à V. A. quand nous la ſupplions de nous abſoudre ſur ce point ſelon cettre maxime du Droit: *Actore non probante, abſolvitur reus.* Cependant je ne craindrai point de renouveller ici la proteſtation que je penſe lui avoir déjà fai-

te

te. C'eſt que ma conſcience ne me reproche point d'avoir jamais avancé un fait dans aucun livre ſur tout qui touchât le prochain, que je n'aie cru vrai, & qu'il y en a très peu dont je n'aie été certain qu'ils étoient véritables. Il eſt aiſé de comprendre pourquoi je parle de ces differentes manieres. C'eſt que tous les faits ne ſont pas d'une même ſorte. Il y en a de peu d'importance, & d'autres qui ſont importans. Quels qu'ils ſoient, la ſincerité ne permet pas d'en avancer aucun qu'on ne croie vrai. Mais on n'eſt pas obligé de faire une recherche auſſi exacte de la verité d'un fait, lorſqu'il n'eſt pas important, que lorſqu'il eſt important.

La troiſieme choſe ſur laquelle il eſt néceſſaire de s'éclaircir avec V. A. afin qu'elle n'ait plus mauvaiſe opinion de nous, c'eſt que je ſai qu'elle a peine à s'empêcher de croire qu'il n'y ait eu de la mauvaiſe foi & de la chicanerie dans la diſtinction que nous avons faite du fait & du droit à l'égard des cinq propoſitions condamnées, en déclarant que nous les condamnions en elles mêmes, mais refuſant en même tems de reconnoître qu'elles fuſſent de Janſenius, & condamnées dans ſon ſens. J'avoue, Monſeigneur, que ſi nous nous étions contentés de dire cela ſans le prouver, ou en ne le prouvant que par des raiſons très foibles, on pourroit avoir quelque lieu de nous ſoupçonner de chicanerie & de mauvaiſe foi. Mais nous avons ſi bien établi cette prétention par divers écrits pendant plus de dix ans, & refuté ſi fortement tout ce qu'on a oppoſé contre, que bien loin que cela ait été regardé en France comme une mauvaiſe defaite, c'eſt ſur cette ſuppoſition, comme très juſte

juste & très solide, qu'a été faite la paix de l'Eglise en 1668. sous le Pape Clement IX. On en a imprimé les pieces, je ne les ai pas ici pour les pouvoir envoier à V. A. Mais si elle veut prendre la peine de lire les lettres de l'héresie imaginaire, qui sont fort belles & fort agréables à lire, & les Disquisitions Latines de Paul Irenée, qui sont à la fin du Journal de M. de S. Amour, & qui ont aussi été imprimées à part à Amsterdam (sous le nom de Cologne) il y a deux ans; je me tiens assuré qu'elle demeurera persuadée que ce n'est point de mauvaise foi, & par une esprit de chicane que nous avons distingué le fait & le droit dans la condamnation des propositions attribuées à Jansenius : mais que nous avons eu grande raison de le faire & que nous avons rendu en cela un grand service à l'Eglise.

Pardonnez-moi, Monseigneur, si j'ai cru devoir donner ces éclaircissemens à V. A. dans l'apprehension où je suis de ne pouvoir de longtems avoir l'honneur de lui écrire & de recevoir de ses lettres. Cependant elle se peut tenir assurée que je ne l'oublierai jamais devant Dieu, que je me souviendrai toujours des offres si obligeantes & si genereuses qu'elle a daigné de me faire: & que j'aurai tout le soin possible de la recommander à Dieu avec toute son illustre famille, en le priant de la combler de toute sorte de benedictions. Je suis &c.

LETTRE CCXCIII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur les affaires de Louvain; le P. Malebranche; quelques lettres de Cachet; & la mort de M. Deschamps.*

JE vous envoie deux lettres, une pour vous & l'autre pour l'illustre ami.

J'ai un peu de peine de vous envoier de si grosses lettres, & de vous faire coûter de si gros ports. Il m'a paru nécessaire que vous fussiez informé de la suite de l'affaire de MM. de Louvain, dont on vous a envoié les premieres piéces. Et vous serez bien aise de voir ce qu'on a écrit de nouveau contre le P. Malebranche, dont il est plus important qu'on ne croiroit de refuter les erreurs. Car j'aprends qu'il y a beaucoup de gens qui se picquent de bel esprit à qui ces sentimens ne deplaisoient pas, jusques là que l'Auteur des nouvelles de la Republique des lettres prétend dans celle du mois dernier, qui est fort probable que le deluge universel n'a été qu'une suite des loix generales de la communication des mouvemens. Vous voiez assez où cela va. Cependant le P. Malebranche avoit le premier proposé cette pensée dans son Traité de la nature & de la grace.

On vous a mandé que M. Ragot l'Archidiacre avoit été relegué vers Kimper pour avoir confessé & catechisé à la ville de Morlaix.

† M. l'Evêque d'Agde a aussi été relegué de Villefranche à Issoudun, parce qu'il avoit défendu par une Ordonnance fort bien faite, aux Peres de

* 24. Août 1685.
† M. Fouquet.

de l'Oratoire de ſon Diocéſe de faire la ſignature comme vous ſavez. Voilà comme M. de Paris & le P. de la Chaiſe gouvernent l'Egliſe, beaucoup plus ſouverainement que les Papes n'oſeroient faire.

M. l'Abbé de la Luthumiere a eu auſſi une lettre de cachet pour renvoier generalement toutes les perſonnes de ſon ſeminaire, quoi qu'ils n'y fiſſent plus autre choſe que de prier Dieu.

Je ne ſai ſi vous aviez entendu parler d'un gentil-homme de Normandie nommé M. Deſchamps qui a été élevé à Port-Roial, qui a écrit les dernieres campagnes de M. de Turenne, & qui a été depuis Gouverneur de M. le Duc de Bourbon. Il avoit été ſi touché depuis quelque tems, qu'aiant obtenu avec bien de la peine la permiſſion de ſe retirer, il étoit allé à Provins auprès de M. l'Abé de S. Jaques * pour mener la même vie que cet Abé, qui n'eſt pas moins penitente que celle de la Trape. Mais étant venus enſemble à Paris, il y eſt mort après 67. jours d'une maladie ſi douloureuſe, qu'il n'avoit pas un moment de relâche ni jour ni nuit & qu'il a ſoufferte avec une patience de ſaint, qui faiſoit dire à tous ceux qui le voioient, que quelque penible que fût ſon état, il étoit plus digne d'envie que de pitié.

On a imprimé en Hollande un libelle très-injurieux contre la perſonne & contre le livre de M. l'Abé de la Trape. Il y eſt parlé tant de fois, & ſi hors de propos du P. Bouhours & de ſes divers ouvrages, qu'on ne peut s'empêcher de croire qu'il en eſt l'auteur.

Vous ne nous avez point envoié la condamnation

* M. l'Abé d'Aligre.

nation du livre de M. Mainbourg, ni celle des nouveaux tomes du P. Alexandre. On seroit bien aise d'avoir les feuilles de l'Index à mesure qu'elles paroissent.

LETTRE CCXCIV.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la condamnation des Theses de M. Huygens.*

CE que vous nous mandez avoir vû aux portes de S. Pierre †, m'a glacé le cœur. Dieu le pardonne aux auteurs d'un si grand scandale, & qui peut avoir de si terribles suites. Ont-ils eu peur que les Jesuites ne fussent pas assez acharnez à décrier tout ce qu'il y a ici de plus pur dans la doctrine, dans la morale & dans la discipline, si on ne leur donnoit de nouvelles armes pour le faire encore avec plus davantage, en se servant de cette nouvelle censure, qui étant generale s'apliquera à tout ce que l'on voudra ; & de l'ignorance extréme où est la Cour d'Espagne de toutes ces matieres pour lui rendre tellement suspects les plus savans & les plus pieux Docteurs de Louvain, qu'elle pensera faire un service à Dieu, de les exclure de tous emplois & de ne mettre dans les dignitez & dans les chaires que ceux qui seront dévoués aux Jesuites. On sait bien que la raison de ce mauvais traitement n'est pas qu'on improuve à Rome la doctrine de ces Theologiens touchant la grace & la morale ; mais que c'est uniquement pour n'avoir pas voulu se déclarer contre les 4. articles du Clergé

* 14. Septembre 1685.

† Un Decret contre les Theses de M. Huigens.

gé de France. Car avant qu'on eût parlé de ces articles, le Nonce d'Espagne & l'Internonce de Bruxelles avoient ordre de les soutenir contre leurs adversaires, & à la Cour d'Espagne & à celle de Bruxelles. Car on a encore la copie d'une lettre que l'Internonce écrivit en ce tems-là pour porter le Duc de Villa-Hermosa de ne point exclure M. Huygens de la Faculté étroite. On n'a changé la protection qu'ils trouvoient à Rome en ce tems-là en une persécution ouverte que leur fait l'Internonce en toutes sortes d'occasions, que depuis qu'ils n'ont pas jugé à propos pour de bonnes raisons, de prendre publiquement à partie l'Eglise Gallicane sur des choses, qu'on n'oseroit dire à Rome même qui soient de la foi. C'est ce péché d'omission qui a attiré cette censure & beaucoup d'autres mauvais traitemens.

Mais 1. ce péché d'omission, si c'en est un, leur est commun avec le corps des Jesuites. M. Maimbourg, qui pour en être sorti ne leur est pas moins attaché, ni eux à lui, a écrit pour ces articles du Clergé. Y a-t-il quelqu'un de la Compagnie qui ait entrepris de le refuter; & la Compagnie en corps s'est-elle déclarée contre? Pourquoi donc dans la même cause traite-t-on plus mal les Docteurs de Louvain que les Jésuites? Pourquoi l'Internonce est-il toujours contraire aux premiers, & favorable aux derniers?

2. Est-ce une conduite chrétienne de punir des Docteurs Catholiques d'une faute prétendue, aux dépens de la bonne doctrine qu'on est convaincu qu'ils enseignent, puis qu'avant cette faute on ne trouvoit rien à redire à leur doctrine. Ce procédé crie vengeance devant Dieu. C'est n'avoir point d'amour pour la ve-

rité, que de ne se pas mettre en peine qu'elle soit decriée, pourvû que nos passions soient satisfaites.

3. Si cette conduite blesse les regles de la conscience, je ne crois pas qu'elle blesse moins celles de la vraie politique. Car s'imagine-t-on qu'à force de mauvais traitemens on fera entrer des personnnes de piété, qui ne se conduisent point par des voies humaines, à combattre comme de mauvais sentimens ceux qu'ils voient être embrassés par toute une Eglise aussi considérable & aussi savante qu'est celle de France? On devoit craindre que ce ne fût tout le contraire. Un homme desinteressé ne peut entrer dans un sentiment que par lumiere. Ces vexations porteront donc ces Docteurs à étudier ces matieres. Et il est à aprehender que plus ils les étudieront, plus ils se trouveront éloignés de prendre positivement le parti contraire à celui de l'Eglise Gallicane; au lieu que si on se fût contenté qu'ils demeurassent dans le silence, & qu'on eût continué à leur donner la protection que la justice de leur cause vouloit qu'on leur donnât, l'obligation qu'ils en auroient eue à la Cour de Rome, auroit été bien plus capable de les disposer insensiblement à favoriser ses prétentions, en se laissant aller aux préjugez de plusieurs auteurs de leur Faculté. On gagne plus sur un esprit bien fait en le traitant bien, qu'en le menaçant du bâton.

4. Ces censures generales de livres ou d'écrits des gens habiles, dont on ne voit point de raison, portent avec soi un si grand préjugé d'injustice & de passion, qu'elles ne peuvent que contribuer beaucoup à diminuer le respect qu'on avoit en ces païs ci, pour les Decrets du S. Office. Il est impossible que les personnes

sonnes d'esprit ne s'accoutument à n'en plus faire d'état, quand on en voit tant paroître, & qu'on ne peut deviner sur quoi ils peuvent être fondés. Car c'est se tromper que de s'imaginer que beaucoup de gens aiment à être conduits à une obéissance aveugle. Le meilleur moien pour conserver son autorité est de ne rien faire que de raisonnable. Car le moien, par exemple, qu'on ait pû avoir du respect pour la condamnation des sept points, dont on n'a jamais pû savoir sur quoi elle pouvoit être fondée; quoique j'en aie écrit 7. ou 8. lettres pour en apprendre quelque chose.

Le Duc de Montmouth n'a point étudié sous M. Nicole; mais il a été quelque tems chez M. de Bernieres au Chênai proche de Versailles, où étoit une autre troupe d'enfans de qualité instruits par de jeunes gens qui étoient sous la conduite des Ecclesiastiques de P. R. Cela fut dissipé par un ordre de la Cour, & alors M. d'Aubigny qui en avoit soin, le mit à Juilly chez les PP. de l'Oratoire.

LETTRE CCXCV.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la condamnation des Antitheses du P. de Vos.*

JAmais M. de S. Quintin †, ne pouvoit rendre un plus grand service à l'Eglise, qu'en travaillant efficacement comme il a fait, à faire donner un Decret contre les Antitheses du P. de Vos, semblable à celui qu'on avoit donné contre les Théses de M. Huygens. Il a empê-

* 5. Octobre 1685.

† M. de Cassoni.

empêché par là le cours d'un mal qui pouvoit avoir des suites horribles. Les Jesuites avoient déja commencé à se servir du premier Decret pour rendre suspectes d'erreur les plus saintes maximes de la Religion & de la Morale contenues dans ces Theses, & tous ceux qui leur sont attachés se seroient laissé emporter à cette apparence trompeuse, qu'il faut bien que la doctrine des Docteurs de Louvain ne vaille rien, puisque le S. Siege en a condamné les principaux articles. Car le peuple ne met point de difference entre une prohibition & une condamnation, ni entre ce que le Pape feroit de lui-même avec connoissance de cause, & après une instruction suffisante ; & ce que fait sans le Pape une Congregation de Cardinaux sur les avis de neuf ou dix Reguliers. Ainsi je ne sache point de plus horrible scandale que celui que le premier Decret étoit capable de faire, si on y eut remedié par le second. Mais si-tôt que ce dernier a paru, les Jésuites se sont trouvés desarmés, & tout le monde a ouvert les yeux. On a bien vû que ces Decrets ne pouvoient être que de police, & qu'ils ne pouvoient toucher la doctrine, puisqu'il faudroit qu'on eut condamné le oui & le non, le pour & le contre, & que ç'auroit été faire comme le singe de la Fable, qui, condamna le Renard comme s'étant plaint à tort d'avoir été volé par le loup ; & le loup, comme aiant commis le larcin, dont il étoit accusé par le Renard.

La verité paroit donc maintenant assez à couvert & on en a beaucoup d'obligation à l'illustre ami. Mais on a bien de la douleur de ce qu'il paroît s'être laissé prévenir contre des personnes de très grand mérite, & que je ne puis

puis douter qu'il n'honorât de ſon affection & de ſon eſtime, s'il étoit auſſi informé que je le ſuis de leurs excellentes qualitez & des grands ſervices qu'ils rendent à Dieu & à l'Egliſe dans toutes ces Provinces.

Le mal eſt qu'on ne juge à Rome de ces MM. que ſur le raport d'un Internonce, qui aiant beaucoup d'eſprit & de politique, mais peu de religion & de pieté, comme il le fait aſſez voir par une conduite toute mondaine, pour n'en pas dire davantage, n'eſt guere propre à informer le S. Siége de ce que valent au poids du ſanctuaire, c'eſt-à-dire, par rapport à Dieu & au bien des ames, de bons Docteurs éloignés de toute intrigue& de toute ambition, qui ſont auſſi morts au monde, que les plus parfaits Religieux, qui ſacrifient leur bien, leur tems & leur vie au ſervice de Dieu, & qui ne ſont continuellement occupés qu'à répandre par tout, autant qu'ils peuvent, la bonne odeur de J. C.

Notre illuſtre ami a de ſi bonnes qualitez, tant de religion, tant de zèle pour empêcher le mal ſelon ſes lumieres, tant d'amour pour la verité autant qu'il la connoît. Mais n'aprehende-t-il pas que ce ne ſoit une faute conſiderable devant Dieu de ne pas juger des perſonnes ſelon que Dieu voudroit qu'il en jugeât? Le Prophéte Roi met entre les conditions néceſſaires pour arriver à la montagne de Dieu, de n'avoir que du mépris pour les méchans, & d'avoir beaucoup d'eſtime pour ceux qui craignent Dieu. *Ad nihilum deductus eſt in conſpectu ejus malignus, timentes autem Dominum glorificat.* Ce n'eſt donc pas une choſe de peu d'importance de ſuivre cette régle, puiſqu'on nous la repreſente comme une des choſes qui

font mériter le ciel. Or j'ai de la peine à croire que ce soit la suivre, que d'avoir de la peine d'une part qu'on dise la verité d'un aussi indigne Prêtre qu'est le Sieur du Bois ; & d'avoir de l'autre de l'éloignement d'aussi grands serviteurs de Dieu, que sont ceux que l'Internonce persécute, pour ne s'être pas voulu engager dans une contestation qui ne les regardoit point ; que ce seroit au contraire à cet illustre ami un grand mérite devant Dieu, s'il emploioit ce qu'il peut avoir de credit auprès de Sa Sainteté pour faire cesser ces injustes vexations, qui ne font pas d'honneur à son Pontificat. Je prie Dieu qu'il lui en fasse la grace. Car il me semble que rien ne seroit plus capable d'attirer sur sa personne les benedictions du ciel.

LETTRE CCXCVI.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Sur ce qu'elle n'avoit point écrit depuis son depart ; & sur la mort d'un domestique de M. Vaes ; & sur la condamnation des Théses de M. Huygens & des Antithéses du P. de Vos.*

NOus étions bien en peine, ma très chere sœur, de ce que vous ne nous aviez point écrit de Mons, dans l'aprehension où nous étions que vous n'eussiez été fort incommodée du soleil dans votre petite voiture. Cependant vous avez été assez dure à votre ordinaire pour ce qui vous regarde, que de ne nous en rien dire. Et nous sommes réduits à n'en pouvoir rien savoir, non plus que de votre voiage de Mons

* 6. Octobre 1685.

Mons à Valenciennes, où vous n'avez pas eu peut-être de meilleure commodité, que par le retour de M. Ernest. Nous croiez-vous si peu sensibles à ce qui vous touche que cette indifference nous puisse plaire? Si vous aviez autant de force que de courage, nous en serions fort en repos; mais étant aussi foible que vous étes, si vous ne voulez pas vous ménager pour vous-même, ménagez-vous pour ne vous pas rendre incapable de suivre Dieu dans le mouvement qu'il vous donne de servir des personnes que vous n'aimez qu'en lui & pour lui d'une maniere si genereuse. J'ai fait voir à Monsieur & à Madame Vaes ce qui les regardoit dans votre lettre. Comme rien ne pouvoit être plus obligeant que la maniere dont vous témoignez reconnoître toutes leurs bontez, vous pouvez bien juger qu'ils l'ont reçue du même cœur dont ils ont fait tout le reste. Ils m'ont prié de vous en bien assurer. Ils sont dans l'affliction d'avoir perdu le plus jeune de leurs laquais, qui étoit bien fait. Ils le trouverent malade, quand nous revinsmes le dimanche au soir. Ils l'ont fait assister temporellement & spirituellement comme si c'eut été leur enfant. Madame ne sortoit presque point d'auprès de son lit. Il a toujours eu grande connoissance, & a fait une confession generale avec bien du sentiment. Le Pere de Hondt & d'autres bonnes gens se sont fort appliqués à lui parler de Dieu pour le disposer à bien mourir; il a donné beaucoup de marques qui font croire que Dieu lui en a fait la grace. Monsieur en a été si touché qu'il en a pleuré. Et pour Madame, sa charité pour ce garçon a été tout à fait édifiante, & les autres valets en ont été fort touchés. Je vous conte tout cela, afin que vous priez Dieu pour de

si bons amis & pour toute leur famille, & que vous les recommandiez aussi à toutes les bonnes personnes de votre connoissance.

Vous direz, s'il vous plait, à notre ami le Docteur, que les Jesuites qui triomphoient de la condamnation des Theses de M. Huygens, ont eu un terrible rabat-joie, quand ils ont reçu de Rome un Decret semblable qui condamne de la même sorte les Antitheses de leur Pere de Vos. Car ils ne peuvent plus dire que ce soit la doctrine de Messieurs de Louvain qui soit condamnée par le premier Decret, puisque ce seroit avoir condamné le *oui* & le *non*, le pour & le contre.

LETTRE CCXCVII.*

A M. DU VAUCEL. *Il lui parle de la detention du frere de M. Guelphe ; des intrigues de l'Iternonce de Brusselles ; d'un Ecrit du Chancelier de Brabant ; des lettres au P. Malebranche ; des mauvaises affaires qu'on faisoit à M. de Wit ; de l'Epitaphe de Mademoiselle Laurin, d'une signature faite à Grenoble.*

LA persécution recommence. Mais Dieu a permis que les persécuteurs aient fait connoître leur mauvaise volonté, sans l'avoir pû executer. M. Guelphe étant avec son frere à la maison de campagne de son beau frere où il étoit allé voir sa sœur, un Exempt avec trois gardes est venu pour l'y prendre; mais comme il y avoit une heure qu'il n'y étoit plus, ils ont emmené son frere, aparemment croiant l'emmener lui même.

C'est

* 28. Octobre 1685.

C'eſt ce qu'on nous manda hier, ſans qu'on nous ait pû dire autre choſe. Et ainſi nous ne ſavons ce qui a pû faire prendre une reſolution auſſi extraordinaire, & auſſi injuſte que celle là. Car eſt-ce un crime digne de la priſon d'avoir demeuré avec moi ? Et ce qui eſt plus ſurprenant eſt qu'il y a 7. ou 8. mois qu'il à fait demander à M. l'Archevêque, s'il ne pouvoit pas être librement à Paris pour travailler à un procès qui lui eſt d'importance, & on avoit répondu qu'il le pouvoit. Il n'a rien fait depuis que ſolliciter ce même procès, & vous voiez ce qui a penſé arriver.

Vous avez bien deviné ſans doute la raiſon que j'ai eue de ne vous point remercier dans ma derniere lettre de l'obligation que nous vous avons de la condamnation des Antithéſes *. C'a été pour ne pas diminuer la reconnoiſſance que j'ai voulu témoigner à M. de S. † Quintin que nous lui en avions, qui auroit été beaucoup moindre ſi j'avois fait entendre par ma lettre qu'il n'auroit fait cela qu'étant preſſé par d'autres.

Les intrigues de l'Internonce ſe decouſent un peu. Le Conſeil privé n'a point été content de l'empreſſement qu'il a témoigné de faire entrer M. Steyaert dans la Faculté étroite, en voulant qu'on levât l'excluſion qu'on lui avoit donnée autrefois auſſi bien qu'à MM. Huygens, Laman, Paſmans, & Hennebel, & que ces quatre demeuraſſent toujours exclus. Par-là il l'y faiſoit entrer certainement. Car il n'y a de ſeculiers que ces cinq Docteurs. Mais le

* Les Theſes du P. de Vos Jeſuite de Louvain.
† Caſſoni.

Conseil, pour rompre les mesures qu'il avoit prises, n'a point voulu que l'election se fît à la S. Jerôme, dernier Septembre. Et on ne desespere pas de faire ensorte qu'on n'ait point d'egard à ses exclusions prétendues, au moins à l'égard de M. Hennebel, à qui on en veut à Rome que pour avoir soutenu dans une These que la jurisdiction des Evêques est de droit divin, comme le soutinrent tous les Evêques d'Espagne dans le Concile de Trente...

Le Chancelier de Brabant a fait un libelle très scandaleux & très calomnieux, où il met son nom en tête avec toutes ses qualitez : *Quo clarissimè*, dit-il, *demonstratur Gabrieliana, Gummarieticæ, ac Macarianæ Triumviralis concordiæ inane conamen, infelix, omen, & heterodoxi dogmatis varios per cuniculos dolosa congeries.* Il y a deux Epitres dedicatoires; l'une au Pape, & l'autre au Cardinal Cibo. On dit qu'il en a envoié un exemplaire à Rome, afin d'avoir la permission de le publier. Mais ce seroit une chose bien horrible, si on la lui donnoit. Car outre les impostures horribles, dont on dit qu'il est rempli, il ne peut être fondé que sur ce sophisme ridicule. Le livre du P. Gabrielis a été condamné une fois à Tolede & deux fois à Rome. Or il y a diverses propositions dans ce livre, qui se trouvent aussi dans celui de M. Huygens *, & dans ceux de M. Havermans †. Donc ces derniers livres doivent passer pour condamnés aussi bien que celui du P. Gabrielis. Voilà les fruits que produisent ces condamnations vagues, & dont on ne dit point la cause. On les aplique à tout ce-que

* Qui s'appelloit Gummare.

† Qui se nommoit Macaire.

que l'on veut, ce qui est le fondement le plus ordinaire des mechans procés que l'on fait à ceux qui soutiennent les veritez les plus saintes, & par où l'on rend suspects d'héresies ou de nouveautez dangereuses les Théologiens les plus pieux & les plus savans, dans l'esprit des Princes & de leurs Ministres, d'où il arrive que les plus capables des emplois ecclesiastiques en sont exclus. Rien ne peut être assurément plus pernicieux à l'Eglise, & cependant ceux qui pourroient aisément remedier à de si grands maux, non seulement ne le font pas; mais servent plutôt à les entretenir: *Non illis imputetur.* J'en prie Dieu; mais assurément il est bien à craindre qu'il ne leur en fasse rendre quelque jour un compte terrible.

Vous devez avoir les cinq premieres lettres*. Je m'en vas donner ordre qu'on vous envoie la 6. pour vous & pour M. de Cassoni. On en envoie en même tems à M. Sluze & à d'autres que je ne sai pas. On m'a fait savoir que M. Sluze a fait une chose bien genereuse, & dont je lui suis bien obligé. C'est qu'aiant apris que les livres contre le systeme ne pouvant entrer à Paris, on avoit peur que le libraire ne voulût pas entreprendre d'imprimer le second livre à ses risques, dans l'aprehension de n'en avoir pas le debit, il a écrit à M. Chaumont qu'il ne falloit pas souffrir qu'il manquât à cela qu'on ne vît un si bel ouvrage & si utile à l'Eglise, & qu'il s'offroit de donner tout ce qu'il faudroit pour l'imprimer. On n'en a pas eu besoin; car Frix veut bien continuer. Il s'en va commencer à imprimer le 2. livre, & ç'a été manque de caracteres neufs, qu'il attend de Hollande de-

* Au P. Malebranche.

depuis 4. ou 5. mois, que cela a tant tardé. Il est vrai néanmoins qu'il n'a pas voulu imprimer les lettres, & qu'il a fallu que ç'ait été à nos dépends ; mais on n'y perdra rien, parce qu'on a trouvé moien d'en faire entrer à Paris.

Un curé de Malines nommé M. de Wit, qui est un homme savant, & qui écrit fort bien en latin, aiant dit quelque chose de contraire aux prétentions de Rome dans un festin de medecins, ces medecins ont été assez lâches pour en donner un témoignage par devant Notaires, qu'un Recolet a fait imprimer dans une These, pour se vanger de ce que M. de Wit avoit fait des remarques contre une autre mechante These de ce Recolet. M. de Wit a fait sur cela un Ecrit intitulé : *Motivum juris*, où il explique ce qu'il avoit dit, & dans lequel il reconnoît qu'il croit que le Concile est au dessus du Pape. L'Internonce a pris feu sur cela, & sur un autre proposition qui n'étoit pas assez expliquée sur ces paroles de l'Evangile : *Tu es Petrus, & super hanc petram &c.* Il a pressé M. l'Archevêque de lui faire son procès. L'Archevêque lui a dit, qu'il falloit auparavant avoir l'avis de la Faculté de Louvain. L'Internonce s'y croiant tout puissant à cause des 4. Docteurs qu'il y a fait entrer, qu'il regarde comme ses créatures, leur a envoié ce *motivum juris* pour le faire censurer. Mais ils se trouvent bien empêchés. Car M. de Wit s'est expliqué devant eux de vive voix. Il leur a déclaré qu'il est du sentiment de l'Eglise Gallicane : qu'il croioit la primauté du Pape comme cette Eglise la croit ; mais que les Peres étant fort partagés sur l'explication de ces paroles, *Et super hanc petram &c.* il ne pensoit pas qu'on fût obligé de croire que la primauté de S. S. étoit fon-

fondée ſur ces paroles. Ils ne voient pas qu'après cela ils le puiſſent condamner : mais ils ſont partagés. Car il y en a qui ſe reduiſent à déclarer que le ſentiment de la Faculté eſt contraire à celui des 4. articles, & d'autres qui voudroient que l'on ne fît rien, étant perſuadés que ce ſeroit le meilleur pour la Cour de Rome, pour ne pas donner occaſion à M. de Wit d'écrire contre eux. Car on dit qu'il eſt bien reſolu de le faire, s'ils font rien contre ſon *Motivum* qui paroiſſe en être la cenſure. On ne ſait ce qui en arrivera. Mais ce que je vous ai dit dans une autre lettre n'eſt que trop vrai. Ces conteſtations font que des Docteurs étudient, & qu'ils aprennent des choſes qu'ils n'auroient peut-être jamais ſues ſans cela.

L'affaire du P. Alexandre ne s'eſt pas paſſée ſi doucement qu'on vous l'a mandé. Le Parlement a fait une verte reprimande au Prieur des Jacobins d'avoir reçu ce Decret de ſon General de la main du Nonce ; & a donné un arrêt par lequel il caſſe ce Decret, & defend de l'exécuter. Tout cela fait voir qu'ils ont grand tort à Rome de ne pas s'accommoder, le pouvant faire d'une maniere honnête & avantageuſe à l'Egliſe & au S. Siege.

La maniere dont on s'y prend pour convertir les Huguenots, a quelque choſe d'irregulier, mais il faut bien que le doigt de Dieu y ſoit. Car ſans cela comment des villes entieres ſe convertiroient-elles ; ceux qui ne le voudroient pas faire n'aiant à craindre ni la mort, ni aucune peine corporelle.

Le Chancelier d'Ecoſſe s'eſt fait Catholique.

La perſecution des Eccleſiaſtiques de Pamiers me paroît une choſe bien horrible. Mais je ſuis encore plus étonné qu'ils ne trou-

vent aucune protection d'où ils en devoient tant attendre, je suis tout à vous.

Vous rirez sans doute de ce que j'ajoute ici. On a mis dans l'épitaphe de Mademoiselle Laurin, * qu'*elle s'est sanctifiée par une vie de retraite, de priere & de charité &c.* Quelques Chanoines de Ste. Gudule se sont scandalisés de ce mot, & ils disent que le Chapitre, ou l'Internonce en ont écrit à Rome, parce que c'est en faire une sainte, ce qui n'apartient qu'au Pape. Vous voiez sans doute combien cela est ridicule, vû même qu'il y a au bas de l'Epitaphe : *Priez pour elle.* On ne l'a fait donc pas *sainte* dans le sens que l'on prend maintenant ce mot ; puis qu'on ne prie pas pour les saints, mais qu'on les prie. *Se sanctifier* est le devoir commun de tous les chrétiens : *Hæc est voluntas Dei*, SANCTIFICATIO *vestra.* Et en S. Jean : *Omnis qui habet hanc spem* SANCTIFICAT *se ipsum, sicut & ille sanctus est.* C'est donc dire seulement qu'elle a vecu en bonne chrétienne.

L'affaire de Grenoble ne s'est pas passée comme on vous l'a dit. Le bon Prélat n'a point empêché de signer †. Il a seulement consenti qu'on ne le fît qu'avec une tête qui a rapport à l'ordre qu'il a établi pour la doctrine de son seminaire, & qui porte ces termes : *Sans deroger en rien ni au droit du S. S. & de Nosseigneurs les Evêques, ni à la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas.* Mais cela n'a pas empêché

* C'étoit une Demoiselle de condition qui demeuroit à Brusselles, où elle est morte.

† Il veut parler des signatures d'un certain Acte des Peres de l'Oratoire.

péché que deux ou trois n'aient refusé absolument de signer, & ils ont eu raison. Car il y a bien d'autres choses qui ont dû porter ceux qui ont de la lumiere & de la conscience à ne prendre aucune part à un si méchant acte. Cependant on ne sait pas si on se contentera de ces souscriptions modifiées, comme ont été aussi celles de quelques autres maisons. Car M. l'Archevêque s'est déclaré expressément contre toute explication que l'on voudroit ajouter.

LETTRE CCXCVIII. *

A M. DU VAUCEL. *Il lui parle de l'affaire du P. Hazart ; des intrigues de l'Internonce de Bruxelles ; de l'*Amor pœnitens *; & de ce qui se passoit en France au sujet des Huguenots.*

NOus avons reçu votre lettre du 8. J'ai bien de petits faits à vous écrire, mais je les abregerai, parce que je n'ai pas beaucoup de tems.

1. Le Prince à qui j'avois envoié un *Factum* † en a été touché, & a cru devoir écrire au Pere Hazart une grande lettre, dont il m'a envoié la copie, pour le porter à se retracter; & il me promet de m'envoier aussi la reponse qu'il recevra de ce Pere, qu'on n'a pas lieu d'esperer qui vaille rien, mais peut-être que le

* 28. Decembre 1685.

† Le premier des *Factums* pour les Petits Neveux de Jansenius contre le P. Hazart : il a été suivi de trois autres que l'on trouve tous à la fin du 8. Tome de la Morale Pratique sous le titre géneral de *Refutation du Roman diabolique de Bourg-fontaine*.

Prince vous aura mandé la même chose & envoié la même lettre.

2. Le *Factum* est ici parfaitement bien reçu, M. l'Internonce n'ose s'en plaindre; mais on ne voit pas qu'il en soit plus disposé à nous rendre justice, quoiqu'il dise toujours qu'il nous donnera des juges, en même tems qu'ils refuse de nous donner ceux que nous avons demandés, qui sont l'Archevêque de Malines, l'Abé du Parc, & un autre Abé d'ici autour, ce qui est contre l'ordre. Car il me semble qu'à Rome on met toujours au bas de ces sortes de requêtes *fiat ut petitur*. Et il semble qu'il est obligé de faire ici la même chose, en reservant à celui contre qui on demande des juges à suspecter ceux qu'on auroit pris, s'il y avoit contre eux de justes causes de suspicion. Sachez un peu, s'il vous plaît, si ce n'est pas ainsi qu'on en use à Rome, & qu'on en devroit user ici. Et sachez aussi si au cas que le credit des Jesuites seroit cause que les parens de M. Jansenius ne pourroient obtenir une sentence raisonnable, & qu'ils fussent obligés d'en apeller, ils ne pourroient pas s'adresser droit à Rome pour avoir de nouveaux juges, au lieu de s'adresser à M. l'Internonce qui a donné tant de marques par toute sa conduite qu'il ne tendoit qu'à favoriser le P. Hazart.

3. M. l'Internonce est venu à bout de faire entrer M. Steyaert dans la Faculté étroite. Il a cru par là avoir un homme habile qui pourra soutenir les pretentions de la Cour de Rome; les autres qu'il y a fait entrer n'aiant pas assez d'esprit ni de doctrine, comme il le reconnoît lui-même, pour rien faire qui vaille sur cette matiere. Vous en jugerez par la censure qu'ils ont faite contre M. de Wit, sur la-

quelle

quelle un François * a fait une piéce imprimée à l'Isle avec permission & approbation que je vous envoie. Elle est bien reçue ici, & la censure fort meprisée.

4. M. l'Internonce aiant été si heureux jusques ici dans tout ce qu'il entreprend, cela lui donne courage de faire de nouvelles entreprises. Mais en voici une nouvelle si exorbitante, qu'il n'y a pas d'aparence qu'elle lui réussisse. Le Doienné de la Metropolitaine étant vacant par la demission volontaire du Doien, qui est extrémement vieux, il a prétendu qu'il pourroit faire par ses intrigues qu'on n'y pût nommer personne sans l'agrement du Pape. Pour en venir à bout, il a proposé à M. l'Archevêque, qui doit presider à l'éléction, de differer deux mois jusqu'à ce qu'il pût en écrire à Sa Sainteté, afin qu'on ne fît rien en cela qui lui pût être desagréable; & comme M. l'Archevêque lui eut temoigné que cela ne se pouvoit, & que les Chanoines qui devoient élire avec lui auroient sujet de trouver mauvais un aussi long délai, M. l'Internonce ne s'est pas rendu, mais étant retourné chez lui il a fait de nouvelles instances par une lettre, dont je vous envoie la copie. Vous y remarquerez sur tout la fin, où d'une part il veut rendre le Pape maitre de cette collation, en flatant M. l'Archevêque que s'il lui veut nommer quelqu'un qu'il desire qui soit Doien, il travaillera auprès du Pape à ce que le Doienné lui soit conferé; & il met de l'autre une con-

* Lui même; la Piéce a pour titre : *Jugement équitable sur la censure faite par une partie de la Faculté étroite de Théologie de Louvain, le 3. de 1685.*

condition à cela, qui est que ce nommé donne les temoignages qui seront jugés nécessaires de sa soumission envers le S. Siege. On est comme assuré que M. l'Archevêque lui repondra, comme il doit, & il l'auroit déja fait sans ses occupations des Ordres & des Fêtes. Je ne crois pas que cette entreprise soit aprouvée à Rome. Car M. l'Archevêque sera obligé d'en parler au Conseil d'Etat, qui trouvera certainement fort mauvais, qu'on veuille ainsi ruiner ce qui reste encore d'élections dans le païs, & se rendre maitre par cette nouvelle Inquisition, d'exclure qui l'on voudra des Bénefices, & peut être même des charges.

5. Le Sieur du Bois se fait connoître de plus en plus. M. van Viane & lui sont Proviseurs d'un Collége, dont un Chanoine de S. Pierre qui s'est le plus efforcé de le faire Doien; est Président. Ce Président est accusé de crimes d'incontinence, dont on a des preuves, & de plus d'avoir fort mal administré les biens du college. C'est ce qui a porté les Proviseurs à le vouloir depossеder. Le Sieur du Bois qui y doit travailler aussi bien que M. van Viane, & un troisieme qui est Proviseur de la part des fondateurs, est convaincu de prévarication dans sa charge, en s'entendant avec l'accusé, & lui donnant des conseils pour éluder les poursuites que l'on fait contre lui. Cela s'est découvert par un billet qu'il a écrit à cet accusé, que l'accusé a laissé tomber de sa poche, & qu'on a entre les mains. Vous en aurez ici la copie. Voilà quels sont les gens qui sont les zélés pour les pretentions de la Cour de Rome. Cette affaire éclatera. Car on est resolu de le pousser en justice, & de le faire condamner comme un prévaricateur.

6. L'e-

6. L'exemple des Donatiſtes peut autoriſer ce qu'on a fait en France contre les Huguenots, en ce qui eſt des pertes temporelles qu'on leur fait ſouffrir par les logemens de guerre, & le banniſſement des Miniſtres. Car les loix Imperiales n'alloient pas ſeulement à reprimer la violence des Circoncellions & à les punir: mais à éteindre entierement cette ſecte, en condamnant les particuliers, qui ne rentreroient pas dans l'Egliſe Catholique à de groſſes amendes, & en banniſſant les Evêques, les Prêtres & tout le reſte du Clergé, qui ne renonceroient pas au ſchiſme. Voiez les deux lettres de S. Auguſtin, l'une à Vincent, & l'autre au Comte Boniface, qu'on a imprimées à Paris à part, de la traduction de M. du Bois avec une fort belle Préface. Je ne doute point qu'on n'en ait envoié à Rome, & qu'il n'y en ait au moins chez M. l'Ambaſſadeur.

7. On donne la 2. édition de l'*Amor pœnitens*. Mais il y a longtems que l'autre (c'eſt le livre de M. Queras) que l'on voudroit que l'on differât, eſt publié. Nous n'en avons jamais été les maitres. Et après tout je doute qu'on y touche. On fait trop le peu de cas que l'on fait en France de ces prohibitions; & de plus ce livre ne contient que ce qui ſe ſoutient tous les jours en Sorbonne.

On reçut hier un billet d'un Eccleſiaſtique très bien intentionné, qui eſt auprès de M. d'Arras, par lequel il mande que le Prelat lui avoit ſouvent promis d'aprouver le livre de M. de Caſtorie, quand il l'auroit lû, mais qu'il lui a enfin donné pour derniere reponſe qu'il ne pouvoit pas l'aprouver, parce qu'il avoit apris *que ce livre avoit été envoié à Rome pour y être examiné, & qu'ainſi étant incertain quel en ſe-*

rait

roit le fort, il n'avoit garde d'approuver ce qui seroit peut-être censuré; qu'il attendoit le jugement qui en seroit porté là pour regler le sien; & que si dans une semblable conjoncture il agissoit d'une autre sorte, il pourroit être qu'il exposeroit son honneur. Je vous avouë, dit sur cela l'auteur du billet, *que cette reponse après tant de delais & des remises me deplût extrêmement.* Cependant cet Evêque passe pour un des meilleurs. Faites vos reflexions là dessus : il y en a bien à faire.

9. Ce seroit une chose bien scandaleuse si on donnoit atteinte au livre d'un Evêque qui travaille pour éteindre le schisme. Cela donneroit de grands avantages aux Ministres refugiés en Hollande & au Sr. Jurieu, qui a fait un livre enragé qui a pour titre : *Reflexions sur la cruelle persécution que soufre l'Eglise reformée de France avec un examen des prétendues calomnies, dont le Clergé se plaint au Roi.* Voici un échantillon de ses emportemens : *Il est vrai que vous adorez le Pape d'une adoration qui n'est due qu'à Dieu. Comment osez-vous nier qu'on ne l'ait traité de Dieu & de Majesté divine, de vice-Dieu, de Dieu en terre dans le Concile dernier de Latran ? N'est-ce pas dans ce même Concile qu'on l'a apellé le Seigneur des Seigneurs, très prudent & très-sage, que tout le monde adore ? Avez-vous dit anathéme à ce Conciliabule, qui contient des blasphémes si enormes ? Ces endroits sont-ils marqués dans vos indices expurgatoires, & dans celui que tout nouvellement le très-saint, très-devot, très-pur & très-chaste Prelat Archevêque de Paris vient de publier pour exterminer de la France les livres dangereux ?*

LET-

LETTRE CCXCIX.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la revocation de l'Edit de Nantes ; l'affaire de M. de Wit ; & sa dispute avec le P. Malebranche.*

VOus aurez su sans doute avant que de recevoir cette lettre, la grande nouvelle de la declaration du Roi, par laquelle il casse l'Edit de Nantes, & ôte tout exercice public ou particulier de toute autre Religion, que de la Catholique Romaine, ne donne que neuf mois aux Ministres pour prendre parti, ou de se convertir, ou d'être bannis pour toujours du Roiaume ; mais on assure à ceux qui se convertiront une pension plus forte du tiers que celle qu'ils avoient étant Ministres, & qui passera à leurs veuves. En vertu de cette Déclaration le Temple de Charenton fut fermé dimanche dernier ; & ce même jour il n'y a gueres d'Eglises dans Paris, où il n'y eût plusieurs abjurations. Trente à S. Sulpice, six à S. Gervais, dix aux Jesuites de la rue S. Antoine, & ainsi du reste. Ce sont les termes de la lettre que je reçus hier au soir.

Je vous ai écrit, ce me semble, de l'affaire d'un Curé de Malines nommé M. de Wit, que l'Internonce a entrepris pour quelques discours contraires aux pretentions de Rome. J'ai cru que vous seriez bien aise de voir l'écrit qu'il a fait sur la proposition sur laquelle on lui faisoit plus de peine, qui est que ces paroles, *Tu es Petrus & super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam*, ont été dites personnellement à S.

* 20. Octobre 1685.

à S. Pierre. Les créatures de l'Internonce qui ſont dans la Faculté étroite (c'eſt-à-dire les trois docteurs qu'il y a fait entrer il y a un an ou deux à l'excluſion des plus habiles) ne ſavent plus où ils en ſont, ne ſe voiant pas en état de condamner cette propoſition ainſi expliquée, qui eſt en termes exprès de Janſenius de Gand.

Il faut que ceux qui diſent qu'il ſeroit à ſouhaitter que je m'appliquaſſe à quelque choſe de plus important que n'eſt la refutation du P. Malebranche, ne ſachent pas de quoi il s'agit. Ils ſe ſont laiſſé prevenir de cette fauſſe opinion, que dans la diſpute que j'ai avec ce Pere, il ne s'agiſſoit preſque que des matieres philoſophiques. Il eſt vrai que c'eſt par là que j'ai commencé à le refuter, & je ne m'en repens pas: car cela a fait de très-bons effets; ces dangereux paradoxes étant principalement appuiés ſur la reputation qu'il avoit d'être un très-habile philoſophe, qui raiſonnoit fort bien; & c'eſt ce qu'on lui a fait perdre en faiſant voir les abſurditez, où il s'eſt jetté pour ſoûtenir cette ridicule prétention qu'on ne ſauroit voir qu'en Dieu les corps que Dieu a créés. Cependant tout extravagant que cela ſoit, je connois des perſonnes de très-bon eſprit, qui avoient donné dans ce ſentiment; s'étant laiſſé éblouir par une nobleſſe d'élocution, qui fait recevoir favorablement ce qu'il dit, & un certain air de ſpiritualité, dont il revêt toutes ces folies.

Mais il ne s'agit plus de cela. Il s'agit de matieres très théologiques & très importantes. Car n'eſt il point important de ſoutenir la foi catholique de la providence de Dieu contre un homme qui la detruit ſans que bien des

gens

gens s'en apperçoivent ? C'eſt ce que j'ai fait dans le 1. livre ? N'eſt-il pas important de ruiner cette maxime Epicurienne, qu'on eſt heureux en jouiſſant des plaiſirs des ſens ? C'eſt encore ce qui eſt traité dans le 1. livre. Le 2. & le 3. ſeront de l'ordre de la grace, où on établit les plus grandes veritez de la prédeſtination & de la grace, & on combat de fort grandes impietez contre la perſonne de J. C. Cela n'eſt-il point théologique & très-important ? Vous verrez auſſi par la 5. & la 6. lettre, & encore plus par la 7. que vous recevrés la ſemaine qui vient, que l'on prend occaſion des nouveautés prophanes de ce Philoſophe Théologien, de dire des verités qu'il eſt très-important de renouveller, & que l'on ne trouveroit pas bon que l'on dît, ſi on le faiſoit de propos deliberé dans un livre qui fût fait exprès pour cela. Croiez moi, mon très cher ami, je ne ſai pas à quoi Dieu voudra que je m'aplique, quand cela ſera fait, ni s'il ne ſera point tems que je me repoſe pour ne penſer plus qu'à me diſpoſer à la mort ; mais je ſuis perſuadé que je n'ai gueres fait de choſes, où j'aie eu plus de ſujet de croire que Dieu m'avoit appellé, & qu'il vouloit que je rendiſſe ce ſervice à l'Egliſe.

LET-

LETTRE CCC.*

A M. DU VAUCEL. *Sur ce qu'on eut voulu qu'il eut cessé d'écrire contre le P. Malebranche, pour repondre au Ministre Jurieu.*

JE reçus mercredi votre lettre du 13. Octobre où vous me marquez encore que M. de S. Quintin † souhaitteroit que je laissasse là le Visionnaire, qu'il ne croit pas digne de m'occuper si longtems, & qu'étant fort indigné du livre de Jurieu, il pensoit qu'il seroit bon d'y repondre. Je reçus aussi hier au soir une lettre du Prince par laquelle il me mande *qu'il savoit de science certaine que mes amis plus intimes souhaitteroient que j'eusse achevé la dispute avec le P. Malebranche, & que je m'appliquasse à tout autre, & à de plus claires & plus intelligibles matieres.*

Je vous ai déja écrit sur ce sujet, mais je crois le devoir faire encore aujourd'hui. Car j'ai de la peine de voir que des personnes que j'estime infiniment, se trompent en cette rencontre, & jugent fort mal, à ce qu'il me semble, de ce qui est vraiment important pour le bien de l'Eglise & de la Religion.

Je croirois mon tems très mal emploié de repondre au livre de Jurieu qui a pour titre: *L'Esprit de M. Arnauld.* Ce n'est qu'un ramas de faits ou tout-à-fait faux ou deguisés, ou veritables. Que pourrois-je dire sur les faux, sinon que ce ministre est un menteur & calomniateur &c.? Ttouve-t-on que ce soit là un emploi

* 2. Novembre 1685.
† M. Cassoni.

ploi qui soit digne de moi ? Que devrois-je faire sur les deguisés ? Lui repeter les mêmes injures ou separer ce qu'il y auroit de vrai d'avec ce qui seroit faux ? Ne seroit-ce pas une belle occupation & bien agréable, & dont l'Eglise retireroit bien du fruit ? Mais que faire des faits scandaleux que le monde ne doute pas qui ne soient véritables & qui regardent des personnes qualifiées ? Faudra-t-il que sur ceux là même je crie à l'imposteur ? C'est ce que je ne ferois pas pour un Roiaume. Car je n'ai su encore ce que c'étoit que de parler contre ma conscience, & je ne commencerai pas si tard à apprendre à me servir d'un langage que je n'entends point. Cependant si je n'avois rien dit de ces histoires, ceux qu'elles concernent m'en auroient su fort mauvais gré, & se seroient plains avec quelque couleur que j'aurois par là donné un grand avantage contre eux à ce violent déclamateur qui n'auroit pas manqué de prendre mon silence pour preuve de la verité de ces faits. Je vous avoue donc, mon cher ami, que j'ai été fort surpris qu'on ait pû croire que la refutation de ce livre fût une occupation plus avantageuse à l'Eglise & plus digne de moi, que ce que j'écris contre le P. Malebranche. Des Théologiens très-habiles, très-intelligens & très-pieux en jugent bien autrement.* C'est un Evêque des plus savans de France qui m'a pressé de m'appliquer à ce travail aiant cru d'une part qu'il étoit fort important de ne point laisser prendre cours à une nouvelle Philosophie ou Theologie pleine d'un grand nombre de très-grandes erreurs, & qui de l'autre s'est persuadé qu'il se trouveroit diffi-

* M. l'Evêque de Meaux (Bossuet.)

difficilement d'autres perſonnes qui euſſent tout ce qu'il faudroit pour combattre cet auteur par ſes propres principes, découvrir toutes ſes erreurs qui ſont ſouvent aſſez cachées, rendre inutiles ſes fauſſes ſubtilitez, & empêcher que ces élocutions nobles & ſon air de ſpiritualité n'impoſe au monde. Je ne doute point qu'il n'ait en cela trop bonne opinion de moi. Mais ce qui paroît certain, eſt que ſi ſans avoir égard à notre ancienne amitié, je n'euſſe pris la reſolution de le refuter, ſes livres ſeroient demeurés ſans réponſe, & que tout pleins d'erreurs qu'ils ſont, ils auroient corrompu beaucoup d'eſprits qui ſe ſeroient laiſſé emporter à beaucoup d'opinions dangereuſes, dont ils n'auroient pas découvert le venin, & ce qui les auroit encore fait recevoir plus facilement, eſt qu'il affecte en pluſieurs endroits de faire croire que ſon deſſein eſt d'écrire contre les Janſeniſtes & contre les libertins. Mais c'eſt, dit-on, que l'on ſouhaitteroit que j'écriviſſe ſur des matieres plus claires & plus intelligibles. Il me ſemble que c'eſt tout le contraire. Car il y a bien des perſonnes qui peuvent écrire, & qui écrivent en effet d'une maniere très-édifiante ſur ces matieres plus claires, mais il y en a pas tant qui puiſſent éclaircir celles qui ſont un peu obſcures, & qu'on a d'autant plus de neceſſité de traitter, que cette obſcurité cache des erreurs très-pernicieuſes, & qui pourroient faire beaucoup de tort, ſi on ſouffroit qu'elles ſe répandiſſent. C'eſt néanmoins une prévention mal fondée de croire que ce que j'écris contre cet auteur, n'eſt preſque pas intelligible, au lieu que je le crois proportionné à l'intelligence de preſque tout le monde, pourvû qu'on le veuille lire avec un

peu

peu d'attention ; & il seroit facheux que le public fût persuadé du contraire. Car c'est le moien que la plupart des gens negligent de voir des livres qu'ils s'imaginent ne pouvoir entendre. Et ainsi, Monsieur, je vous supplie de n'en point donner cette opinion à ceux avec qui vous avez correspondance, & de l'ôter à ceux qui l'auroient....

LETTRE CCCI.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la condamnation que l'on continuoit de faire à Rome de plusieurs propositions tirées de bons livres sur le livre* de la Frequente Communion; *la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon ; & l'admission de M. Steyaert dans la Faculté étroite de Louvain.*

JE vous avoue, Monsieur, que je ne reçois gueres de vos lettres qui ne m'affligent. Est-il possible qu'on ait si peu d'amour pour l'Eglise qu'on ne considére point le mal qu'on lui fait par des condamnations vagues de propositions tirées des meilleurs livres, & détachées de ce qui les peut éclaircir, qui ne peuvent que fournir des armes à des brouillons pour rendre suspects les plus gens de bien, & décrier les plus saintes maximes de la morale chrétienne ? Est-ce là ce qu'on attendoit d'un si beau commencement ? Veut-on laisser ruiner tout ce qu'on a fait de bien par la censure des 65. propositions ? On avoit fait esperer que l'on continueroit d'en proscrire d'autres non moins méchantes. Et aujourd'hui ceux qui pour-

* 29. Novembre 1685.

pourroient donner de bons avis pour la reformation de beaucoup d'abus, ne se trouvent occupés qu'à empêcher que la verité ne soit condamnée. Mais c'est à quoi je ne me saurois appliquer. J'ai cru ne travailler que pour Dieu & pour l'Eglise en faisant le livre de la Frequente Communion. On en voit presentement le fruit en France, où il est universellement approuvé, les Jesuites même prêchent aujourd'hui, sur tout à Paris, d'une maniere assez conforme à la doctrine des SS. PP. qu'on y a expliquée, quoique d'abord ils se fussent élevés contre avec des emportemens furieux, & qu'ils eussent tâché de le faire condamner à Rome, où après un long examen il fut jugé ne meriter aucune censure. C'est à quoi je m'en tiens, & je ne m'engagerai pas à l'âge où je suis, à un travail aussi ingrat qu'est celui de dissiper toutes les chicaneries, que la malignité poura trouver pour faire donner quelque atteinte à quelques mots de ce livre, ou mal entendus ou pris de travers. Dieu peut permettre que ce mal arrive. Il permet bien d'autres choses dans sa colere, dont on a sujet de gemir, mais je ne crois pas qu'il demande de moi qu'après de 74. ans je fasse l'Apologie d'un ouvrage que j'ai fait à 30. avec l'approbation des plus habiles gens de tout un Roiaume, & qui paroît avoir eu depuis beaucoup de benediction. Si tout cela ne touche pas ces censeurs; je n'y puis que faire. Ils se feront plus de mal qu'à moi.

Je ne suis pas moins affligé de ce que vous mandez du P. Mellini, qu'il ne sera point Archevêque d'Avignon, parce que le Pape qui l'a nommé à cet Archevêché, n'a pas voulu lui commander de l'accepter, pour satisfaire à une

une régle des Prêtres de l'Oratoire de S. Philippe, de ne point accepter d'Evêché que par un commendement exprès du Pape. Si le Pape aiant su cela, a continué de l'y nommer, je suis de l'avis de ceux qui ont jugé que cela suffisoit pour dispenser de cette regle. Mais après tout, puisque d'autres étoient d'un sentiment contraire, que coutoit à S. S. de faire ce commandement pour un si grand bien de l'Eglise? Le nouvel Evêque * a sujet d'en avoir bien de la douleur, & j'en ai bien pour lui. Mais ce que vous nous avez mandé de tant de petites grivelées, fait bien voir que l'Eglise est encore plus mal traitée par ce qu'on appelle les puissances spirituelles que par les temporelles.

M. l'Internonce a tant fait par ses intrigues que M. Steyaert † que l'on fait être l'Auteur du livre *De libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, remplira la huitieme place de la Faculté étroite. Il seroit trop long de vous expliquer comment cela s'est fait. Il vaut mieux vous dire que ce Docteur, qui a beaucoup d'esprit, a fait depuis peu deux Theses de Morale conformement à la censure des propositions condamnées par Alexandre VII. & Innocent XI. mais qu'il est entêté pour faire valoir l'*in proprio sensu ab autoribus intento*, des Bulles contre Baius & contre Jansenius, & que c'est ce qu'il a declaré au commencement & à la fin de ces Theses, où il a blâmé M. Huigens sans le nommer, & le taxe d'imprudence pour n'avoir

* M. de Vaison.

† C'est ainsi qu'on le croioit alors; mais on a su depuis que l'auteur de ce livre étoit M. Charlas Prêtre du Diocese de Pamiers, qui le composa secretement à Rome.

voir pas voulu diſtinguer *ſuam ſanam doctrinam* des propoſitions condamnées *in ſenſu ab autoribus intento*, par où il ſemble qu'il ſe declare pour la doctrine de MM. de Louvain touchant la grace, mais qu'il prétend avoir trouvé quelques nouvelles chicaneries pour faire voir que Janſenius a enſeigné autre choſe. Et en effet dès qu'il étoit à Rome, il fit un petit Ecrit pour prouver cela, dont une copie étant tombée entre les mains de M. van Viane, il le donna à M. Nicole pendant qu'il étoit en ce païs-ci, qui y répondit très-ſolidement par un écrit que perſonne n'a encore vû que M. van Viane *. On ne doute point que M. l'Internonce ne faſſe bien valoir le ſervice qu'il a rendu au S. S. en mettant dans la Faculté étroite un Docteur ſi zélé pour les prétentions de Rome ; & qu'il n'ait par là une indulgence pleniere de tout ce qu'il peut y avoir de dereglement dans ſa conduite.

LETTRE CCCII. †

A. M. DU VAUCEL. *De ſes livres contre le P. Malebranche ; d'une Hiſtoire du Janſeniſme ; d'une Theſe des Jeſuites de Louvain contre P. R. de la révocation de l'Edit de Nantes.*

JE vous ſuis bien obligé, Monſieur, d'avoir fait entendre à ces MM. que le travail de votre ami contre le Philoſophe Théologien n'eſt

* Il a été imprimé depuis, & a pour titre : *Diſquiſitio &c.*

† 13. Decembre 1685.

n'est pas si peu important qu'ils le pensoient. Ils en ont dû être persuadés par la Dissertation, qui est une matiere très Théologique & très belle, & depuis par le 1. Tome contre le systéme. La plupart des lettres sont aussi de cette nature, sur tout les dernieres, attendez-vous néanmoins que la 8. & la 9. seront abstraites, parce que j'ai été obligé de me justifier contre la plainte qu'il fait que je lui ai imputé de faire Dieu corporel. Cependant je vous dirai qu'il a été très-avantageux pour la verité que j'aie commencé à le combattre par le livre des *Idées*. Car c'est ce livre & la *défense* qui l'a suivi, qui lui ont fait perdre sa reputation de grand Philosophe, sur laquelle étoit appuiée la créance qu'on avoit en lui-même pour les matieres Théologiques, & qui ont été cause qu'il n'a plus été estimé de M. le Prince, de M. de Chevreuse, & d'autres personnes de très bon esprit, qui avoient témoigné jusques là faire beaucoup de cas de lui.

Mais ce qui empêchera qu'on ne tire beaucoup de fruit de ce qu'on fera contre ce systéme si plein d'erreurs, est l'entêtement où on est toujours de ne point laisser entrer à Paris tout ce qui vient de moi, de quelque nature qu'il puisse être. Car ce n'est point à la doctrine qu'on trouve à redire, c'est à la personne. On auroit eu honte autrefois d'une si odieuse vexation : mais aujourd'hui le phantôme du Jansenisme autorise tout, & justifie tout. Dieu le pardonne à ceux qui l'entretiennent, ou qui ne detruisent pas, le pouvant si aisément, cette source inépuisable d'injustices & de calomnies. Un livre qui en est rempli d'une maniere horrible, est prêt de paroître. C'est une histoire du Jansenisme. Nous ne savons si c'est la

meme qui avoit été arrêtée a Lion, & qu'on a trouvé moien de faire imprimer ailleurs, ou si c'en est une autre qui lui ressemble. Mais ceux qui en ont vû quelque chose disent, que c'est un amas effroiable de mensonges & d'injures contre M. Arnauld; & qu'on y conclut qu'il faut exterminer les Jansenistes sans les écouter; comme on a fait en France les Calvinistes. Il y a apparence que les auteurs de cette belle piéce ne manqueront pas de l'envoier à Rome, & il n'y a gueres de lieu de s'attendre qu'on l'y condamne. Ce n'est plus la mode d'y condamner les méchantes choses. Ce sont les bonnes qui courent au moins grande fortune d'y être censurées. Le livre du P. Hazart plein de tant d'erreurs Pelagiennes y a-t-il encore reçu la moindre atteinte? Et y a-t-on rien fait contre les ouvrages du Philosophe, qu'on appelle fanatique? Quelles peines au contraire n'a-t-on point eues pour empêcher la censure de l'*Amor pœnitens*, l'un des meilleurs livres qui aient été faits depuis trois ou quatre siecles? Et l'on voudroit que je quitasse tout pour défendre devant de tels juges une proposition du livre de la Frequente Communion, approuvé par tant d'Evêques; contre les chicaneries de quelque esprit bouru! Je vous supplie, Monsieur, de m'en dispenser. C'est bien plutôt fait de n'avoir aucun égard à tout ce qu'on peut faire de bien ou de mal dans un tribunal si peu équitable & si peu éclairé.

Mais il faut passer à un autre discours. Que diriez-vous d'un Religieux & d'un Prêtre, qui auroit l'ame assés noire pour representer comme une chose douteuse & problematique, si MM. de P. R. n'aiant écrit que depuis quelques années contre les hérétiques, avec qui il sembloit

qu'ils

qu'ils ne fussent pas mal, l'ont fait dans un vrai dessein de combattre leurs héresies, ou seulement comme par jeu & pour couvrir l'intelligence qu'ils auroient avec eux? N'est-il pas vrai que vous avez de la peine à croire que cela puisse être? Lisez donc ces paroles d'une These soutenue au College des Jesuites de Louvain le 27. de Novembre dernier, le P. Reux President, & trois jeunes Jesuites la soutenant. C'est dans un article qui a pour titre: *Digressio* 13. & qui commence ainsi:

Paucis tantùm abhinc annis à Portu-Regio lacessi cœpta est, aliàs non valde infensa, Geneva.

Ce sont les deux premieres calomnies. L'une qu'il n'y a que peu d'années qu'on a écrit à P. R. contre les sentimens de Geneve: l'autre, qu'avant cela il paroissoit qu'on n'étoit pas trop mal avec Geneve. Voici les deux autres.

Cogitari potest (c'est comme on parle de ce qui est douteux & incertain) *tam laudato conatui non defuisse sinceram intentionem, quidquid suis non destituti rationibus aliter suspicentur aliqui.*

Il ne faut point de commentaire pour faire comprendre combien cette maniere de calomnier les gens de bien est diabolique. Il n'y a point de sainteté qu'on ne puisse rendre suspecte d'hypocrisie par un tour semblable. M. Pavillon Evêque d'Alet a travaillé pendant près de 40. ans avec une vigilance infatigable au reglement de son Diocése. On peut penser, dira-t-on, qu'il l'a fait avec bonne intention & un vrai desir de servir Dieu, quoique quelques uns qui ont leurs raisons, *suis non destituti rationibus*, supçonnent qu'il ne l'a fait que par un esprit de vanité. On pourra aussi par un

artifice ſemblable inſinuer les plus abominables erreurs. Car qui empêchera qu'on ne diſe : On peut penſer que quand l'homme meurt, il n'y a que le corps qui meure & que l'ame demeure vivante, quoique d'autres qui ont auſſi leurs raiſons, *ſuis non deſtituti rationibus*, croient que l'ame meurt auſſi bien que le corps.

Mais quelles raiſons pourroit-on avoir, ſinon de la nature de celles que font aiſément trouver la malignité & l'envie, de ſoupçonner MM. de P. R. d'avoir écrit contre les héretiques par colluſion avec eux, & non par un vrai deſſein de les convertir. L'auteur des Theſes fait voir lui-même par le ſeul exemple qu'il apporte de ces écrits de MM. de P. R. qu'il n'y a rien de plus fou que cette penſée. Il ne faut que l'écouter : *Igitur infinitis libellis accuſata meritò fuit Calviniana juſtitiæ inamiſſibilitas ; immerito traducta Ethica, quantumvis in ſpeciem rigida, huic juncta dogmati, mores, ſi excuteretur, non laxatura tantùm, ſed funditùs perditura.*

C'eſt donc ce qu'on a fait contre le dogme de l'inamiſſibilité de la juſtice dans le livre du *Renverſement de la morale*, & quelques autres qu'on a fait enſuite, que ce Jeſuite donne pour exemple d'un combat de MM. de P. R. contre les Calviniſtes qu'il dit que quelques uns ſoupçonnent, *ſuis non deſtituti rationibus*, n'avoir été qu'une eſpece de colluſion & de feinte, & non un combat à outrance contre l'héreſie dans le deſſein de la detruire, pour ſauver ceux que la naiſſance a engagés dans le parti héretique, en leur faiſant voir en quelles erreurs abominables leurs miniſtres les ont jettés. On peut juger ſi c'eſt de la ſorte que les Calviniſtes ont pris ce combat par la maniere

niere dont le Jesuite en parle lui-même.

Sensère tandem politis licèt stylis inflicta sibi vulnera Calviniani, nec ad tot Philippicas potuerunt tacere diutiùs.

Ils n'ont donc pas crû qu'on s'entendît avec eux, puisqu'ils ont senti les plaies qu'on leur faisoit. Et ils n'ont pas pris pour un jeu des pieces que ce Jesuite apelle des *Philippiques*, dans le dessein apparemment de décrier ces livres comme étant trop aigres; mais c'est ce qui fait d'autant mieux voir que ce seroit donc la plus grande de toutes les impertinences de soupçonner l'auteur de ces livres, de s'entendre avec les Calvinistes, d'être de leurs amis & de n'avoir pas envie de leur faire grand mal, lors même qu'il écrit contr'eux.

Il témoigne ensuite approuver la maniere, dont il suppose que les Calvinistes ont répondu à M. Arnauld, quoique cette réponse soit la chose du monde la plus extravagante, soit que les Ministres s'en soient servis ou ne s'en soient pas servis : *At enim, inquiunt, exprobari ista nobis ab aliis possunt pontificiis, à Jansenianis non possunt. Justitia enim perdi nescia consequitur mortem Christi pro prædestinatis duntaxat obitam. In illo autem capite Claudio reipsâ consentit Arnaldus. Discrimen enim merè vocale est, quod à Christo pro justis non perseverantibus apud Jansenianos, non apud Calvinianos, mortuo, toties accersitur. Ita illi.*

Quoique les Ministres raisonnent d'ordinaire fort mal, quand ils entreprennent de persuader que de savans Catholiques sont de même sentiment qu'eux, on ne sauroit croire néanmoins qu'il y en ait aucun qui ait des choses aussi extravagantes que ce Jesuite leur fait dire ici.

Car M. Arnauld a convaincu les Calvinistes de trois sortes d'héresies dans le livre du Renversement de la Morale.

La 1. Qu'il n'y ait de justifiés que les seuls élus.

La 2. Que ceux qui ont été une fois justifiés ne déchéent jamais de l'état de la justification, quoiqu'il puisse arriver, & qu'il arrive souvent qu'ils tombent en de forts grands crimes, tels que sont l'adultere, l'homicide, l'idolatrie, le renoncement de J. C.

La 3. Que tous ceux qui sont justifiez par la foi, savent certainement, & même de foi divine, qu'ils le sont, & qu'ils seront sauvéz.

Or ne faudroit-il pas que les Calvinistes eussent renoncé au bon sens pour pouvoir dire que ces trois erreurs leur peuvent être reprochées par d'autres catholiques, mais non par les disciples de S. Augustin qui soutiennent que J. C. est mort pour tous les hommes géneralement, quant à la suffisance du prix; qu'il est mort non seulement suffisament, mais efficacement pour tous ceux qui reçoivent des graces qui sont le prix de sa mort, tels que sont les fidelles, & ceux mêmes d'entre les justifiés, qui ne perseverent pas; & qu'il est mort d'une maniere plus particuliere pour le salut des élus.

Car de cela seul qu'ils reconnoissent qu'il y a des justifiez qui ne perseverent pas, pour lesquels J. C. est mort, ils ont autant de droit que les Molinistes, de reprocher aux Calvinistes comme une héresie manifeste ce qu'ils enseignent, qu'il n'y a de justifiés, que ceux qui perseverent, & qui par consequent sont élus. Et c'est sur quoi M. Arnauld leur a prouvé par presque tout le 8. livre du Renverse-

ment de la Morale, que c'étoit une hardiesse inconcevable d'avoir osé dire que S. Augustin dans ce point étoit entierement pour eux: *Augustinus totus noster est.* Et on prétend qu'il l'a fait d'une maniere si convaincante qu'on defie tous les Ministres d'attaquer cet endroit du Renversement de la Morale.

La conviction de la 2. erreur, qui est qu'un justifié ne déchet pas de l'état de la justification, lors même qu'il commet de très-grands crimes, est entierement independante de la question, si J. C. n'est mort que pour les Predestinés, ou s'il est mort aussi pour d'autres. Car il est bien certain dans l'opinion de tous les Catholiques, que J. C. est mort pour le salut de tous les Predestinez. Or s'ensuit-il de là que dès qu'un Predestiné est justifié, il ne faut pas que les plus grands crimes le puissent faire déchoir de l'état de la justification. C'est ce que prétendent les Calvinistes, quoique, quand on les pousse sur cela, ils en ont tant de honte, qu'ils mettent toute leur adresse à faire croire que ce n'est pas ce qu'ils veulent dire. C'est donc une impertinence, de leur faire dire comme une chose dont on ne pourroit douter: *Justitia enim perdi nescia consequitur mortem Christi Predestinatis dumtaxat obitam.* On attend que les Ministres, ou ce Jesuite pour eux, nous prouvent cette consequence, quand on leur auroit laissé passer l'antecedent: *J. C. est mort pour les seuls Predestinez. Donc la justification est inamissible, c'est-à-dire que quand un homme est une fois justifié, il pourroit arriver qu'il commit des adulteres, des homicides, & d'autres semblables crimes, sans qu'il dechut pour cela de la grace de la justification.* Peut-on trahir plus honteusement la cause de l'Egli-

ſe dans un point qui détruit, par l'aveu de ce Jeſuite, toute la morale chrétienne, que d'avouer aux Calviniſtes que cette conſequence eſt bonne?

La conviction de la 3. erreur qui eſt que tous les juſtifiés ſont certains, & même d'une certitude de foi divine, qu'ils ſont juſtifiés, & qu'ils ſont ſauvés, eſt encore plus independante de la mort de J. C. pour ceux-ci ou pour ceux là. Et c'eſt un point ſur lequel M. Arnauld a fait deux choſes. L'une a été de montrer que cette erreur eſt manifeſtement contraire à S. Auguſtin, qui enſeigne expreſſement que Dieu n'a pas voulu qu'on eut en cette vie la certitude de ſa Predeſtination, parce qu'il a jugé qu'il étoit bon aux élus même de marcher toujours dans la crainte. L'autre eſt, qu'il a demontré que par la certitude qu'ils donnent à chaque fidelle de ſa predeſtination, ils aneantiſſent l'utilité de la crainte de la damnation, ce qu'on ne peut faire ſans contredire J. C. qui a voulu que ſes Apôtres opoſaſſent cette crainte à la crainte de la mort & des tourmens. C'eſt ce que l'on peut voir dans le 9. l. du Renverſement de la Morale, chap. 1. 8. & 9.

Je penſe qu'on n'a pas mal fait de ne point faire de rejouiſſance publique pour la revocation de l'Edit de Nantes & la converſion de tant d'héretiques. Car comme on y a emploié des voies un peu violentes, quoique je ne les croie pas injuſtes, il eſt mieux de n'en pas triompher.

Les deux paroles du Pape à ce Cardinal, qui le vouloit aigrir contre la France, *Compelle intrare*, & *Tutto bene*, me paroiſſent très-judicieuſes. S. Auguſtin ſe ſert de la premiere pour juſtifier ce qu'on avoit fait pour le retour

des

des Donatiſtes, qui a tout à fait raport à ce qui s'eſt fait en France. Et il a raiſon pour la ſeconde. Car c'eſt avoir épargné au Pape une choſe qui n'auroit ſervi qu'à le rendre plus odieux aux Proteſtans, que de l'avoir conſulté pour ſavoir ſi on devoit ſe ſervir de ces voies-là. Il vaut bien mieux que le Roi ait tout pris ſur lui. Et nous voions auſſi que ce ne fut qu'à l'Empereur Honorius que les Evêques d'Afrique s'adreſſerent pour avoir des loix contre les Donatiſtes, qui furent enſuite executées par les Gouverneurs des Provinces à la ſollicitation des Evêques ſans qu'on en eut rien dit au Pape.

Je ſuis bien obligé à l'Evêque de Vaiſon de ce qu'il vous a dit ſur mon ſujet. J'ai de la joie qu'on l'ait mis ſur le chandelier. Car il eſt capable de bien ſervir l'Egliſe. *Erit lucerna ardens & lucens.* Vous me ferez plaiſir de lui donner un livre de l'Ecriture ſainte contre Mallet. Il a beſoin d'être bien inſtruit ſur cela. Car il eſt bien à craindre qu'on ne ſoit bien prevenu en ce païs là contre la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire, & ſur tout qu'on en faſſe ſcrupule aux femmes, ce qui eſt un très-grand mal pour ce qui eſt du Nouveau Teſtament. Ce que vous dites de ces penſions fait gemir. M. van Eſpen a maintenant un livre ſous la preſſe, où il en parlera : ce qui ne ſera pas aparement au goût des Romains.

LETTRE CCCIII.*

Au PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur la lettre qu'il avoit écrite au P. Hazart.*

MONSEIGNEUR,

J'Ai reçu le dernier paquet de V. A. S. où étoit la copie de sa lettre au P. Hazart. Elle a grande raison de lui representer, combien c'est un grand scandale de voir ces sortes de contestations parmi des Catholiques. Mais Elle avouera sans doute que ce qu'il y a de mal dans ce scandale, ne doit être rejetté que sur ceux qui avancent dans des livres imprimés de si horribles calomnies, & non pas sur ceux qui s'en défendent. Car y a-t-il personne qui voulut prétendre que l'aprehension de scandaliser les héretiques devoit fermer la bouche aux parens de M. Jansenius, & qu'ils devoient plutôt souffrir que leur bisaieul passât pour héretique, aiant été fort bon Catholique, & leur grand oncle, qui est mort en reputation d'une eminente piété, pour un hypocrite qui contrefaisoit l'homme de bien, ne croiant rien de tous les mystéres de la Religion chrétienne, que de demander aux juges ecclesiastiques qu'ils portassent le P. Hazart à rendre l'honneur à ceux qu'il a deshonorés par une diffamation si scandaleuse. On voit bien que V. A. est bien éloignée de cette pensée par la lettre qu'Elle à écrite au P. Hazart, où Elle lui represente avec tant de force l'obligation qu'il a de

* 13. Decembre 1685.

de reparer publiquement le mal qu'il a fait.

Cependant, Monseigneur, je suis fort trompé s'il vous répond autre chose que ce qu'il a déja dit : Qu'il ne doit pas répondre de la verité ou de la fausseté de ces faits, parce que d'autres les avoient avancés avant lui. Ce que V. A. voit assez être la plus mechante raison du monde, ainsi qu'on l'a montré dans le Factum même qui a été envoié il y a déja longtems à notre ami de Rome. Je suis &c.

LETTRE CCCIV*

AU PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur la These des Jesuites de Louvain contre P. R; & les faussetez que publioient les Huguenots au sujet des voies que l'on emploioit pour les convertir.*

MONSEIGNEUR,

IL seroit à craindre, que V. A. S. n'eût bien des affaires, si elle vouloit faire à tous les Jesuites qui calomnient publiquement leurs adversaires d'une maniere très atroce la même charité qu'elle a faite au P. Hazart. Car cela leur est fort ordinaire, & ils en viennent de donner un exemple à Louvain par une these qu'ils y ont soutenue le 27. du mois passé. Ils y veulent faire croire que les bruits calomnieux qu'ils ont fait courir eux mêmes par des libelles très scandaleux, *que P. R. & Geneve étoient d'intelligence même contre le Sacrement de l'Eucharistie*, n'étoient point mal fondés, & que cela est encore demeuré douteux, depuis

* 17. Decembre 1685.

puis même qu'on a fait à P. R. contre les Calvinistes le livre de la Perpetuité de la foi, & le Renversement de la Morale. C'est ce qu'ils font entendre par ces trois lignes de la *digression* 13. de cette these.

Paucis tantùm habinc annis à Portu Regio lacessi cœpta est, alias NON VALDE INFENSA, GENEVA. *Et cogitari potest, tam laudato conatui non defuisse sinceram intentionem, quidquid* SUIS NON DESTITUTI RATIONIBUS *aliter suspicentur aliqui.*

Il est aisé de remarquer les faussetez & la malignité de ce peu de lignes.

Paucis abhinc annis: cela est très faux. Car plus de 20. ans avant le tems qu'ils ont voulu marquer, un des Ecrivains* de P. R. avoit fait un livre contre l'Abadie, lorsqu'il apostasia, où presque toutes les opinions des Calvinistes sont combatues avec beaucoup de force. Et on a eu même si peu de dessein d'épargner ces héretiques en quelque tems que ce soit, que M. Claude se plaint qu'on a cherché toutes sortes d'occasions de les harceler, jusques à parler contre eux dans des livres de logique.

Aliàs non valde infensa Geneva. C'est de quoi ils ne sauroient donner de preuves, que leurs propres impostures, leurs Almanachs seditieux, & leurs libelles scandaleux, & toute la conduite de MM. de P. R. a toujours démenti cette noire calomnie, qu'ils fussent d'intelligence avec Geneve.

Cogitari potest &c. Ils ne disent pas qu'eux Jesuites le pensent, mais seulement, que *l'on peut*

* Lui même : l'écrit a pour titre : *Lettre d'un Docteur en Théologie contre Labadie.*

peut penser, que c'étoit tout de bon, qu'on écrivoit à P. R. contre les Calvinistes, & dans le dessein de détromper des erreurs de cette secte ceux qui seroient capables d'entendre raison.

Quidquid alii non destituti rationibus. Ils prétendent donc qu'il y en a qui ne manquent pas de bonnes raisons pour soupçonner le contraire de ce qu'ils avoient dit seulement qu'on *pouvoit croire.* De sorte que de deux pensées qu'ils prétendent qu'on pourroit avoir de MM. de P. R. écrivants contre les héretiques : l'une, qu'ils les ont combatus de bonne foi, & dans un vrai dessein de détruire, s'ils pouvoient, leur méchante doctrine : l'autre, qu'ils n'ont pas eu dessein de leur faire grand mal, parce qu'ils les regardoient comme leurs amis; ils se contentent de dire de la premiere, *cogitari potest.* Mais ils avertissent leurs lecteurs, que ceux qui sont de la derniere opinion ont leurs raisons, qui les y font être, & qui leur font croire que leur soupçon n'est pas mal fondé. Je laisse à juger à V. A. S. si on peut rien dire de plus malin, & en même tems de plus outrageux contre des écrivains Catholiques, qui ne passent pas dans le monde pour de méchans hommes qui n'auroient pas de conscience. Car assurément il faudroit n'en point avoir, pour combatre aussi fortement qu'on a fait à P. R. une Religion que dans le fond du cœur on ne desaprouveroit pas. Et comme M. Nicole est un des écrivains de P. R. des plus connus & des plus estimés, il faut que les Jésuites de Louvain fassent tomber ce soupçon sur ses livres *des Préjugez*, & *des P R. convaincus de Schisme.* Avouez, Monseigneur, qu'il est difficile de s'imaginer une calomnie plus impudente.

V. A. ne ſera pas moins ſurpriſe de ſavoir que ces faiſeurs de theſes, prennent la diſpute qu'on a eue avec les Calviniſtes ſur *l'inamiſſibilité de la juſtice*, comme étant propre à juſtifier le ſoupçon dont ils venoient de parler, & que par des extravagances inouies ils veulent faire croire qu'on n'a pas eu l'avantage ſur ce point contre les Calviniſtes, que d'autres Catholiques y auroient pû avoir, parce que *M. Arnauld*, à ce qu'ils pretendent, eſt d'accord avec ces héretiques ſur de certaines choſes qui regardent cette matiere, ce qui a empêché, ſi on les en croit, qu'il ne les ait pouſſés autant qu'il eut fait ſans cela. C'eſt une folie ridicule comme je l'ai fait voir en écrivant à Rome à notre ami; mais comme cela eſt theologique, je n'en dis rien à V. A. Si néanmoins elle le deſire, je lui envoierai un extrait de la lettre à notre ami. Mais je ne l'aurois pû faire aujourd'hui quand je l'aurois voulu, faute de tems & de copiſte. Pour les Huguenots, je n'ai rien à dire à V. A. ſur l'Hiſtoire de Sedan, ſinon, *audiatur pars altera*, c'eſt à dire, qu'il faudroit ſavoir des Catholiques, ſi ce que ce Miniſtre en dit à l'honnête homme qui lui a écrit, eſt véritable. Mais on a une preuve très conſiderable de la fauſſeté de ces relations des Huguenots, dans la derniere gazette de Hollande. Le Gazetier avoit repreſenté dans la précedente du 6. Decembre avec beaucoup de force, l'étrange inhumanité qu'on avoit exercé à Bordeaux envers un Miniſtre, frere de l'Auteur de la Republique des lettres, qui y étoit mort priſonnier. *Ses ſouffrances*, avoit dit ce Gazetier, *ont été grandes & facheuſes, aiant eſſuié une longue maladie ſans aucun ſecours, n'aiant pas une goute d'eau pour éteindre*

dre l'ardeur de la fievre, sans parler de toutes les autres duretés de ses gardes impitoiables qui ne le quittoient pas de vue, & qui avoient entrepris de lui faire abandonner sa religion. Mais dans la derniere gazette qui est du 13. (que j'ai égarée je ne sai comment; de sorte que je ne vous en puis donner que la substance, mais que j'ai très bien retenu) il dit: qu'il a ordre de l'Auteur des nouvelles de la Republique des lettres, d'avertir le public, que ce qu'on avoit dit de son frere étoit outré: que dès que l'on avoit su qu'il étoit malade, on lui avoit envoié un medecin qui étoit même de la Religion, & une garde, & qu'on lui avoit donné toutes les autres assistances dont peut avoir besoin un malade. Après quoi le Gazetier ajoute, qu'il doit de son côté assurer le public, qu'il n'avoit mis que ce que portoient les relations qu'il avoit receues, & qu'il en use toujours ainsi. Peut-on desirer une preuve plus autentique du peu de foi qu'on doit ajouter à ce que disent les Huguenots, des cruautés horribles qu'ils se plaignent que l'on exerce contre eux? Il est bien certain que les ordres du Roi ne vont qu'à les faire souffrir quelques pertes temporelles pour les faire rentrer en eux mêmes, qui est la même conduite qu'on avoit tenue envers les Donatistes avec tant de succès. Sur quoi on a fait imprimer à Paris dans un petit livre, deux grandes lettres de S. Augustin, avec une fort belle Préface, ce que je ne doute point que le P. Jobert n'ait fait envoier à V. A.

Mais j'ai cru que V. A. seroit bien aise de voir l'extrait d'une lettre que je lui envoie. Elle est d'un Ministre converti de très bonne foi il y a plus de trois ans, lorsqu'on n'avoit usé d'aucune voie violente pour ces conversions,

qui a beaucoup de pieté, & qui a fait 2. ou 3. livrets de controverse qui sont très beaux. Il est presentement à Paris pour tâcher de convertir son Pere qui étoit un des anciens de Charenton, & qui est fort obstiné dans sa religion, de sorte qu'il se pourra bien faire qu'il aura la douleur de n'en pouvoir venir à bout, après avoir contribué à la conversion d'un grand nombre d'autres. Je suis, &c.

LETTRE CCCV.*

Au PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Il le prie d'écrire à M. l'Electeur de Treves afin de l'engager à prendre M. Stenon pour son suffragant.*

MONSEIGNEUR,

UNe rencontre imprevue, & une vue de charité m'oblige encore d'écrire un mot à V. A. S. Un de mes amis a rencontré en cette ville un fort honnête homme, nommé M. Des Près Liégeois, qui est maintenant Conseiller domestique de son Altesse Electorale de Treves, & qui est ici presentement pour quelques affaires de ce Prince. Mon ami l'avoit connu autrefois à Louvain, où ils étudioient en même tems, & ils avoient renouvellé leur connoissance en Italie où ils s'étoient rencontrés par hazard. En l'entretenant, sur ce que mon ami lui demandoit des nouvelles de l'état du Diocese de Treves quant au spirituel, parce que cet Electeur passe pour être fort devot, & lui aiant dit qu'il croioit que ce lui seroit un

* 21. Decembre 1685.

un grand avantage, s'il pouvoit avoir pour suffragant & pour grand Vicaire, M. Stenon qui l'a été de Munster, M. Des Près lui a repondu, que cette proposition qu'il lui faisoit, venoit tout à fait à tems, parce que l'Electeur n'avoit point de Suffragant, & qu'il étoit en peine d'en trouver un qui fut aussi en même tems son grand Vicaire & son Official; qu'il avoit oui parler de M. Stenon (j'entens M. Des Près) qu'il avoit la reputation d'être fort pieux & fort homme de bien, & qu'il croioit qu'en effet il seroit fort propre à ces emplois, & qu'il s'en acquitteroit avec l'édification de tout le monde, qu'il ne pouvoit y avoir qu'une difficulté, qui est que M. Stenon n'avoit pas aprouvé l'élection de M. l'Electeur de Cologne à l'Evêché de Munster, & qu'ainsi M. l'Electeur de Cologne pouvoit en avoir quelque ressentiment contre lui; mais qu'il ne croioit pas que cela dût empêcher M. l'Electeur de Treves de s'en servir, à quoi il a ajouté, qu'il n'y avoit personne qui fût plus capable de l'y faire résoudre, que M. le Prince Ernest, pour qui cet Electeur avoit beaucoup d'estime, comme le Prince en avoit aussi beaucoup pour l'Electeur, & qu'ils avoient entre eux un commerce de lettres très frequent. Tout cela se disoit sans raport à moi; car il ne me connoit pas, & ne sait pas si je suis en cette ville. Voilà, Monseigneur, ce qui m'a donné occasion d'écrire à V. A. pour le seul interêt de l'Eglise, qui ne doit jamais être indifferent à ceux qui ont quelque amour pour Dieu. Je ne connois M. Stenon que de reputation, & sur le recit de M. l'Evêque de Castorie, qui en fait grand état. C'est un des plus beaux endroits de sa vie, d'avoir improuvé hautement une élection aussi

peu

peu canonique & aussi suspecte d'avoir été achetée, que l'élection d'un Prince qui a trois Evêchés dont il n'en fait gouverner aucun, & qui en a ajouté un quatrieme. Et ainsi tant s'en faut que cela le dût faire rejetter, que c'est ce qui le doit faire rechercher. C'est pourquoi, Monseigneur, l'affection que Dieu a donnée à V. A. pour ce bon Electeur, fait qu'elle me paroît avoir une très grande obligation devant Dieu de l'aider autant qu'elle pourra dans une chose si importante, & qui peut si fort contribuer ou à diminuer, ou à augmenter le compte terrible que sa Principauté n'empêchera pas qu'il n'ait à rendre à Dieu de tant d'ames au salut desquelles sa qualité d'Evêque l'oblige de veiller. Ce qui me fait dire, Monseigneur, que V. A. a une grande obligation devant Dieu de travailler à cela, est ce qu'enseignent les Peres *, qu'il y a un grand nombre de differens talens pour lesquels Dieu nous punira si nous manquons de les faire profiter, & que c'en est un, selon ces saints, que d'avoir de l'accès & de la familiarité avec une personne que l'on peut porter à faire du bien. C'est ce qu'ils apellent, *talentum familiaritatis*; dont ils donnent pour exemple, l'accès qu'on a auprès d'une personne fort riche, si on néglige de le porter à faire des aumônes proportionnées à son bien. S. V. A. est persuadée par ces raisons qu'elle doit s'emploier à porter S. A. E. de jetter les yeux sur M. Stenon, elle doit le faire le plutôt qu'il se pourra, de peur qu'elle ne se trouve engagée à un autre qui ne seroit pas si capable de se bien aquitter d'un emploi si difficile.

* S. Gregoire.

LET-

LETTRE CCCVI. *

A M. DU VAUCEL. *Sur l'affaire du P. Hazart.*

JE ne vous écrits aujourd'hui principalement que pour le P. Hazart. Le Prince m'a envoié la copie de sa Reponse. Je vous l'envoie. Vous jugerez si elle pouvoit être plus emportée, plus fiere & plus hors de propos. J'en ai écrit une grande lettre au Prince. Mais elle est si longue qu'on n'a pû la copier pour vous l'envoier. J'y montre que S. Paul (1. Cor. 5.) met les *médisans*, quand ils sont connus, au nombre des pécheurs, avec qui nous ne devons point avoir commerce quand ils sont chrétiens; que le P. Hazart est un médisant public & obstiné dans son péché; qu'ainsi il n'y a point de salut pour lui s'il ne se retracte de ses calomnies; que c'est la seule voie honnête par laquelle il puisse sortir d'une si méchante affaire, qu'il fera grand tort à la Societé s'il refuse de le faire; parce qu'il confirmera le monde dans l'opinion où on est déja, que quelques impostures que les Jesuites aient avancées, ils ne s'en dédisent jamais; au lieu que si ce Pere se retracte humblement & chrétiennement, ce sera un exemple qui leur sera avantageux pour empêcher qu'on ne leur fasse ce reproche.

On a dressé dans cette vue un modele de retractation dont on vous envoie copie, aussi bien qu'au Prince, & qu'on presentera à M. l'In-

* 4. Janvier 1686.

l'Internonce, afin de tenter si cette affaire ne pourroit point se terminer par cette voie. Mais il m'est venu une autre pensée dans l'esprit, qui n'est peut-être qu'une chimere, mais que je ne laisserai pas de vous proposer. C'est qu'il m'a semblé que si on pouvoit trouver une personne de tête & d'autorité, ami des Jesuites, qui en voulut parler à leur General, il ne sera pas difficile de lui faire entendre que l'opiniâtreté du P. Hazart à soutenir de si horribles calomnies, peut faire beaucoup de tort à leur Societé, outre qu'on ne comprend pas comment ce Pere peut refuser de donner la satisfaction qu'on lui demande, sans renoncer a son salut; qu'il seroit de la charité qu'il doit avoir pour son Religieux, & du soin qu'il doit prendre de l'honneur de la Compagnie, d'emploier son autorité pour lui faire entendre raison, en l'obligeant d'accepter le parti qu'on lui presente, en faisant la retractation selon le modele qu'on en adressé & qu'on feroit voir au General. Je ne crois point cela impossible, & cela empêcheroit un fort grand scandale. Car si ce Pere fait imprimer l'écrit dont il parle au Prince, on sera obligé de faire un nouveau *Factum*, où on traitera les choses avec plus de force que dans le premier; & où on fera voir que ce procédé du P. Hazart ne peut être que celui d'un homme qui n'auroit ni conscience ni religion, & qui par un aveuglement effroiable, aimeroit mieux s'exposer à une damnation certaine, que de faire une action d'humilité qui ne lui seroit pas seulement utile devant Dieu, mais même glorieuse devant les hommes. L'exemple de ce qui m'est arrivé, en est une preuve. Car aiant dit quelque chose d'injurieux à un honnête homme d'An-

d'Angleterre *, pour m'être trompé dans une conjecture, ſitôt que je l'ai ſu, je lui en ai envoié une retractation qui l'a tellement ſatisfait, qu'au lieu qu'il paroiſſoit auparavant fort picqué contre moi, il me temoigne preſentement une fort grande amitié. Et le Roi d'Angleterre à preſent regnant qui avoit été fâché de ce que j'avois mal parlé de cet honnête homme, m'a ſu très-bon gré de la maniere dont j'avois agi dans cet éclairciſſement. Voilà ce qu'il faudroit pour repreſenter au General des Jeſuites: car peut-être que cela le touchera davantage que des raiſons de conſcience.

LETTRE †

Du R. P. HAZART, *au* PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS, *dont il eſt parlé dans la lettre précedente.*

SERENISSIME PRINCEPS.

NOta mihi jam pridem eſt ſerenitas veſtra, tum ex famâ, tum ex doctiſſimo ſuo ſcripto contra hoſtes Societatis noſtræ quod totum pervolvi, tum potiſſimùm ex illo actu heroïco, quo ſerenitas tua ſe, Dei gratiâ opitulante, ad veram Chriſti Jeſu Religionem convertit, ex quibus luce meridianâ clarius, non tantùm ſingularem ſerenitatis tuæ in ſocietatem noſtram benevolentiam & eximiam in Deum pietatem, ſed etiam fortitudinem animi quamdam

* M. Richard Southwel. Voiez la lettre 275.

† On a rapporté une partie de cette lettre dans le Factum. Voiez Tom. 8. de la Mor. Prat. pag. 346.

dam humanâ majorem perſpexi. Quare certò mihi perſuadeo tantæ pietatis atque animi Principem, flecti non poſſe dicteriis hominum malevolorum, quos tot jam annis vidit Belgium noſtrum in hoc unum intendere ut omnia ſus deque evertat, ac doctiſſimos quoſque viros vel hæreſeos, vel calumniarum accuſent, ut tegant turpitudinem ſuam. Hinc & Cyranos ſuos & Janſenios & Arnaldos, alioſque ſuæ ſectæ vel coryphæos vel patronos proclamant, ut portenta doctrinæ ac pietatis, ad quorum ſplendorem ac lucem cæteri omnes caligent ut noctuæ uſque ad ipſum ſummum Pontificem, cujus definitionibus audent præferre quidquid ipſi de nocte ſomniavêre; teſtantur libelli quos recentiſſimè hîc edidêre, ut autoritatem capitis Eccleſiæ ac Vicarii Chriſti in terris penitùs convellant ac labefactent. Ingemiſcunt quidem pii omnes, exardeſcunt in iram ſanctam Zelotæ Religionis Catholicæ, ſcandaliſantur infirmi; ſed quid dicimus de hoc quod olim Dominus noſter ad ſuos Diſcipulos. *Math. cap.* 18. » Væ mundo à ſcandalis; neceſſe enim » eſt ut veniant ſcandala; verumtamen væ ho- » mini illi per quem ſcandalum venit. « Et ut oſtenderet non eſſe virorum fortium ſcandaliſari, ſed puſillorum, præmiſerat: » Qui ſcan- » daliſaverit unum de puſillis iſtis qui in me » credunt, expedit ei ut ſuſpendatur mola aſi- » naria in collo ejus, & demergatur in profun- » dum maris. Denique *Lucæ cap.* 7. ait: Bea- » tus eſt quicumque non fuerit ſcandaliſatus in » me. Itaque ſereniſſime Princeps, rogo atque ſuppliciter obſecro ſerenitatem tuam, ut dignetur ſuſpendere ſuum judicium, donec audiverit partem aliam. Spero fore ut ſuo tempore ſerenitatis tuæ deſiderio ſatisfaciam. Sed

cùm instent festa natalitia, quibus uti & omnibus diebus dominicis dicendum mihi est ad populum; ita obruor isto labore, ut mihi modò non vacet ad illas calumnias respondere. Verùm sat citò, si sat bene. Interea temporis, velim sciat serenitas tua rem illam jam à multis mensibus apud Illustrissimum Internuncium Bruxellis ventilatam, ac scripto abundè à me refutatam fuisse, ex quo ubi in paulò meliorem ordinem digestum ac typis impressum fuerit, manifestum fiet quàm futilia sint, quàm inania subterfugia, etiam falsa, quæ calumniatores mei illi opponunt. Cæterùm non existimet serenitas vestra quòd quidquam ex passione scriptum Contrarium possunt testari Antuerpienses omnes ad quos per triginta jam annos dixi de cathedrâ. Imò tota Hollandia quantumvis heterodoxa, non semel mirata est quòd tantò phlegmate plurimos libellos, imò & volumina contra illius Prædicantes conscripserim. Nec pluribus opus est, hoc enim toti Belgio notum est. Ad extremum quod serenitas tua scribit, inter novos istos homines, quos Jansenistas vocamus, & inter verè Romano-Catholicos non esse aliam controversiam nisi de Gratiâ, bonâ serenitatis vestræ veniâ, hæc quidem initia dolorum fuêre, sed eò tandem prolapsi sunt, ut homines avertant à sacrâ communione, peccatores pœnitentes intolerabilibus quas imponunt pœnitentiis in desperationem agant, nunquam deinde ad Confessionem plusquàm tyrannicam redituros; ut absolutionem negent etiam moribundis; & innumera talia absurda & auditu horrenda. Hîc finem impono, ne volumen conficiam, ac bonæ serenitatis tuæ gratiæ humillimè me commendo, æternùmque manebo, &c.

MODELE*

De RETRACTATION *proposée à signer au* P. HAZART *Jesuite, & à aprouver au Sieur* ANTOINE HOEFSLACGH *censeur des livres, moiennant quoi les heritiers de feu* JEAN OTTO ACQUOY *& Petits-neveux de Messire Cornelius Jansenius Evêque d'Ipres, se desisteront de l'action qu'ils veulent intenter contre eux, en reparation d'injure faite à leur grand Pere & à leur grand Oncle.*

IL est humain de se tromper, mais il est chrétien de reconnoître sa faute. C'est ce qui me porte à faire la presente declaration sur quelques endroits d'un de mes ouvrages, où on m'a fait voir que j'ai avancé des faits que j'ai crû trop legerement être veritables, qui blessent d'une maniere atroce la reputation du prochain, & c'est à quoi la loi de Dieu m'oblige de remedier.

Les petits fils de feu Jean Otto Acquoy, & petits neveux de Messire Cornelius Jansenius Evêque d'Ipres, se sont plaints 1. de ce que dans la 3. Partie d'un de mes livres intitulé; *Triomphe des Papes de Rome*, j'ai assuré & publié que le pere de Messire Cornelius Jansenius Evêque d'Ipres étoit gueux de religion, c'est-à-dire, hérétique, quoique tant lui que tout le reste de sa famille aient toujours été de très-zèlez Catholiques.

2. De ce que j'ai dit ensuite que Jansenius étant

* Voiez le 2. *Factum*, Tom. 8. de la Mor. Prat. p. 340.

étant devenu grand, il avoit contrefait le Catholique : ce qui ne peut être vrai, puisqu'il n'a jamais eu d'autre religion que la Catholique.

3. De ce que j'avois dit encore, qu'aiant été en Espagne deputé de l'Université de Louvain, il avoit commencé à y semer sa nouvelle doctrine, mais qu'il ne l'avoit pû faire si secrettement, que l'Inquisition n'en fût avertie : ce qu'aiant découvert il partit en grand hâte; en sorte que les Officiers de l'Inquisition vinrent à son logis peu de tems après son départ.

4. Et enfin de ce que j'avois ajouté ce fait plus atroce encore que les autres; que revenant d'Espagne il prit son chemin par la France, où il se trouva avec l'Abé de S. Cyran & quelques autres, dans un lieu appellé Bourgfontaine, & que là il fut resolu qu'on travailleroit à abolir tous les mysteres de la Religion chrétienne, comme n'étant que fourberie, mais qu'on le feroit adroitement & sans se trop decouvrir.

J'avoue que j'ai avancé ces faits les aiant cru veritables, parce que je les avois trouvés dans d'autres auteurs qui m'avoient paru dignes de foi; mais comme je ne puis douter que les deux premiers ne soient évidemment faux, après tant de temoignages qui font foi que Jean Otto Acquoy pere de M. Jansenius & toute sa famille ont toujours été Catholiques & que même c'étoit chez lui que se tenoient les assemblées des Catholiques dans les tems les plus fâcheux; je reconnois que le 3. qui n'est apuié que sur le vret du Pere Moise du Bourg, d'où j'avois pris les deux premiers, ne merite pas plus de creance. Et pour le 4. qui est le plus important, aiant fait attention,

 1. Qu'il

1. Qu'il est fondé uniquement sur le recit pretendu d'un homme, que l'on dit s'être trouvé à cette assemblée, lequel on n'a jamais pû nommer.

2. Que la chose de soi est si horrible, qu'il faudroit des preuves certaines & convaincantes pour se la persuader.

3. Que le Sieur Antoine Arnauld que le Sieur Filleau á marqué par A. A. comme aiant été dans cette Assemblée, & y aiant pris pour son partage de ruiner les Sacremens de la penitence & de l'Eucharistie par la difficulté qu'il mettroit à en aprocher (ce qui marque visiblement le livre de la Frequente communion) n'avoit que neuf ans en 1621. qui est l'année où le Sieur Filleau dit que s'est tenue cette assemblée.

4. Que M. Jansenius n'a pû en revenant d'Espagne se trouver à cette conference, puisqu'il n'est allé en Espagne la premiere fois qu'en 1624.

Tout cela m'oblige d'avouer que j'ai eu tort d'avoir avancé ce fait dans mon livre, & je declare pour reparer le scandale que j'ai pû faire en cela; que je tiens cette assemblée de Bourgfontaine pour une fable malicieusement inventée, & que je ne crois point que ni M. l'Abé de saint Cyran, ni M. Jansenius Evêque d'Ipres, ni M. Arnauld Docteur de Sorbonne ajent jamais eu les desseins diaboliques que leur attribuent ceux qui l'ont publiée.

LETTRE CCCVII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon.*

IL n'y a rien de plus embaraſſant que de dire ſon avis ſur des affaires ſemblables à celle pour laquelle vous me conſultez, où l'on voit d'une part un bien pour l'Egliſe, qui paroit fort important, & où il ſe trouve de l'autre qu'on ne peut procurer ce bien à l'Egliſe qu'en manquant d'obſerver des regles qu'on ne peut pas dire n'être plus en vigueur & avoir été comme abolies par le non uſage dont l'infraction pourra cauſer beaucoup de maux à l'avenir, & dès à preſent un grand ſcandale. C'eſt, ce me ſemble, ce qu'il y a à conſiderer dans le conſeil que l'on demande ſur la nomination du P. Mellini † à l'Archevêché d'Avignon.

M. l'Evêque de Vaiſon a grande raiſon de deſirer qu'il l'accepte, & il n'a en cela que des vues très-louables & très-chrétiennes. Car il eſt fort à ſouhaitter qu'un Evêque ſi bien intentionné & ſi diſpoſé à faire tout le bien qu'il pourra dans ſon Dioceſe, ait un Metropolitain, qui ſoit dans le même eſprit, qui le ſoutienne dans les traverſes qu'on lui pourra faire, & qui concoure avec lui pour l'établiſſement d'une bonne diſcipline, dans un païs où aparament juſqu'à cette heure il n'y en a guere eu. Et c'eſt ce qui lui fait croire que le Pape aïant nommé ce bon Eccléſiaſtique à cet Archevêché, & aiant témoigné diverſes fois (je le

* 10. Janvier 1686.

† De l'Oratoire de S. Philippe de Nery.

ſupoſe ainſi) qu'il ſouhaittoit qu'il l'acceptât, quoiqu'il ſçut bien qu'il eſt expreſſément ordonné par les Conſtitutions de cette Maiſon, que tous ceux qui en ſont, ne puiſſent avoir de dignitez eccleſiaſtiques ſi le Pape ne le leur commande, on pourroit prendre cette volonté du Pape ſi marquée pour un commandement. Et j'avoue que ç'a été là ma premiere penſée.

Mais j'y trouve maintenant bien de la difficulté, depuis que j'ai conſideré les raiſons de M. le Prieur * qui eſt d'un ſentiment contraire; & deux Eccleſiaſtiques fort ſages, à qui j'en ai parlé, s'y trouvent auſſi embaraſſés que moi. Car il paroît par ce que vous en écriviez.

1. Que l'article des Conſtitutions qui ſont de S. Philippe eſt fort exprès, *Niſi jubeat Papa.*

2. Que ces Conſtitutions ont été approuvées par le S. Siege.

3. Qu'on a remarqué que ceux qui ne ſont entrez dans les dignitez que par un commandement exprès, y ont bien réuſſi, & les autres mal.

4. Que ſi le P. Mellini l'acceptoit ſans commandement, il ſeroit blâmé & condamné de toute la maiſon, de ſes ſuperieurs & directeurs.

5. Que ſon exemple nuiroit beaucoup.

6. Vous me dites deux choſes du Pape qui font voir qu'il ne prétend pas que l'on prenne la volonté qu'il a qu'un Eccleſiaſtique accepte une dignité en la lui donnant, pour un commandement qu'il lui feroit de l'accepter.... L'autre, que quoiqu'il deſirât beaucoup que MM. Ricci & Taia fuſſent Cardinaux, il ne leur en a jamais voulu faire de commandement exprès,

* M. Doraț.

exprès, ce que néanmoins tout le monde a cru qu'il avoit fait.

Tout cela me donne une autre idée de cette affaire que je n'en avois auparavant. Car je vois bien qu'on n'a point pris pour des commandemens interpretatifs, ces significations de la volonté du Pape. Et je vois de plus que ce réglement de l'Oratoire de Rome est consideré comme étant encore dans toute sa vigueur, & non point comme quelqu'uns de ces réglemens qui étant fort bons en soi, sont presque abolis par le non usage. Car je suis persuadé que pour ces derniers, on peut plus facilement ne s'y pas arrêter, quand cela est compensé par un fort grand bien de l'Eglise. Je crois donc, tout consideré, (& c'est aussi le sentiment des deux Ecclesiastiques avec qui j'ai examiné cette affaire) qu'il faut se reduire à gagner le Pape, & il me semble que cela ne devroit pas être difficile.

Il le faut prendre par la conscience, & lui representer que le Concile de Trente a expressément déclaré que tous ceux qui nomment aux Evêchez sont coupables de peché mortel s'ils ne nomment les plus dignes. Qu'il faut donc croire que Sa Sainteté n'en a point jugé de plus digne que le P. Mellini quand Elle l'a nommé à l'Archevêché d'Avignon. Il ne doit donc pas tenir à Elle qu'il ne l'accepte. Or il tiendroit à Elle si sachant bien que ce Pere est d'un Institut, dont les Constitutions approuvées par le S. Siege ne lui permettent pas d'accepter aucune charge ecclesiastique, à moins que le Pape ne lui commande, elle ne vouloit pas lui en faire un commandement exprès. Car selon S. Augustin, un homme de bien est censé ne pouvoir faire ce qu'il ne pourroit faire sans manquer à son devoir : *Quod non potest justè,*

non potest justus. Pusqu'il faut donc que le Pape commande au P. Mellini d'accepter cet Archevêché, afin que ce Pere puisse l'accepter sans manquer à son devoir, S. S. est obligée de le lui commander, pour satisfaire à l'obligation que Dieu lui a imposée de pourvoir les Eglises qui sont à sa nomination, des meilleurs sujets qu'Elle peut. Cela me paroît plus clair que le jour. Et je ne sai si un homme de bien qui seroit confesseur du Pape, ne seroit pas tenté de ne le point absoudre qu'il ne le fit. Car on est obligé d'agir sagement: or ce n'est pas agir sagement que de vouloir une fin, & de ne pas vouloir les moiens qui sont necessaires pour y parvenir. Le Pape n'a donc pû selon les regles de la vraie sagesse, vouloir que M. Mellini soit Archevêque d'Avignon, que sa Sainteté n'ait voulu en même tems lui commander de l'être; puisqu'elle savoit bien que cela étoit necessaire, afin qu'il pût consentir de l'être sans offenser Dieu. Il n'en étoit pas de même de MM. Taia & Ricci. Le Pape a pû desirer qu'ils fussent Cardinaux sans leur en faire un commandement exprès, parce que ce commandement n'étoit pas necessaire, comme il l'est ici, afin qu'ils y consentissent sans offenser Dieu; & c'est pourquoi aussi on n'a point été scandalisé de ce qu'à la fin ils y ont consenti, quoiqu'avec peine, sans qu'on leur en eût fait de commandement exprès. Au lieu qu'on supose ici comme très-constant, que si le P. Mellini acceptoit cette dignité, sans que sa Sainteté le lui eût expressément commandé, il mal-édifieroit toute sa maison, & seroit blâmé & condamné par ses superieurs & ses directeurs. On peut donc bien être éloigné, comme vous dites que l'étoit M. d'Alet, de faire de

ces

ces ſortes de commandemens, quand il n'y a point de neceſſité : mais quand il y en a, comme dans cette occaſion, c'eſt une crainte trés mal fondée que d'apprehender de les faire. Et j'oſe dire que ſi S. Philippe avoit prevû que les Papes auroient ce ſcrupule au regard des meilleurs ſujets, il n'auroit pas dû faire cette Conſtitution, parce qu'il auroit dû juger qu'elle auroit été capable de faire tort à l'Egliſe à qui les perſonnes d'éminente pieté ſont ſi neceſſaires pour conduire le troupeau de J. C. ſelon les veritables regles & le veritable eſprit de l'Evangile.

LETTRE CCCVIII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur les Decrets contre M. Huygens & le P. de Vos ; la maladie du Pape ; l'affaire du P. Hazart, les ſimonies qui ſe commettoient à Avignon ; la deſolation du Dioceſe d'Alet ; les Permutations & les Reſignations.*

L'Internonce s'eſt aviſé depuis 7. ou 8. jours de vouloir obliger M. l'Archevêque de publier les deux Decrets contre M. Huygens & contre le P. de Vos. Et pour en venir à bout, il a cabalé auprès du Gouverneur pour avoir le *Placet* du conſeil privé, & il l'a obtenu. Cela ne pourroit néanmoins avoir lieu que pour Malines. Car pour Louvain & pour Bruxelles, le Conſeil de Brabant prétend que c'eſt de lui qu'on en doit avoir le *Placet*. Quoiqu'il en ſoit, on a repreſenté par une Requête à M. l'Archevêque diverſes raiſons contre cette publication. On croit qu'il en a été touché, & qu'il ne la fera pas. Néanmoins cela eſt incertain. Car il eſt à craindre qu'il n'ait pas la force de reſiſter

*11. Janvier 1686.

aux inſtances de l'Internonce, qui dit avoir des ordres du Pape très exprès pour cela ; à quoi il n'y a guere d'apparence, le Pape n'étant pas en état qu'on l'entretienne de ces bagatelles. Mais pour l'élection du Doien de Malines, il la fera faire certainement ſans s'arrêter à la ridicule propoſition de l'Internonce, qui a tellement choqué le Conſeil d'Etat, à qui M. l'Archevêque, qui en eſt, a cru devoir en rendre compte, qu'ils ont fait une conſulte très-forte au Gouverneur contre cette entrepriſe de l'Internonce, & on dit même que le Conſeil privé doit faire une défenſe à M. l'Archevêque d'avoir aucun égard à ce que ce Miniſtre de Rome lui a propoſé, comme étant tout à fait contraire aux droits du païs. Je ne ſai pas comme ils le prennent à Rome. Mais ſi ce Miniſtre s'y fait valoir, parce qu'il eſt entreprenant, ils doivent craindre qu'il ne nuiſe plutôt à leurs affaires, qu'il ne les avance en ſe faiſant haïr autant qu'il fait par les Conſeillers & par tout ce qu'il y a ici de plus honnêtes gens ; outre que l'on parle plus que jamais des deſordres de ſa famille, qui font naître contre lui même des ſoupçons fâcheux.

J'ai vû des nouvelles qui ſont plus fâcheuſes ſur la ſanté du Pape que celles que vous mandez. On y dit qu'il a la diſſenterie, & qu'on apprehende qu'il ne revienne pas de cette maladie. Apparemment ce qui fait courir ces bruits eſt de ce qui ſe laiſſe voir à ſi peu de perſonnes. Mais ſeroit-il bien poſſible que s'il ſe trouvoit en danger de mourir, il ne fît pas au moins Cardinaux les plus gens de bien qu'il connoîtroit pour rendre ce dernier ſervice à l'Egliſe ?

A quoi ſert qu'on ait donné des ordres à l'In-

l'Internonce pour faire rendre justice aux parens de feu M. Jansenius, puisqu'on souffre depuis tant de tems qu'il se moque de ces ordres & qu'il n'en fasse rien, pendant qu'il fait tant le zèlé pour en exécuter d'autres qui ne feroient que mettre le trouble par tout? Mais s'il continue toujours à ne point vouloir donner les juges qu'on lui a demandés, comme c'est la coutume, on s'adressera enfin aux Magistrats seculiers, & on fera de nouveaux *factums* bien plus forts encore que le premier. Cependant je vous dirai que ce n'est pas moi qui ai fait celui qui a paru*. On attend que le P. Hazart ait fait ce qu'il a promis au Prince. Mais peut-être que ses superieurs l'en empêcheront. Car le bruit court qu'ils lui ont ordonné de ne point répondre au *Factum*. Mais cela ne lui suffiroit ni devant Dieu, ni devant l'Eglise. La langue qui s'est repandue en injures, dit S. Gregoire, ne les desavoue pas en se taisant simplement, & la plume qui a noirci le papier par des calomnies atroces, ne les efface pas en n'écrivant plus. Il n'y a qu'une retractation chretienne qui puisse obtenir de Dieu le pardon d'un tel peché. Je vous en ai envoié un modele. Mais je vous prie d'y ajouter un Decret de la 10. & derniere Congregation des Jesuites sur cette matiere, que vous nous avez envoié autrefois, si je ne me trompe. Vous le trouverez dans la 2. des deux lettres au Sr. du Bois qui vous ont été envoiées il y a près de 3. ans. Ce que vous mandez d'Avignon est bien horrible. Un Simoniaque qui vend des dispenses pour faire promouvoir aux Ordres des gens re-

* C'est en effet le P. Gerberon qui en est auteur.

jettés pour leur incapacité & pour le déréglement de leurs mœurs du seminaire d'un saint Cardinal, reçoit lui-même dans le même tems tous les ordres jusqu'à l'Espicopat *inclusivè* pour être Ministre de S. S. dans un Roiaume, ce qui lui sera peut-être un degré pour devenir Cardinal! Vous m'assurez que le Pape ne sait rien de l'abus de ces dispenses, qui seroient très-méchantes, quand elles ne seroient pas simoniaques, & qu'il n'auroit garde d'approuver cette conduite. Je le crois comme vous. Mais cela arriveroit-il si on avoit plus de soin de choisir des Ministres d'une probité reconnue; & si on étoit aussi touché que l'on devroit de ces trafics honteux? Auroit-on negligé, comme on a fait, d'arrêter le cours des simonies de Liege, sur lesquelles ils ont reçu tant de memoires? J'ajouterai encore que si le salut des ames étoit leur principale vûe, ils ne s'acharneroient pas à tourmenter des personnes aussi capables de le procurer que le sont M. Huygens & les Docteurs qui lui sont unis, qui font de très-grands biens en ce païs ici, & qui en feroient encore bien davantage, si on ne les persecutoit, au lieu de les proteger. Tout cela me fait trembler pour un Pape d'ailleurs si bon, & qui a de si bonnes intentions. Car enfin pourquoi avoir tant de passion de faire reconnoître des autoritez contestées, & emploier si peu pour la reformation de l'Eglise, celle qu'on ne conteste point, & qu'on n'a reçue que pour l'édification & non par la destruction, au lieu qu'on en use bien moins pour édifier que pout détruire en dispensant sans necessité, mais non sans gain, des regles & des canons. Ce que vous mandez du pauvre Diocese d'Alet, est un grand sujet de gemissemens. Il faut adorer

adorer Dieu qui ſauvera ſes Elus, malgré la malice des hommes: *Novit Dominus qui ſunt ejus.*

Quand les regles ne ſont plus en vigueur, & qu'on n'eſt pas en état d'eſperer qu'on aboliſſe de certaines coutumes qui ſont contraires aux canons, telles que ſont les permutations & les reſignations, je crois que des gens de bien s'en peuvent ſervir dans la vûe de procurer un grand bien à l'Egliſe, comme eſt de mettre un bon paſteur dans une paroiſſe.

LETTRE CCCIX. *

Au PRINCE ERNEST LANGRAVE DE HESSE-RINFELTS. *Ce que l'on pourroit faire, pour rétablir la diſcipline en Allemagne.*

MONSEIGNEUR,

C'Eſt aſſurement une action agréable à Dieu que ce qu'a fait V. A. S. en propoſant à S. A. E. de Treves de prendre M. Stenon pour la conduite de ſon Dioceſe. Mais quand on a commencé une bonne œuvre, il ne faut pas ſe rebuter pour la premiere difficulté qui s'y rencontre. La reponſe de S. A. E. ne me ſemble point ſi mauvaiſe. Elle ne ſe rend pas encore à ce qu'on lui a propoſé: Elle ne le rejette pas auſſi abſolument: Elle temoigne ſeulement être en doute de ce qu'elle doit faire à cauſe de quelques difficultés qu'elle prevoit. C'eſt ſur quoi on la doit éclaircir & fortifier, & non quitter tout là, quelque avantageux qu'on le croie pour

* 1. Janvier 1686.

pour ſon vrai bien, parce qu'elle ne s'eſt pas rendue à ce qu'on lui a dit d'abord.

Plus V. A. eſt perſuadée qu'il eſt preſque impoſſible que ces Evêques ſouverains ſatisfaſſent aux devoirs de leur charge Epiſcopale, plus ce leur eſt une obligation indiſpenſable de chercher des perſonnes qui puiſſent faire pour eux, ce qu'ils ne peuvent pas faire par eux mêmes. Et il ne faut pas s'imaginer qu'ils en ſoient quittes devant Dieu en prenant les premiers venus. Car ſi le Concile de Trente a décidé que ceux qui ont la nomination des Evêchés commettent un peché mortel en ne choiſiſſant pas les plus dignes, qui peut douter qu'un Evêque Prince qui a à choiſir un ſuffragant *in Spiritualibus & Pontificalibus*, ne commette auſſi un peché mortel s'il ne choiſit le plus digne d'entre tous ceux qu'il connoit, & qu'il peut avoir, puiſqu'il s'agit dans l'un & dans l'autre cas, de commettre à une perſonne le ſoin du ſalut des ames que J. C. a rachetées par ſon ſang.

Je ne ſaurois croire que M. l'Electeur de Treves aiant la reputation d'être ce que dit V. A. *un veritable miroir de pieté, de devotion, & de toute vertu*, ſi on lui faiſoit enviſager une obligation ſi terrible, il n'en fut touché; & qu'il ne jugeât que ce ne fût une grande imprudence de mettre ſon ſalut en danger, de peur que ſon voiſin n'improuvât ce qu'il n'auroit fait que pour plaire à Dieu, & pour ſatisfaire à un devoir indiſpenſable.

Si ſon A. E. avoit cent chevaux dans ſon écurie, qui fuſſent tous atteins d'un même mal contagieux, & qu'on lui eût enſeigné un homme qui auroit un ſecret pour guérir ce mal, aimeroit-elle mieux les laiſſer tous mourir que
de

de se servir de cet homme, parce qu'un de ses voisins ne l'aimeroit pas? Et tant de milliers d'ames qu'elle doit croire que Dieu a confiées à ses soins, puisqu'il en est Evêque, & dont certainement il lui en demandera compte un jour, se trouvant en si grand danger de se perdre, vû le mauvais état où elles sont presque toutes (comme V. A. le reconnoît) aura-t-elle si peu de charité pour elles, que de ne pas vouloir se servir d'un homme plus capable qu'aucun autre qu'elle connoisse, de les tirer d'un si grand danger, si non toutes, au moins plusieurs, au moins quelques unes, de peur qu'une autre personne à qui elle n'a point à rendre compte de ses actions, ne lui en sache pas bon gré? Cependant c'est la seule chose qui la pouroit arrêter, quoique sans raison. Car doit-on avoir égard à des considerations humaines de cette nature, quand il s'agit de se sauver, & de travailler au salut des peuples entiers dont on est chargé? J. C. veut que l'on s'arrache l'œil & que l'on se coupe la main, c'est-à-dire, que l'on renonce à ce qu'on a de plus cher selon le monde, plutôt que d'être une occasion de chûte au moindre des fidelles. Que ne doit donc point faire un Evêque plutôt que de se mettre en danger que Dieu lui reproche un jour d'avoir été cause de la perte d'une infinité d'ames pour avoir manqué par un respect humain à leur donner des secours qui pouvoient beaucoup contribuer à leur salut, qu'il n'auroit tenu qu'à lui de leur procurer? Il doit donc, Monseigneur, passer pour constant que la vue de ce que pourra dire M. l'Evêque de Cologne ne peut excuser devant Dieu S. A. E. de Treves si elle ne prend pas M. Stenon, au cas qu'elle le puisse avoir, pouvant en tirer de

de si grands avantages pour son Diocese.

Mais il seroit encore plus aise de la satisfaire sur les autres difficultés que propose V. A.

Elle commence par les *Domhers*, c'est-à-dire, les Chanoines de la Cathedrale, qu'elle craint qui ne puissent souffrir un homme aussi reglé & aussi exact que le seroit M. Stenon. Mais comme c'est l'ordinaire des Chanoines des Cathedrales d'être exemts de la jurisdiction de leurs Evêques, il y a de l'apparence que ceux là le sont aussi. Et ainsi M. Stenon n'auroit que faire à eux, & se contentant de gémir pour eux devant Dieu, il ne se croiroit point obligé de travailler autrement que par ses prieres à la guerison de ces malades, dont les maux son si inveterés, qu'on les peut quasi regarder comme incurables. Tout ce qu'il pourroit faire de plus, seroit de porter son Altesse, quand elle a de ses chanoinies à conferer, à ne les donner qu'à des gens de bien & par la consideration du mérite. Mais cela est d'un devoir si indispensable que S. A. E. ne peut faire autrement sans un fort grand peché. De sorte que c'est une des raisons pour laquelle il lui seroit important d'avoir auprès d'elle un aussi homme de bien qu'est M. Stenon; afin qu'il la pût aider dans de semblables occasions à n'avoir en vue que Dieu & le bien de l'Eglise.

V. A. represente ensuitte, *jusqu'à quel excès est venue en Allemagne la corruption de ne point refuser ni diferer l'absolution: Qu'entre dix mille penitens, & quels qu'ils soient, on ne la refusera ni la diferera. Que quand un Prelat, ou un Domher, ou une autre personne de consideration se confessera des plus énormes crimes, avant quasi d'avoir achevé la confession, le confesseur lui dira: Monsieur, pour votre penitence vous direz 5. Pater,*

Pater, & 5. Ave. Et sans lui dire autre chose, sinon peut-être qu'il fera penitence pour lui, il lui donnera l'absolution sans lui avoir demandé si c'est un peché d'habitude, ou une occasion prochaine, ni quoique ce soit. Voilà la verité. Vous me direz (ajoute V. A.) *que cela ne vaut rien. Et vous avez raison de le dire. Mais que voulez-vous que l'on fasse?*

On ne voit pas ce que Votre Altesse peut conclure de là contre le choix de M. Stenon, sinon qu'étant persuadée que cette facilité d'absoudre ainsi tous les pecheurs, quels qu'ils soient, est un fort grand mal, elle croit que M. Stenon voudra tâcher d'y remedier, mais que n'y pouvant rien faire, il ne causera que du trouble sans aucun fruit. C'est sans doute à quoi tend ce qu'elle dit : *Mais que voulez-vous que l'on fasse?*

A quoi V. A. me permettra de repondre, que quand les maux sont essentiels, qu'ils vont à la perte des ames, & qu'ils deshonorent la religion, tel qu'est l'abus des absolutions indiscretes, suivies de Communions sacrileges, plus ils sont repandus, & qu'ils sont capables de damner plus de personnes, plus les Pasteurs sont obligés de s'y opposer, de crier contre, & de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour en arrêter le cours, au moins en partie, quand ils auroient peu d'esperance d'y réussir. C'est ce que S. Bernard represente au Pape Eugene avec une terrible force. Ce bon Pape paroissoit tout découragé en considerant le dereglement des mœurs du Peuple Romain de son tems. S. Bernard lui soutient, que cela ne le dispense point devant Dieu de travailler à les retirer de leurs desordres : que Dieu vouloit qu'il fit ce qu'il pouroit pour guérir ces malades, quoi qu'ils

qu'ils lui paroiſſent incurables : qu'il lui demandoit qu'il s'y apliquât, & non qu'il les guerît effectivement : *Deus à te exigit curam, non curationem.* Il lui dit auſſi qu'il ne doit pas croire qu'afin que ſon travail ne ſoit pas ſans fruit, il faille qu'il profite à tous, ou au moins à pluſieurs : qu'après avoir fait tout ce qui eſt en lui, il doit être content quand il n'auroit ſervi qu'à peu de perſonnes, & même qu'à une ſeule.

C'eſt qu'on pourroit dire à S. A. E. ſur l'abus des mechantes communions précedées par de fauſſes abſolutions, que V. A. aſſure être ſi commun dans ſon Dioceſe, auſſi bien que dans le reſte de l'Allemagne. Quand M. Stenon ne devroit ſervir qu'à former une douzaine de Paſteurs qui le baniroient de leurs paroiſſes, en y introduiſant l'uſage legitime du Sacrement de Penitence, tel que l'explique M. l'Evêque de Caſtorie dans ſon livre *De legitimo uſu clavium*, qui eſt le ſecond de ſon *Amor pœnitens*, & tel qu'il s'obſerve en tant de Paroiſſes, en France, aux Païs-bas Eſpagnols, & parmi les Catholiques des Provinces-Unies, ce ſeroit un ſi grand bien, & qui pouroit avoir des ſuites ſi avantageuſes, que S. A. E. en devroit ſavoir gré toute ſa vie à ceux qui le lui auroient propoſé.

Mais je ne ſaurois avouer à V. A. qu'il ſoit ſi difficile qu'elle ſe l'imagine de remedier en Allemagne à l'abus des Abſolutions données trop légerement, & ſuivies de communions ſacrileges, pourvû qu'on ne prétende pas, ou en venir à bout tout d'un coup ſans prendre du tems pour y travailler, ou n'y point trouver d'oppoſition, ou l'ôter entierement, enſorte qu'il n'y ait plus de Confeſſeurs qui ne faſſent leur

devoir.

devoir. J'avoue que ces trois choſes ſont moralement impoſſibles. Il faut du tems, & de l'application pour apporter quelque remede à des maux invéterés. Il faut s'attendre quand on l'entreprendra, qu'on y trouvera de l'oppoſition, & qu'il y aura des gens qui crieront qu'on veut introduire des nouveautés. Et on ne doit pas eſperer, ni de perſuader à tous les confeſſeurs de quitter leur vieille routine, ni de rendre raiſonnables tous les pénitens : mais croire avoir beaucoup fait, ſi de cent Prêtres tant Seculiers que Reguliers, on en peut porter dix à obſerver les regles contraires à l'abus que V. A. condamne ; & ſi de cent pécheurs d'habitude, on peut être cauſe qu'il y en ait dix qui penſent ſerieuſement à ſortir de leur mechant état, en voulant bien que l'on uſe envers eux de ce que les Peres apellent, *ſalutaria dilationum remedia*.

Demeurons en là, quoi qu'il ne faille pas deſeſperer que Dieu ne puiſſe faire davantage. Mais cela me ſuffit pour repondre à ce que dit V. A. *Que voulez-vous que l'on faſſe ?* Ce qui eſt la même choſe que ſi elle me demandoit, que feroit M. Stenon, pour remedier à un abus qu'elle croit irremédiable ? Car voici, Monſeigneur, ce que je crois qu'il devroit & pouroit faire.

Il devroit commencer par les Eccleſiaſtiques qui ſont dans le ſeminaire, s'il y en a un dans le Dioceſe, & par les Paſteurs qu'il iroit viſiter, ou ou qu'il feroit venir à l'Evêché. M. l'Evêque de Grenoble fait ſur cela une choſe admirable. Il fait venir tous les Paſteurs dans une de ſes maiſons Epiſcopales, ou à la ville, ou à la campagne. Il y en a trois cent. Ils y demeurent logés & défraiés 50. à 50. pendant ſept jours, & ainſi cela
dure

dure six semaines. Il leur fait tous les jours deux exhortations si fortes & si ferventes qu'il y en a eu qui ont demandé d'eux mêmes de quitter leurs Cures, ne se sentant pas assez capables, ou d'une vie assés pure pour y demeurer. Mais ce que je viens de dire de ce bon Prélat, me donne occasion d'ajoûter, ce qui ne sera pas une digression inutile, qu'aiant trouvé son Diocese à peu près dans le même état que V. A. dit qu'est le Diocese de Treves, & les autres d'Allemagne : parce que son prédecesseur y avoit laissé regner toutes sortes d'abus pendant plus de 50. ans qu'il avoit été Evêque, il ne s'est pas découragé, & il n'a pas crû qu'il n'y avoit rien à faire, mais sans se mettre en peine des oppositions qu'on lui a faites d'abord jusqu'à le decrier comme un hérétique dans la Cour du Duc de Savoie, dont une partie des états est de son Evêché, il est venu à bout de faire observer les vraies regles de la pénitence par la plûpart de ses Ecclesiastiques, & par beaucoup de Reguliers, & on n'ose plus maintenant l'inquiéter sur cela. Pourquoi donc M. Stenon n'oseroit-il pas faire la même chose à Treves, appuié comme il seroit de l'autorité de M. l'Electeur, qui peut tout dans ses états en étant le souverain.

Le bon sens a fait comprendre à V. A. que la coutume d'absoudre si facilement toute sorte de pecheurs est un grand desordre, & elle m'assure que le P. Jobert est fort éloigné de s'y laisser aller, & qu'il est aussi rigoureux que ceux qui passent pour l'être le plus. Pourquoi donc desespere-t-elle que M. Stenon ne pût faire concevoir à plusieurs Ecclesiastiques seculiers & reguliers, & à des Jesuites mêmes, *qu'en effet cela ne vaut rien*, comme le dit V. A. Il

leur

leur pourroit faire voir qu'en suivant cette mauvaise coutume ils agissent contre le rituel du Diocese, qui leur recommande en ces termes le delai de l'absolution : *Quare nisi reipsa peccata relinquat pœnitens, dicatur illi : Amice benè facis quod ostendas te habere bonam voluntatem emendandi te; & quia id potes & debes, vade & fac statim quamdiu es in ista sancta voluntate, & postea revertere, & absolvam te.*

Il leur pouroit aussi faire voir la même chose dans celui de Liége : *Amice benè facis quod testeris te bonam voluntatem habere emendandi te. Vide ut reipsa præstes, & cogita infernum repleri multis bonis desideriis (sicut dicit quidam pius) cœlum autem multis bonis operibus. Vide etiam ne patientia & bonitate Dei tui abutaris, & per impœnitentiam & duritiam cordis tui thesaurises tibi iram Dei. Provoca & excita cor tuum ad veram tui ipsius, & status animæ tuæ, & periculi in quo versaris cognitionem; huc que ubi veneris, & melius dispositum cognoveris, isthuc redi, à me placidè & paterno vultu recipiendus, audiendus, & absolvendus.*

M. Stenon pourroit encore faire mettre entre les mains des Ecclesiastiques des livres propres à les instruire sur ces matieres, comme est par exemple *l'Amor pœnitens* de M. de Castorie : & j'ose dire que ces Evêques Princes qui ont tant de revenus, ne pourroient rien faire de mieux, ni de plus agréable à Dieu, que d'en emploier une partie en de semblables dépenses; & que S. A. E. de Treves ne pourroit donner un plus grand témoignage de sa piété que de gagner un habile homme, qui traduisit cet excellent livre en langue Allemagne, & le faire ensuite imprimer à ses dépens, pour le pouvoir faire donner à bon compte à tous ceux qui

s'y

s'y voudroient instruire du veritable esprit du Christianisme, qui est la loi de la charité & de l'amour, & des veritables regles selon lesquelles les pecheurs doivent désirer qu'on les conduise.

Voilà, Monseigneur, ce que l'on pourroit faire à l'égard des Confesseurs. Et je ne vois pas pourquoi se confiant à la grace de Dieu, on ne pourroit pas esperer que ce qui est arrivé en France, & aux Païs-bas pourroit arriver en Allemagne.

Avant le livre de la Frequente Communion, la France étoit à peu près au même état que V. A. dit qu'est l'Allemagne presentement, & presque tous les pécheurs, quels qu'ils fussent, y étoient absous avec la même facilité. C'est ce qui fût cause qu'il fit tant de bruit lorsqu'il parût. Ce fut une nouveauté qui surprit le monde, mais qui fût reçue fort diversement. Il fût aprouvé par beaucoup d'Evêques & de Docteurs, & estimé par beaucoup de gens de toutes sortes de conditions. Mais il eut aussi de violens adversaires, qui s'éleverent contre l'auteur avec tant d'emportement qu'ils le voulurent faire passer pour le chef d'une secte à qui ils donnoient le nom d'Arnaudistes. Cependant qu'est-il arrivé? La pratique recommandée par ce livre, s'est peu à peu tellement établie, qu'il y a peu de Dioceses en France, où les Evêques ne l'aient recommandée, ou par des Ordonnances particulieres, ou par les Instructions de S. Charles qu'ils ont publiées, comme ils avoient été priés de le faire par une assemblée generale du Clergé: & ce qui est certain, est que les plus celebres Predicateurs, même Jesuites, se font honneur maintenant de louer en chaire le delai de l'absolution

tion pour les péchés mortels d'habitude, les occaſions prochaines, & pluſieurs autres cas, & qu'il n'y en a plus qui oſent parler contre.

Comme il n'y a pas ſi longtems que les plus habiles & les plus pieux Théologiens des Païs-bas ont écrit ſur ces matieres, les choſes n'y ſont pas encore en ſi bon état. Les Partiſans de l'abus que V. A. blâme ſi fort, tâchent de décrier par toutes ſortes de calomnies ceux qui adminiſtrent ce ſacrement ſelon les regles de S. Charles V. A. l'a pû aprendre par ce qui eſt dit dans la lettre dont elle m'a envoïé la copie. Mais tout cela n'empêchera pas que la bonne pratique ne s'y établiſſe de plus en plus, & qu'elle ne ſoit beaucoup en uſage parmi les Catholiques des Provinces unies. Ces exemples font voir qu'il n'eſt pas ſi difficile que V. A. ſe le pourroit imaginer, de faire entrer les Confeſſeurs (je ne dis pas tous : *Unde enim tantum boni, ut pluribus quæ recta ſont placeant*, dit un ancien) mais ceux qui auront le plus de droiture & de conſcience, dans le deſir d'obſerver les regles de l'Egliſe & de S. Charles.

Mais je prevois que V. A. me dira qu'on ne ſera rien s'il n'y a qu'une partie des Confeſſeurs qui entrent dans ces ſentimens, & que les autres s'obſtinent à vouloir toujours faire ce qu'elle déplore comme un grand mal. Car les pécheurs aïant la liberté de ſe confeſſer à qui ils veulent, ils laiſſeront ces Confeſſeurs rigides, & n'iront qu'aux relâchés.

Si cela étoit vrai, le P. Jobert ne devroit point avoir de pénitens, puiſque V. A. aſſure qu'il eſt auſſi rigoureux que qui que ce ſoit. M. Huygens, le P. Gabrielis, le P. de Hont, & tant d'autres que l'on tâche de décrier parmi le peuple ſous le nom de Rigoriſtes, n'en de-

vroient

vroient avoir que fort peu. Et il ſe trouve que c'eſt tout le contraire. Ce ſont eux qui en ont davantage, quoi qu'ils n'en aient que de volontaires n'étant point Curés; & en voici, Monſeigneur, la raiſon.

Si on excepte des libertins qui n'ont gueres de religion, ou des pécheurs endurcis avec qui il n'y a rien à faire, il n'eſt point malaiſé de faire comprendre au commun des Chrétiens, qu'il leur ſera très avantageux pour ſe convertir ſerieuſement à Dieu, de prendre du tems, après s'être confeſſé pour recevoir l'abſolution avec fruit, & ſe diſpoſer à une bonne communion, & qu'il eſt au contraire fort à craindre qu'on ne commette bien des ſacrileges quand on s'approche de la ſainte Table, après des confeſſions où on ne fait toujours que de ſe confeſſer des mêmes crimes ſans jamais s'en corriger. On peut trouver une infinité de très belles choſes ſur cela dans *l'Amor pœnitens* de M. de Caſtorie, & très propres à perſuader tous ceux qui auront un peu de foi, & une véritable envie de ſe ſauver. V. A. peut lire le dernier chapitre du ſecond livre qui a pour titre: *Proponuntur decem induſtriæ, quibus diſciplina rectè adminiſtrandi ſacramentum pœnitentiæ, iis in locis in quibus neglecta fuit, introduci & firmari commodè poſſit. Sacerdos recti tenax tandem laudatur à turbâ quæ prius contradicebat.*

Mais afin qu'on ne diſe pas que ce ſont de belles idées, bien difficiles à mettre en pratique, je ne m'y arrête point, & j'aime mieux repreſenter à V. A. des exemples effectifs, qui doivent convaincre tout homme raiſonnable que cela eſt très poſſible. Je laiſſe ceux de la France qui ſont en très grand nombre. En voici un de ces païs-ci dont je ſuis parfaitement informé

formé. C'eſt d'un bon Curé que je connois très particulierement *.

Après avoir enſeigné la Philoſophie à Louvain avec reputation, ſon Directeur lui aiant conſeillé de ſe preſenter au concours pour ſervir les ames en qualité de Paſteur, il l'a fait par obéiſſance, & on lui a donné une Cure de plus de 15. cent communians, fort difficile à deſſervir, parce qu'outre le bourg il y a ſeize hameaux ou petits villages qui ſont tous à près d'une heure de chemin de diſtance du lieu principal : de ſorte qu'il faut qu'il ait au moins trois ou quatre Prêtres avec lui. Cette paroiſſe étoit dans un fort grand deſordre, & on n'y avoit jamais entendu parler de délai de l'abſolution. Il a commencé à inſtruire ſon peuple, & à lui en faire connoître la neceſſité ou l'utilité. On prêche dans ſon Egliſe tous les dimanches matin deux fois, aux deux grandes meſſes, lui à l'une, & ſon Vicaire à l'autre : outre le catechiſme qui ſe fait avant vêpres, pendant près d'une heure. Il s'eſt tellement inſinué par ſes ſermons, par le ſoin qu'il prend de ſes paroiſſiens, par ſon deſintereſſement, par ſa charité & par le bon exemple qu'il leur donne, qu'il eſt venu à bout de tout ce qu'il a entrepris pour la gloire de Dieu. Il a connu le peril des danſes à l'égard de la pureté. Il a tant fait qu'il les a bannies. Il y a eu un peu de peine ; mais enfin cela eſt fait. Pluſieurs de ſes hameaux ſont ſur le grand chemin de Namur, ce qui multiplie fort les cabarets, & donne par là occaſion

* M. Flemal Curé de Braine l'Aleu. M. Arnauld a inſeré dans la 2. partie des Difficultez à M. Steyaert l'éloge mortuaire que l'on fit de lui, pag. 41.

casion à l'ivrognerie. Et cependant il a trouvé moien de l'ôter presque entierement. Il a fait entendre aux Cabaretiers, & principalement à leurs femmes & à leurs filles, que c'étoit offenser Dieu que de donner à boire à ceux qui avoient déja assez bû, & que l'on voioit bien qui s'ennivreroient s'ils beuvoient davantage. Quoi que cette morale fût un peu dûre pour des Cabaretiers, parce qu'elle étoit contraire à leur gain, il l'a si bien persuadée, qu'elle s'observe par tout chez lui, d'où il s'ensuit que c'est une chose assès rare quand on s'y ennivre. Outre que la crainte du péché mortel, qu'il inspire à tout le monde, fait que la plûpart de ceux qui boivent, aprehendent d'eux mêmes de le faire avec excès. Il y a de plus beaucoup de devotion dans cette paroisse. Une grande partie du peuple est les dimanches tout le matin dans l'Eglise, entendant les deux grandes messes, & les deux Sermons: & ils reviennent l'après-diner au catechisme & à Vêpres. Les jours ouvriers plusieurs viennent à une messe qui se dit de fort grand matin pour aller ensuite à leur travail, & il y en a qui y viennent des hameaux quoi qu'éloignés de près d'une heure de chemin. Il y en a en assez grand nombre qui communient tous les huit jours, & même deux fois la semaine, d'autres tous les quinze jours, d'autres tous les mois, selon qu'ils se sont avancés dans la pieté. Les dimanches & les fêtes il se fait en 5. ou 6. endroits différens des assemblées de filles pour s'entretenir dans la pieté ou pour lire quelque chose d'édifiant. Et il se trouve plus de 30. ou 40. hommes ou garçons chez M. le Curé qui leur parle de Dieu, ou qui leur lit quelque livre de pieté qu'il leur explique.

Outre les sermons & les instructions la plus gran-

grande cause après la grace de Dieu de la reformation de cette paroisse, est l'administration du Sacrement de pénitence selon les regles de S. Charles, que lui & ses Prêtres observent tant qu'ils peuvent, & selon les lumieres que Dieu leur donne. Il y en a plus de 350. qui se confessent ordinairement au Curé, & pour le mieux faire & plus commodément pour ses pénitens, il n'y a point de jour qui ne soit plusieurs heures dans son confessional, afin que ceux qui veulent faire des revues generales de toute leur vie, ou d'un an, ou de six mois, le puissent faire avec plus de loisir. Il m'a dit que d'abord ces bonnes gens avoient trouvé un peu étrange qu'on les diferât, mais que présentement ils y sont s'y acoutumés, & si persuadés que cela leur est avantageux, qu'il y en a souvent qui le prient, après qu'ils se sont confessés, de ne leur pas donner l'absolution, mais d'attendre encore quelques jours afin qu'ils s'y préparent mieux. J'oubliois de dire que c'est une devotion assés commune dans cette paroisse de se relever la nuit pour prier Dieu, comme faisoient les chrétiens des premiers siécles. Je me suis un peu étendu sur cet exemple, parce que d'une part il montre, qu'il ne tient qu'aux Prêtres, que de bons Evêques auroient bien instruits, d'introduire une plus sainte maniére d'administrer le Sacrement de penitence; rien n'étant plus facile que de faire s'y rendre le commun des chrétiens: & qu'il fait voir de l'autre, qu'il y a dans l'Eglise Catholique des moiens plus efficaces pour remedier à la corruption des mœurs, que parmi les héretiques, quoi que V. A. semble croire le contraire.

Car elle veut que je me souvienne de ce qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire autrefois,

 mais

mais que je n'ai pas voulu goûter, que l'abus des mauvaises confessions & communions, ne vient pas tant des maximes des Casuistes &c. que de ces cinq choses.

La premiere est la liberté que chacun a de se confesser à qui il veut.

La 2. Qu'il n'y a point de presbitére & de surveillans parmi nous, comme parmi les Protestans.

La 3. La quantité & diversité de Religieux, & le concours à tant de pélerinages.

La 4. Qu'on ne fait pas, comme parmi les Protestans, le jour de devant la communion un bon sermon de préparation, & qu'on laisse courir pêle-mêle les fideles à la communion.

La 5. Que comme on ne refuse ni difere l'absolution, celui là seroit noté d'avoir fait un horrible crime, & une fille de s'être laissée corrompre, qui du confessional n'iroit pas droit à la table de la communion.

Je ne mets pas la 6. parce que je ne l'ai pas bien comprise, & que je ne sai sur quoi V. A. se fonde pour dire qu'on peut attribuer également & aux Jesuites, & aux Jansenistes, la cause de ces desordres. Mais pour les 5. premieres, si je ne les ai pas goutées, c'est qu'il m'a toujours semblé, & qu'il me semble encore, que l'Eglise a assés de moiens en elle même pour reformer les mœurs de ses enfans, sans rien emprunter des hérétiques.

Pour la 1. il ne tient qu'aux Papes & aux Evêques de diminuer cette liberté de se confesser à qui l'on veut. Selon le Concile de Latran la confession annuelle se doit faire au Curé, *proprio Sacerdoti*. Et comme cette confession se fait d'ordinaire vers le tems de Pâques, les Evêques de France se sont maintenus le droit
de

de defendre que l'on ſe confeſſe ailleurs que dans ſa paroiſſe pendant la quinzaine de Pâques, ſi ce n'eſt qu'on ait permiſſion du Curé. Il en eſt de même des malades ; il n'y a que les Prêtres de la paroiſſe qui les puiſſent confeſſer.

Mais laiſſant là cette liberté telle qu'elle eſt, les Proteſtans ont-ils en cela quelque avantages ſur nous ? Non aſſurément ; car c'eſt bien pis d'avoir aboli la confeſſion comme ils ont fait, que d'avoir laiſſé la liberté de ſe confeſſer à qui l'on veut. Que les Evêques aient ſoin que les Prêtres ſoient bien inſtruits, & qu'il y en ait au moins pluſieurs qui ſuivent les regles, cette liberté ne nuira qu'à ceux qui ſe veulent perdre, ou qui n'ont guere ſoin de leur ſalut. Car méritant d'être trompés, Dieu permettra qu'ils le ſoient en s'adreſſant à de mauvais guides qui les conduiront avec eux dans le precipice : & il leur arrivera ce que dit Ezechiel : *Secundùm iniquitatem interrogantis, ſic iniquitas Prophetæ erit.* C'eſt pourquoi ce ne fût pas ſans raiſon qu'un Archevêque ſe plaignant des mauvais confeſſeurs, une ſainte fille lui dit, que Dieu le permettoit ainſi parce qu'il étoit de l'ordre de ſa providence qu'il y eût des confeſſeurs pour les reprouvés. Et on voit aſſés que cela eſt comme neceſſaire au même ſens que J. C. dit : *Neceſſe eſt ut veniant ſcandala.* Car ſi les faux pénitens ne trouvoient perſonne à qui ils ſe puſſent confeſſer, ne voulant pas paſſer pour ce qu'ils ſont, ou ils quitteroient l'Egliſe, ou ils y exciteroient des tumultes & des brouilleries qui y pouroient faire beaucoup de mal : au lieu qu'ils en font moins, quand ne trouvant pas leur compte auprès d'un homme de bien, qui ſait les regles, ils trouvent un complaiſant qui ne ſait que donner l'abſolution, comme font, à

ce que dit V. A. tous vos Prêtres Allemans. Et voila à quoi ſert non par ſoi même, mais pour éviter un plus grand mal, qui eſt le ſchiſme, la liberté que l'on a de ſe confeſſer à qui l'on veut.

Mais ſuppoſé, comme j'ai dit, que les Evêques aient travaillé, comme ils y ſont obligés indiſpenſablement, à avoir pluſieurs Prêtres qui ſuivent les regles, les pécheurs qui ſont touchés de Dieu, & qui voudront ſerieuſement ſe ſauver, auront à qui s'adreſſer, pour rentrer dans la bonne voie, & pour vivre en vrais chrétiens, ce qu'on n'eſt point, ſelon les Peres, ſi l'on ne mene une vie exempte de crimes.

Mais pour comparer en cela notre diſcipline avec celle des Prétendus-Reformez, V. A. croit-elle, que la liberté de ſe confeſſer à qui l'on veut, ſoit une plus grande occaſion de mener, ſi l'on veut, une vie libertine, que la liberté qu'ont ces Reformez, de ne ſe point confeſſer du tout, & même de ne point aller à la Cène, s'ils ne veulent, comme on croit que dans les Provinces-unies, il y a bien la moitié des Calviniſtes qui n'y vont point, ainſi que l'aſſurent en quelque lieu MM. de Wallembourg. Et la cauſe qu'en apportent pluſieurs, fait voir la fauſſeté du fondement de cette Religion. Car j'ai appris étant dans une barque d'un ſavant Proteſtant, qui étoit dans cette pratique de ne point aller à la Cène, qu'à ſon egard & de beaucoup d'autres, cela venoit de ce que les Miniſtres allant viſiter ceux qui devoient faire la Cène, les interrogeoient ſur leur foi, & les vouloient obliger de croire certains points de doctrine, dont tous ceux de qui ils exigoient cette profeſſion de foi, n'étoient pas perſuadés. Or en cela, diſoient-ils, ils agiſſent contre les princi-

pes

pes de notre religion. Car chacun de nous, ne doit croire que ce qu'il a trouvé dans l'Ecriture, & non pas ce que son Ministre croit y avoir trouvé. En voila assés pour ce premier point.

Pour le 2. nous n'avons point sujet d'envier les Presbitaires & les surveillans des Prétendus-Reformez. Les Evêques & les Curés sont établis de Dieu pour cela, & s'ils font leur charge, ils seront cent fois de meilleurs surveillans que ne peuvent être ceux qui prennent ce nom parmi les héretiques. C'est donc à quoi il faut travailler chacun selon son pouvoir, par ses conseils, par ses bons offices, par ses prieres, à avoir de bons Evêques & de bons Curés, & non pas rejetter la cause de la corruption des mœurs de plusieurs Catholiques, sur ce qu'il n'y a point parmi nous de Presbyteres & de surveillans comme parmi les Protestans.

Il ne se passe rien d'important dans un Diocèse pour ce qui est des desordres exterieurs & connus, dont ne soit informé un Evêque qui fait regulierement ses visites, & qui est toujours prêt de recevoir les avis que lui doivent donner ses Curés. Et il est certain qu'un Pasteur, tel que celui dont j'ai parlé ci-dessus, connoît mieux ses Paroissiens, au bien desquels il veille continuellement, qu'aucun Ministre Réformé avec son Presbitere composé de ces Bourgeois qui ne sont Prêtres ou Diacres que pour un an, ne connoît ses ouailles. Mais outre la surveillance, pour parler ainsi, sur les choses exterieures, qui peut être commune aux uns & aux autres, rien peut-il être plus avantageux pour la reformation des mœurs, que le Sacrement de pénitence bien administré, par la connoissance qu'il donne des plaies les

plus ſecretes des ames, & par les remedes qu'il y peut apporter.

Je dis *bien adminiſtré.* Car il faut avouer qu'il cauſe beaucoup de mal, quand il l'eſt mal, comme lorſqu'il l'eſt bien, il cauſe des biens infinis. Mais l'intention de l'Egliſe, eſt qu'il le ſoit bien ; & malheur à ceux qui l'adminiſtrent mal, ou par ignorance, ou par complaiſance envers les pécheurs. Malheur aux Evêques qui negligent de faire tout ce qui eſt en eux, afin qu'il ſoit bien adminiſtré. Malheur à ceux qui s'oppoſent, par quelque eſprit qu'ils le faſſent, à ceux qui l'adminiſtrent bien. Malheur à ceux qui les calomnient, & qui les décrient comme des novateurs qui impoſeroient aux conſciences un joug tiranique & inſuportable. L'utilité des choſes ſaintes ſe doit regarder par le bon uſage qu'en font les gens de bien, & non par le mauvais uſage que d'autres en font. Autrement on pourroit dire que la communion ſeroit une mauvaiſe choſe. Car combien y en a-t-il qui en abuſent, & qui font des communions ſacrileges ?

Il faut donc reconnoître que l'uſage établi parmi les Catholiques de ne point communier ſans ſe confeſſer auparavant, ſur tout quand on a commis quelque faute conſiderable, & l'obligation qu'il y a de le faire quand on ſe ſent coupable de peché mortel, eſt d'un ſecours merveilleux pour entretenir la piété dans les ames, & pour en déraciner le vice, quand on s'en ſert ſelon l'eſprit de l'Egliſe. L'experience le fait voir, & les Proteſtans l'avouent, quand ils ſont ſinceres. C'eſt pourquoi je ne craindrai point de dire, que ce m'eſt une marque ſenſible que leur prétendue reformation n'eſt point l'ouvrage de l'eſprit de Dieu, de ce que leurs fauſſes Egliſes ſe ſont

ſont privées elles mêmes de ce grand ſecours établi par J. C.

Pour le 3. point, la quantité & la diverſité des Religieux ne nuit point à l'Egliſe, mais en eſt plutôt un ornement, quand ils ſont bons, quand ils obſervent leurs régles, quand ils demeurent dans l'eſprit de leurs ſaints Inſtituteurs, quand ils ne ſe laiſſent point corrompre l'eſprit par de fauſſes maximes, & quand ils ſe conforment dans l'adminiſtration des ſacremens aux ordonnances des Evêques qui leur donnent le pouvoir de les adminiſtrer. Il ne faut donc pas faire enviſager à un Evêque qui penſe à faire ſon devoir, cette quantité & diverſité de Religieux comme un obſtacle invincible au bien qu'il voudroit établir dans ſon Dioceſe. Car il peut contribuer par ſon autorité & par ſes ſoins, à les mettre dans l'ordre s'ils n'y ſont pas, à ne pas ſouffrir que l'on enſeigne chez eux des ſentimens relâchés, & à ne donner de pouvoir de confeſſer qu'à ceux qu'il aura ſujet de croire qui le feront bien. Et un Evêque qui réunit en ſa perſonne la puiſſance Souveraine & l'Epiſcopale, peut faire tout cela plus facilement qu'un autre, pourvû qu'il ſoit bien perſuadé qu'il eſt au moins obligé d'y faire ce qu'il pourra. Car alors il en ſera quitte devant Dieu, quand même il n'y feroit pas grand' choſe. Mais ſi par découragement ou par negligence il ne tente rien, s'il ne fait rien ni par lui même, ni par des cooperateurs fidéles qu'il ſe feroit procurés, Dieu lui demandera compte du ſang des pécheurs qui n'auront eu perſonne qui les ait aidés à ſe ſauver par la voie d'une ſolide & veritable penitence, & de la chûte des jeunes gens, qui faute d'un pareil ſecours auroient perdu l'innocence de leur baptême.

Je ne ſai ſi V. A. croiroit que la diſcipline des Proteſtans vaut mieux en cela que la nôtre, en ce qu'ils n'ont point comme nous, cette quantité & diverſité de Religieux. Ils peuvent être dans ce ſentiment, mais quoi qu'on n'ait pas ſujet de ſe louer de tous les Religieux, il y en a pourtant beaucoup qui font honneur à l'Egliſe, & c'eſt une méchante marque pour les P. R. qu'un état ſi ſaint en ſoi ne ſe trouve point dans la réformation, & qu'ils aient eu l'impudence de dire dans leur confeſſion de foi, *que les vœux monaſtiques étoient ſortis de la boutique de Satan.*

Pour les lieux de pelerinages dont V. A. parle encore dans ce 3. point, elle a ſans doute voulu marquer la coutume qu'il ſemble qu'on ait de ne jamais refuſer l'abſolution en ces lieux là, pour quelque crime que ce puiſſe être. Mais comme cela n'eſt fondé ſur aucune loi de l'Egliſe; c'eſt un abus que l'on pourroit, & que l'on devroit corriger. Car il y a beaucoup de cas, où on ne la devroit donner là non plus qu'ailleurs, & on ſait qu'il y a des Confeſſeurs qui le font.

Pour le 4. point, il ſemble que V. A. approuve ce que font les Prétendus-Reformez qui ne laiſſent tous ceux qui ſont de leur Religion, que 4. fois l'année ou au plus ſix en faiſant la veille un ſermon d'exhortation, & qu'elle le préfere à ce qui s'eſt trouvé pratiqué dans l'Egliſe, où ceux qui ſont préparés à bien communier le peuvent faire plus ou moins ſouvent ſelon leur dévotion & l'avis de leurs directeurs. Mais tant s'en faut que la pratique des Prétendus-Reformez ſoit louable, ou imitable, qu'elle eſt condamnée par Calvin même dans ſon Inſtitution, comme on l'a fait voir dans la 2. par-

2. partie de l'Apologie pour les Catholiques, ch. 19. pag. 3. 5. 7. & ſuivantes. V. A. y verra, que ſelon Calvin, pour ſuivre l'eſprit de J. C. dans l'inſtitution du Sacrement de la Céne, on doit en entretenir l'uſage frequent, tel qu'il a été inſtitué depuis le tems des Apôtres: & que pour cela il faut à tout le moins chaque ſemaine une fois propoſer à la Congregation des chrétiens la Céne de N. S. non en les contraignant tous de la prendre, mais en les y exhortant. D'où on a conclu, ce me ſemble, avec raiſon, que ſelon les principes poſés par Calvin, ce devoit être un grand relâchement de diſcipline dans l'adminiſtration de la Céne, ſi c'eſt par la negligence des Miniſtres qu'on y admet ſi peu ſouvent les Prétendus Reformez, ou une grande marque de peu de devotion dans ces faux Evangeliques, ſi ce reglement ne s'eſt fait, comme il y a bien de l'apparence, que parce qu'on ne les a pas jugé diſpoſés à en aprocher plus ſouvent, & qu'on n'a pas aprehendé qu'il y en eut pluſieurs qui le trouvaſſent mauvais.

Mais quoi que les Catholiques puiſſent communier plus ou moins ſouvent, ſelon leur devotion, & la permiſſion de leurs Confeſſeurs, ils ne manquent pas de ſermons de préparation, quand les Curés font leur devoir. Ils en font en diverſes rencontres, & c'eſt un des ſujets que l'on traite le plus ſouvent dans les predications, ſur tout quand on a beſoin de montrer l'utilité du delai de l'abſolution, ce que l'on ne ſauroit trop faire ſur tout en des lieux où l'on ſuppoſe que cette pratique eſt peu connue, car c'eſt une des raiſons pour leſquelles on fait voir qu'elle eſt utile, & ſouvent néceſſaire, pour recevoir avec fruit un myſtere ſi adorable, & qui demande une ſi grande préparation. On fait auſ-

ſi de ces ſermons vers la fin du Carême pour preparer à la communion de Pâques, qui eſt la plus générale. On a auſſi grand ſoin dans les paroiſſes bien reglées d'inſtruire les enfans pendant un aſſés longtems pour les préparer à leur premiere communion, que l'on tâche qu'ils faſſent avec beaucoup de piété, ſans parler de beaucoup de livres qu'on a faits ſur ce ſujet, qui ſont très ſolides, & qui peuvent être entre les mains de tout le monde. On n'a donc qu'à ſuivre les bons exemples de l'Egliſe Catholique ſans avoir beſoin de ceux des hérétiques, pour avoir en cela tout ce qu'on peut deſirer.

Pour le 5. point, il n'y a rien de particulier, qu'un inconvenient contre le delai de l'abſolution: qui eſt qu'on ſoupçonnera un homme de quelque grand crime, & une fille de s'être laiſſée corrompre, ſi on ne les voit aller du confeſſional à la ſainte table, mais on remedie à cela par les predications dans leſquelles on doit faire entendre 1. que ce n'eſt point ſeulement pour des crimes ou honteux ou énormes au jugement des hommes, qu'on doit differer l'abſolution, mais pour beaucoup d'autres pour leſquels on ne ſe croit point deshonoré dans le monde: comme à l'égard des hommes, l'habitude à jurer, ou à dire des paroles ſales ou à double entente, les inimitiés inveterées contre le prochain, la negligence de paier ſes dettes, & quelquefois l'ignorance des verités neceſſaires à ſalut, qu'on a negligé d'aprendre après en avoir été ſouvent averti; des livres deshonnêtes, ou des peintures laſcives, dont on ne voudroit pas ſe défaire. A l'égard des Beneficiers, avoir pluſieurs benefices ſans aucune cauſe légitime, dont un ſeul ſeroit plus que ſuffiſant pour un honnête entretien. A l'égard

des

des filles & des femmes, l'immodeſtie dans les habits qu'elles ne voudroient pas quitter, des lectures dangereuſes auſquelles elles ſeroient attachées, des converſations de galanterie, où elles ſeroient cauſe que Dieu ſeroit offenſé; des médiſances atroces dont elles ne voudroient pas ſe dédire.

2. On doit encore faire entendre qu'il y a peu de perſonnes à qui il ne ſoit fort utile de faire une confeſſion génerale, & que pour la bien faire il eſt bon que ce ſoit à diverſes repriſes.

3. Qu'il y a même des fautes qu'on fait n'être que venielles, mais qui ne laiſſent pas d'être conſiderables, parce qu'elles bleſſent le prochain, comme les mauvaiſes humeurs d'une femme envers ſon mari; les deſobéiſſances ou manquements de reſpect d'une fille envers ſa mere, ou d'une ſervante envers ſa maitreſſe: & que l'on peut diferer l'abſolution pour ces ſortes de pechés, afin de les faire plus ſentir aux perſonnes qui y ſont ſujettes, & les porter davantage à s'en corriger.

4. Qu'on peut ne pas diferer l'abſolution, & néanmoins ne permettre pas à une perſonne de communier ſi-tôt qu'elle s'eſt confeſſée parce qu'on la trouve trop lâche & trop tiéde, & que l'on juge à propos qu'elle prenne plus de tems pour ſe préparer à la ſainte communion.

Quand on a dit ſouvent de ſemblables choſes, & que le peuple en eſt bien inſtruit, il n'eſt point tenté de ſoupçonner qu'il faut qu'un homme ſoit fort criminel, ou qu'une fille ne ſoit pas honnête fille, parce que l'un ou l'autre ſe ſera confeſſé ſans avoir enſuite communié.

A quoi on peut ajouter qu'un Evêque auſſi abſolu qu'eſt un Electeur, pourroit & devroit ordonner, comme avoit fait feu M. d'Alet, que

que l'on se confessât les samedis & les veilles de fêtes, & non les matins du jour que l'on doit communiér, ce qui est contre l'esprit de l'Eglise, & est cause que les confesseurs ne peuvent que difficilement s'acquitter comme il faut de leur ministere.

Je crois, Monseigneur, que j'ai satisfait à toutes les difficultés de V. A. Si elle trouve que je l'aie fait avec trop de chaleur, je lui en demande pardon. Mais c'est, je l'avoue, que la disposition où elle témoigne être à l'égard des maux de l'Eglise, n'est point telle, ce me semble, qu'elle devroit être selon Dieu. Elle les connoit, elle en est touchée, elle les déplore. Mais elle en demeure là, & elle voudroit que tout le monde en demeurât là aussi bien qu'elle, parce qu'elle s'est fortement persuadée que ce sont des maux sans remedes, ou qui n'ont pour remede que ce qu'elle voit bien être moralement impossible; & c'est ce qui lui fait dire, *Que voulez-vous que l'on fasse ?* Elle regarde, par exemple, comme un grand mal pour l'Eglise, que des Evêques soient Princes. Elle peut avoir raison, sur tout si on en juge par ce que l'on voit maintenant en Allemagne. Mais est-il impossible qu'un Evêque Prince fasse son devoir d'Evêque? Elle le croit tellement, que jamais je n'ai pu lui persuader que cela fût possible. Lors donc qu'il s'en trouve quelqu'un qui témoigne avoir de la piété, il paroit qu'elle considere comme une chose inutile de lui donner des conseils pour bien gouverner son Diocese, ou pour se faire assister par des gens de bien, parce qu'elle est toujours prête à dire: *Que voulez-vous que l'on fasse ?* Il n'y a rien à faire tant que l'Espicopat sera joint à la souveraineté. Or elle sait que cette séparation n'est

pas

pas une chose que l'on puisse raisonnablement esperer qui se pourroit faire, sur tout à l'égard des Electeurs.

Elle en est de même touchant la maniere dont on administre en Allemagne le Sacrement de Penitence. Elle assure que la corruption sur ce point y est venue à son comble. Elle fait une description de ce desordre qui fait horreur & compassion tout ensemble. Elle avoue qu'on aura raison de dire, *que cela ne vaut rien.* Il faut donc apporter tous les remedes que l'on pourra, puisque ce mal est si grand & si repandu. Ce n'est pas ce que V. A. en conclut. Elle en conclut au contraire, qu'il n'y a rien à faire parce qu'il n'y a pas d'apparence que l'on ôte ce que l'on croit être les causes de ce mal : qui est la liberté de se confesser à qui l'on veut, de ce qu'il n'y a pas parmi nous des Presbiteres, & des Surveillans, comme parmi les Protestans : & de ce que tous ceux qui ont devotion de communier le font quand ils le veulent ; & non generalement tous ensemble 5. ou 6. fois l'année avec un bon sermon de prédication la veille, comme il se pratique parmi les Prétendus Réformez. V. A. ne voit que cela par où on puisse remedier à ce qu'elle reconnoît être un fort grand desordre. Or elle sait bien que l'on ne doit pas s'attendre que l'Eglise Catholique change sur cela sa disipline pour prendre celle des Protestans. Et c'est ce qui la met dans un découragement qui la porte à tout laisser là, comme n'étant pas possible d'y apporter aucun remede. Et c'est ce que j'ose dire n'être point certainement agréable à Dieu. Elle me pardonnera cette parole de liberté. Car si on aime l'Eglise, on en doit déplorer les maux ; mais on ne doit pas desesperer qu'elle n'en puisse être déli-

délivrée. Et pour celui dont il s'agit, je pense avoir fait voir clairement, qu'elle a chez elle non ſeulement en idée, mais en effet, des remedes très efficaces pour y oppoſer; & qu'ainſi la vraie charité que l'on a pour elle, doit conſiſter à contribuer autant que l'on peut, ſelon les occaſions que Dieu en fait naître, à faire mettre ces remedes en uſage, au lieu de la renvoier à prendre pour ſon modele les bonnes ou les mauvaiſes coutumes des hérétiques, ce que l'on ſait bien qu'elle ne fera pas.

J'ai ſi bonne opinion de Votre Alteſſe, que je ne puis pas croire qu'elle trouve mauvais que je lui diſe ma penſée ſi franchement. Dieu m'eſt témoin que ce n'eſt que pour ſon bien, & pour la décharge de ma conſcience. Car il ſemble que dans une occaſion comme celle-ci, je me rendrois coupable devant Dieu d'une mauvaiſe complaiſance, ſi je lui diſſimulois ce que je trouve dans ſes ſentimens, qui ne me paroît pas juſte, & qui peut être contraire au deſſein qu'on a de porter S. A. E. de Treves à ne pas negliger de prendre les moiens les plus efficaces de tous ceux qu'elle peut avoir, pour faire fleurir la pieté dans ſon Dioceſe, & en bannir le vice. C'eſt le ſeul motif que j'ai eu en écrivant cette longue lettre, ce qui me feroit deſirer que S. A. E. la pût voir, au moins la premiere moitié. Car elle pourroit ſe paſſer de lire la réponſe aux 5. points de la lettre de V. A. Ce ſera un ſoulagement pour V. A. qui n'aura pas beſoin d'écrire une ſeconde lettre pour inſiſter ſur le choix de M. Stenon, que j'aprens être Vicaire Apoſtolique dans le païs de Hambourg. Mais il rendroit bien plus de ſervice à Dieu dans un Archevêché Catholique auſſi grand que celui de Treve, où il travailleroit ſous l'autori-

té d'un si bon Prélat. Enfin il faut finir en vous protestant, Monseigneurs, que je serai toute ma vie.

LETTRE CCCX. *

*A M. du Vaucel. Sur une nouvelle tempête excitée contre l'*Amor pœnitens *de M. de Castorie; les entreprises de l'Internonce de Bruxelles; & les condamnations vagues.*

NOus venons de recevoir votre lettre du 5. Nous savions déja la nouvelle tempête contre l'*Amour penitent*, par M. l'Evêque de Castorie, qui nous avoit mandé en même tems qu'il s'en alloit écrire à sa Sainteté. Il fera fort bien. Mais je crois qu'il doit seulement representer l'horrible scandale que cela causeroit dans sa Mission, qui est déja assez affligée par la persécution que lui font les Pretendus Réformez, sans y ajouter encore ce sujet de douleur. Je me garderois d'ajouter qu'il est prêt de corriger ce qu'ils trouveront à propos. La seconde édition est publiée; il n'y a plus à reculer, mais à défendre fortement un si excellent livre, s'ils étoient assez imprudens, que de le fletrir par une condamnation indéfinie.

Des six nouveaux sujets qu'ils prennent de le chicaner, le 4. & le 5. comme vous le remarquez fort bien, sont des points de fait qui ne peuvent être niés que par des ignorans, & quand il y auroit quelque doute sur le 5. ce qui n'est pas, ce ne seroit pas un sujet de censure; M. de l'Aubespine Evêque d'Orleans en a bien dit davantage.

Le

* 24. Janvier 1686.

Le 1. marque qu'ils ne ſavent pas quel eſt le devoir de la creature intelligente envers Dieu, & quelle eſt en même tems l'impuiſſance où nous a mis le peche d'acomplir parfaitement ce devoir pendant cette vie. C'eſt ce qui a fait dire à S. Auguſtin & à S. Thomas, que le precepte d'aimer Dieu de tout ſon cœur ne s'accomplira parfaitement que dans le ciel. Je penſe avoir traité cela autrefois dans la Preface de la Tradition de l'Egliſe ſur le Sacrement de la Penitence & de l'Euchariſtie. Je crois que vous le pourrez bien trouver à Rome.

Pour le 2. il ne faut que les renvoier à l'*Appendix*, où on explique l'opinion de S. Thomas, & les défier de trouver aucun defaut dans la maniere, dont on a démontré que l'amour néceſſaire pour recevoir la remiſſion de ſes pechez dans le Sacrement de Penitence, eſt l'amour de Dieu plus que toutes choſes. On n'a peut-être point encore aſſez fait fort là deſſus. Je vous prie de le lire de nouveau, & de le bien examiner pour juger vous même s'il peut y avoir aucune reponſe.

Pour le 3. leur prétention eſt horrible. Ils croient pouvoir cenſurer l'Amour de Dieu *; & ils voudroient qu'un Evêque ne pût dire le moindre mot un peu fort contre une opinion auſſi monſtrueuſe qu'eſt celle de prétendre qu'un pécheur qui n'aime point Dieu, mais qui craint ſeulement d'être damné peut être réconcilié avec Dieu.

Je ne ſai comment il eſt arrivé que je n'ai point lu l'Apologie entiere de l'*Amor pœnitens*; mais

* C'eſt-à-dire la néceſſité de l'amour de Dieu pour être juſtifié.

mais comme j'en avois lû l'abregé, qui m'avoit extremement satisfait, je ne doutai point que l'Apologie ne fût aussi fort bien, & on nous en parla dans le tems que l'on croioit cette affaire appaisée. Cela fut cause que je n'eus pas la curiosité de la voir.

Dispensez-moi de travailler sur les 31. propositions, & même sur celle qui me regarde. Je vous en ai dit les raisons. Je ne le pourrois faire qu'avec un chagrin mortel, tant j'ai d'indignation de tout cela. Et je ne sai en verité, si je n'en serois pas malade. Je souffre sans peine les injures & les calomnies qu'on avance contre moi; mais pour les choses injustes & deraisonnables, je ne saurois m'empêcher d'en être vivement touché.

C'est l'état où me met presentement ce qui se passe ici. L'Internonce semble avoir juré d'y tout renverser par la résolution qu'il a prise de persecuter les plus gens de bien. Je vous ai donné avis de son entreprise contre l'élection Canonique du Doien de Malines. Je pensois que cela n'auroit pas de suite, tant cela étoit hors de raison. Mais la lenteur ou la timidité de l'Archevêque, & la vigilance de ce Ministre à faire réussir ses intrigues, font craindre qu'il n'en arrive un fort grand mal. Il s'est expliqué sur le dessein qu'il a de faire exclure de l'élection les trois chanoines les plus habiles & les plus capables de cette charge; MM. Lacman, Cuypers, Vander Vliet, le premier, Docteur, & les deux autres Licenciez de la Faculté de Louvain, pour les prétextes du monde les plus injustes: M. Lacman & M. Vander Vliet, parce que ce dernier, qui enseignoit dans le Seminaire, dont le premier est directeur, avoit soutenu une petite These (sans que le

le premier en sçût rien) où l'Inquisition de Rome a cru avoir trouvé quelque chose contre le seau de la confession. Il a fait voir qu'on avoit mal pris sa pensée. Mais cela même est un crime, de vouloir s'expliquer quand ce Tribunal a parlé. Et c'est sur cela qu'on a exclu M. Lacman de la Faculté étroite, parce que cette These s'étoit soutenue dans son Seminaire, & qu'on l'exclut maintenant du Doienné de son Chapitre aussi bien que l'auteur de la These. Pour M. Cuypers, c'est qu'étant Curé dans Bruxelles avant qu'il fût Chanoine de Malines, il avoit été prié par tous les autres Curés du Diocese d'expliquer leur pratique touchant les sept points, que l'Inquisition s'étoit avisée de condamner sans les avoir ouis. Vous savez que je vous ai écrit diverses lettres touchant cette affaire des sept points, pour tâcher de savoir ce qui les avoit portés à les condamner, & que vous ne l'avez jamais pû apprendre, quelque diligence que vous aiez pû faire pour cela. Et cependant parce que des Curés se sont expliqués pour justifier leur conduite, celui d'entr'eux qui a écrit pour la cause commune, a commis en cela un si grand crime au jugement de ces MM. les Romains, qu'il s'est par là rendu indigne de pouvoir être élu Doien de Malines. Et c'est pour cela que l'Internonce a demandé que l'election fût diferée de deux mois, afin qu'il eût le tems de faire venir ces exclusions en bonne forme, ou plutôt afin de pouvoir dire qu'il a ordre de sa Sainteté d'empécher que nul de ces trois Chanoines ne soit élu Doien. Car il s'est mis en possession de ne point montrer ses ordres, en prétendant qu'on l'en doit croire à sa parole. Si ce n'est pas là *dominari in cleris*, contre ce que de-

defend si expressément le premier des Papes, je ne sai ce que se pouroit être.

Ce n'est pas encore tout le mal que l'on craint. On apprehende que pour avoir de quoi tourmenter tous ceux qui auront de la conscience, il ne fasse venir quelque Formulaire ou pour le sens de Jansenius ou pour le contraire des sept articles, ou pour l'un & l'autre. Si cela étoit, malheur à ceux qui auroient eu part à une si damnable invention, & je ne pourrois m'empêcher de les regarder comme les Lieutenans de J. C. pour le service du Diable : *Non enim uno modo sacrificatur transgressoribus angelis*, comme dit S. Augustin.

Nous venons de recevoir des lettres de M. de Castorie, avec celle qu'il écrit au Pape qu'il nous prie de vous envoier après l'avoir lue. Elle nous a paru fort bien. Il s'offre de corriger ce qu'on trouvera de mal dans son livre. Mais cela se peut suporter s'adressant au Pape. Tout le commencement où il rend compte à sa Sainteté de l'état de son Eglise, est fort favorable, & fort propre à se faire écouter du Pape & à concilier sa bien-veillance. Mais il faut, s'il vous plaît, supléer à ce qu'il n'y a pas mis, en cherchant quelqu'un qui répresente fortement à sa Sainteté, que rien ne rendroit l'Inquisition plus odieuse que si on souffroit qu'elle fît cette injure à un Prelat d'un si grand mérite, & qui a tant de besoin, de reputation & d'autorité pour pouvoir servir tant d'ames. Il faut esperer que le Pape se portera mieux, & qu'il sera plus accessible quand cette lettre arrivera.

Nous croions qu'il n'y a personne qui pût mieux faire que vous ce que vous proposez de faire voir l'injustice & le scandale de ces condam-

damnations vagues & indefinies d'auteurs recommandables d'ailleurs pour leur dignité & pour leur merite. Vous pouvez vous appliquer à savoir toutes les formes de ces Congregations; comment les choses s'y deliberent & s'y resolvent, quelles sont celles dont on parle au Pape, ou dont on ne parle pas; depuis quel tems ils ont passé de la prohibition des livres des héretiques à celle des meilleurs Catholiques. Il seroit très bon d'avoir des memoires de tout cela, & des exemples de leurs principales bevûes; vous enquerir, par exemple, s'li est vrai qu'ils aient condamné le livre de Tritheme qui a pour titre *Stegano-graphia*, comme un livre de Magie. Alexandre VII. a fait imprimer un livre in 12. qui contient toutes ces prohibitions depuis le Concile de Trente. On dit que de tems en tems on le rimprime en y ajoutant celles de depuis. Si cela est, je vous prie de nous en envoier un par la poste.

LETTRE CCCXI*.

A M. DU VAUCEL. *Sur une lettre du Prince de Hesse-Rhinfelts au Géneral des Jesuites; les Theses monstrueuses d'un Augustin de Louvain; une lettre d'uu Recolet écrite à Rome contre M. de Castorie; & sur le grand nombre de Huguenots qui se convertissoient en France.*

LE Prince a fait de lui-même ce que je vous avois mandé qu'il eût été bon de faire. Aiant reçu de moi la copie du modele de rétractation; au lieu de l'envoier au P. Hazart comme je lui avois proposé de faire; l'aiant jugé *trop*

* 1. Fevrier 1686.

trop hargneux (c'eſt ſon terme) pour ſe rendre à une choſe ſi raiſonnable, il a trouvé à propos d'en écrire au Géneral qu'il connoit, & à qui il avoit déja écrit pour lui ſouhaiter une heureuſe année. Il nous a envoié la copie de ſa lettre. Elle eſt très forte & il y a joint trois pieces. 1. Sa lettre au P. Hazart. 2. La réponſe du P. Hazart. 3. Le modele de rétractation, dont il dit dans ſa lettre au Géneral : *Que cela lui ſemble tellement raiſonnable & équitable, que c'eſt le moins qu'on pût demander du P. Hazart, & qu'ainſi ſa Paternité Reverendiſſime ne pourroit faire qu'une choſe autant agréable à Dieu comme tout enſemble auſſi profitable pour le P. Hazart même, de l'y faire enfin de bon gré condeſcendre, au lieu d'aigrir davantage cette affaire.* Il ſeroit bon de faire entendre cela à quelque perſonne raiſonnable, qui ſeroit ami des Jeſuites, afin de perſuader au Géneral de prendre ce parti là, que tous les gens de bon ſens jugeront ſans peine être le plus honnête, le plus chrétien & le plus avantageux pour la Compagnie.

Nous avons reçu depuis deux jours les Theſes d'un Auguſtin nommé Clenaerts qui a depuis peu paſſé Docteur en la Faculté de Louvain. C'eſt une eſpece de monſtre composé de trois parties bien differentes, comme la chimére des anciens Poëtes. La premiere contient de très-bons ſentimens touchant la grace & la contrition. La ſeconde un acharnement contre le livre de Janſenius, comme contenant les cinq propoſitions : ce qu'il avoue avoir fait par repreſailles ; parce que M. van Eſpen avoit refuté dans ſa Diſſertation Canonique, *De vitio peculiaritatis & de ſimoniâ &c.* l'opinion du P. Lupus, qui dit que les monaſteres même riches peuvent exiger des dots : *Quid de invaſione Janſenii*

ſenii (doctrinam non virum intelligo) conqueri poſſet quiſpiam, ubi Lupus multis titulis illuſtrior Janſenio, invaditur tam impetuoſè? Quid ſunt repræſalia? La 3. ne ſont que des corollaires contre M. van Eſpen, où ce nouveau Docteur prend pour une guerre declarée aux moines, de ce que M. van Eſpen explique dans ſa Diſſertation, ce que le Concile de Trente & Clement VIII. enſuite ont dit être néceſſaire, afin que les Religieux obſervaſſent comme ils doivent leur vœu de pauvreté. Quand les ſentimens de ce pieux Juriſconſulte auroient paru trop ſeveres à des moines, qui doivent avouer qu'il y en a dans leur Ordre qui font profeſſion d'être plus reformez qu'eux (tels que ſont en France tous ceux de la Province de Bourges) eſt-ce un ſujet de dire qu'on leur fait la guerre, qu'on les calomnie, qu'on les déchire, & de menacer ceux qui n'ont fait que ſoutenir ces opinions qu'ils ont cru véritables, que les moines les traiteront d'une ſorte, qu'ils auront ſujet de s'en repentir. C'eſt ce que fait l'auteur de ces Theſes. *Plura nobis ad manum ſunt, quæ magno impetu proponemus, ſi quis deinceps auſus fuerit veritatem agnitam impugnare. Verbo dico: monachi relinquantur in pace, vel pœnitebit invaſores. Necdum, ut ita dicam, incepimus. Adverſarios ſuos non mage quam latratûs caninos luna, timent Monachi.... Subſcribe voto illius & noſtro: monachos in pace relinque, ſicque animæ & famæ tuæ plurimùm conſulueris:* Et c'eſt ce qu'il appelle dans la même page *charitatem monaſtico practicam.*

On pourroit eſperer qu'on reprimeroit à Rome de ſi honteux emportemens. Mais ce faiſeur de Theſes a cru s'être mis à couvert de tout ce qu'il pourroit craindre de ce côté là, par ſes repre-

presailles contre Jansenius, & par ce qu'il dit dans sa These 5. *Damnatum esto quod damnat Roma; intactum esto, quod non tangit Roma.*

On sait de bonne part, mais on ne peut dire comment, qu'un Recolet écrit à Rome par cet ordinaire, en parlant de M. de Castorie, que la condamnation de son livre seroit bien agréable en ce tems ci. *Quando, ut facilè creditur colludit Hollandis omnes Religiosos extirpare volentibus ob commotiones gallicas contra hæreticos.* Seroit-on capable d'ajouter foi à Rome à une si horrible calomnie?

Il s'imprime tous les mois à Paris un livre sous ce titre: *Le Mercure Galant.* Ce titre est bien sot; mais il ne laisse pas d'y avoir de fort bonnes choses. Nous avons vû les deux derniers mois de Novembre & de Decembre. Il y a des relations fort particulieres des conversions des héretiques dans les Provinces où il y en avoit le plus, par lesquelles il paroît qu'il y en a un fort grand nombre qui sont convertis de fort bonne foi, & après des conferences fort raisonnables. Je ne saurois croire que ces relations soient fausses, si ce n'est par omission. Je m'explique. C'est qu'aparemment on y dissimule la maniere dont on a traité ceux qui sont demeurés opiniâtres après la conversion du plus grand nombre. Et ainsi ce que disent les Gazettes de Hollande de ces mauvais traitemens, peut être vrai au moins en partie, sans que ce qui est dans le *Mercure Galant* soit faux, parce que ces differentes relations regardent differentes personnes. Or on peut juger aisément en comparant ensemble le Mercure & les Gazettes, que le nombre de ceux dont parlent les Gazettes n'est presque rien en comparaison de ceux dont parle le Mercure. Et ainsi comme

dans les choses morales *denominatio debet sumi à potiori parte*, on peut dire que le Roi a eu le bonheur d'éteindre l'heresie dans son Roiaume, & que ces Gazetiers protestans sont de grands menteurs, quand sur les exemples de quelques particuliers que la crainte auroit portés à se convertir par hypocrisie, ils veulent faire croire que plus de sept ou huit cent mille personnes qui se sont fait Catholiques ne sont que des hypocrites qui conservent toujours leur Religion dans le cœur.

LETTRE CCCXII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur l'affaire du P. Hazart; l'élection au Doienné de Malines; un livre intitulé*, Le veritable Penitent; *& la disposition où l'on étoit en France contre les prétendus Jansenistes.*

ON ne vous écrivit point par le dernier ordinaire, & on n'a point reçu de vos lettres par celui-ci. Je m'attendois que vous me répondriez sur le *Fiat ut petitur*, parce que M. l'Internonce dit presentement qu'il donnera des juges aux autres que ceux qu'on a recusés, qui sont les Evêques d'Anvers & de Bruges. Mais s'il prétend toujours se rendre maître du choix, on n'en sera pas plus avancé. Car il nous voudra donner apparamment l'Evêque de Gand, qui a un Frere Jesuite † des plus emportés, ou celui de Ruremonde, qui épargnera ces Peres autant qu'il poura, quoique Dominicain, parce qu'il cabale à ce que l'on dit pour pouvoir être un

* 15. Fevrier 1686.

† Le P. de Hornes.

un jour Archevêque de Malines, au cas que le siege vint à vaquer. Enfin ce qui est cause qu'on ne se presse pas tant de demander des juges à l'Internonce, est qu'on est bien aise de voir auparavant si la lettre du Prince au Géneral, qui est très forte, ne le portera point à ordonner au P. Hazart de signer la retractation dont il lui a envoié le projet. Le Prince m'a écrit depuis avec la même force sur ce sujet. Il prévoit tout ce que poura dire ce Pere: *Qu'il a cru lés Jansenistes héretiques, & que bien qu'il se soit precipité en cela d'avoir avancé après d'autres, telles faussetez, que néanmoins les Jansenistes en prendroient avantage & debiteroient auprès du commun, qu'un tel Jesuite comme lui, auroit été forcé à une palinodie, & confondroient ce fait avec la doctrine, d'où resulteroit du mal autant à la Religion comme à son Ordre, & que par ainsi, il vaut bien mieux ne point ceder, que d'être cause de cela.* Mais il ajoute, *qu'au jour du juste juge tout cela ne seront que des toiles d'araignées, comme dit S. Augustin, qui ne peuvent défendre contre le froid.* Si le Géneral ne prend point ce parti, j'en conclurai qu'il faut qu'il n'y ait plus guére d'esprit chrétien dans cette compagnie. C'est une étrange plaie qu'elle a reçue que cette défense de recevoir des novices. Mais croiez-vous qu'ils y obéissent, sur tout en France, & qu'ils ne se fassent pas defendre par le Parlement d'y avoir égard? Ce Decret sera-t-il imprimé? En poura-t-on avoir? Car on sera bien aise de voir en quels termes cela sera conçu. Mais je m'imagine qu'ils auront assez de credit pour empêcher qu'il ne se voie; comme on ne voit point en ce païs-ci tous les decrets qu'on a faits contre eux sur le sujet des missions Orientales.

Il y a plus de tems qu'il n'a fallu pour avoir réponse de Rome, depuis que M. l'Internonce y a écrit sur le sujet du Doienné de Malines. Cela fait croire qu'on y a pas aprouvé qu'il se mêlât de cette affaire, & qu'on y a bien vû que cela seroit fort odieux. Cependant ce qui arrive de là est, que tâchant toujours de s'apuier du Gouverneur General, il est cause que la puissance seculiere entreprend sur la puissance ecclesiastique, & qu'elle se met en possession de faire faire comme elle l'entend des elections Canoniques des Doiens, dont elle ne s'étoit point encore mêlée. Car il n'y a plus presentement que M. Agourto, qui empêche la liberté de cette élection, voulant à toute force qu'on élise un Juriste fort ignorant, pour qui il brigue ouvertement, & menace d'empêcher qu'on ne fasse l'élection, si on prétend la faire avant qu'il ait pris toutes ses mesures pour cela. On a fait sur cela le *Quæritur* que je vous envoie. Vous jugerez s'il contient rien que de très-bon. Cependant les flateurs du Gouverneur voiant que cela peut beaucoup nuire à sa brigue, en ont fait grand bruit, comme si c'étoit un crime d'avoir apris au monde une regle si importante, & dont l'ignorance fait commettre de très-gands péchez, & on a fait de grandes perquisitions pour en decouvrir l'auteur. Peut-on mettre l'Eglise & la verité dans une plus honteuse servitude?

Il paroit de nouveau un livre François intitulé, *Le veritable penitent*, * qui sans nommer le P. Hazart, refute ce qu'il a dit de miserable & de relâché sur cette matiere, dans son grand Ca-

* Par le Pere Gerberon.

Catechisme. Il n'est que de 15. feuilles & de 17. chap. Dans les 5. premiers il établit la néceſſité de l'amour de Dieu; & les douze derniers ſont pour ſoutenir, contre les relâchemens des Caſuiſtes, la doctrine de la neceſſité de la ſatisfaction, & l'obligation qu'ont les confeſſeurs, ſelon le même Concile, d'impoſer des penitences convenables ſelon la qualité & la grandeur des péchez. C'eſt ce qu'il y a de plus fort dans ce livre. On vous l'envoiera ſi vous le deſirez. Il paroît fait avec beaucoup de diſcretion & de ſageſſe, & il n'y a pas d'aparence qu'on le puiſſe faire cenſurer.

Vous jugerez juſqu'à quel excès d'injuſtice le phantôme du Janſeniſme fait que l'on s'emporte contre les plus gens de bien par ces 5. ou 6. lignes d'une lettre de Paris: *On convertit avec ſuccès les Calviniſtes & les Janſeniſtes. Il n'y aura plus d'heretiques dans le Roiaume, pas même de ces derniers, les plus obſtinés de tous. C'eſt comme on parle à la Cour. On s'eſt aperçu qu'ils triomphoient de la Déclaration de l'aſſemblée du Clergé touchant l'infaillibilité du Pape; que les Proteſtans les plus qualifiés & les plus habiles les eſtimoient & ne vouloient être inſtruits que par eux; & que tous les Calviniſtes convertis groſſiſſoient leur parti ſur le chapitre de Rome, des Jeſuites, des Caſuiſtes. Et l'on en a été ſi animé, que l'on en veut encore plus aux Janſeniſtes qu'aux Proteſtans.* Nous nous apercevons auſſi que depuis quelque tems on intercepte autant que l'on peut toutes les lettres que nous écrivons à Paris, & nous ne ſavons quaſi plus comment y écrire. Juſques là qu'ils ont arrêté des paquets envoiés par la poſte (ce qui ne s'étoit point encore fait) qui ne contenoient que des lettres imprimées au P. Malebranche adreſſées

à des perſonnes de la premiere qualité. Ce n'eſt pas que l'on trouve à redire à ces lettres : car elles ſont eſtimées generalement de tout le monde. Mais c'eſt cela même qui fait qu'on s'obſtine à empêcher qu'elles ne paroiſſent, parce que le public en pourroit devenir encore plus favorable à l'auteur, & plus choqué de la perſécution qu'on lui fait. Je ſuis tout à vous. Toute notre famille vous ſalue & ſe recommande à vos pelerinages de devotion.

LETTRE CCCXIII. *

A M. DU VAUCEL. *Sur les maux que devoit cauſer la Cenſure de* l'Amor Pœnitens *de M. de Caſtorie.*

Q*Uis dabit capiti meo aquam, & oculis meis fontem lachrymarum ?* C'eſt ce que votre derniere lettre m'a fait dire à Dieu, & je ne comprends pas qu'on puiſſe être dans un autre ſentiment, lorſqu'on a un peu d'amour pour la verité, pour l'Egliſe & pour le S. Siege. Car il faudroit bien manquer de lumiere ou d'attention pour ne pas voir quel prejudice on feroit à ces trois choſes, la verité, l'Egliſe, & le S. Siege, ſi un livre ſi bon en ſoi, & ſi recommandable par le merite de ſon auteur, étoit flétri par une cenſure qui portât le nom de Sa Sainteté, ou qui partît de quelqu'un de ces tribunaux, où l'on croit dans le monde que rien ne ſe fait ſans le Pape. Mais je ne ſaurois croire que Dieu le permette, & j'eſpere que dans une affaire ſi importante il ne refuſera pas à un ſi bon Pape les lumieres qui lui ſont neceſ-

* 1. Mars 1686.

necessaires pour redresser ses Officiers, qui étant hommes peuvent s'être laissé aller, par un amour dereglé de leurs propres opinions, à condamner des veritez dont ils ne sont pas assez instruits. Le S. Esprit lui fera faire une nouvelle attention à ce que lui a écrite sur ce sujet le Cardinal Grimaldi, qui a repandu dans l'Eglise une si grande odeur de sainteté, & qui par une aplication si continuelle & de tant d'années aux devoirs d'un veritable pasteur, s'étoit rendu très capable de juger ce qui peut nuire ou servir au salut des brebis de J. C. Il a jugé qu'une telle censure leur seroit fort préjudiciable. Ceux qui en jugent autrement le valent-ils, & meritent-ils qu'on ait plus de creance en eux ? mais ils sont Théologiens. C'est ce qui doit rendre leur jugement suspect en cette rencontre, parce qu'il s'agit d'un livre qui est tout rempli de la doctrine des SS. PP. que l'on sait assez être peu lûs par les Théologiens de l'Ecole ; outre qu'étant accoutumés a un certain langage, ils se choquent facilement de tout ce qui n'y revient pas pour être plus conforme à celui des SS. Docteurs.

Mais sans entrer dans la discussion de quelques endroits particuliers, à quoi ils ont trouvé à redire, étant certain que tous les censeurs ne sont pas de leur avis, & qu'il y en a de très-bon esprit & de très-habiles qui sont d'un sentiment contraire ; quand ils auroient entrainé le plus grand nombre par ce faux préjugé, qu'étant Théologiens ils sont plus capables d'en juger que les autres, il s'ensuivroit toujours que ce sont au plus des choses douteuses & problematiques, & qu'il n'y a rien dans ces prétendus sujets de censures qui soit clairement mauvais. Or on ne peut presque douter que la lu-

miere du bon ſens & la prudence chrétienne ne faſſent conclure à ſa Sainteté, qu'il faudroit qu'il y eut dans ce livre des erreurs inexcuſables, & qui fuſſent d'une part très-importantes & tout à fait prejudiciables à la piété & à la foi, & de l'autre très-claires & très-certaines, pour expoſer l'Egliſe aux maux & aux inconveniens qu'il eſt aiſé de prévoir qui arriveroient de cette cenſure. Il y en a une infinité. J'en marquerai ici ſeulement quelques uns.

1. On trouve dans ce livre les plus importantes & les plus ſaintes maximes de l'Evangile appuiées de l'autorité des SS. PP. & expliquées d'une maniere noble & pleine d'onction & de pieté. C'eſt ce qui l'a fait eſtimer de tant de perſonnes; & on me vient de faire voir une lettre de Treves, par laquelle on mande que cet Electeur, qui eſt très-pieux, le lit avec la plus grande ſatisfaction du monde. Cependant S. S. ne ſait que trop quelle eſt la pente des Caſuiſtes relâchés à combatre ou à affoiblir ces maximes ſaintes. On doit donc s'attendre que ſi ce livre étoit condamné, comme la cenſure ne diroit point pourquoi, ils ne manqueroient pas de répandre dans le monde que ce ſeroit pour cela, & ils ne trouveroient que trop de perſonnes à qui ils le perſuaderoient, parce qu'il y a toujours bien des gens qui ſont bien aiſes qu'on leur faſſe eſperer qu'ils ne laiſſeront pas d'être ſauvés, quoiqu'ils marchent par la voie large que l'Evangile dit qui mene à la mort. C'eſt donc un piége très dangereux qu'on tendroit par cette cenſure à une infinité d'ames foibles.

2. Cette cenſure n'auroit guere de raport au zèle que S. S. a temoigné contre la morale relâchée, par la condamnation des 65. propoſitions, & par l'eſperance qu'Elle ſemble avoir don-

donnée à la fin de son decret, qu'Elle pourroit encore en condamner d'autres. Car ces condamnations servent de peu, si elles ne sont soutenues par des livres édifians, qui fassent entrer dans les cœurs ces regles divines de la Morale de l'Evangile. Or il y a long-tems qu'on n'en a fait un dont on eut plus de sujet d'attendre ce fruit que *l'Amor pœnitens.* Que seroit-ce donc si on le flétrit par une censure? Ne seroit-ce pas perdre plus qu'on auroit cru avoir gagné, en proscrivant quelques méchantes propositions par des Decrets, dont on ne feroit plus grand usage, si on avoit donné sujet aux gens de bien de se decourager par la crainte qu'ils auroient qu'on ne traitât de la même sorte ce qu'ils auroient écrit en faveur de la bonne Morale. Rien donc ne seroit plus capable de tenir la gloire que S. S. s'est aquise en temoignant tant d'aversion des relâchemens qui corrompent la pureté de la *doctrine qui est selon la pieté*, comme l'apelle S. Paul.

3. La reputation, tant au regard de la vertu que de la foi & de la saine doctrine, est si necessaire à un Evêque, que S. Augustin dit qu'elle lui doit être plus chere que sa propre vie, non par raport à lui même, mais par raport aux ames que Dieu lui a confiées. Car un Evêque ne les peut servir qu'autant qu'elles lui obéissent volontairement : une obéissance forcée n'étant d'aucun merite devant Dieu. Or rien ne les peut porter davantage à cette obeissance volontaire que la grande opinion qu'elles ont de sa probité & de sa doctrine. Ce seroit donc le leur rendre inutile, ou diminuer beaucoup le pouvoir qu'il auroit de les servir par ses exhortations & par son exemple, que de lui faire perdre sa reputation ou en tout ou en

partie. Et c'eſt ce qu'on ne peut douter qui arriveroit à un Evêque d'un ſi grand merite & qui a rendu de ſi grand ſervices à l'Egliſe, ſi on cenſuroit le livre que tout le monde regarde comme ſon chef d'œuvre, & où il a renfermé tout ce qu'il a jugé de plus ſolide & de plus avantageux pour la conduite des ames, non en ſuivant les imaginations de ſon propre eſprit; mais en le puiſant dans les ſources originales de l'Ecriture & des Peres, & dans les inſtructions & les exemples des plus grands ſaints de ces derniers tems. Car ce ne ſeroit pas le deſſein de ceux qui feroient cette cenſure, qu'on la mepriſât, & qu'on y eut point d'égard; & on ne pourroit y avoir égard que ce ne fut une tache & une diffamation qui mettroit un ſi digne Evêque, à l'égard de beaucoup de gens, hors d'état de leur profiter, n'étant pas poſſible que ceux qui ſeroient perſuadés que ce qu'il auroit pu faire de plus achevé, ſeroit rempli d'erreurs, euſſent aucune créance en lui.

4. Un autre inconvenient opoſé à celui là, mais qui ne ſeroit pas moins fâcheux, eſt qu'on ne peut douter raiſonnablement qu'il n'y eut beaucoup de perſonnes habiles à qui une telle cenſure feroit beaucoup de peine, & qui ne pourroient s'empêcher de la regarder comme l'effet d'une cabale qui auroit ſurpris S. S. ce qui pourroit faire entrer dans la queſtion de l'infaillibilité, ou au moins fait remarquer ce que les Jeſuites ont dit tant de fois, quand quelques-uns de leurs livres ont été condamnés par l'Inquiſition, qu'il falloit diſtinguer le Tribunal, de la chaire, & qu'il n'y avoit que ce qui procedoit de la chaire qui fut exemt d'erreur; mais que ce qui procedoit du Tribunal y pouvoit être ſujet. Il naitroit de là de nou-

velles conteſtations parmi les Catholiques, ce qu'on eſt aſſuré qui ne plairoit point à S. S. qui a tant de fois témoigné qu'il ſouhaittoit qu'ils veculſent en paix les uns avec les autres. Et enfin les protecteurs de la morale relâchée ne manqueroient pas de ſe ſervir de cette cenſure, que bien des gens auroient peine à aprouver, pour afoiblir l'autorité du Decret contre les 65. propoſitions, en ſoutenant qu'on n'a pas plus d'obligation de déferer à ce Decret qu'à cette cenſure.

5. Les Proteſtans ſous la domination deſquels cet Evêque vit, & à qui tout ce qui ſe feroit contre ſon livre ne pourroit être que très connu, ne manqueroient pas d'en prendre de grands avantages pour décrier le S. Siege, & pour profiter de ces diviſions entre les Catholiques. Car en donnant à ce livre les louanges qu'il mérite, ils prendroient un plaiſir malin à exagerer les injuſtices que l'on fait à Rome aux plus grands perſonnages de la communion Romaine, d'où ils tireroient cette fauſſe concluſion, mais qui ne laiſſe pas d'éblouir le peuple, qu'ils ont donc bien fait de s'en ſeparer. Ils ne manqueroient pas auſſi de faire valoir ces diſputes pour montrer le peu de ſujet que nous avons de leur repreſenter, que ſi l'Ecriture ſainte, qui leur eſt à tous un principe commun, étoit ſi claire qu'ils diſent, il n'y auroit pas parmi eux tant de diverſité de creances, puiſque la même choſe ſe trouve parmi nous. Quoi que l'on puiſſe répondre à cela, ces déclamations ne laiſſent pas de faire beaucoup d'impreſſion ſur le peuple, ſur tout quand ils ont, comme ils en auroient ici, de nouveaux ſujets de les faire; parce que cela y fait avoir plus d'attention. Il eſt donc de la prudence chrétienne de

ne leur en donner pas de nouveaux ſujets, ſans une très-grande neceſſité, qui ne pourroit être, ainſi que j'ai déja dit, que l'obligation de condamner des erreurs très-claires & très-certaines & qui ſeroient tout à fait prejudiciables à la pieté ou à la foi; & c'eſt aſſurément ce qui ne ſe rencontre pas ici.

6. On ſait à la *Propagande* que de toutes les miſſions dans les Etats héretiques il n'y en a point qui ſoit plus réglée, & qui faſſe plus d'honneur à la Religion Catholique que celle que le S. Siege a mis ſous la conduite de M. l'Evêque de Caſtorie. On ſait auſſi combien il a travaillé par ſes ſoins, par ſon exemple & par ſes inſtructions, à la rendre floriſſante en ſcience & en pieté. Mais on ſait en même tems ce qu'il a eu à ſouffrir de la part des Reguliers, que S. S. n'ignore pas avoir pour la plupart une grande pente à l'independance, & à ſe ſoumettre le moins qu'ils peuvent aux Vicaires Apoſtoliques, lors même que le S. Siege leur commande plus expreſſément de leur obéir. C'eſt ce que ce bon Evêque a bien éprouvé. Il fut obligé ſous le predeceſſeur de S. S. de faire un voiage à Rome pour arrêter leurs entrepriſes, & parce qu'il obtint ce qu'il demanda, ils ne lui en ont voulu que plus de mal. Je ne parle pas de tous, (car il y en a, dont il n'a que ſujet de ſe louer) mais de la plus grande partie. Ils ont favoriſé autant qu'ils ont pu les injuſtes prétentions des gentilshommes touchant le patronage des Cures. Le Sieur Du Bois, qui eſt tout devoué aux Jeſuites & aux autres Reguliers, a ſoutenu cette mechante cauſe par un imprimé plein de calomnies atroces contre cet excellent Prélat. Les Etats de Hollande les aiant voulu chaſſer à cauſe du préjudice qu'ils aportent au

Païs,

Païs, en transportant dans les Païs-Bas Espagnols de grandes sommes d'argent, quoique cela leur ait été souvent defendu par le S. S. M. de Castorie emploia tout son credit pour empêcher l'execution de ce dessein, & toute la recompense qu'il en a eue, est qu'ils l'ont calomnié & à Rome & dans le païs, comme si c'étoit lui qui avoit inspiré cette pensée aux Etats. La même chose est encore arrivée depuis peu de tems. Ce que le Roi a fait aux Religionnaires de son Roiaume aiant fort irrité les Protestans de Hollande contre les Jesuites, comme en aiant été la cause, parce qu'il a un Jesuite pour son Confesseur, on a songé de nouveau à l'expulsion des Jesuites & des autres Reguliers, & on avoit commencé par interdire les Jesuites & les Dominicains de la ville de Leide. M. de Castorie a encore travaillé pour eux, & a emploié l'Envoié extraordinaire de l'Empereur qui est fort de ses amis. Ils lui en ont su le même gré & ont renouvellé leurs calomnies en repandant par tout que c'est une collusion entre lui & les Protestans, pour les faire chasser. C'est en propres termes ce qu'en a écrit un Recolet d'ici à un Recolet de Rome. S. S. jugera de là quel sujet ils prendroient de cette censure de le décrier par tout, puisqu'ils le font déja sans aucun sujet ; & si ce ne seroit pas, comme l'on dit, mettre une épée entre les mains d'un furieux.

7. Tout cela fait voir que la condamnation de ce livre causeroit des maux presque irreparables dans la mission de Hollande, qu'on en abatroit le chef en l'accablant de peine & d'affliction; qu'elle y causeroit un schisme entre les Reguliers & les seculiers, auquel il seroit difficile d'aporter remede ; que les peuples en seroient trou-

troublés ne sachant de quel côté se ranger, ou se laissant emporter par les uns ou par les autres dans une très-facheuse division; que les Protestans en triompheroient, & que cela pouroit ébranler la foi des personnes foibles; & qu'étant certain que les seculiers sont beaucoup mieux dans l'esprit des Magistrats que les Reguliers, parce qu'ils se tiennent plus assurés de la fidelité des premiers, & qu'ils savent bien qu'ils ne transportent point l'argent hors du païs, il seroit à craindre que cette tempête ne donnât une nouvelle pensée aux Protestans de chasser les Reguliers, parce qu'ils s'imagineroient que l'Evêque qui auroit été si mal traité par leur cabale, ne s'interesseroit plus tant pour leur conservation. Tous ces maux & d'autres encore sont tellement considérables & si fort à aprehender, qu'on ne pense pas qu'il y ait personne qui voulût entreprendre de faire croire qu'il est de la prudence d'en prendre le hazard, plutôt que de s'opposer à l'entêtement d'un Cardinal, * qui s'est déclaré partie contre l'*Amor pœnitens* avec une chaleur incroiable, en même tems qu'il prétend en être le juge, pour se vanger de ce qu'on y a fait voir qu'il n'y a rien de plus absurde, au jugement de tous les savans, que ce que cette Eminence a entrepris d'établir dans ses Dissertations : que l'absolution qu'on donnoit aux penitens dans les premiers siecles après la penitence acomplie, n'étoit que ceremoniale, & qu'on leur donnoit d'abord, aussi-tôt qu'ils s'étoient confessés, l'absolution sacramentale, qui leur remettoit leurs péchez.

8. La qualité qu'a le Pape de chef de l'Eglise, qui

* Le Cardinal Capisucchi.

qui l'oblige de veiller ſur tout le corps & de jetter par tout ſes ſoins & ſes vues, lui doit faire conſiderer que ce ne ſont pas les ſeuls conſulteurs de Rome, mais tous les Prelats & tous les Théologiens de l'Egliſe, qui le peuvent aider de leurs lumieres, & qu'il eſt de l'ordre qu'il y ait égard quand la providence de Dieu les lui fait connoitre : Or c'eſt ce qui eſt arrivé ici. Il paroit une nouvelle édition de l'*Amor pœnitens* avec des aprobations d'Evêques & de Théologiens de diverſes Egliſes, qui jugent tous que c'eſt un excellent livre, qu'on en peut eſperer de très grands fruits & qu'il ne contient rien que de très-orthodoxe & de très-pieux. A quoi on peut ajouter feu M. le Cardinal Grimaldi, & M. l'Evêque de Grenoble, qui en a écrit autrefois une fort belle lettre à M. l'Evêque de Caſtorie. S. S. n'aiant encore rien prononcé; qui pourra croire qu'Elle doive s'arrêter aux ſeuls conſulteurs de Rome qu'on dit être partagés, les uns étant pour, & les autres contre; & ceux qui ſont pour, pouvant être la plus ſaine partie, quand ce ne ſeroit pas la plus grande; & ne comter pour rien les Evêques & les autres Théologiens de tant d'Egliſes qui ſont en plus grand nombre, & tous unis dans le même ſentiment, & qu'on peut croire ne ceder aux autres ni en eſprit, ni en pieté, ni en érudition, & qui auroient ſujet de ſe plaindre, qu'aiant parlé avant le dernier jugement de S. S. on ne les eut pas écoutés ?

LET-

LETTRE CCCXIV.*

A M. du Vaucel. *Sur l'exclusion donnée à trois chanoines pour le Doienné de Malines, en vertu d'un decret que l'Internonce avoit fait venir de Rome : la défense faite aux Jesuites de prendre des Novices ; le bruit qu'ils faisoient courir de la condamnation de l'*Amor pœnitens *: les sentimens de M. Stenon : la querelle faite à M. van Espen par les Augustins : les sentimens du P. Malebranche ; & la peine que l'on avoit de faire imprimer de bons livres & de les faire entrer en France.*

ENfin, Monsieur, l'Internonce a de quoi triompher en faisant à l'Eglise tout le mal qu'il peut. Il est venu à bout du dessein qu'il a pris de lui même sans en avoir aucun ordre, de troubler l'election du Doien de Malines, & d'empêcher que les plus honnêtes gens du chapitre ne pussent être élevés à cette dignité. Il a gagné le Gouverneur général en lui faisant esperer que le frere d'un Gentilhomme deputé des Etats, qui en est très-indigne, pourroit être élu, s'il empêchoit qu'on ne fit l'election avant qu'on eut réponse de Rome. M. l'Archevêque n'a pas eu assez de vigueur pour la faire malgré cette opposition, qui étoit tout à fait illegitime ; & ainsi aiant differé jusqu'à cette heure, il a donné le loisir à l'Internonce de faire venir les trois exclusions, dont je vous ai déja parlé dans une autre lettre. Il les fit signifier hier à M, l'Archevêque qui en est tout abbatu, ne sachant qu'opposer à une telle violence. On dit que les

* 7. Mars 1686.

les exclus intenteront peut-être un procès pour défendre leur honneur contre un procedé si irregulier. Il est certain qu'ils seroient très-bien fondés : car on ne peut rien s'imaginer de plus frivole que ce qu'on a pris pour prétexte de cette exclusion. Mais nous sommes en un tems, où on éprouve tous les jours ce que dit le Sage : * *Vidi calumnias quæ sub sole geruntur, & lacrymas innocentium, & neminem consolatorem : nec posse resistere eorum violentiæ, cunctorum auxilio destitutos.* Ce qu'il y a de plus étrange, est qu'on exerce ces violences sous le nom d'un si bon Pape, & en surprenant sa religion par d'impertinentes accusations contre les plus gens de bien, & que l'auteur de tous ces troubles, & qui se fait un merite de ces injustices, est aussi indigne de la moindre dignité de l'Eglise, selon ses veritables regles, que sont dignes du Doienné de Malines ceux qu'il en a fait exclure.

Un de nos amis aiant demandé au P. de Vos Jesuite, s'il étoit vrai que le Pape leur eut défendu de recevoir des Novices, il a repondu que non, & a ajouté ; que tous les Princes se seroient opposés à un tel Decret. Cette réponse est remarquable. On voit par là combien ils sont disposés à emploier leur credit auprès des Princes pour se dispenser d'obeir au Pape. Mais ne verra-t-on point ce Decret ?

Les Jesuites disent ici à tout le monde que l'*Amor pœnitens* est condamné, ce qui fait beaucoup de tort à Frix. Est-ce qu'on ne fera jamais cesser ce scandale ?

Le Prince m'a mandé que M. Stenon ci devant Evêque suffragant de Munster, & depuis Vicaire apostolique à Hambourg, où il a eu de

* Eccle. 4. 1.

de grandes conteſtations avec les Jeſuites, eſt preſentement à Rome. Si cela eſt; ne pourriez-vous point faire enſorte que quelqu'un de vos amis lui put parler, & ſut de lui quel a été ſon differend avec les Jeſuites, & comment il eſt diſpoſé ſur les matieres controverſées en ce tems-ci, la grace, la Morale, la penitence? J'aurois beſoin de le ſavoir. Car il y a un fort honnête homme, connu & aimé de M. de Caſtorie, conſeiller domeſtique de M. l'Electeur de Treves, qui fait ce qu'il peut pour lui perſuader de prendre M. Stenon pour ſon ſuffragant. Il a mandé à M. Erneſt, dont il eſt connu, que l'Electeur lit *l'Amor pœnitens* avec bien du plaiſir, & qu'il en eſt fort ſatisfait Il paſſe d'ailleurs pour avoir plus de pieté que ces Evêques Princes d'Allemagne; & ainſi j'ai regardé comme un avantage pour l'Egliſe, qu'il put avoir M. Stenon pour ſuffragant.

Les Auguſtins de ce païs ci ſont déchainés contre M. van Eſpen, pour avoir prouvé très-ſolidement par les Regles de S. Benoît & de S. Auguſtin, par le Concile de Trente, par le Decret de Clement VIII. autoriſé depuis par 3. ou 4. Papes, dont le dernier eſt Urbain VIII. & par M. Fagnani; que c'eſt un abus contraire à la pauvreté religieuſe, d'avoir des pécules particuliers à chaque Religieux, ſous prétexte que c'eſt du conſentement du ſuperieur. Ils firent d'abord un libelle contre le livre de M. Van Eſpen. Il y répondit très-ſolidement. Ils ont fait depuis des Theſes. Il y a encore ſatisfait. Ils ont fait depuis de nouvelles Theſes contre lui où ils le traitent d'*Antimonachus*, & d'*Oſor religionis*. Il y a oppoſé de nouveau une courte réponſe auſſi ſolide que moderée. Et depuis peu de jours un de ces Auguſtins

gustins appellé *Desirant* a prétendu l'avoir terrassé en intitulant son libelle *Palinodia*, parce que M. Van Espen demeure d'accord que les Religieux qui sont Pasteurs ne peuvent pas pratiquer la pauvreté de même que ceux qui sont dans le cloitre. Dans ce dernier libelle M. Fagnani y est traité fort indignement, parce qu'ils ne peuvent pas nier qu'il ne soit absolument du même sentiment que M. Van Espen. Mais ce qu'ils disent de la Bulle de Clement VIII. confirmée par Urbain VIII. est bien plus censurable. Car le P. Desirant aiant bien vû que ce qu'il dit pour éluder cette Bulle & pour faire croire que M. Van Espen l'a falsifiée, sont de pures chimeres, il a trouvé une autre échapatoire pour ne s'en point mettre en peine. Il dit que ces sortes de Bulles n'obligent plus quand on a été 40. ans sans les observer. Or il prétend qu'il s'est passé plus de 40. ans depuis la derniere confirmation de cette Bulle par Urbain VIII. & que pendant toutes ces 40. années, ils se sont maintenus dans la possession de faire toujours ce que cette Bulle dit être contraire à la pauvreté religieuse. Voilà ce qui meriteroit bien plus d'être censuré que les vetilles ou les bonnes choses, dont on fait des crimes à MM. de Louvain. Mais on se gardera bien de rien censurer de ce bon Pere Desirant. Il s'est fait un trop grand merite en trouvant d'une part de nouvelles chicanneries pour montrer que les 5. propositions sont dans Jansenius ; & soutenant de l'autre que le Pape a reçu de J. C. la puissance d'enchainer les Rois & de mettre les Princes dans les fers. *Ad alligandos Reges in compedibus, & nobiles in manicis ferreis.* C'est l'abus qu'il a fait, dans une These de ces paroles du Prophete Roi, ou plutôt du S. Esprit.

Je ne sai ce que vos amis entendent par le mot de *Théologie*, quand ils ont témoigné en lisant les deux dernieres lettres * qu'ils souhaitteroient que je m'apliquasse à la Théologie, plutôt qu'à la Philosophie. Car y a-t-il rien de plus Théologique que de savoir si Dieu est étendu, & quelle est la notion de l'immensité de Dieu? J'étois de plus obligé de traiter cette matiere, parce que le meditatif avoit emploié la moitié d'un de ses nouveaux livrets à montrer que je l'avois calomnié sur cela. Il falloit donc me défendre afin de ne pas passer pour un calomniateur: ce qui auroit pû faire préjudice à la verité que je défens contre lui.

Mon 2. livre n'avance point. Il y en a 6. ou 7. feuilles de faites depuis 3. mois qu'il est commencé. Et il y a plus de 6. semaines que Frix n'en a fait quoique ce soit. Quand on lui en parle, il se met en mauvaise humeur, en disant que ces livres lui demeurent, parce qu'on ne les peut faire entrer à Paris: ce qui n'est que trop vrai, par la plus grande de toutes les injustices. Et ainsi ses plaintes n'étant pas trop mal fondées, on ne sait que lui dire, & on est obligé de le laisser faire. Cela fait voir que ce seroit assez inutilement que je travaillerois à d'autres matieres, puisque ce que je ferois ne pourroit pas se débiter. On me presse de finir. Je suis tout à vous. Toute notre famille vous salue, & vous souhaite un heureux Carême, *tam corpori quàm animæ salubre.*

* Au Pere Malebranche.

LETTRE CCCXV.*

Au PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur certaines pensées metaphysiques de M. Leibnitz; les sentimens de M. l'Electeur de Treves à l'égard des prétendus Jansenistes; & le délai du General des Jesuites à repondre sur l'affaire du P. Hazart.*

J'Ai reçu, Monseigneur, ce que V. A. S. m'a envoié des pensées metaphisiques de M. Leibnitz, comme un témoignage de son affection & de son estime, dont je lui suis très obligé. Mais je me suis trouvé si occupé depuis ce tems là, que je n'ai vû son écrit que depuis trois jours. Et je suis presentement si enrhumé que tout ce que je puis faire, est de dire en deux mots à V. A. que je trouve dans ces pensées tant de choses qui m'éfraient, & que presque tous les hommes, si je ne me trompe, trouveront si choquantes, que je ne vois pas de quelle utilité pourroit être un écrit qui apparamment sera rejetté de tout le monde. Je n'en donnerai pour exemple que ce qu'il dit en l'article 13. *Que la notion individuelle de chaque personne enferme une fois pour toutes ce qui lui arrivera à jamais &c.* Si cela est, Dieu a été libre de créer ou de ne pas créer Adam; mais supposant qu'il l'ait voulu créer, tout ce qui est depuis arrivé au genre humain, & qui lui arrivera à jamais, a dû & arriver par une néceffité plus que doit fatale. Car la notion individuelle d'Adam a enfermé qu'il auroit tant d'enfans, & la notion individuelle

* 13. Mars 1686.

duelle de chacun de ces enfans, tout ce qu'ils feroient & tous les enfans qu'ils auroient: & ainsi de suite. Il n'y a donc pas plus de liberté en Dieu à l'égard de tout cela, supposé qu'il ait voulu créer Adam, que de prétendre qu'il a été libre à Dieu, en supposant qu'il m'a voulu créer, de ne point créer de nature capable de penser. Je ne suis point en état d'entendre cela davantage: mais M. Leibnitz m'entendra bien, & peut-être qu'il ne trouve pas d'inconvenient à la consequence que je tire. Mais s'il n'en trouve pas, il a sujet de craindre qu'il ne soit seul de son sentiment. Et si je me trompois en cela, je le plaindrois encore davantage. Mais je ne puis m'empêcher de temoigner à V. A. ma douleur, de ce qu'il semble que c'est l'attache qu'il a à ces opinions là, qu'il a bien cru qu'on auroit peine à soufrir dans l'Eglise Catholique, qui l'empêche d'y entrer, quoique si je m'en souviens bien, V. A. l'eût obligé de reconnoître qu'on ne peut douter raisonnablement que ce ne soit la veritable Eglise. Ne vaudroit-il pas mieux qu'il laissât là ces speculations metaphysiques qui ne peuvent être d'aucune utilité, ni à lui ni aux autres, pour s'appliquer serieusement à la plus grande affaire qu'ils puissent jamais avoir, qui est d'assurer son salut, en rentrant dans l'Eglise dont les nouvelles sectes n'ont pu sortir qu'en se rendant schismatiques? Je lus hier par rencontre une lettre de S. Augustin où il résout diverses questions qu'avoit proposé un Paien qui témoignoit se vouloir faire chrétien, mais qui diferoit toujours de le faire. Et il dit à la fin ce qu'on pourroit apliquer à notre ami: *Sunt innumerabiles quæstiones quæ non sunt finiendæ antæ fidem; ne finiatur vita sine fide.*

Je me retracte de ce que j'ai dit dans ma derniere

niere lettre, de M. l'Electeur de Treves. Car j'ai apris par une lettre de M. Després qui est auprès de lui, qu'il n'a pas les préventions que V. A. aprehendoit qu'il n'eût contre tout ce qui viendroit de ceux qu'on apelle Jansenistes. Car non seulement il est capable de goûter le livre de *l'Amor pœnitens*; *mais il le lit presentement*, *& en paroît très satisfait.* Il a aussi beaucoup d'inclination à prendre M. Stenon pour son suffragant, & il semble qu'il est disposé à faire tout ce qu'il pourra pour l'avoir.

Le General des Jesuites est bien long-tems à répondre à V. A. On attend cela pour presser de nouveau M. l'Internonce à donner des Juges. Car on aime encore mieux que le P. Hazart fasse chrétiennement ce qu'il doit faire, que de l'y forcer par une sentence, ce qui seroit un plus grand deshonneur à la Societé. Je suis, &c.

LETTRE CCCXV.*

A M. DU VAUCEL. *De l'Année Chrétienne de M. le Tourneux.*

JE pensois commencer par me plaindre que nous ne recevons plus que des sujets de douleur & d'affliction du côté de ceux dont il y a 7. ou 8. ans que nous atendions le soulagement de nos maux, ou au moins quelque consolation à l'égard de ceux qui auroient été sans remede. Mais comme l'on voit assez que toutes ces plaintes sont inutiles, je me contenterai de vous dire simplement ce qui en pourroit être le sujet.

Les

* 22. Mars 1686.

Le Provincial des Capucins & ses Assistans sont bien étonnés de ce qu'après la parole qu'on leur avoit donnée, que S. S. trouvoit bon qu'on ne leur parlât plus d'un certain Decret qui ne peut servir qu'à brouiller leur province, M. l'Internonce les presse de nouveau de le publier. Le Provincial l'a vû, lui a representé les inconveniens qu'il aprehende de la publication de ce Decret. L'Internonce lui a avoué que ses raisons lui paroissoient fort bonnes; mais il insiste toujours qu'il faut obéir sans retardement. N'est-ce point que le Cardinal protecteur, pendant qu'on ne voioit point le Pape, a fait cela de lui-même? Le Provincial dit qu'il en a écrit à M. l'Evêque de Vaison, & je pense qu'il est resolu de ne rien faire qu'il n'en ait reponse. C'est la premiere chose dont j'avois à vous écrire; l'autre est bien plus surprenante.

Je ne sai si vous avez entendu parler d'une *Année Chrétienne* qu'a fait M. le Tourneux. Ce sont les Messes de toute l'année en Latin & en François avec des explications des Epitres & des Evangiles, & l'abregé de la vie du saint, dont on fait l'office selon le Breviaire Romain. Il n'y en a de fait que depuis l'Avent jusques à la fête de la Pentecôte *exclusivè*. Ce dessein est venu de M. Pelisson, qui aiant été autrefois Huguenot, a un zèle admirable pour la conversion des Huguenots. Il sait que rien ne les détourne plus de se convertir, que de ce qu'ils n'entendent rien au service de l'Eglise ne sachant pas le Latin, & que de plus les Ministres leur representent la Messe comme pleine d'abomination. M. Pelisson est si persuadé que le meilleur moien de lever ces obstacles est de leur mettre entre les mains la Messe traduite en françois, qu'il a fait imprimer à ses dépens

le

le Missel traduit en François, pour le répandre, comme il a fait, dans les Provinces où il y a le plus de Huguenots, ce qui a été d'un grand avantage pour les convertir dans ces dernieres années. Mais comme il a cru, & avec raison, que pour rendre cela plus utile, il eût été bon d'y joindre l'abregé de la vie du saint dont on dit la messe, & les explications des Epitres & des Evangiles, plus belles & plus édifiantes que celles qu'y avoit mise M. Voisin; il y a 6. ou 7. ans qu'il a engagé M. le Tourneux, dont-il est fort ami, & qu'il estime autant qu'il le merite d'entreprendre ce travail. Il l'a fait à sa priere, & il a commencé il y a 4. ans par le Carême chrétien en deux Volumes, qui fut imprimé avec privilege & des aprobations très avantageuses. Feu M. le Chancelier fit tant d'estime de ce livre aussi-tôt qu'il parut, que c'est lui principalement qui a pressé M. le Tourneux d'achever toute l'année. Il y en a déja six volumes de publiés, & il en reste encore trois pour achever. Jamais livre n'a été mieux reçu & avec raison. Car il n'y a rien de plus beau que les explications des Epitres & des Evangiles. On les explique selon le sens litteral d'une maniere très-claire & très-solide, & on tire de là des instructions si importantes & si naturelles, que cela éclaire l'esprit & touche le cœur en même tems. Chacune de ces explications finit par une pierre très-vive & très-touchante, où on ramasse les veritez qui viennent d'être expliquées. L'abregé de la vie du saint finit de même par une priere. Cela m'a paru faire tant d'honneur à la Religion Catholique, & être si capable de donner aux Protestans même du respect pour la messe, que j'ai écrit au Prince Ernest, il y a longtems, que le plus

grand service qu'on pourroit rendre à l'Eglise Catholique en Allemagne, est que quelqu'un de ces Princes Evêques qui ont de si grands revenus, fissent traduire & imprimer ce livre en Allemand, pour le répandre parmi les Catholiques & les Protestans. J'en ai écrit autant à M. de Castorie, & il est très porté de lui-même à engager quelqu'un de ses Ecclesiastiques à le traduire en Flamand. Ce qui le rend en France plus nécessaire que jamais, est la grande multitude de nouveaux convertis, dont plusieurs ne l'étant qu'à demi, ont besoin qu'on les attache à la Religion qu'ils ont embrassée comme par force, par des choses édifiantes qui les empêchent de regreter ce qu'ils ont quitté; à quoi cet ouvrage est très-propre, parce que l'Ecriture y est très-bien expliquée, & qu'on y a mêlé en divers endroits des réfutations de leurs erreurs, mais d'une maniere fort douce. Et de plus on leur fait voir par-là qu'on ne leur cache rien de ce qui se dit dans le service de l'Eglise, & que par là on satisfait pleinement à ce qu'ils objectent du chap. 14. de la 1. aux Corinthiens. Car il paroît par un très-bon livre d'un nouveau converti *, que voici ce qu'on leur a repondu à cette objection : *Toute la consequence que l'on peut tirer des paroles de l'Apôtre, est qu'on ne doit rien dire dans les Assemblées des chrétiens en langues inconnues, qui ne soit interpreté à ceux qui ne les entendent point. Et de ce côté là*, ajoute cet auteur très zèlé pour la Religion Catholique, *on n'a rien à nous reprocher; parce qu'on ne dit rien en Latin dans le service de l'Eglise, qu'on ne mette traduit en François entre les mains du peuple.*
De

* M. Des Mahis.

De tout cela que peut-on conclure, sinon que ce seroit la chose du monde la plus imprudente & la plus capable d'être une pierre de scandale à la plupart des nouveaux convertis qui sont encore très-foibles dans la foi, qui les feroit repentir d'avoir abjuré leur Religion, si on leur venoit dire maintenant qu'il ne leur est point permis de lire la messe en François, & qu'on donnera bon ordre qu'ils ne la puissent lire quand ils le voudroient, parce qu'on suprimera tous les livres où elle se trouve traduite. Car ne seroit-ce pas leur donner sujet de dire qu'on a usé de fourberie pour les convertir, puisque l'on fait tout le contraire de ce qu'on leur a promis ?

Cependant voici ce que l'on me mande sur cela par une lettre que je n'ai reçue que Lundi dernier. On dit que M. le Nonce a dit au P. de la Chaise de la part du Pape, que sa Sainteté demandoit que l'on suprimât quelques livres, & entr'autres *l'Année Chrétienne, parce que la messe y est traduite en François*; que le P. de la Chaise a parlé au Roi, & le Roi à M. de Paris, qui ne s'étant maintenu jusques ici dans le credit qu'il a auprès de ce Prince, qu'en suivant aveuglement toutes ses volontez sans le contredire jamais en rien, a envoié querir aussitôt le libraire, pour lui déclarer qu'il lui étoit défendu de la part du Roi de plus vendre d'*Années Chrétiennes*. Sa femme s'est allée jetter aux pieds de M. de Paris pour lui répresenter que c'étoit ruiner sa famille : mais il lui a répondu qu'on la dédommageroit. Et cela ne sera pas difficile : car on ne plaint pas l'argent en ces rencontres. Mais qui dédommagera les ames, à qui on ôte sans raison le droit qu'elles avoient à une nourriture spirituelle, qui leur étoit si

avantageuse ? Qui dédommagera l'Eglise que l'on fera par là passer pour infidelle en ses promesses dans l'esprit de la plupart des nouveaux convertis ? Qui dédommagera la Cour de Rome de la haine qu'on attire sur elle par des procedez si irreguliers & si déraisonnables ? Qui dédommagera le Pape qu'on a surpris, & qu'on met en danger par cette surprise de perdre beaucoup de sa reputation ? Car il n'est pas difficile de deviner que ce dessein de faire suprimer l'*Année Chrétienne* n'est venu de Rome à Paris, qu'après avoir été envoié de Paris à Rome.

Les Jesuites qui ont une extrême jalousie contre tous les livres de P.R. entre lesquels on comte l'*Année Chrétienne*, parce que M. le Tourneux passe pour être ami de cette Maison, auront fait sans doute représenter au Cardinal Cibo, qui est assez de leurs amis, que le Pape Alexandre VII. aiant défendu par un Bref en 1661. la traduction du Missel en François il étoit de l'honneur du S. Siege de ne pas souffrir l'*Année Chrétienne*, où tout le Missel étoit traduit en François ; & que si le Pape en vouloit faire demander la suppression au Roi par M. le Nonce, le P. de la Chaise se faisoit fort de l'obtenir du Roi. Mais devoit-on avoir oublié à Rome que c'étoit par une semblable fourberie que le Cardinal Mazarin avoit engagé le Pape à condamner la traduction du Missel de M. Voisin ? Il avoit besoin de détourner le Pape de prendre contre lui les interêts du Cardinal de Retz ; & pour se faire un merite auprès de ce Pape, il fit donner avis à Rome qu'il avoit découvert (ce qui étoit une fausseté manifeste) qu'on n'avoit traduit la messe en François que dans le dessein de faire dire la messe en langue vulgai-

vulgaire ; mais que sans éventer ce dessein qui étoit encore bien caché, il empêcheroit bien que cela ne fut ; parce qu'il feroit en sorte, par le pouvoir qu'il avoit dans le Clergé, que l'Assemblée génerale, qui se tenoit alors, condamneroit cette traduction. La Cour de Rome donna dans le panneau. On le remercia de son avis, & on lui promit merveille, pourvû qu'il fît avorter le dessein de dire la messe en François. Il y travailla selon le plan qu'il en avoit fait. L'assemblée qui se tenoit depuis six mois sans avoir trouvé à redire à la traduction du Missel, quoique M. de Voisin leur en eût parlé, ne pensa à la condamner, qu'après en avoir été sollicitée au nom du Cardinal Mazarin par Ondedi Evêque de Frejus, qui étoit le courtier de la vente des Benefices pour ce Cardinal. Mais quel fut le succès de cette condamnation ? Les Grands-Vicaires du Cardinal de Retz, qui avoient approuvé la traduction du Missel, s'y opposerent par une Ordonnance affichée & publiée dans toutes les paroisses de Paris : & la traduction du Missel s'est toujours vendue, & imprimée depuis plusieurs fois. Et ainsi la Cour de France se moqua de celle de Rome, & ayant obtenu du Pape Alexandre VII. qu'il ne s'interesseroit point pour le Cardinal de Retz, elle le païa en feuilles de chêne.

C'est ici quelque chose de semblable. Les Jesuites font accroire à la Cour de Rome qu'il y va de son honneur de faire suprimer l'*Année Chrétienne*, parce que la messe y est en François, & qu'ils l'aideront en cela. Mais ils se gardent bien de faire connoitre qu'outre que l'*Année Chrétienne* est déjá entre les mains de deux ou trois mille personnes, dont assurément

on ne la retirera pas ; qu'il y a peut-être plus de quarante mille exemplaires de messes traduites en François répandus par toute la France ; & qu'ainsi c'est une entreprise aussi impossible que déraisonnable de vouloir suprimer les traductions de la messe en langue vulgaire. Et ce n'est pas aussi le dessein des Jesuites ; mais seulement de satisfaire leur passion contre un excellent livre, sous le faux prétexte que la messe y est en François : ce qui lui est commun avec une infinité d'autres livres, contre lesquels ils ne se sont point avisés de cabaler à Rome pour en faire demander la suppression.

Voilà tout ce que j'avois à vous dire sur cette affaire. Vous y ferez telle réflexion que vous jugerez à propos. Mais je ne puis m'empêcher de vous dire que j'aimerois mieux qu'on m'eût coupé la main, que d'avoir contribué au mal qu'on fait à l'Eglise par cette supression, & que je tremble quand je pense au compte qu'auront à rendre à Dieu ceux qui en auront été cause. Et ce qui me fait concevoir combien ce compte sera terrible ; c'est que l'on voit manifestement, que dans cette affaire, le bien des ames rachetées par J. C. est compté pour rien. Celui qui demande n'a en vue qu'un point d'honneur ; l'entremetteur n'a pour but que de satisfaire sa jalousie ; celui qui accorde, que de contenter le Pape pour se le rendre plus facile, afin d'avoir plus de benefices à conferer pour recompenser ceux qui le servent, & le Prelat, qui exécute, que de se maintenir dans sa faveur par une obéissance aveugle.

Enfin le Prince m'a envoié une seconde lettre du P. Hazart plus horrible encore que la premiere. Il s'y excuse qu'il n'écrit rien contre

le

le *Factum* * comme il le lui avoit promis qu'on ne lui a pas conseillé, & qu'il s'est rendu à cet avis pour deux raisons : L'une, *Quia omnes Catholici & præcipuè viri primarii tam ecclesiastici quàm seculares diris devovent & execrantur adversarios meos tanquam juratos Christi hostes, & Reipublicæ Christianæ perturbatores :* l'autre, parce que les héretiques mêmes lui ont rendu justice, en se raillant des auteurs du *Factum* dans les nouvelles de la Rep. des lettres du mois de Janvier de cette année. Ce qui est justement tout le contraire.

Le Prince venoit de recevoir, quand il a repliqué à cette seconde lettre du P. Hazart, la Réponse du Géneral de la Société qui est assez bonne. Car il demeure d'accord qu'il faut réparer le mal qu'a fait le P. Hazart par sa plume indiscrette; mais qu'il a cru que cela se feroit mieux par le Provincial. Voici ses propres termes après le premier compliment. *Il fatto del P. Hazart m'arriva nuovo: & al remedio del disturbo derivato d'alla mal misurata penna di lui, non transcurerò di adoptare tuti gli argumenti più opportuni per mezzo del Provinciale della flandro belgica, il quale da vicino meglio e con efficacia immediata potra dare il dovuto riparo.* Mais il n'y a guere d'apparence que le P. Hazart étant aussi fier qu'il est, son Provincial veuille ou puisse le réduire à ce qu'il faudroit qu'il fît pour satisfaire sa conscience. Et ainsi il faudra recommencer le procès.

* Voiez cette lettre dans le 2. *Factum ;* Tom. 8. de la Morale Prat. p. 351.

LETTRE CCCXVII. *

A M. DU VAUCEL. *Sur la converſion de quelques Huguenots ; l'Année Chrétienne ; la modération des Capucins de Bruxelles.*

JE n'ai pas grand choſe à vous écrire, mais je le fais principalement pour vous envoier un écrit que vous ſerez bien aiſe de voir. J'en envoie autant ſous l'adreſſe de M. de Caſſoni ; & M. Chaumont en envoiera auſſi à M. Sluſe. J'y joindrai auſſi un *Exemple ſurprenant &c.* parce qu'il eſt important que l'on ſache à Rome que les Gazettiers Proteſtans ont dit quantité de choſes fauſſes, pour décrier les converſions qui ſe ſont faites en France.

Nous avions des parens & des parentes de la Religion. J'ai prié ma niéce qui eſt la ſeule qui me reſte à P. R. de m'aprendre ce qu'ils étoient devenus. Elle me répond en ces termes : *Il s'eſt fait pluſieurs converſions dans la famille, & très-ſinceres. Il y a ſujet d'en remercier Dieu.* Mais je la prierai de nouveau de me marquer les choſes plus en particulier.

On ne ſait encore ce que deviendra le deſſein qu'on avoit pris de ſupprimer l'*Année Chrétienne.* Car il y a bien des gens qui s'intereſſent pour ce livre-là, & ſur tout les nouveaux Convertis, pour les raiſons que je vous ai marquées dans ma lettre précedente. M. de Paris en eſt embaraſſé, & il n'eſt pas content de ce que les Jeſuites qui prêchent à Paris pendant ce Carême, ſe déchaînent contre les traductions. Cela fait voir que je n'ai pas mal de-

* 28. Mars 1686.

deviné quand je vous ai dit que je croiois que c'étoit par leurs intrigues que cet ordre étoit venu de Rome. Il faut que partout ils s'opposent au bien & qu'ils témoignent une jalousie diabolique contre tous les ouvrages qui sont plus estimés que les leurs.

* Je pense que vous ne feriez pas mal de faire courir la lettre (c'est-à-dire la faire voir à des personnes de piété) que le Prince vous a envoiée touchant les moiens qu'on pourroit tenir pour mieux regler le Diocese de Treves. Je voudrois bien sur tout que l'on fit réflexion à ce qu'a fait dans sa Cure un de ces Curés que les Jesuites décrient sous le nom de Rigoristes & de Jansenistes, & dont on prend occasion de décrier à Rome les Capucins d'ici, parce qu'ils ne declament pas comme d'autres moines contre ces bons Curés. J'ai vû la copie d'une lettre du Prevôt de Malines (qui est un homme tout séculier, qui a été élevé par le Roi d'Espagne à cette dignité) on ne peut rien concevoir de plus emporté contre ces pauvres Capucins, dont tout le crime est qu'ils autorisent les Curés de ce Païs-ci amateurs des nouveautez. Car on décrie sous le mot de nouveauté, tout ce qui se fait maintenant de bon dans l'Eglise. Et c'est sans doute parce qu'on écoute favorablement à Rome tous ceux qui écrivent de ces sortes de médisances vagues, que le phantôme du Jansenisme s'y entretient toujours, ce qui fait des maux infinis.

* La Lettre au Prince Ernest.

LETTRE CCCXVIII. *

A M. du Vaucel. *Sur une propoſition touchant le pouvoir du Pape, propoſée en Sorbonne ; une Réponſe à ceux de Douai ; un Extrait de lettre du P. Jobert ; les Theſes de M. Huygens ; une lettre d'Alexandre VII. ſur l'Egliſe de Hollande, & une lettre de M. d'Alet au Roi.*

JE ne puis que je n'aie de la douleur de voir qu'on s'obſtine à ſoutenir la propoſition la plus inſoutenable & la plus manifeſtement contraire à toute la tradition, qui eſt que *le Pape ſeul ait pouvoir de juger des controverſes de la foi.* Si c'eſt là ce qu'on fait conſulter en Sorbonne, on donnera beau jeu à ces Docteurs, & il leur ſera bien aiſé de faire une cenſure, qui perſuadera toutes les perſonnes qui auront un peu de bon ſens & d'équité. Car que peut-on répondre raiſonnablement à ce que M. Gerbais dit ſur cela dans l'Art. IV. §. 1. En vérité cela fait pitié de ce qu'il ne ſe trouve perſonne qui oſe repréſenter aux Romains combien ils ſe font de tort de vouloir combattre une vérité ſi claire.

Je n'ai pu m'empêcher de découvrir par une lettre imprimée ſous mon nom, & adreſſée à ceux de Douai, le peu de raiſons qu'ils ont eu de dire en écrivant au Roi, qu'ils ne ſe pouvoient défendre contre les inſultes des Janſeniſtes, qui leur reprochoient qu'ils n'avoient point été condamnés par le Concile général, mais par des Papes ſujets à manquer.

L'ex-

* 9. Avril 1686.

L'extrait de la lettre du P. Jobert est une horrible chose. Je ne doute point que vous n'aiez satisfait le Prince sur les ridicules preuves de ce Jesuite. Cependant cela m'a mis si en colere, que je ne pus m'empêcher hier, dès que je reçus votre lettre, de commencer une réponse à cet extrait, article par article, que j'envoierai au Prince.

M. Huygens a fait de fort belles Theses sur la grace. La derniere étoit des péchés d'ignorance, qui est parfaitement belle, pieuse & solide.

Vous nous feriez un grand plaisir, si vous pouviez avoir par amis de la *Propagande* la copie d'une lettre d'Alexandre VII. pendant qu'il étoit encore Nonce de Cologne, sur le sujet de la Mission de Hollande du tems de Rovenius.

Je n'ai pas cru me pouvoir servir de la lettre de M. d'Alet dont vous me parlez, parce qu'étant consideré comme aiant été tout-à-fait dans nos interêts, il ne m'a pas semblé qu'elle fut propre à persuader le Roi.

LETTRE CCCXIX.*

A M. DU VAUCEL. *Sur les sentimens du Pape en faveur de l'*Amor pœnitens; *la liberté de l'élection au Doienné de Malines; la réponse du Géneral des Jesuites au sujet du P. Hazart; le Livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.*

NOus étions étonnez d'avoir été deux ordinaires de suite sans recevoir de vos lettres. Mais cela est arrivé sans doute, de ce

* 11. Avril 1686.

ce que votre lettre du 16. avoit été portée trop tard à la poſte. Car nous l'a reçumes hier ec celle du 23.

La parole du Pape en faveur de l'*Amor pœnitens* nous a un peu conſolez. Mais puiſque ce ſont-là ſes vrais ſentimens, pourquoi n'emploie-t-il pas ſon autorité pour mettre à couvert de ces injuſtes vexations un livre, dont il ſait que la doctrine eſt bonne, & dont l'auteur eſt un ſaint?

Le *Quæritur* n'eſt plus maintenant diſgracié. Le Gouverneur aiant beſoin des Etats avoit entrepris de faire Doien de Malines le Frere d'un certain Baron qui en eſt, & qui y a du pouvoir. Mais une brouillerie étant ſurvenue entre les Etats & le Gouverneur, il s'eſt mis en colere contre ce Baron; & il ſe plaint qu'il eſt un ingrat; qu'il avoit fait à ſon ſujet des vexations injuſtes pour découvrir l'Imprimeur du *Quæritur*; mais qu'il ne ſe ſoucie plus ni de lui ni de ſon Frere, & qu'il ſera bien aiſe que M. Cuipers ſoit élu Doien. On dit auſſi que le Pape n'aprouve pas les brouilleries que fait l'Internonce ſur ce Doienné de Malines, & que l'Agent de l'Archevêque le lui a mandé; de ſorte que l'on commence à eſperer qu'on laiſſera la liberté de l'élection.

Le Prince nous a envoié la réponſe que lui a faite le P. Général. Je penſe que je vous en ai envoié la ſubſtance. Mais enfin l'Internonce a donné des Juges. Ce ne ſont pas ceux que nous avions demandés, mais les Evêques de Ruremonde ou de Namur à notre choix. Nous prendrons le dernier. Car le premier, à ce qu'on dit, a écrit à Rome avec les Evêques d'Anvers & de Gand contre l'Archevêque de Malines. On travaille à un ſecond *Factum*, qui

qui ne sera pas moins fort que le premier. * On y inserera la retractation & les deux lettres du P. Hazart, qui sont horribles. J'espere qu'il sera prêt pour la *Quasimodo*, & je vous en envoyerai aussi-tôt.

Ce 12.

JE pense vous avoir écrit autrefois d'un livre du Chancelier du Brabant † contre M. Huygens, qu'on disoit qu'il avoit envoié à Rome, afin de savoir si on y trouveroit bon qu'il le publiât. M. Huygens en aiant recouvré un, & l'aiant trouvé rempli de calomnies grossieres, il lui fait un procès au Conseil de Brabant. Sa Requête a été répondue & signifiée au Chancelier. Il en a été assez étourdi. Je n'ai vû ce livre qu'aujourd'hui. J'y ai trouvé d'horribles choses contre moi. Il dit que je ne suis pas l'auteur du livre de la Frequente Communion, & qu'on sait certainement qu'il est de M. de S. Cyran. C'est pourquoi il l'appelle toujours *Vergerianus liber*. Sur ce que M. Huygens s'étoit servi du grand nombre d'approbations données à ce livre pour autoriser la doctrine de sa Méthode, ce Chancelier lui insulte comme si c'étoit au contraire ce qui le devoit confondre, parce qu'il suppose que le livre de la Frequente Communion a été condamné à Rome, ce qui est très faux; & ce qu'il ne fonde que sur la condamnation de la pro-

* Voyez Tom. 8. de la Mor. Pratique à la fin duquel on a mis les 4. *Factums*, pag. 340. 346. 351.

† M. Fierlans.

propoſition de S. Pierre & de S. Paul, & ce lui eſt un ſujet de déchirer par tout le livre de la Frequente Communion. Voici ce qu'il en dit dans ſa lettre au Pape; où il rapporte les dogmes qu'il impute à ces Triumvirs (car c'eſt le titre de ſon livre : *Gabrielianæ, Gummariſticæ ac Macarianæ Triumviralis concordiæ inane conamen, infelix omen*) *Decimo tertio, à frequenti acceſſu Dominici corporis ſacramentalem ad cænam catholicas mentes averti debere ac diſtrahi.... Et hinc tandem (proh dolor) eò deventum, œcumenica, ut ſemperque obſervata, frequenti pro acceſſu ſacroſanctum hoc ad pabulum ſententia, vel à noctivagis Arnaldinæ ſeu Vergerianæ Meduſæ anguibus modo dilanianda, vel minitantibus terrorem illius ab umbris infeſtanda relinquatur.*

Mais ce qui eſt de plus horrible eſt le titre de ſon 4. Chapitre : *Cap. 4. Cuniculi Triumvirorum ad ſubruendum* PENITUS *Pœnitentiæ Sacramentum. Obſervatio præambula & totius capitis fundamentum.* Et ce fondement de tout ce Chapitre eſt la fable de Bourgfontaine, qu'il ſuppoſe être la plus grande vérité du monde. Voici ſes propres termes.

.... *Satis mihi nunc eſt communem Triumvirorum, quos impugno, magiſtrum è clandeſtino ſuo conventiculo Gallicano manifeſtam traham in lucem. Eſt is famoſus ille, & gallicum ipſi Janſenio oraculum Joannes Vergerius San-Cyranus Abbas. Satis eſt virum nominaſſe, Lector, ut jam inde animo proſpicias quàm non Catholicum de pœnitentiæ Sacramento dogma ab homine hoc expectare debeas... Conventiculi porro hujus hiſtoriam* ET SINGULOS EJUS CANONES, *Chriſto Domino imprimis*

primis injuriosos, ejusque sacro-sanctæ Incarnationis penitùs destructivos refert fideliter.... in relatione suâ juridicâ Joannes Filleau..... Adeat hunc qui ad omnes pestiferi hujus cœtûs in Christum blasphemias curiosior est. Ego, quod ad propositum nunc quidem satis est, Decreto uno contentus sum, quod in Pœnitentiæ ruinam sacrilegè conceptum, ita quoad sensum legitur: Cautius esse cum hoc Sacramento agendum, quàm hæretici hactenus egerint; non esse istud perfrictâ fronte hæreticorum more negandum apertè, sed cautè & clanculum, & subdolè rem agendam: Sacramentum ipsum miris extollendum præconiis, sed usum ejus molestum adeò ac perdifficilem reddendum, majoribus semper ac majoribus alligandum oneribus, donec rarus primò, dein nullus etiam sit usus, & lividi fidelium humeri tot oneribus ferendis impares sub tanto pondere, & fatiscant miseri, & difficile illud Sacramenti jugum, suâ ipsi sponte penitùs excutiant. Obsecro, lector, quid est cuniculos velle fodere, si hoc non est &c. Il dit ensuite que la premiere de ces mines, *primus cuniculus*, est le livre de la frequente communion, & tout ce qu'il dit ensuite contre M. Huygens, le P. Gabrielis & M. Havermans, c'est toujours *Cuniculus primus, cuniculi primi anfractus &c.*

Cependant ce livre plein de si horribles calomnies est dédié au Pape & au Cardinal Cibo; & il ne faut pas douter que l'auteur n'en attende une approbation semblable à celle qu'il dit avoir eue de sa Sainteté, pour un semblable libelle contre le P. Gabrielis, & qu'il confirme par cette lettre du Cardinal Cibo, qu'il rapporte tout du long.

Illustrissime Domine. Plurimum delectate est Sanc-

Sanctitas sua officio tuarum literarum, quo opusculum à te singulari elegantiâ ac eruditione conscriptum ad ipsam detulisti, atque egregium tuum in rem catholicam studium, perpetuamque in Apostolicam sedem observantiam & fidem luculenter demonstrasti. Mihi itaque demandavit, ut apostolicam benedictionem, pontificiæ in te caritatis testem, tibi suo nomine amanter impertirem, ac debitas laudes redderem de tam egregio pietatis tuæ documento &c.

On pourra bien n'en pas faire autant à l'égard de ce livre-ci. Mais cela suffit-il ? Un livre si outrageux par tout contre des gens de bien, & rempli de si abominables calomnies, ne passera-t-il pas pour à demi approuvé s'il ne paroît pas qu'on l'y desaprouve ? Et il est bien sûr que le P. Hazart ne manquera pas d'en triompher, & de se trouver bien fort, aiant pour compagnon dans la principale de ses calomnies un Chancelier du Conseil de Brabant, dont à la pieté duquel le Pape a donné tant d'éloges dans une lettre qui lui a fait écrire par le Cardinal Cibo. On voit encore par ce livre le mal que font dans l'Eglise les condamnations vagues, dont il ne plaît pas à MM. de l'Inquisition de dire jamais le sujet. Car le grand fondement qu'a ce vieux radoteur (pardonnez-moi si j'use de ce terme, car assurement il n'en merite point d'autre) d'outrager si cruellement M. Huygens, n'est que ce sophisme ridicule.

Le livre du P. Gabrielis a été condamné une & deux fois (après avoir été imprimé à Rome même), comme ne meritant plus aucune censure, & sans qu'on sache le sujet de cette seconde condamnation ; & ce n'est apparemment

que

que des bagatelles qu'on ne ſauroit deviner.)

Or il y a beaucoup de choſes dans les livres de M. Huygens & de M. Havermans qui ſont conformes à ce qui ſe trouve dans le livre du P. Gabrielis.

Donc les livres de M. Huygens & de M. Havermans ſont condamnés auſſi bien que celui du P. Gabrielis.

Si on ſouffre à Rome que l'on faſſe un uſage de leurs cenſures, ſi impertinent & ſi inſenſé, il faut donc qu'ils y ſoient bien aiſes d'entretenir parmi les Théologiens une guerre ſans fin, où les plus impudens auront toûjours l'avantage au jugement des ſimples & des ignorans, parce qu'ils pourront s'imaginer que ces Ecrivains emportés ont Rome pour eux.

Il eſt aujourd'hui un trop bon jour pour que j'en écrive davantage. Je ſuis tout à vous.

LETTRE CCCXX.*

A M. du Vaucel. *Sur les ſentimens du Pape en faveur de l'*Amor pœnitens; *l'opinion des Docteurs de Louvain ſur l'état de celui qui aime Dieu par deſſus toutes choſes avant d'avoir reçu l'abſolution; la nomination à l'Archevêché d'Avignon.*

NOus reçûmes hier votre lettre du 30. Mars. Nous ſerions fort conſolés de la bonne volonté du Pape pour *l'Amor pœnitens*, ſi nous le voïons diſpoſé à emploier l'autorité que Dieu lui a donnée, à faire ceſſer une ſi injuſte vexation. Mais à quoi ſervira la perſuaſion où il eſt que c'eſt un très-bon livre, & que l'au-

* 18. Avril 1686.

l'auteur est un saint homme, si cela ne produit autre chose que de chercher de nouveaux examinateurs, dont il y a très peu à esperer, vû la maniere chicaneuse dont ils prennent cette matiere. C'est ce qui m'a toujours fait croire qu'après avoir suffisamment refuté ces chicaneries, il falloit uniquement s'arrêter à faire voir, comme j'ai tâché de faire dans la grande lettre, que ce seroit un horrible scandale si on donnoit la moindre atteinte à un si bon livre. Je m'attendois que vous donneriez la lettre toute entiere à l'illustre ami sans vous contenter d'en faire des extraits. Car je m'étois étudié à n'y rien mettre, qui ne pût être vû, & qu'il ne fût très bon que l'on vît.

J'ai été autrefois, je vous l'avoue, assez embarassé à laquelle des deux manieres on se devoit plutôt arrêter, pour accorder l'efficace de l'absolution avec la necessité de l'amour dominant, qui m'a toujours paru une verité indubitable. Mais il y a déja longtems que j'ai trouvé des difficultez qui m'ont paru insurmontables dans l'opinion de MM. de Louvain, selon laquelle il faut qu'un penitent, qui aime Dieu plus que toutes choses, demeure *in reatu pœnæ æternæ*, jusqu'à ce qu'il ait reçu l'absolution. Dès devant que je fusse sorti de Paris j'avois représenté ces difficultez à M. Hassé. Et aiant porté cet écrit François en Hollande, je l'avois montré à M. de Castorie, qui parut en être si touché, qu'il s'en est servi, & en a fait une grande partie de son premier *Appendix*. Et ainsi quand je travaillerois de nouveau sur cette matiere, je n'en pourrois dire autre chose, & je ne crois pas qu'on puisse rien repondre de pertinent à ces difficultez là. Mais il me semble de plus que pourvû qu'on veuille lire avec at-

tention ce qui est dit dans la fin de ce même Appendix, de la doctrine de S. Thomas, on en doit être satisfait. Car afin qu'on pût douter que ce ne fût pas le sentiment de ce saint, il faudroit ou pouvoir montrer que les 19. propositions, qu'on raporte comme étant de lui mot à mot, ne sont pas fidellement alleguées, ou trouver quelque vice dans les demonstrations qu'on a fondées sur ces propositions; de sorte qu'on en pût accorder la majeure & la mineure, & en nier la conclusion. Or j'ai verifié les propositions dans S. Thomas, & je les y ai trouvées mot à mot. J'ai examiné ensuite chaque demonstration, & je suis certain qu'on n'y sauroit trouver aucun vice; & qu'acordant les deux premices il faut necessairement en accorder la conclusion. Vous devriez, ce me semble, insister beaucoup sur cela, & faire défier Capisucchi & ces autres chicaneurs, de répondre pied à pied à cette exposition de Saint Thomas, en disant sur chacune des 19. propositions si elle sont ou non, faussement alleguées; & sur chaque demonstration, s'ils accordent ou nient la majeure, s'ils accordent ou nient la mineure, ou s'il y a quelque vice dans la forme de l'argument qui leur puisse faire nier la conclusion, en acordant la majeure & la mineure. Tant qu'ils seront dans l'impuissance de rien faire de tout cela, il faudra qu'il demeure pour constant que la doctrine manifeste de S. Thomas, est d'une part que l'amour de Dieu plus que toutes choses est une disposition necessaire pour recevoir la remission de ses pechez dans le Sacrement de Penitence, & de l'autre que les pechez sont remis par la vertu des clefs, & le vœu du Sacrement à celui qui aime Dieu plus que toutes choses. Mais il faut prendre garde qu'ils

qu'ils ne donnent pas le change en opposant leur fausse interpretation de quelque endroit du Concile de Trente à quelque conclusion de ces demonstrations, sans vouloir rien dire ni sur la mineure, d'où elle est tirée, c'est-à-dire, sans se mettre en peine de montrer que la majeure & la mineure ne sont pas de S. Thomas : or c'est uniquement de quoi il s'agit : car s'il leur est impossible de montrer que la doctrine qu'on dit dans cet *Appendix* être de S. Thomas, n'est pas de S. Thomas : Il faudra bien qu'ils avouent qu'elle n'est pas contraire aux décisions du Concile de Trente, étant bien certain que le Concile de Trente a été très éloigné de vouloir condamner la doctrine de ce S. Docteur. Cela me paroît si important & si decisif, qu'il me semble que vous devriez faire plusieurs copies de cette *Expositio doctrinæ sancti Thomæ*, & les mettre entre les mains des Cardinaux favorables, afin qu'ils pressent les Théologiens qui y trouveroient à redire, d'y répondre pertinemment, & pied à pied en la maniere que j'ai marquée ci-dessus.

On ne comprend point que le Pape étant persuadé qu'il lui sera très-difficile de trouver quelqu'un qui puisse remplir dignement une place aussi importante qu'est l'Archevêché d'Avignon, ne veuille pas faire une chose aussi facile qu'est de commander au P. Mellini de l'accepter Les Annates étant une des principales causes de cette difficulté, vous avez grande raison de remarquer que c'est ce qui en fait toucher au doigt le vice & le desordre.

C'est une preuve tout à fait plaisante, qu'on doit bien savoir ce que c'est que de bien gouverner un Evêché, parce qu'on en a eu successivement une vingtaine; j'aurois conclu au con-

traire qu'un homme qui n'a point fait de ſcrupule de changer tant de fois d'Evêché ne ſait gueres ce que c'eſt que d'être Evêque.

LETTRE CCCXXI.*

Au PRINCE ERNEST LANGRAVE DE HESSE-RINFELTS. *Sur le ſoin qu'il avoit de faire élever chrétiennement ſes petits-fils ; la néceſſité qu'il y a de veiller continuellement les jeunes gens ; la converſion du Marquis de Feuquieres & de quelques autres : M. Stenon & les lettres du General des Jeſuites & du P. Hazart.*

RIen n'eſt plus louable, Monſeigneur, que le ſoin qu'à V. A. de faire bien élever les jeunes Princes ſes petits-fils, & c'eſt une marque de ſa religion & de ſa piété, de ce qu'elle temoigne avoir encore plus d'inquiétude pour le réglement de leurs mœurs, que pour toute autre choſe. Y aiant tant de difficulté de trouver en Allemagne des perſonnes à qui elle pût confier leur éducation, & n'en connoiſſant point de plus propres que les Jeſuites, je n'ai garde de deſaprouver qu'elle en ait mis un auprès d'eux, qui fait fort bien ſon devoir, & dont elle ſe tient fort aſſurée qu'il ne leur aprendra aucune maxime relâchée. Mais elle a raiſon de regarder comme un grand inconvenient, de ce que dans toutes les villes où il y a quelque maiſon de Jeſuites, il faut qu'il y aille coucher. Car comme elle remarque fort bien, c'eſt les laiſſer eux & leurs Domeſtiques dans

* 18. Avril 1686.

dans la liberté de faire ce qu'ils voudront durant la nuit. Il eſt bien étrange que le General n'ait pas été touché d'une ſi grande raiſon, & qu'il ait ſuppoſé que la diſpenſe de ce reglement de leur Compagnie ne ſe pouvoit accorder pour qui que ce ſoit, quoi qu'il ſoit conſtant, à ce que V. A. a ſçu, qu'ils l'ont accordée pour le Duc de Neubourg. Ils devoient donc dire qu'ils ne l'accordoient que pour des Princes, & en ce cas là ils ne devoient pas la refuſer à V. A. puis que d'être plus ou moins riche, plus ou moins puiſſant, ne fait pas qu'on ne ſoit egalement Prince. Cependant je ne ſai ſi V. A. peut en conſcience laiſſer les choſes en cet état là. Car il eſt d'une part ſi important d'ôter au Diable toutes les occaſions qu'il pourroit avoir de tenter les jeunes gens en matiere de chaſteté, & il faut de l'autre tant de ſoin & de vigilance pour l'empêcher, qu'on ne voit pas que la conſcience d'un Pere chrétien puiſſe être en repos, que lors qu'il ne ſe peut reprocher d'avoir rien omis de tout ce qui peut contribuer à les preſerver de ces dangers. Or un de ces moiens eſt, que celui qui doit veiller ſur leurs mœurs ne les quite ni jour ni nuit, & il faut que V. A. en ſoit bien perſuadée (en quoi elle a très grande raiſon) puis que pour éviter l'inconvenient qu'il y auroit que le Jeſuite, à qui elle a confié l'éducation de ces jeunes Princes, ne demeurât pas la nuit avec eux, elle penſe à les envoier, lors qu'ils iront voiager en France, à Saumur ou à Angers, où il n'y a point de maiſon de Jeſuites. Mais qu'eſt-ce que voiager en France, & ne faire pas un aſſez long ſejour à Paris, qui eſt preſentement une des plus belles villes du monde, & qui merite le plus d'attirer la curioſité des Etrangers.

gers. Cela vous jette, Monſeigneur, avec ſujet dans de fort grands embarras : & il ſemble que V. A. ne devroit pas deſeſperer de pouvoir trouver quelque gentilhomme Allemand qui eut toutes les conditions neceſſaires pour ſe bien acquitter de cet emploi. Il y en a un preſentement à Bruxelles qui y ſeroit bien propre, ſi l'emploi qu'il a maintenant étoit achevé. C'eſt un nommé M. Geſner natif de Withlich Gouverneur du Baron de Leyen, dont le Tuteur eſt un Chanoine de Treves & de Maience, appellé le Baron de Leyen Niquenich. Tous ceux qui connoiſſent ce Gouverneur en diſent beaucoup de bien. Il parle fort bien François, aiant demeuré longtems à Paris : & il paſſe pour avoir beaucoup d'eſprit, d'honnêteté & de pieté. Mais ſi V. A. croioit que ce fût ſon fait, il faudroit qu'elle penſât à lui faire parler pour le tems qu'il ſera libre, de peur qu'il ne s'engage à d'autres. Et ce tems qu'il ſera libre n'eſt peut-être pas fort éloigné : car on dit que l'on parle de marier ce jeune Baron.

Pour ce que V. A. deſire de ſavoir du Marquis de Feuquieres, qui fut fait priſonnier à la bataille de Thionville, il avoit épouſé ma Couſine germaine, qui étoit Huguenotte, lorſqu'il l'étoit auſſi (car notre famille a été bigarrée d'Huguenots & de Catholiques, mais mon Pere n'a jamais été autre que très bon Catholique) M. de Feuquieres s'étant converti au commencement du regne de Louis XIII. tous ſes garçons ſuivirent la religion du Pere, & les filles celles de la mere. L'aîné de ces garçons (car il en avoit pluſieurs, & tous fort bien faits & fort braves) eſt celui qui eſt preſentement Ambaſſadeur en Eſpagne, dont le fils nommé le Comte de Rebenac l'eſt depuis longtems auprès

près de l'Electeur de Brandebourg. Or je crois que ce sont les sœurs de l'Ambassadeur en Espagne & leurs enfans, qu'on a voulu marquer quand on m'a mandé qu'il s'étoit fait plusieurs conversions dans notre famille & très sinceres. J'attends que l'on s'explique davantage.

M. Stenon n'est point en Italie; il y a bien de l'apparence qu'il est encore au païs de Mecklenbourg, comme V. A. l'a appris lors qu'elle étoit à Cologne. On sait que cette affaire est en bon train auprès de M. l'Electeur, mais comme M. Desprès n'y est plus pour la solliciter, il seroit à souhaiter que V. A. voulût bien prendre la peine d'y tenir la main, tant pour soutenir M. l'Electeur, que pour porter M. Stenon à accepter l'emploi dont il est question.

On ne parlera point du tout de la lettre du P. General, puisque V. A. ne le desire pas. Mais comme elle ne m'a rien dit de celles du P. Hazart, je n'ai point douté qu'elle ne voulût bien qu'on s'en servit; puis qu'elle ne doit pas avoir le même égard envers ce Pere, qui a si peu profité des remontrances chrétiennes qu'elle lui a faites. Mais j'en ai ôté tout ce qui pouvoit faire connoître V. A. Je suis, &c.

LETTRE *

De M. FRAISER *à M.* ARNAULD *au sujet de son Addition à l'Apologie pour les Catholiques concernant M. Southwel, où l'on voit les sentimens du Roi d'Angleterre Jaques II. pour M. Arnauld.*

MONSIEUR,

C'Est avec beaucoup de plaisir que j'embrasse l'occasion favorable qui se présente de vous témoigner avec combien de respect je conserve le souvenir de votre connoissance, & de l'agréable conversation dont il vous a plu de m'honorer il y a plus de 10. ans à Paris, & que je n'ai pas manqué de representer au Roi mon maître les admirables qualitez que vous possedez, & l'estime toute particuliere dont vous étes si avantageusement prévenu à son égard. Aujourd'hui ce matin aiant l'honneur d'entretenir sa Majesté assez longtems à votre sujet, & lui aiant communiqué l'Addition que vous venez de faire imprimer à l'Apologie pour les Catholiques, où vous faites paroître avec quelle honnêteté vous avez agi avec le Chevalier Southwell sur l'affaire qui le touchoit de si près dans le premier volume de ladite Apologie, Elle m'a ordonné de vous assurer de son amitié & bienveillance, & de vous dire qu'elle a reçu tous les livres & petits traittez que vous avez eu la bonté de lui addresser de tems en tems, lesquels elle a lu avec le plaisir & la satisfaction que merite tout ce qui lui vient

* Londres. Avril 18. S. V. 1686.

vient de votre part. Sa Majesté fait son possible de trouver une condition & un établissement digne de l'estime qu'elle a pour vous, & en peu de tems ne doute pas de vous en pouvoir faire la proposition, si vous le trouvez pour agréable. Cependant elle fait des recherches pour des papiers & autres Memoires pour vous les envoier, dans le dessein qu'elle a de se servir de votre plume pour les mettre au jour. Car il n'y a personne au monde qui juge plus avantageusement du mérite des admirables talens que vous avez si souvent fait paroître dans vos livres, ni qui a l'ame plus grande & genereuse pour les dignement reconnoître que sa Majesté. C'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie de croire que je ne manquerai de faire valoir votre illustre mérite auprès d'elle dans toutes les rencontres qui se presenteront pour votre service, parce que je suis autant que personne au monde le puisse être avec toute sorte d'estime & de sincerité, Monsieur, votre très humble & très obéissant serviteur.

FRAISER.

LETTRE CCCXXII. *

A M. FRAISER. *En reponse à la precedente.*

MONSIEUR,

QUoique la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'ait dû causer beaucoup de joie, pour bien des raisons, je vous avoue neanmoins que la joie que j'en ai re-

* En 1689.

reçue n'a pas été ſans un mélange de peine. Je me ſens comme accablé par la trop bonne opinion que l'on a de moi, & par l'impuiſſance où je me trouve de la ſoutenir. Je vous ſuis, Monſieur, ſi redevable pour tous les bons offices que vous voulez bien me rendre auprès de ſa Majeſté Britannique, que je ne vois pas comment je pourrai jamais m'acquitter, & je ſuis dans la derniere confuſion de voir qu'un ſi grand Prince daigne parler de moi d'une maniere ſi obligeante à l'occaſion d'un auſſi petit ſujet, qui eſt la reparation d'une faute que je ne pouvois refuſer de faire ſans me rendre indigne de la qualité de chrétien & même d'honnête homme. Mais permettez moi, Monſieur, d'oublier ce que vous ajoutez de plus. Sa Majeſté n'eſt pas aſſez informée du peu que je puis, aiant toujours été à l'ombre : je ſuis moins propre que jamais dans un âge ſi avancé à être expoſé au grand jour. Je n'ai beſoin que d'une retraite pour me préparer à finir ma courſe quand il plaira à Dieu de m'appeller à lui. Si je ne la puis avoir où elle me ſeroit plus douce, c'eſt que Dieu veut que je me rende aux ordres de ſa providence, auſſi bien à la fin comme dans le cours de ma vie. Cependant tout ce que je puis faire pour reconnoître les obligations infinies que j'ai de ſa Majeſté, eſt de lever les mains au ciel pour obtenir de celui qui l'a mis ſur le thrône, une longue ſuite d'années, qui lui donne moien d'établir ſolidement ce qu'il a ſi glorieuſement commencé pour maintenir tant de peuples dans une heureuſe tranquilité, & un rehauſſement de toutes ſes vertus roialles par un fidele accompliſſement de tous les devoirs d'un Monarque vraiment chrétien. J'ai achevé la refutation du nouveau Syſteme du

P. Malebranche. Les deux derniers livres seront bien-tôt en état de paroître. Je ferai prier M. Chaumont de vous en envoyer. La bonté avec laquelle sa Majesté a reçu le premier, me fait esperer qu'elle voudra bien accepter ceux-ci comme un témoignage de ma profonde veneration pour sa personne sacrée.

J'ai donné tous les ordres pour la consommation de l'affaire de M. Southwell, & j'avois envoyé l'éclaircissement à l'auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres aussi-tôt qu'il a été imprimé, afin qu'il en pût parler dans les Nouvelles de ce mois, comme M. Southwell le desire. On pourra savoir dans cinq ou six jours ce qui s'est fait à Paris, sur les 200. exemplaires de l'Eclaircissement qui ont été envoiés à M. le Chevalier Trumball. Je suis, &c.

LETTRE CCCXXIII.*

Au PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *En lui envoiant le Factum contre le P. Hazart & le livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.*

CE n'est, Monseigneur, que pour envoier à V. A. S. le *factum* dont je lui ai deja parlé. On m'a prété depuis un livre latin du Chancelier de Brabant, qui est un vieillard de 80. ans, qui est encore toute autre chose en matiere de calomnie que celui du P. Hazart. C'est contre M. Huygens & deux auteurs de ce païs-ci, dont l'un est mort depuis que ce livre

* 26. Avril 1686.

vre est fait. Il en fait un Triumvirat conjuré à la ruine entiere du sacrement de penitence. Et son fondement est, qu'ils ne font qu'executer aussi bien que l'auteur de la Frequente Communion, le dessein pris dans l'Assemblée de Bourgfontaine, de ruiner tous les mysteres de la Religion Chrétienne, en la réduisant au Déisme, & de renverser en particulier les deux Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie. Il est tout à fait de la confidence des Jesuites, & on croit même qu'ils ont beaucoup de part à ce livre. V. A. peut juger par là de la néceßité qu'il y a d'arrêter la hardiesse que l'on prend de repandre contre les plus gens de bien des calomnies si atroces. C'est pourquoi on a conseillé à M. Huygens de faire à ce Chancelier un procès semblable à celui que les parens de M. Jansenius font au P. Hazart. Il l'a fait : la Requête a été repondue; & le Chancelier en est fort embarassé. Je suis, Monseigneur, de V. A. S.

LETTRE CCCXXIV.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Sur sa maladie & les austeritez excessives.*

IL est bien vrai, ma très-chere sœur, qu'on n'est jamais sans croix. Mais il n'y en a guere de plus pesantes que les inquiétudes que nous donne le danger de perdre nos meilleurs amis, & dont nous avons le plus de besoin, non seulement pour les consolations innocentes, dont on ne se peut guere passer pendant cette vie, mais aussi pour nous aider à nous bien conduire dans

* 1. Mai 1686.

dans les affaires qui regardent la gloire de Dieu. C'eſt l'état où nous nous ſommes trouvés en recevant les premieres nouvelles de votre maladie ſi grande & ſi imprévue, & qui vous a mis d'abord dans un ſi grand peril, qu'on nous diſoit être beaucoup diminué, mais non tout à fait paſſé, lorſqu'on nous a écrit la premiere fois. Par la ſeconde lettre qui étoit du mercredi de la ſemaine paſſée, on nous a un peu plus raſſurés; mais ç'a été en nous faiſant changer de croix par la part que nous avons priſe aux douloureuſes épreuves que Dieu continue à vous envoier. On nous promettoit par cette ſeconde lettre de nous écrire deux jours après. C'eſt ce que nous attendions avec impatience : mais nous n'avons rien reçu depuis ce tems-là, ſoit qu'on n'ait point écrit, ou que la lettre ait été perdue ou retardée. C'eſt ce qui nous a remis dans de nouvelles peines, & nous a fait redoubler les prieres que nous avons toujours continué de faire pour vous. Je ſai bien, ma très-chere ſœur, que votre foi vous peut faire regarder comme plus avantageux pour vous, d'être bientôt délivrée de ce corps de mort pour aller jouir de celui qui eſt l'unique objet de vos deſirs. Mais on peut croire que la meſure des bonnes œuvres auxquelles Dieu a deſtiné votre couronne, n'eſt pas encore remplie. Vous étes chargée d'un fils, dont l'éducation en doit faire ſans doute une partie conſiderable. Vos douleurs mêmes qui reviennent ſi ſouvent, & que Dieu vous fait la grace de ſouffrir avec tant de patience, peuvent ſervir ſans doute à la combler. Je n'oſerois preſque y mettre les ſervices que vous avez la bonté de nous rendre, de peur que ce ne ſoit une vue intereſſée. Mais puiſque c'eſt Dieu que vous regar-

gardez en cela, & que vous croiez ſervir l'Égliſe & la verité en ſervant des perſonnes qui ont de l'amour pour l'une & pour l'autre, quoique ce qu'ils font pour elles ſoit peu de choſe, l'Evangile nous aſſure que les peines que vous prenez pour leur rendre leur exil plus agréable, ne ſeront point ſans recompenſe. Que ſi cela eſt vrai, comme il me ſemble qu'on n'en peut douter, vous devez avoir plus de ſcrupule que vous n'en avez, d'abréger votre vie par des auſteritez exceſſives, comme eſt ſur-tout de trop peu manger & de trop peu dormir. Car vous n'avez pas droit d'aſpirer à une couronne avant que de l'avoir meritée : & vous ne devez pas croire l'avoir meritée, ſelon l'ordre de Dieu, quand vous ſortez de cet ordre en vous mettant de vous même hors d'état de lui rendre les ſervices qu'il attend de vous. Gueriſſez-vous donc, ma très-chere ſœur, pour achever ce qui manque à la tour de la perfection chrétienne, que vous avez entrepris de bâtir. Mais ne mettez pas cette perfection, où elle n'eſt pas. *Le Roiaume de Dieu n'eſt pas viande & breuvage*, comme dit S. Paul. Mettez là dans l'acompliſſement de vos principaux devoirs, & n'y mettez pas d'obſtacle par une attache exceſſive à ce qui ne fait pas le fond de la piété. Je n'ai pas beſoin de vous dire dans quelle peine s'eſt trouvée toute notre petite communauté, quand elle a ſu le danger que vous aviez couru. Elle ne peut que vous recommander à Dieu, & elle le fait de grand cœur.

LETTRE CCCXXV. *

A M. DU VAUCEL. *Sur l'Election de M. Cuyper au Doienné, & de M. Vander Vliet à un Archidiaconné de Malines ; l'affaire du Chancelier de Brabant : le retablissement de la santé du Roi : l'union du revenu de l'Abaie de S. Denis à celle de S. Cyr ; & l'affaire du P. Hazart.*

CE que je voulois vous écrire il y a huit jours est que l'affaire du Doienné de Malines a, Dieu merci, fort bien reussi, & que les intrigues de l'Internonce s'en sont allées en fumée. Le Gouverneur General n'a plus voulu se mêler de cette affaire. Et ainsi l'élection s'étant faite sans aucun obstacle, M. Cuyper, le premier des trois exclus, a été choisi pour Doien ; & M. l'Archevêque a donné l'Archidiaconnat qui a vaqué pendant ces brouilleries, à un autre des exclus nommé M. Vander Vliet. Et le parti du Prevôt qui est devoué aux Jesuites, s'est trouvé fort humilié. Le bruit a couru que l'Internonce s'en alloit ; mais comme cela ne continue pas, c'est aparemment un faux bruit.

Le Chancelier de Brabant est fort embarassé du procès que lui a fait M. Huygens sur ses calomnies. Cela va pourtant lentement, parce qu'il fait tout ce qu'il peut pour retarder le jugement. Il tache d'engager l'Internonce à intervenir pour lui : mais il n'en a voulu rien faire. Ce Chancelier se plaint qu'il ne reçoit point de réponse des lettres qu'il écrit à Rome. Mais on

* 23. Mai 1686.

on dit que l'Internonce lui a fait entendre qu'il n'avoit que faire d'en esperer. Apparemment on n'aura pas été satisfait de ce qu'il a fait imprimer la lettre que lui a écrite le Cardinal Cibo. On n'a peut-être eu dessein que de lui faire un compliment qu'on n'a pas prétendu qu'il rendît public. Mais comme vous dites fort bien, c'est n'avoir guere de discretion, que d'expoposer ainsi l'autorité du S. Siege.

Voilà ce qu'on me mande de Paris. La santé du Roi se fortifie tous les jours, & l'on assusure qu'il est gueri. C'est une vie desormais encore plus precieuse à la Religion qu'à l'Etat, & on croit que le repos de l'Angleterre n'en depend guere moins que le nôtre. On doit bien prier Dieu pour sa conservation.

On assure que le revenu de la mense Abatiale de l'Abaie de S. Denis va être uni au College des 300. Demoiselles dont Madame de Maintenon est la Patrone. Parle-t-on de cela en vos quartiers? On y pretendra un grand dedommagement pour les Bulles.

L'Evêque de Namur que l'Internonce avoit donné pour juge dans l'affaire du P. Hazart, refuse de l'être: tant les Jesuites se rendent terribles par leur credit, & par la disposition où on sait qu'ils sont de se vanger de ceux qui font quelque chose qui leur deplaît. On sera reduit à redemander les premiers juges, qu'il n'a pas voulu donner. Mais n'y auroit-il pas moien de lui faire donner un ordre secret de mettre selon la coutume au bas de la Requête, *Fiat ut petitur*, pour ne pas reduire ces bonnes gens à porter cette cause aux tribunaux seculiers.

C'est une bonne chose que M. Genet soit auprès de M. Dadda. Nous ne partons que lundi prochain pour la Hollande. Je suis tout à vous.

Toute la famille vous ſalue très-humblement, & ſe recommande à vos prieres.

LETTRE CCCXXVI.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la mort de M. l'Evêque de Caſtorie ; le ſcandale que devoit cauſer la condamnation de ſon* Amor pœnitens ; *le jugement que l'on devoit porter ſur les quatre derniers Tomes du P. Alexandre ; & les affaires de la Regale.*

VOus aprendrez, Monſieur, par la lettre que j'écris à M. Caſſoni, que je vous envoie ſans deſſus, ne ſcachant pas bien ſes qualitez, l'état de douleur & d'affliction où on eſt dans ce païs-ci par la mort d'un des plus ſaints, & des plus dignes Prelats de l'Egliſe †. Ce n'a pas été ſeulement pour faire à l'illuſtre ami un compliment ſur cette perte que je me ſuis réſolu de lui écrire ; mais ç'a été principalement pour lui recommander l'affaire du ſucceſſeur, dont vous connoiſſez l'importance plus que perſonne. Et ainſi je n'ai pas beſoin de vous prier d'y faire de votre mieux. Je ſai que vous vous y emploierez de tout votre cœur par un grand nombre de conſiderations, qui regardent toutes la gloire de Dieu, l'interêt de l'Egliſe & les devoirs de la charité. Je n'ai donc pas beſoin de vous en rien dire ; mais ſeulement de vous parler de votre derniere lettre qui n'eſt arrivée que le jour même qu'on a reçu les nouvelles de la mort.

Eſt-

* 11. Juin 1686.

† M. l'Evêque de Caſtorie, qui mourut à Zwol le 6. de ce mois.

Eſt ce qu'un certain ſentiment de l'humanité naturelle qui éteint ſouvent les inimitiez les plus déclarées, ne rallentira pas les pourſuites ſi deraiſonnables & ſi injuſtes des ennemis de l'*Amor pœnitens?* Eſt-ce que S. S. ne ſe reſoudra point de leur fermer la bouche, s'ils ne le font pas d'eux-mêmes? Eſt-ce qu'elle n'emploiera point ſon autorité pour ôter toute occaſion d'un auſſi grand ſcandale que ſeroit la fletriſſure d'un ſi bon livre? J'aprehende tout de bon que s'il y manque, Dieu ne lui en demande quelque jour un terrible compte. On voit aſſez par tout ce qui ſe paſſe à Rome ſur cette matiere de la penitence, que ces perſonnes emportées en veulent encore plus à la perſonne de cet excellent Evêque qu'à ſa doctrine. Car ſi c'étoit à la doctrine, pourquoi n'y auroit-on point cenſuré le livre de M. de Tournai qui déclare ſi nettement qu'il n'y a que l'amour dominant & par deſſus toutes choſes qui juſtifie hors le ſacrement, qui ſoit la diſpoſition ſuffiſante pour le ſacrement? Pourquoi n'auroient-ils pas cenſuré la methode de M. Huygens, où le delai de l'abſolution eſt plus fortement établi que dans la ſeconde Partie de l'*Amor pœnitens?* Pourquoi le livre de M. Queras ſeroit-il bien reçu? Mais il faut bien ſe garder de leur reprocher cette inegalité de conduite. Il ſeroit à craindre qu'ils ne vouluſſent la rendre égale en cenſurant tout.

Il eſt certain qu'il y a encore beaucoup de pretendus reformés qui nonobſtant leur abjuration, le ſont encore dans le cœur. Mais je ne crois pas que ce ſoit le plus grand nombre des nouveaux convertis. Et de plus il y en a beaucoup qui reviendront peu à peu, quand on continuera à les inſtruire. S. Auguſtin avoue

qu'il y avoit aussi beaucoup de Donatistes, qui ne s'étoient pas d'abord convertis sincerement, mais que dans la suite ils devenoient bons Catholiques. Les Gazettes Protestantes reconnoissent que le Duc de la Force, qui avoit résisté si longtems, a enfin fait abjuration dans Notre Dame. Il est certain au moins que dans 50. ou 60. ans, tout sera Catholique. Mais on devroit travailler plus qu'on ne fait, à faire que les Catholiques tant anciens que nouveaux fussent de bons chrétiens. Et ce n'est pas bien s'y prendre que de chicaner en toutes manieres ceux qui seroient les plus capables d'avancer cette sainte œuvre & par leurs livres & par leur exemple; & d'entretenir toujours de certains dereglemens dans la dispensation du bien de l'Eglise, qui scandalisent tous les gens de bien, comme sont les pensions sur les Evêchez qu'on donne en heritage à des laïques, afin qu'ils puissent dire : *Hæreditate possideamus sanctuarium Dei.*

J'ai vû depuis peu les 4. derniers Tomes du P. Alexandre. Il y a une Preface, où il se plaint d'une maniere fort respectueuse de la maniere dont on l'a traité, après que ses premiers Tomes avoient été reçus avec tant d'éloges, comme il le fait voir par des lettres qu'il rapporte du Cardinal Cibo & de son Géneral. Il se déclare fort nettement dans ce que j'ai lû, pour les articles du Clergé. Mais il est d'ailleurs fort moderé envers la Cour de Rome, & il la flate plutôt autant qu'il peut, qu'il ne la traite durement. Ce qui est de mieux ce me semble, est ce qu'il a fait pour le Concile de Constance. Il refute fort bien l'auteur *de Libertatibus*, & il montre sur tout qu'il a grand tort d'accuser le Clergé de France d'avoir atta-

qué

que l'autorité du Pape. Cet endroit est fort beau. Il met en poudre tous les avantages ridicules que M. Schelstraet a cru pouvoir tirer de ses manuscrits. Et il est certain que ce Bibliothecaire ne s'en relevera jamais. Car il est tout autrement exact que M. Maimbourg. Pour ce qui est du Dominicain de Flandre *, qui a écrit contre lui sur la puissance du Pape de deposer les Rois, il le traite en petit écolier, lui & ses aprobateurs. J'ai lû aussi le commencement de ce qu'il dit du Concile de Trente contre Fra Paolo. Et cela m'a paru judicieux, & devroit être fort agreable aux Romains. Mais ils ne trouveront rien de bon, quoique ce soit qu'il leur puisse dire, s'il ne se retracte de ce qu'il a dit sur les 3. articles, ce qu'apparemment il ne fera jamais. Il a remis dans un de ses derniers Tomes, ce qu'il avoit écrit pour les Annates contre M. de Launoi. Il les defend le mieux qu'il peut, & ceux de Rome lui en devroient avoir obligation, aussi bien que de ce qu'il dit en faveur du Concordat. Comme il finit au XVI. siecle, & qu'il n'entre point dans le XVII. je pensois qu'il ne diroit rien de Jansenius. Mais cela n'auroit pas contenté le P. de la Chaise. Et ainsi j'ai trouvé qu'après avoir rapporté la Bulle toute entiere contre Baius, il y ajoute 5. ou 6. lignes fort envenimées contre Jansenius.

Si le Roi a fait des propositions raisonnables sur le sujet de la Regale, on les devoit accepter. Car on ne le connoît guere, si on s'est imaginé qu'il se relacheroit sur ce qu'il a nommé à des Evêchez des Deputez de l'assemblée de 1682. Je ne pense pas que le Roi ait tort de ne pas croire que ce soit au Pape une raison valable pour les rejetter. Si on soufroit cela en France, il n'y

* Le P. Janssens Elinga.

n'y auroit plus de Theologien qui osât soutenir des Theses ou écrire pour les quatre articles, parce que ce seroit une exclusion à l'Episcopat. On doit donc s'attendre à Rome que le Roi ne se relâchera jamais sur cela, & qu'ainsi le desordre qui arrive de là par la vacance des Evêchez, leur sera pour le moins aussi imputé qu'au Roi.

Vous aurez reçu les deux derniers livres contre le P. Malebranche. Et j'écris à M..... pour le prier d'en envoier autant à M. Cassoni.

Nous nous en retournerons bientôt, mais aiant appris qu'on doit emporter le corps du S. Prelat de la Ville de Zwol où il est mort, dans le Diocese de Munster, qui n'en est pas fort éloigné, pour l'enterrer dans un Monastere de Religieuses, qui étoient sous sa conduite; peut-être que nous prendrons notre chemin par là pour aller prier Dieu sur son tombeau.

LETTRE CCCXXVII.*

A M. CASSONI. *Sur la mort de M. l'Evêque de Castorie.*

RIen n'est plus triste que ce qui m'oblige de vous écrire, & c'est avec bien de la douleur que je me trouve engagé de vous apprendre que vous venez de perdre l'homme du monde à qui Dieu avoit donné une plus tendre & plus sincere affection pour vous, qui vous avoit de plus grandes obligations, & qui savoit mieux les reconnoître. C'est assez vous dire, Monseigneur, pour vous faire juger que ce doit être M. l'Evêque de Castorie que Dieu a appellé à lui le 6. de ce mois en la Ville de Zwol, où il est tombé malade la veille de la Pen-

* 11. Juin 1686.

Pentecôte, en achevant la visite de cette partie de son Diocese, où il a eu des fatigues incroiables, y aiant pendant six semaines prêché presque tous les jours, & souvent quatre ou cinq fois par jour, & confirmé plus de 30. mille personnes. Un travail si saint l'aiant consumé, selon qu'il l'avoit lui même predit à ses plus intimes amis; ne semble-t-il pas qu'au lieu de le pleurer, on doit plutôt avoir de la joie des graces que Dieu lui a faites? Il l'a toujours comblé de ses benedictions. Il l'a préparé de bonne heure à être un jour un des Princes de son peuple.

Il ne s'est pas poussé de lui même à un Ministere si redoutable. Il n'y est entré que pour n'avoir pas osé résister à la vocation divine. Il n'y a jamais recherché aucun interêt ni son propre honneur, mais la seule gloire de Dieu & le salut des ames qu'il lui avoit confiées. Il a regardé comme un avantage, que la place où Dieu le mettoit, lui donnoit moien de vivre dans la simplicité des SS. Evêques des premiers siecles, qu'on ne connoissoit presque pour ce qu'ils étoient, que par leurs travaux Apostoliques. C'est le modele qu'il s'étoit proposé, priant, travaillant, se nourrissant de la parole de Dieu pour en nourrir les autres, ou de vive voix ou par écrit: n'épargnant ni son bien, ni son tems, ni ses peines, pour pourvoir autant qu'il étoit en lui aux besoins de tous ceux dont il ne se consideroit pas seulement comme le Pasteur, mais comme le Pere; & se gouvernant en toutes choses avec tant de sagesse, de charité & de douceur, qu'il a toujours été aimé, estimé, honoré, aussi bien par ceux qui étoient dehors, que par ceux qui étoient dedans comme parle l'Apôtre. Que lui restoit-il pour le dernier sceau de tant de graces, que d'ê-

tre appellé par son divin Maître, lorsque bien loin d'être endormi, il lui donnoit plus que jamais des marques si éclatantes de sa vigilance pastorale?

Nous pouvons donc bien, Monseigneur, nous pleurer nous mêmes par un sentiment de la nature que Dieu ne condamne pas : mais si nous avons aimé une personne si aimable d'un amour vraiment chrétien; pour peu que nous aions de foi, la considération du bonheur dont il jouit, doit essuier nos larmes & changer à son égard notre tristesse en joie. Ce sont ceux qu'il a quittés qui sont à plaindre, & cette pauvre Eglise desolée qui en un tems aussi facheux que celui-ci, se trouve privée de la conduite d'un si excellent Pasteur. Vous êtes, Monseigneur, une des personnes du monde qui peut le plus contribuer à la consoler de sa perte. Il y a long tems que vous avez eu la bonté d'y travailler; & on ne doute point que vous ne soiez encore plus disposé que jamais à representer à sa Sainteté combien il est important de remplir au plutôt ce vuide, en lui donnant pour successeur celui de tous ses Ecclesiastiques qu'il avoit regardé comme le plus propre à tenir sa place,* & que son Clergé a jugé aussi bien que lui en très-être digne. La seule difficulté qu'on y avoit trouvée il y a 3. ou 4. ans, est qu'il s'en falloit encore une année ou deux qu'il n'eût l'âge porté par les Canons. Mais il l'a maintenant & au delà, & il a de plus une disposition qui n'est pas trop ordinaire en ce siecle : c'est que les premieres demarches qu'on a faites sur cela s'étant faites à son insçu: je sai que l'aiant apris, lorsqu'il a fallu que le Clergé en eût connoissance, il en a eu

* M. van Heussen.

eu une extrême peine, & n'a regardé qu'avec tremblement la pensée qu'on avoit de lui. Sa Sainteté sait trop que ce ne sont pas les ambitieux & ceux qui recherchent ces charges, à qui il les faut donner: & ainsi il n'y a pas lieu de craindre que cette affaire soit traversée par des gens de cet esprit, qui emploieroient des intrigues pour s'apeller eux mêmes à une dignité si terrible. La conjoncture du tems, où les peuples irrités de ce qui s'est fait en France, sont fort mal disposés à l'égard des Catholiques, fait assez juger qu'on ne peut pas trop tôt leur donner un Pasteur, ni prendre trop de soin de leur en choisir un qui soit du païs, qui y ait des parens considérés, & qui ait toutes les autres qualitez qui le puissent rendre aussi agréable aux Etats, que l'a été celui qui leur vient d'être ôté, pour qui ils avoient une estime qui alloit jusqu'au respect. Or il est certain qu'on ne sauroit trouver personne qui ait plus tout cela que le Timothée de l'excellent Prelat que nous regretons. Car c'est le nom qu'il avoit accoutumé de lui donner; tant il le croioit digne du rang que l'on demandoit pour lui à sa Sainteté. Toutes ces considerations, Monseigneur, me font esperer que la mort si pretieuse devant Dieu de cet incomparable ami, redoublant l'affection que vous lui avez temoignée pendant sa vie avec tant de generosité, Dieu vous fera la grace d'achever auprès de S. S. l'affaire qu'il a le plus affectionnée, parce qu'il la regardoit comme le plus grand avantage qu'il pouvoit procurer au troupeau qu'il a bien fait voir qu'il aimoit plus que soi même, puisqu'il s'est sacrifié en le servant, & consumé comme une victime. Ce sera un très grand service que vous rendrez à l'Eglise: la terre vous

en benira, & le Ciel en sera la recompense. Je n'ose parler de moi : je ne merite pas que vous fassiez rien en cela pour ma consideration. Mais je ne laisserai pas de vous en avoir des obligations infinies qui m'engageront de plus en plus à être toute ma vie avec un profond respect.

LETTRE CCCXXVIII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur le choix du Successeur de M. de Castorie : la sepulture de ce Prelat : le livre intitulé*, Prejugez legitimes contre le Jansenisme.

NOus venons d'aprendre que M. Camprich Resident de l'Empereur à la Haie, a dit qu'il avoit écrit (ou qu'il écriroit) à l'Internonce, au Gouverneur Géneral des Païs-bas Espagnols, & au Cardinal Cibo, sur le choix d'un successeur ; & qu'il leur representeroit qu'il le faut prendre du Païs, & d'une honnête famille, & que les Etats auroient peine à soufrir que ce fût un Religieux, & qu'il n'en trouve point de plus capable que M. Vander Meer Curé du Beguinage d'Amsterdam, & M. Mouland Curé de la Haie, qui est son confesseur. Pour ce dernier, c'est un fort bon homme, qui est dans toutes les bonnes maximes, & a beaucoup de fermeté, mais qui est plus persuadé que personne qu'il s'en faut tenir au choix de feu M. de Castorie ; de sorte que c'est lui-même qui a donné avis de ce qu'il avoit su, que le Resident avoit cette pensée, à laquelle il est très éloigné de consentir. Mais pour le premier, il pourroit avoir assez bonne opinion de

* A Leyde, 13. Juin 1686.

de lui-même, pour n'être pas fâché qu'on pensât à lui, mais il est très-incapable de cette charge, & il ne seroit jamais agreé des deux Chapitres d'Utrecht & de Harlem, qui doivent s'assembler mardi prochain pour convenir de celui qu'ils proposeront ; & comme on est bien assuré que tout le Chapitre d'Utrecht continuera à demander M. van Hussen, on espere que celui de Harlem sera du même avis.

On a reçu ce matin une lettre de M. van Heussen de Zwol, par laquelle il mande que tous les differens pour l'enterrement du S. Prélat sont levés, & qu'il doit partir le mardi à 3. heures du matin pour porter le corps à ce Monastere de Religieuses du Diocese de Munster, dont je vous ai déja parlé.

On a depuis imprimé en Hollande sous le nom de Cologne, avec une aprobation de deux Docteurs de Sorbonne, Charton & Desperiers, un livre intitulé : *Prejugez legitimes contre le Jansenisme avec une Histoire abregée de cette erreur*. L'Auteur avoue dans son avertissement qu'aiant voulu faire imprimer son livre dans une des plus grandes villes de France, le libraire qui en avoit entrepris l'impression, fut obligé de s'enfuir, & les ouvriers mis en prison, & que c'est ce qui l'a obligé d'envoier une autre copie en une ville moins exposée à de si severes surprises. Il dit par tout qu'il n'est pas sujet du Roi de France, & il dedie ce livre au Duc de Savoie. Ne seroit-ce point le même livre, que vous nous avez mandé qu'on attribuoit à un Evêque de Sion, ou de quelqu'autre ville de ces quartiers là ? Il est horriblement injurieux à M. Arnauld. Vous en jugerez par ces lignes de la fin de son Avertissement : *J'avoue*, dit-il, *que je n'ai pas cru pouvoir dire la veri-*

té

ié & ne pas blamer la conduite de ce vieux Tartuſe, que la juſtice du Roi très-chrétien a rendu fugitif dans la Hollande, qui a engagé des Religieuſes à mourir ſans ſacremens plutôt que d'abandonner la cauſe de Janſenius, & que la Sorbonne a chaſſé comme heretique dans le droit, & temeraire dans le fait. Si on exige que je lui faſſe reparation d'honneur, je me reſoudrai à dire volontiers de lui ces deux excellentes paroles que S. Jerôme a dit d'Origene: UBI BENE, NEMO MELIUS; UBI MALE, NEMO PEJUS. Je ne ſai ſi l'auteur de ce livre, qui ſe dit Docteur de Sorbonne, ne ſeroit point l'Abé de la Perouſe, * qui eſt Savoiard & Docteur de Sorbonne, & très-emporté ſur le ſujet du Janſeniſme. Mon compagnon me prie de vous preſenter ſes très-humbles reſpects. L'Illuſtre defunt avoit une tendreſſe toute particuliere pour lui: Mademoiſelle Voëller & nos deux bonnes hôteſſes, je veux dire les ſœurs de M. van Heuſſen, ſe recommandent à vos prieres & à vos ſaints ſacrifices.

* On a ſu depuis qu'il étoit d'un Abé de Ville Savoiard.

LETTRE CCCXXIX.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la mort de M. de Castorie; l'Election faite par les Chapitres d'Utrecht & de Harlem de M. van Heussen pour succeder à ce Prélat; le livre intitulé:* Les Prejugez legitimes contre les Jansenistes.

VOus aurez apris, par mes deux dernieres le sujet de notre douleur qui vous aura sans doute bien affligé. Mais après avoir su par le recit de la derniere visite de ce saint Prelat, qui doit être envoiée à MM. les Cardinaux, quels ont été ses travaux Apostoliques dans ce dernier acte de sa vie aussi bien que dans tout le reste, on ne peut qu'on ne se réjouisse en N. S. pour les merveilles de sa grace qu'il a fait paroître dans ce serviteur fidelle, & qu'on ne le regarde avec une religieuse veneration, comme une victime consumée par le feu de l'amour que Dieu lui avoit donné pour son troupeau.

Vous aprendrez par celle d'aujourd'hui ce que Dieu a la bonté de faire pour le bien de la mission, par la merveilleuse union qui s'est trouvée entre tous les membres des deux Chapitres d'Utrecht & de Harlem pour demander à S. S. pour son successeur celui qu'il avoit lui même choisi, & qui certainement, tout consideré, y est le plus propre. Il est très-vrai, & ce n'est point par grimace qu'il en a une extrême peine, comme il le temoigne à l'illustre ami par la lettre qu'il lui en écrit, & qu'il me vient de montrer. Mais vous savez assez que bien loin d'avoir égard

* A Leyde, 21. Juin 1686.

égard à ces repugnances, c'eſt ce qui doit obliger davantage S. S. à ſeconder les vœux d'un Clergé qui fait tant d'honneur à la Religion Catholique, & qui après la grace de Dieu doit une partie de ſa grande regularité aux ſoins qu'en a pris le très illuſtre defunt.

J'ai lu tout entier le livre des préjugez contre le Janſeniſme*, dont je vous parlois dans ma derniere lettre. C'eſt le plus miſerable libelle, le plus malin, le plus emporté qu'on ſe puiſſe imaginer. L'Hiſtoire par où il commence eſt la plus mal bâtie du monde, & pleine de fautes ſi groſſieres, que l'on voit bien qu'elle eſt faite par un homme qui n'a vu aucune des piéces dont il parle. Il eſt bon de vous en donner quelques exemples. Il dit que M. Arnauld *furieuſement irrité de ce qu'on privoit des ſacremens ceux qui protegeoient ſon parti, écrivit une lettre contre la conduite du Curé de S. Sulpice; & parce qu'il avoit manqué de mettre ſon nom à cette premiere lettre, il en écrivit une ſeconde où il ſe nomma.*

Vous ſavez que le nom de M. Arnauld eſt à la 1. lettre auſſi bien qu'à la 2. & que c'eſt une grande impertinence de dire que ce Docteur écrivit la 2. parce qu'il avoit manqué de mettre ſon nom à la 1. au lieu qu'il fut obligé de l'écrire pour répondre à 8. ou 9. libelles qu'on avoit fait contre la premiere.

Il dit que *l'Apologie pour les Catholiques auroit été un aſſez bon livre, ſi M. Arnauld avoit pu ſe contenir une ſeule fois, & ne point parler de P. R. des Evêques de Pamiers & d'Alet,*

* C'eſt le livre du Sieur de Ville, Savoiard, Docteur de Sorbonne.

let, & des interêts de son parti. Mais il a, dit-il, *voulu justifier incidemment sa mauvaise cause en defandant l'Eglise Romaine, & par là il a rendu son ouvrage suspect aux Catholiques, & peu utile aux Calvinistes.* Ce seul endroit meriteroit bien qu'on flétrit ce libelle par une censure. Car 1. il est faux qu'il soit dit un seul mot de P. R. ni de la cause de ceux qu'on appelle Jansenistes dans l'Apologie pour les Catholiques. 2. C'est une insolence horrible, & que le Pape ne devroit pas souffrir, d'oser dire qu'on n'ait pu nommer entre les bons Evêques, dont la pieté a fait honneur à l'Eglise Catholique, MM. d'Alet & de Pamiers. Il y a une infinité d'autres choses de cette nature, mais je suis pressé de finir, parce que l'heure de la poste qui est à dix heures du matin, est bien prête de sonner. Il faut seulement que je vous marque ce qu'il dit de M. Arnauld dans un Avertissement: *J'avoue, & je l'avoue les yeux baignez de larmes, que je n'ai pas cru pouvoir dire la verité, & ne pas blâmer la conduite de ce vieux Tartufe, que la justice du Roi très Chrétien a rendu fugitif dans la Hollande, qui a engagé des Religieuses à mourir sans sacremens plutôt que d'abandonner la cause de Jansenius, & que la Sorbonne a chassé comme heretique dans le droit, & temeraire dans le fait.* J'ai pensé que le livre étant fort petit, il ne seroit pas mauvais de vous l'envoier.

LETTRE CCCXXX.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE RHINFELTS; *Où il refute ce qu'un Jesuite de Treves avoit écrit pour décrier le livre de M. de Castorie.*

SI le Jesuite de Treves vouloit être cru dans le décri qu'il a voulu faire d'un aussi excellent livre qu'est l'*Amor pœnitens*, il s'y devoit prendre d'une maniere moins aigre & moins emportée. Tout ce qu'il en dit n'est qu'une declamation outrée, où il n'y a pas la moindre ombre de bon sens. On le peut reduire à trois points.

A une accusation sans preuve; qu'il contient de mauvaises propositions, sans qu'on en allegue aucune.

A des bruits en l'air; qu'il a été ou qu'il sera bien-tôt condamné à Rome.

Et à une histoire scandaleuse, qui n'étant point apuïée d'aucun temoignage, ne peut passer que pour une pure calomnie; & qui quand elle seroit vraie, ne peut regarder ceux qu'il a voulu noircir par là, & encore moins le saint Prelat, dont il a entrepris de décrier le livre.

Pour le 1. point y eut-il jamais une plus grande extravagance, que de vouloir qu'un très savant & très pieux Evêque passe pour coupable de beaucoup d'erreurs, parce qu'en étant accusé par quelque moine inconnu, qui n'a jamais osé se nommer, il a méprisé, comme il a dû, les impertinentes objections de cet auteur anonyme. Cependant c'est à quoi se termine tout l'argument de ce Jesuite de Treves pour montrer que l'*Amor pœnitens*, doit être regardé comme un me-

mechant livre : *Scripto anonymo acriter vapularunt plurimæ propositiones eo libro contentæ tanquam errores & hæreticæ, eoque scripto petebatur, ut se autor super hisce erroribus purgaret : sed purgatio nulla secuta hactenùs.*

Auroit-il fallu qu'un Evêque chargé du soin de cinq cents mille ames qu'il conduisoit avec autant d'application & de vigilance que de zèle, s'amusât à perdre son tems pour repondre à tout ce que des moines emportés auroient eu à dire d'impertinent contre ses ouvrages ?

Mais pourquoi ce Jesuite voudroit-il qu'on eut grand égard à ce qu'a dit un inconnu, & qu'on n'en eut pas infiniment davantage à ce qu'ont dit en faveur de l'*Amor pœnitens* trois Evêques & plus de 30. Tgéologiens dont on voit les aprobations à la tête de la 2. édition de ce livre. Et on en auroit eu encore davantage si le libraire avoit voulu attendre plus longtems à le publier.

On a encore quelque chose de plus propre à fermer la bouche à ce declamateur de Treves. Dans le dernier voiage que feu M. de Castorie a fait au diocese de Munster, les Ecclesiastiques qui l'accompagnoient ont apris d'un très-bon Prêtre de ce païs-là, qu'un Jésuite fort pieux, qui étoit il y a 3. ou 4. ans Recteur de leur College de Crevelt, faisoit une telle estime du livre de l'*Amor pœnitens*, qu'il fut quelque tems à ne prêcher autre chose, & qu'il ne craignoit point de dire qu'il ne voioit point comment on pourroit se sauver, si on ne travailloit autant qu'on pouvoit à pratiquer ce qui y étoit enseigné.

S'il n'est pas satisfait de cela, on a de plus des temoignages par écrit qui le convaincront que tous les Jesuites ne sont pas si déraisonnables que lui sur le sujet de ce ivre. On peut-

croire que les Jesuites ne mettent pour superieur de leurs Religieux qui travaillent dans la mission de Hollande, que des personnes dont ils font estime. Celui qui l'étoit il y a environ trois ans, nommé le P. Bryer, trouva ce livre si beau & si edifiant, aussi-tôt qu'il l'eut vû, qu'il ne put s'empêcher de le temoigner à M. de Castorie par une lettre que j'ai prié que l'on me cherchât, afin d'en envoier la copie à V. A. Mais je ne puis douter que cela ne soit vrai; ce pieux Prelat me l'aiant dit dans ce tems-là, comme aussi qu'un autre Jesuite, qui étoit de condition, lui avoit écrit dans les mêmes termes. V. A. peut m'en croire en attendant que je lui envoie les copies de ces deux lettres.

Pour le 2. point, toutes ces prétendues nouvelles montrent seulement que les Jesuites & quelques autres Reguliers de leur cabale, ont une furieuse envie que l'*Amor pœnitens* soit flétri par quelque censure d'Inquisition, & une grande apprehension que le livre du P. Hazart n'y soit condamné. Mais ce qui fera voir à V. A. combien les bruits qu'ils font courir sur cela sont mal fondés, est la lettre qu'un Qualificateur du S. Office a écrite à M. de Castorie, qu'on n'a reçue qu'après sa mort. Je tâcherai de lui en envoier une copie, mais à condition qu'elle ne la fera point courir, de peur qu'on ne devinât qui l'a écrite, & que cela ne lui fit des affaires. Je vous dirai aussi, Monseigneur, une chose que l'on sait certainement. C'est que quelqu'un aiant dit au Pape qu'on avoit parlé desavantageusement du livre de l'*Amor pœnitens*, comme si on eût voulu y donner quelque atteinte, sa Sainteté s'écria: *Comé è un libro di buona dottrina, & l'autore è un santo huomo.*

Le

Le 3. point eſt une preuve palpable que ce Mémoire donné à un Prince Eccleſiaſtique contre *l'Amor pœnitens*, eſt l'ouvrage d'un eſprit emporté qui dit à tort & à travers tout ce qu'il croit pouvoir ſervir à diffamer ceux qu'il hait. Car à quoi revient la prétendue hiſtoire ſcandaleuſe de ce Curé qui auroit été ſi poſſédé de l'eſprit de menſonge, qu'il auroit eu l'impudence de conſeiller à ſes auditeurs dans un ſermon public, de ne ſe confeſſer au plus qu'une fois l'an, & de ne le faire que géneralement : *Qui ſuis ex Cathedrâ ſuaſit, ut rariſſimè confiteantur, nec niſi ad ſummum in anno ſemel, & tunc quidem generaliter confiteantur.*

Afin qu'on pût alleguer une telle hiſtoire contre l'*Amor pœnitens*, il faudroit qu'il y eut quelque choſe dans ce livre que l'on pût croire qui favoriſeroit cette erreur. Or c'eſt ce que ne lui peut attribuer la calomnie même la plus impudente, puiſque tout le 2. livre eſt fondé ſur la verité Catholique oppoſée à cette coutume heretique des Lutheriens. Car ce que l'auteur appelle, *le legitime uſage des clefs* demande néceſſairement que le Prêtre connoiſſe les péchez des penitens en particulier, & même ce qu'ils ont fait depuis pour les réparer, afin qu'il lui puiſſe impoſer des pénitences proportionnées, & juger s'il eſt en état de recevoir l'abſolution avec fruit.

Il en eſt de même de MM. de Louvain, que l'on voit bien auſſi que ce Jeſuite a voulu décrier ſous le nom de *Janſéniſtes*. Car outre cette raiſon qui leur eſt commune avec l'auteur de l'*Amor pœnitens*, on ſait qu'ils ſoutiennent contre les Caſuiſtes relâchés, qu'il ne ſuffit pas pour ſe bien confeſſer, de marquer ſon crime en un mot, mais qu'on en doit ſpecifier les prin-

cipales circonstances, & non seulement celles qui changent l'espece, mais celles aussi qui aggravent notablement le péché dans la même espece, & qu'ils ont combatu comme un très-grand abus, une nouvelle opinion de ces mêmes Casuistes, que l'on sait qu'ils pratiquoient; que quand il y avoit une trop grande foule de penitens, comme dans des jours d'Indulgence, on pouvoit leur donner l'absolution, n'aiant entendu qu'une partie de leur confession.

Si l'histoire du Curé étoit veritable, à qui de bonne foi devroit-on plutôt attribuer son égarement; ou à ceux qui avoient déja fait la moitié du chemin en aprenant aux fidelles à ne se confesser qu'à moitié en de certaines rencontres; ou à ceux qui ont toujours enseigné avec tant de zèle, qu'on ne doit rien cacher de l'état de sa conscience au Prêtre qui en doit juger en la place de J. C.?

Mais il y a toutes les apparences du monde que c'est une pure fable & un mensonge semblable à tant d'autres que les ennemis de la veritable penitence font courir de tems en tems pour la rendre odieuse au peuple. Comme ce qu'ils ont dit en tant de libelles, qu'on avoit obligé par pénitence à manger du foin; qu'on avoit fait mettre à des filles des chemises toutes mouillées, dont elles étoient tombées malades, & autres fadaises de cette nature.

Si ce Jesuite veut donc ne pas passer pour menteur en ce qu'il dit de ce Curé, il faut qu'il le nomme; qu'il dise en quel lieu & devant qui il auroit fait cette prédication scandaleuse; qu'il reconnoisse que leurs Peres du païs où cela est arrivé, n'ont guere de zèle pour la gloire de Dieu, s'ils n'ont fait déferer ce Pasteur à son Evêque pour le faire punir, & pour savoir

voir de lui de qui il avoit appris une si méchante doctrine, & s'il en connoissoit d'autres qui fussent dans les mêmes sentimens. Tant qu'il n'aura point fait cela, ce seroit offenser Dieu par un jugement temeraire, que d'ajouter aucune foi à ce ridicule conte.

Cependant, qu'il soit vrai ou faux, on ne sauroit qu'avoir de l'horreur de l'application qu'en fait ce Jesuite : *Ecce quò tandem spectet illa severitas in hoc tribunali pœnitentiæ ab istis hominibus hactenus usurpata, nempe ad abolitionem, si diis sic placet, sacramenti pœnitentiæ, quod facile illis erit post odium hujus remedii per tantum suum rigorem, in hominum animis conciliatum.*

C'est une grande preuve de ce que l'on croit que les Jesuites ont eu beaucoup de part au livre scandaleux du Chancelier de Brabant, qui est tout fondé sur cette supposition diabolique : que tout ce qui a été écrit sur la Penitence & l'Eucharistie par l'auteur de la Frequente communion, & ensuite par M. Huygens, M. Havermans & le P. Gabrielis, n'a été que l'exécution du dessein qui avoit été pris dans la chimerique assemblée de Bourgfontaine, de rendre si difficile la disposition pour ces deux sacremens, que les fidelles n'osant s'en aprocher, vinssent peu à peu à en perdre la créance. C'est l'avis qu'on attribuoit à un des personnages de cette assemblée tenue, à ce qu'on disoit, en 1621. qu'on marquoit par ces deux lettres A. A. c'est-à-dire Antoine Arnauld, à cause de son livre de la Frequente communion, parce que les inventeurs de cette fable ne savoient pas qu'il n'avoit alors que 9. ans. On voit assez que c'est ce que veut faire entendre ce Jesuite de Treves, que la severité qu'on a pratiquée

depuis quelque tems dans le ſacrement de penitence, n'alloit qu'à l'abolir par l'averſion que cette rigueur en donneroit aux fideles; mais il a eu raiſon d'y fourrer cette phraſe païenne, *ſi Diis ſic placet*, parce que ce n'eſt que l'eſprit des Dieux du paganiſme, qui ſont les demons, qui lui a pu inſpirer une ſi horrible calomnie; que ceux qui s'appliquent avec tant de zèle & tant de fruit à purifier les ames par le Sacrement de Penitence, ont pour but de le rendre odieux & de l'anéantir.

Je me ſouviens d'avoir fait autrefois conſiderer à V. A. que M. Huygens, que les Jeſuites regardent comme le plus grand de tous les Rigoriſtes, eſt tellement accablé de penitens qui s'adreſſent à lui, que s'il n'avoit point d'autres occupations & qu'il voulut entendre tous ceux qui ſe preſentent à lui, il n'y pourroit pas ſuffire. Il eſt donc bien éloigné de rendre odieux le Sacrement de Penitence, puiſque n'étant point Curé, perſonne ne vient à lui que volontairement.

*J'ai mandé auſſi à V. A. ce que je ſavois d'un excellent Paſteur, & des fruits admirables qu'il avoit faits dans une fort grande paroiſſe, tant par ſes inſtructions & par ſes ſermons, que par l'application continuelle qu'il a à entendre les confeſſions, ne ſe paſſant preſque aucun jour, qu'il n'y donne toute la matinée. De quoi ne peut-on point ſoupçonner les plus gens de bien, ſi la mediſance peut aller juſqu'à imputer à de très-pieux Eccleſiaſtiques, qui ſe conſument à adminiſtrer ſaintement le Sacrement de Penitence, d'avoir en cela le deſſein de le détruire?

V.

* M. Flemal, Curé de Braine l'Aleu.

V. A. peut aussi se souvenir de ce qu'Elle m'a mandé du P. Jobert, qu'il étoit aussi exact & aussi ferme dans l'administration de ce sacrement que ceux qui passent pour être les plus rigoureux. Trouveroit-Elle bon qu'on l'envelopât dans cette même calomnie, que cette rigueur ne tend qu'à en degoûter les fideles, & faire par là qu'ils ne s'en aprochent plus?

Enfin, Monseigneur, que la calomnie se dechaîne tant qu'elle voudra contre un Evêque aussi saint & d'un aussi grand merite que l'a été Monseigneur de Castorie, il est maintenant dans le sein de Dieu, où les traits de la médisance ne peuvent atteindre. Toute sa vie nous en fait juger de la sorte; mais sur tout le dernier acte de cette vie épiscopale, que Dieu a voulu qui ne fût pas inferieur à ce qui se lit de plus admirable des plus saints Evêques. Je ne doute point que V. A. n'en convienne, quand on aura vu la relation de tout ce qui s'est passé depuis qu'il est parti de Leyden à la fin du mois d'Avril pour aller visiter la partie de son diocese, où il y avoit plus de danger à courir, & plus de fatigues à essuïer. On l'a envoiée à Rome, & on m'en a promis une copie que je ferai tenir à V. A. aussitôt que je l'aurai. C'est un recit simple, où les faits sont rapportés sans aucune affectation; & ainsi l'idée que cela forme dans l'esprit ne peut venir que des choses en elles-mêmes, & non de l'artifice de l'orateur. Car jamais piece ne fut écrite avec moins d'art, & en cela elle en est meilleure, parce que ceux qui la lisent ne peuvent être touchés que des effets de la grace de Dieu, qui a apliqué ce grand Evêque qui étoit d'ailleurs assez infirme, à des travaux incroiables, qui l'ont reduit à être sacrifié comme une victime d'ex-

cellente odeur pour le salut de son troupeau.

N'étant pas au lieu où je suis ordinairement, on m'a gardé d'autres papiers qui m'ont été envoiés par V. A. & ainsi je ne lui en puis rien dire. Je suis, Monseigneur de V. A. S. le très-humble & très-obéissant serviteur. A. A

Je n'ai pû avoir qu'une copie mal correcte, & où il y a des mots oubliés, qui troublent le sens de la lettre de ce qualificateur de Rome. Tout ce que je lui en puis dire, est qu'elle est fort avantageuse à l'*Amor pœnitens*, & aux livres en Flamand qui ont été faits contre le Catechisme du P. Hazart, & qu'il dit de ce dernier que *scatet erroribus tam in doctrinâ quàm in moribus.*

LETTRE CCCXXXI.*

A M. DU VAUCEL. *Pour lui donner avis des mesures que l'on prenoit pour donner un Successeur à M. de Castorie, & de quelques envois de livres qu'il lui faisoit.*

JE crains que vous n'aiez été en peine d'avoir été trois Ordinaires sans recevoir de nos nouvelles. Je l'oubliai vendredi dernier, qui étoit la seule fois que j'eusse pu vous écrire depuis notre retour de Hollande. Mais il est vrai que je n'avois presque rien à vous écrire. Et je n'en ai guere aujourd'hui davantage.

Depuis la perte que nous avons faite, je n'ai point reçu de vos lettres, qu'elles ne m'en aient renouvellé le triste souvenir, en me faisant penser combien vous en aurez été surpris &

* 11. Juillet 1686.

& affligé. Mais il faut s'en consoler en Dieu, & songer à la réparer autant qu'il est possible. Je ne doute point que vous ne vous y emploiez de très-grand cœur. Voici où on en est de ce côté-ci.

Mademoiselle Voeller en aiant écrit au Secretaire de l'Empereur, il a fort bien reçu ce qu'elle lui avoit mandé en faveur de M. van Heussen, & il a promis qu'il le recommanderoit au Cardinal Pio.

M. Leyburn, à qui on avoit aussi écrit, a fait la réponse du monde la plus obligeante. Il a mandé qu'il en a écrit aussi-tôt au Cardinal de Nortfolk, & sans une conjoncture qui n'est pas favorable, il auroit bien pû faire recommander cette affaire par l'Ambassadeur de S. M. B.

On ne sait que dire de l'Internonce. Il a assuré M. Cristin Conseiller du Conseil privé, qui est son ami, qu'il fait tout ce qu'il peut pour M. van Heussen. Mais on sait d'autres choses qui font douter de sa sincerité; & on craint qu'il ne propose un Gentilhomme d'Utrecht, que vous connoissez, qui est tout Jésuite, ce qui seroit la ruine de la mission.

On a fait une très-grande perte à Malines par la mort de M. Vander Vliet, chanoine de la Cathedrale & lecteur en Theologie dans le seminaire, que M. l'Archevêque venoit de faire Archidiacre. Il n'avoit que 43. ans, & avoit de très grandes qualités & pour la science, & pour la pieté, & pour la fermeté. On est bien en peine comment on pourra remplir toutes ces places là.

On vous envoiera demain par la poste un nouveau livre de M. van Espen. On a cru que cela étoit important afin que vous fussiez

en etat de le défendre, si on l'attaquoit mal à propos... Vous avez beau dire du bien des deux derniers tomes contre le P. Malebranche. Il est bien assuré qu'on ne le condamnera pas en Sorbonne; & pour la censure de Rome je la croirai quand je la verrai.

Je travaille presentement sur l'*Histoire*, ou *les prejugez legitimes contre le Jansenisme*; mais je ne sai pas si nos amis de Paris trouveront bon que ce que j'aurai fait sur cela se publie. J'ai envoié à Paris le seul de ces libelles que j'avois. J'en attens de Hollande, & quand j'en aurai, je vous en envoierai un.

Je viens de recevoir une lettre du Prince, par laquelle il me mande qu'il vous envoie la copie de la refutation que j'avois faite d'une vingtaine de lignes très envenimées d'un Jesuite de Cobelens contre l'*Amor pœnitens*.

LETTRE CCCXXXII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur l'extinction de l'Institut des filles de l'Enfance, & les maux que causoit le Phantôme du Jansenisme.*

...J'Ai eu le cœur percé de ce que vous me mandez de l'extinction de l'Institut des filles de l'Enfance par une lettre de cachet, sur ce qu'on les a accusées d'être infectées du Jansenisme, & d'avoir commerce à Pamiers. Mais seroit-il possible que cet Institut n'eut pas été confirmé par le Pape? Et s'il l'a été & quand même il ne l'auroit pas été, comment est-ce que le Pape ne dit rien contre la destruction d'un Institut sur des raisons aussi frivoles que celles

* 9. Août 1686.

celles là, & par une voie si irreguliere & si manifestement injuste? Ne seroit-ce pas en cela qu'il devroit faire valoir sa primauté, & representer fortement le tort qu'on fait à l'Eglise en opprimant des Communautez entieres consacrées à Dieu par des vœux, & rendant de très grands services au public, sans aucun jugement Ecclesiastique? Mais est-ce que cela ne fera pas ouvrir les yeux sur les maux que fait & que fera longtems le phantôme du Jansenisme, si on le laisse toujours subsister? N'est-on point touché du moien que cela donne aux Jesuites de dominer dans l'Eglise, en faisant persécuter dans toutes les cours tous ceux qui n'aprouvent pas leur doctrine & leur morale, n'aiant pour cela qu'à les faire passer pour Jansenistes, ce qui leur est fort aisé, parce que c'est un nom vague qu'on l'aplique à quoi l'on veut? Nous en avons un exemple depuis peu. Mademoiselle Voeller a écrit au Secretaire de l'Empereur, qu'elle connoît fort, en faveur de M. van Heussen. Il lui a promis merveilles, mais il a ajouté que tout ce qu'il feroit pour cela ne serviroit de rien *s'il étoit Janseniste.* Or qui empechera les Jesuites de le faire passer pour tel.

Le Prince a envoié une lettre du P. Jobert, dans laquelle il y a, que le Roi de Siam demande douze Jesuites pour les établir à Siam, qu'il en étoit passé six pour la Chine, mais que l'un de ces six étoit revenu en France avec M. le Chevalier de Chaumont, pour amener avec lui les douze que le Roi demande. Il est bien à craindre que cela ne brouille & ne renverse ce que les Eveques François font de bon en ces quartiers-là. Le Jesuite qui doit retourner est chargé de divers presens que fait le Favori du

Roi de Siam (qui est chrétien, étant né d'un Venetien & d'une Grecque) à la Cour de France, & même au Pape : sur quoi est remarquable ce que dit le P. Jobert. *Il y a de ces presens pour sa Sainteté que le P. Jesuite est chargé de porter. Mais Dieu sait si le Pape agréera le porteur.*

Ce que vous me mandez de l'*Amor pœnitens*, qu'on pourroit bien encore l'attaquer de nouveau, me cause une indignation que je ne vous puis exprimer. Est-ce que S. S. ne croit point sa conscience engagée de souffrir ce scandale, & de n'emploier point l'autorité que Dieu lui a donnée à reprimer ces injustes chicaneurs ?

On est bien obligé à l'Illustre Ami du zèle qu'il temoigne pour empêcher qu'on ne surprenne rien contre P. R. Mais helas ! s'ils ont pris le dessein de ruiner cette maison, il est bien à craindre qu'ils ne s'y prennent comme ils ont fait pour supprimer tout un Institut.

Je vous suplie de temoigner au même Illustre Ami, que je lui suis infiniment obligé de la reponse qu'il s'est donné la peine de me faire, mais qu'il n'étoit point necessaire qu'il se detournât pour cela de ses grandes occupations. On est très persuadé qu'étant si genereux & si fidelle dans ses amitiez, il n'oubliera jamais celle qu'il avoit promise à l'homme du monde qui la meritoit le mieux ; & que joignant à cela la consideration des vrais interêts de l'Eglise, il fera tout ce qui sera en lui pour lui faire avoir pour successeur celui qu'il avoit choisi...

Ce petit memoire dont vous parlez est une chose assez curieuse. Mais fier comme on est, il n'y a guere sujet d'esperer qu'on fera aucune satisfaction. Néanmoins c'est toujours bien fait de mettre les gens dans leur tort. Mais

que n'en fait-on autant pour l'affaire de Pamiers ? L'oppreſſion d'une Egliſe, n'eſt-ce point une choſe auſſi conſiderable, que la reparation d'un manquement de reſpect ?

LETTRE CCCXXXIII.*

A M. du Vaucel. *Sur l'extinction des filles de l'Enfance ;* l'Amor pœnitens ; *un Memorial pour M. van Heuſſen ; l'auteur des Prejugez legitimes contre le Janſeniſme ; la mort du Chancelier de Brabant & du Sieur Filleau.*

QUelques objections que l'on puiſſe faire contre les Conſtitutions des filles de l'Enfance imprimées, ou non imprimées, ce n'étoit point une raiſon de ſuprimer un Inſtitut très-bien fondé d'ailleurs dans la pieté & fort utile au public. Je ne trouve pas que l'approbation d'Alexandre VII. ſoit ſi peu conſiderable que vous dites. Elle porte que S. S. les aprouve, pourvu qu'aiant été aprouvées par l'Ordinaire, il ſe trouve qu'elles ne contiennent rien de contraire aux bonnes mœurs, aux regles de l'Egliſe & aux decrets du Concile de Trente. Or elles ont été aprouvées par quatre Ordinaires ſucceſſivement, qu'on doit ſupoſer n'y avoir rien trouvé de contraire &c. Donc l'aprobation du Pape qui étoit d'abord conditionnelle, eſt devenue abſolue, la condition aiant été acomplie. La pretention contraire du Promoteur de l'Archevêque d'aujourd'hui, ne pouvoit être au plus que le commencement d'un procès contre Madame de Mondonville &

* 16. Août 1686.

& ses filles qui devoient être assignées & écoutées, avant que l'on pût rien prononcer contr'elles. Mais que l'Archevêque d'aujourd'hui sans avoir égard aux aprobations de ses quatre prédecesseurs, les ait supprimées sur cette seule proposition de son Promoteur, c'est un coupe-gorge le plus horrible dont on ait jamais entendu parler : & je ne sache rien de plus digne du zèle de S. S. que de se plaindre hautement d'un si violent procedé, & de faire de vives instances pour faire remettre ces filles au même état qu'elles étoient avant l'arrêt du Conseil, ensuite de quoi on pourra examiner par des voies juridiques, si c'est un Institut que l'on doive supprimer.

Pour *l'Amor pœnitens*, je n'y saurois penser que je n'aie le cœur percé de douleur. Et c'est, je vous l'avoue, ce qui me met presque hors d'état de pouvoir rien faire sur ce sujet; mon esprit étant comme resserré par l'indignation que j'ai de voir que l'on ne mette point de fin à la guerre impie que l'on fait contre un si excellent livre. Mais il n'a point besoin d'autre protecteur que vous. Je me tiens assuré que vous le defendrez toujours parfaitement bien. Etant sur les lieux vous voiez bien mieux qu'on ne pourroit faire de loin, ce qui est propre à toucher ceux qui sont amis ou ennemis de ce livre. Vous avez d'ailleurs tout ce qu'il faut pour cela, & sur tout une vocation particuliere de Dieu pour travailler à cette défense. Il semble donc qu'il est de l'ordre de sa providence, que nul ne s'en mêle que vous.

Je pense que vous vous trompez quand vous croiez que le Jesuite de Coblens a voulu marquer par le *scriptum anonymum*, les propositions extraites par le P. Wynants. Il y a bien plus

plus d'apparence qu'il a voulu marquer un libelle imprimé, dont j'ai oublié le titre, mais qui n'étoit qu'une premiere decade d'une critique dont l'auteur promettoit d'autres decades. Car tout ce que faisoit cet Anonyme étoit ne trouver des Baïanismes & des Jansenismes dans l'*Amor pœnitens :* & ainsi j'ai eu raison de dire qu'on n'avoit pas daigné repondre à un si miserable libelle. Le Prince n'a pas manqué d'envoier ce que j'avois fait contre le discours du Jesuite à l'Archevêque de Treves...

Le Memorial pour M. van Heussen est parfaitement bien. On n'y dit rien que de très vrai, & d'une maniere fort naturelle, & fort persuasive. Le tout est de persuader au Pape de ne point differer, & qu'il est très important pour le bien de cette Mission, que le defunt a mise dans un si bon état, de ne la point laisser sans chef. Ce consentement unanime du Clergé est la plus grande marque que l'on puisse avoir de la vocation de Dieu.

Je n'ai point oui parler de ce petit livre imprimé en faveur de la Regale. L'Auteur des Nouvelles de la R. d. L. n'en a encore rien dit. Dans ses dernieres nouvelles il dit qu'on lui a mandé de Paris, qu'un Docteur de Sorbonne qui s'apelle l'Abé de Ville, fils d'un Conseiller de Chamberi, & qui est encore fort jeune, n'y aiant pas longtems qu'il a pris le bonnet, est auteur des *Prejugez legitimes contre le Jansenisme.* Ce n'est pas faire beaucoup d'honneur à ce jeune Abé. Car il y a longtems qu'on n'a fait un si méchant livre.

Le Chancelier de Brabant, auteur d'un livre rempli de si horribles calomnies, dont je vous ai envoié des extraits, & à qui M. Huygens avoit fait un procès en reparation d'honneur, mou-

mourut hier au ſoir, ſans qu'il ait fait, que l'on ſache, aucune retractation de ſes mediſances, mais les Jeſuites ne laiſſeront pas d'en faire un de leurs ſaints, & de citer un jour ſon livre comme une preuve de la verité des faits calomnieux qu'il y avance. Quel jugement peut-on faire de tant d'Ecrivains mediſans, qui ſont morts comme celui-ci, ſans avoir ſatisfait à un devoir ſi indiſpenſable ? S. Paul nous aſſure que les médiſans n'entreront point dans le Roiaume du Ciel. Qui ne tremblera ſur la conſequence que l'on doit tirer de là ? Je ne ſavois pas ſi le Sieur Filleau étoit mort. Je m'en ſuis enquis. On m'a mandé qu'il l'étoit dès l'année paſſée. N'eſt-ce pas une choſe horrible qu'il n'ait pas deſavoué avant que de mourir, ſa calomnie diabolique de l'aſſemblée de Bourgfontaine ? On ne ſauroit croire autre choſe, ſinon que les Jeſuites lui auront perſuadé qu'il ne le devoit pas faire, à cauſe que les Janſeniſtes en auroient pris trop d'avantage. On a fait ſignifier à M. l'Evêque de Ruremonde, que l'Internonce l'avoit nommé juge du procès contre le P. Hazart. Il a repondu qu'il en écriroit à ce Pere, & que s'il ne le recuſoit point, il accepteroit la commiſſion.

LETTRE CCCXXXIV.*

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur une lettre de la Reine de Suede touchant la conduite du Roi dans la conversion des Huguenots.*

MONSEIGNEUR,

J'Aurois bien des choses à vous dire de la lettre de la Reine de Suede. Ce n'est pas que je trouve étrange qu'elle n'ait pas approuvé, non plus que V. A. S. la conduite du Roi dans la conversion des Huguenots. J'avoue que c'est une matiere sur laquelle les Catholiques mêmes peuvent être partagés, sur tout, parce que les faits que les uns suposent, peuvent être fort differens de ceux qui sont suposés par les autres. Je ne m'étonne pas trop aussi qu'elle en ait parlé si durement. Elle a supposé que sa lettre ne seroit pas vue, & qu'ainsi elle pouvoit écrire ce qu'elle pensoit avec toute sorte de liberté. Que s'il est vrai, ce qu'on m'a dit, qu'elle est fort mal avec la France, parce que voiant la statue Equestre du Roi faite par le Chevalier Bernin, & admirant la beauté de l'ouvrage, il lui étoit échapé de dire, qu'il eût été à desirer que ce fut la tête du Roi de Pologne, & que depuis ce tems là l'Ambassadeur de France a ordre de ne la point voir : si cela, dis-je, est vrai, il est à craindre que l'on ne pense que cette petite brouillerie pourra avoir contribué à lui faire juger si desavantageusement de la conduite du Roi. S'il n'y avoit néanmoins que cela, je ne m'y

* 14. Août 1686.

n'y arrêteroient pas, & ne croirois pas que ce fut une raison suffisante d'attribuer à la passion, plutôt qu'à la raison, ce qu'elle dit dans cette lettre. Mais ce qui feroit aprehender qu'il n'y ait eu en effet du ressentiment, est la maniere dont elle parle des 4. articles de l'Assemblée du Clergé de France. Car on ne comprend pas comment cette Reine, d'ailleurs si habile, auroit pu prendre de sang froid cette exposition de la doctrine de l'Eglise Gallicane accompagnée de beaucoup de respect envers le S. Siege, pour *un attentat visible contre l'Eglise Romaine*, pour *une scandaleuse liberté qui ne pouvoit être poussée plus près de la rebellion*, pour *un triomphe apparent de l'hérésie*, & pour *des dogmes & des sentimens conformes à ceux des Calvinistes sur ce point fondamental de notre Religion*. Il auroit fallu au moins retrancher tout cela de sa lettre, si cette grande Princesse vouloit que l'on crût qu'elle l'avoit écrite de sang rassis, & que la passion n'y avoit aucune part. Je crois que pour cet endroit, V. A. en jugera comme moi, & qu'elle a bien fait néanmoins de ne lui en rien dire.

Mais si V. A. avoit quelque occasion de lui écrire, elle m'obligeroit de lui demander si M. Grotius faisoit profession de la Religion des Calvinistes, lorsqu'il lui fut rendre compte de son Ambassade peu de tems avant que de mourir. Je suis assuré du contraire : mais c'est qu'il y a un Docteur * qui soutient dans un livre qu'il a écrit contre moi, que M. Grotius a vécû & est mort dans la Religion des Calvinistes. Et je serai bien aise d'avoir de quoi le convaincre,

* M. Le Fevre, dans sa replique à M. Arnauld.

vaincre, si j'écris jamais contre lui, par le temoignage de cette Reine. Le dernier livre de Grotius qui n'a parû qu'après sa mort, contient une infinité de preuves qu'il étoit bien éloigné de la Religion des Calvinistes, puisqu'il n'y a presque pas de point controversé sur lequel il ne se déclare pour les Catholiques. Et il y a dans ce même ouvrage un endroit qui ne doit guere plaire aux prétendus Reformés. Car il y soutint dès ce tems-là, c'est-à-dire, il y a environ 40. ans, que l'Edit de Nantes & autres semblables ne sont point d s traités d'Alliance, mais des Ordonnances faites par les Rois pour l'utilité publique, & sujets à revocation, lorsque le bien public demande qu'on les revoque. *Edicta quæ in Gallia facta sunt, pro iis qui reformatos se dicunt, nec rescissa, nec imminuta, sed quàm diligentissimè servata velit Grotius, ejusque rei & multos & magnos habet testes. Sed norint tamen illi qui reformatorum sibi imponunt vocabulum, non esse illa fœdera, sed Regum Edicta, ob publicam facta utilitatem, & revocabilia, si aliud Regibus publica utilitas suaserit.*

Je suis bien aise que l'Electeur Palatin ait fait desavouer par les Protestans mêmes, ce ridicule conte du spectre. J'ai toujours crû que ce ne pouvoit être qu'un pur mensonge. C'est une honte aux prétendus Réformés d'avoir parmi eux des gens capables d'inventer de si noires médisances. Plût à Dieu qu'il n'y en eût point parmi nous! J'ai vû des écrits faits en Hollande par ces fugitifs qui font si fort les zèlés pour leur Religion, remplis de calomnies contre le Roi, si abominables & si éloignées de toute vrai-semblance, qu'ils font bien voir par là que c'est l'esprit du démon qui les agite.

LET-

LETTRE CCCXXXV.*

A M. du Vaucel. *Sur les Mesures que l'on pouvoit prendre pour faire nommer M. van Heussen Vicaire Apostolique ; la nomination de l'Abé de Camps à l'Evêché de Pamiers ; la réponse aux Prejugez legitimes.*

JE ne pensois pas vous écrire aujourd'hui, l'aiant fait il y a 8. jours. Mais j'apris hier une chose, dont j'ai cru vous devoir donner avis, quoique vous la sachiez peut-être déjà. C'est que M. l'Internonce n'a pas plutôt sû la mort de M. de Castorie qu'il a écrit aux principaux des Reguliers de la Mission, pour savoir d'eux ce qu'ils pensoient d'un successeur, & en particulier de M. van Heussen, *qui à nonnullis è clero expetitur*. On ne saura pas précisement ce qu'ils auront répondu. Mais on doit bien s'attendre que ce ne sera rien de favorable à M. van-Heussen & qu'ils ne manqueront pas de dire qu'il est Jansenste. L'Internonce aura envoié tout cela à Rome, & ce pourra bien être au Cardinal Cibo, qui porte fort, à ce que l'on dit, l'un des deux freres d'Utrecht, qui en ont un troisieme Jesuite. Il seroit bien étrange qu'on eût égard à ces temoignages de Moines, vû les contestations qu'ils ont eues avec M. de Castorie, qui obligerent d'aller à Rome pour maintenir les droits du Clergé contre leurs entreprises ; ce qu'ils ne lui ont jamais pardonné. Pourroit on donc avoir égard à ce qu'ils diront contre celui que le defunt Evêque a choisi, & qu'il regardoit com-

* 23. Août 1686.

comme lui-même ? En écrivant ceci il m'est venu une penſée dans l'eſprit qui n'eſt apparemment qu'une viſion, mais je ne laiſſerai pas de vous la propoſer. Le Pape ne donne-t-il point d'audience ſecrette, dont l'Ambaſſadeur de France ne pût être averti ? S'il en donnoit de cette ſorte, & que vous en puſſiez avoir une, il me ſemble que vous pourriez dire tant de choſes à S. S. de ce que vous avez vû en Hollande, du bien qu'y font les Prêtres du Clergé beaucoup plus que les Moines, de leur deſintereſſement & de leur application à leur devoir; de la charité qu'ils ont pour empêcher que les Orphelins Catholiques ne ſoient élevés dans les Hopitaux des Calviniſtes, où on les rend hérétiques, au lieu que les Jeſuites & les autres Moines n'ont aucun zèle pour cela, parce qu'ils ne ſongent qu'à amaſſer de l'argent pour leurs communautez; de l'avantage qu'ont les ſeculiers pour être plus aimés des Etats que les Religieux &c. que je ne ſaurois croire que S. S. n'en fût touchée & diſpoſée par là à ne point donner d'autre Vicaire Apoſtolique que celui que le Clergé lui demande. Vous lui pourriez auſſi repréſenter combien toute ſa famille eſt ſainte & ſaintement gouvernée. On dira que cela ſe peut mettre dans un memoire; mais la vive voix touche tout autrement.

Je ne ſai qui eſt cet Abé de Camps nommé à l'Evêché de Pamiers. Mais on m'a conté une choſe comme très certaine, qui fait voir que ce doit être un homme bien decrié. On m'a dit qu'un Jeſuite aiant été voir Madame la Ducheſſe de Verneuil, un des Gentilshommes de cette Ducheſſe dit à ce Jeſuite, que c'étoit une honte qu'ils euſſent fait nommer à cet Evêché un homme auſſi infame qu'étoit cet

Abé

Abé de Camps; & que le Jesuite ne sut répondre autre chose sinon qu'ils n'y avoient point part. Mais le Gentilhomme insista qu'on savoit bien que ce choix venoit du P. de la Chaise, & que cela étoit horrible. C'est à des gens diffamés de cette maniere qu'on devroit refuser des Bulles.

J'ai achevé à un Chapitre près la *Justification du prétendu Jansenisme* qui répond aux Préjugés legitimes contre le Jansenisme. Je m'imagine que vous en seriez bien content, & sur tout que vous seriez bien satisfait de la maniere dont je prouve que la paix de l'Eglise ne s'est faite que parce qu'on avoit reconnu que l'Eglise n'est point infaillible à l'égard des faits non révelés, & qu'elle n'en pouvoit exiger la créance par voie de commandement. Je suis presque resolu de le donner au public, quoique nos amis de Paris y aient un peu de repugnance. Je ne parle point de tout ce qu'on a fait depuis la paix, & ainsi ni M. de Paris, ni le P. de la Chaise n'y sont point nommés. Et à l'exception de l'auteur que je n'ai pas cru devoir épargner en de certains endroits, ou il est outrageux d'une si horrible maniere que personne n'osera prendre son parti, le livre est fort doux & fort moderé, & étant petit, il pourra être lû de tout le monde, & détromper bien des gens qui ne savent ce que c'est que le Jansenisme. Je suis tout à vous. Toute la famille vous salue.

LET-

LETTRE CCCXXXVI.*

A M. NICOLE. *Sur une conference qu'il avoit eue au sujet du Systeme du P. Malebranche, & de l'*Amor pœnitens *de M. de Castorie.*

J'Ai cru vous devoir écrire touchant un entretien que j'apris hier que vous aviez eu avec M. de Meaux †, sur deux chefs separés, & que je traiterai aussi separément; mais en commençant par celui qui ne fut pas le sujet de sa visite.

Je suis bien aise qu'il parle aussi fortement qu'il fait des erreurs du Systeme ‡, & qu'il les regarde comme de veritables héresies. Je me suis abstenu de les qualifier si durement, quoique je n'en pense pas moins : & cela me confirme dans l'opinion que j'avois déjà que M. A. ne pouvoit rendre un plus grand service à l'Eglise que de refuter cet auteur. Mais je ne vois pas que son travail puisse avoir un grand effet, si on ne peut le faire entrer en France, où il seroit le plus important qu'il fût vu. Or il est bien certain qu'il n'y entrera pas, si personne ne se remue pour cela. Car on ne voit pas que l'on pût en conscience tenter de les faire entrer par des voies obliques, qui exposeroient ceux qui s'en mêleroient de pourir en prison, comme il est arrivé au P. du Breuil. Il y a plus, c'est que l'impression du 2. & du 3. livre paroît arrêtée. Car j'apprends que le libraire qui a imprimé le 1. livre n'a pas voulu imprimer à ses risques la

* 28. Août 1686.
† M. Bossuet.
‡ Du P. Malebranche.

la 2. lettre* que vous aurez reçu presentement dans la crainte qu'il a eu qu'elle ne lui demeurât pour la plus grande partie, s'il ne pouvoit la debiter à Paris.

On ne l'á pas encore fait expliquer sur l'impression des livres; mais il y a bien de l'apparence qu'il dira la même chose. Que faire donc? J'ai imprimé la lettre à mes dépens, & on me l'a fait paier fort cher: car j'en donne 11. écus pour en tirer mille: & je me suis resolu de faire la même chose de 4. ou 5. lettres semblables qui pourront suivre. Mais je ne puis pas faire de même à l'égard des livres qui pourront contenir chacun 22. ou 23. feuilles. C'est donc un ouvrage qui demeurera là, si personne ne veut travailler à lever un obstacle le plus deraisonnable qui fût jamais, & dont il seroit si facile de faire comprendre l'injustice, si on en vouloit parler. J'en ai écrit à peu près dans ces mêmes termes à M. Dodart. Il me semble qu'après l'entretien que vous avez eu sur cela avec M. de Meaux, vous seriez en droit de lui en écrire, quand ce ne seroit qu'en lui envoiant la copie de ce que je vous mande. J'ai besoin de savoir comment le public aura été content de la premiere lettre. La seconde est toute prête, & une troisieme le sera demain ou après demain.

Pour l'autre point de votre entretien, je vous dirai franchement que je ne suis nullement satisfait de la raison que donnent ces Messieurs* &*, pour ne point aprouver l'*Amor pœnitens*, & je suis persuadé que quand ils y auront fait plus d'attention, ils demeureront d'accord qu'elle ne vaut rien.

Le

* Au P. Malebranche.

Le principal ſujet de ce livre, eſt de prouver qu'on ne ſauroit être juſtifié qu'on n'aime Dieu plus que toutes choſes, ou ce qui eſt la même choſe d'un amour dominant. C'eſt ce que l'auteur prouve dans le 1. livre, & ce qu'il fait voir par l'Ecriture & par les Peres ne ſe pouvoir nier ſans renverſer le fondement de la loi nouvelle, qui eſt la loi de l'amour. Ces Meſſieurs avouent qu'en cela il a raiſon.

Mais les partiſans de l'attrition par la crainte, oppoſent à cela que ſi l'amour dominant eſt la diſpoſition néceſſaire pour recevoir la grace dans le Sacrement de Penitence, l'abſolution ne fera rien, parce qu'elle ſuppoſe qu'on eſt dans une diſpoſition, dans laquelle on ne peut être ſans être juſtifié devant Dieu.

C'eſt une objection à laquelle tous les partiſans de l'amour dominant ſont obligés de répondre. Mais ils le font differemment. Les uns comme M. l'Evêque de Tournai, & un très grand nombre d'anciens Théologiens, & même de nouveaux, avant & après le Concile de Trente, repondent que lors qu'on eſt contrit avant que de recevoir le Sacrement, on eſt juſtifié, mais que c'eſt toujours par la vertu du Sacrement qu'on a le deſir de recevoir. Les autres, comme Baius & Eſtius, qui ont été ſuivis par les Docteurs de Louvain & de Douay, répondent que tout amour dominant ne reconcilie pas avec Dieu avant la reception actuelle du Sacrement, ſi ce n'eſt que dans le cas de neceſſité Dieu ſupplée par ſa miſericorde au Sacrement que l'on n'a pu recevoir.

Que fait ſur cela M. de Caſtorie, il propoſe l'une & l'autre ſolution, & n'en condamne aucune.

Il témoigne ſeulement plus d'inclination

pour la premiere, & qu'elle lui paroît tout à fait conforme à la doctrine de S. Thomas; ce qu'il ne dit pas en l'air: mais il en donne des preuves qui lui paroissent demonstratives.

Cela étant ainsi, je ne vois pas comment aucun de ceux qui sont de son sentiment touchant la necessité de l'amour de Dieu, de quelque opinion qu'ils soient touchant l'une ou l'autre des deux solutions de l'argument des Attritionaires, puissent prendre cela pour sujet de ne point approuver un livre aussi excellent que celui-là, & qu'il est si important d'appuïer par le plus d'approbations que l'on pourra d'Evêques & de Docteurs, pour fermer la bouche aux adversaires de l'amour de Dieu.

Car l'une & l'autre solution étant proposée comme reçue parmi les Théologiens Catholiques, on ne s'engage point à l'une plutôt qu'à l'autre en approuvant cet ouvrage, qu'on avoue d'ailleurs être rempli de si excellentes choses.

C'est de plus une fausse regle & contraire à l'usage des plus gens de bien qu'un Docteur ne puisse approuver un livre, s'il n'est conforme en toutes choses à ses sentimens. On n'a jamais pris les approbations dans cette rigueur. On croit que c'est assez que tout consideré le livre soit bon, & qu'il n'y ait rien qui soit contraire à la foi ou aux bonnes mœurs. Or quelque attachés que puissent être ces Messieurs à l'opinion de l'amour dominant non justifiant avant que d'avoir reçû actuellement l'absolution, on ne croit pas qu'ils voulussent condamner comme une erreur contre la foi l'opinion de M. l'Evêque de Tournay, qui est celle du maitre des sentences & de presque tous les anciens Théologiens, qui n'ont point douté

qu'on

qu'on ne fût justifié aussi-tôt qu'on étoit contrit, & qui expliquoient ensuite comme ils pouvoient, quel étoit l'effet de l'absolution.

Je vous supplie de plus de faire attention à cette regle de la Morale Chrétienne qui me paroît très importante & très raisonnable. Quand un point de doctrine est de la derniere consequence; & qu'il est d'une part combattu par des Théologiens dont la cabale est fort puissante, & que de l'autre il y a quelque diversité entre ceux qui le soutiennent, soit pour l'expliquer, soit pour le prouver, soit pour le défendre contre les objections que l'on fait contre, il me paroît qu'il est du bien de l'Eglise que tous ceux qui tiennent ce dogme s'unissent ensemble en ce qu'ils ont de commun pour le défendre contre leurs communs ennemis, & que la diversité qui peut être entre eux pour les accessoires, ne les doit pas empêcher d'approuver les ouvrages les uns des autres, sur tout en marquant dans son approbation le point capital que l'on approuve.

On en peut donner quelques exemples. Il est très important de faire entendre aux Chrétiens, que *Dieu leur fait faire tout ce qu'ils font de bien.* C'est en quoi consiste le dogme géneral de la necessité de la grace efficace pour toutes les actions de pieté : & c'est en quoi conviennent les Disciples de S. Augustin & ceux de S. Thomas : mais ils ne se fondent pas sur les mêmes principes. Car il y en a qui mettent la grace efficace dans la *prédetermination physique*, d'autres dans la *delectation victorieuse*, d'autres dans une *inspiration d'amour* que Dieu opere dans le cœur immediatement par lui même. Seroit-ce une action de prudence que ceux

qui ont embrassé l'une de ces trois manieres d'expliquer la grace efficace, ne voulussent pas reconnoître les partisans des deux autres pour de veritables defenseurs de la necessité de la grace efficace ? Et n'est-il pas clair qu'on feroit par là un très-grand préjudice à ce point si important de la Doctrine Catholique ?

Il est de même très important de pouvoir montrer que la grace la plus *efficace* ne détruit pas le libre arbitre. La plûpart des Disciples de S. Augustin l'ont fait d'une maniere ; les Thomistes le font d'une autre. Cela nous doit-il empêcher d'emploier l'autorité des uns & des autres, pour soutenir contre les Molinistes que la grace efficace ne ruine point la liberté ?

Vous voiez sans peine qu'il en est de même pour ce qui est de la necessité de l'amour dominant. C'est rendre beaucoup plus fort le parti des Attritionaires, qui combattent avec tant d'ardeur ce point essentiel de la doctrine Chrétienne, que de s'attacher tellement à l'une des deux solutions, que l'on donne au plus considerable de leurs argumens, qu'on ne puisse souffrir l'autre. Car c'est porter beaucoup de gens à être Attritionaires malgré qu'ils en aient, que de ne leur donner aucun autre moien de ne l'être pas, qu'en croiant qu'on peut aimer Dieu plus que toutes choses, & l'avoir pour la fin dominante de la conduite de sa vie, & demeurer en même tems *in reatu pœnæ æternæ*, ce qui paroît si étrange, qu'il n'y a guere de Chrétiens à qui cela ne donne de l'horreur.

C'est ce qu'a fait voir M. l'Evêque de Castorie dans la premiere partie de son *Appendix*. Et il a montré dans la seconde par des preuves qui me paroissent demonstratives, quel-
le

le est la veritable opinion de S. Thomas*. Il faudroit donc faire voir que ce Prélat s'est trompé, & que ce qu'il a pris pour des demonstrations ne sont que des sophismes, afin de pouvoir prendre ce qu'il dit sur cela, pour un prétexte de ne pas approuver son livre. Car je ne crois pas que M.* voulût que l'on crut, que c'est pour une opinion qui seroit constamment de S. Thomas qu'il ne le veut pas approuver. Ce ne sera pas une chose difficile que de découvrir le defaut de ces demonstrations si elles ne valent rien. Il n'y a qu'à verifier les propositions de S. Thomas pour prendre garde si elles ne sont point mal rapportées, ou à faire voir le vice de l'argument. Car si je m'en souviens bien, la majeure & la mineure sont toutes deux de S. Thomas. Je ne voudrois pas deux jours pour faire cet examen. Pourquoi donc ne le fait-on pas?

LETTRE CCCXXXVII.†

A M. DU VAUCEL. *Sur celles qu'il écrit aux Cardinaux Sluse & le Camus; sa Réponse au libelle intitulé*, Prejugez &c.

IL faut que l'on ait gardé un grand secret sur la promotion future, puisqu'aiant été faite le 2. Septembre, qui est le jour de la prise de Bude; vous n'en saviez rien du tout, lorsque vous avez écrit votre derniere lettre, qui est du 31. Août. Nous l'avons aprise dimanche der-

* Cette seconde partie étoit de M. Arnauld lui-même, & M. de Castorie ne fit que l'adopter.

† 20. Septembre 1686.

dernier par la liste des nouveaux Cardinaux, qui nous fut envoiée de Liege. Mais nous doutions que cela fût vrai, jusqu'à ce que M. Chaumont nous en vint assurer Mardi dernier. Cela m'a obligé d'écrire deux lettres à deux de ces nouvelles Eminences, l'une à M. l'Evêque de Grenoble, & l'autre à M. Sluse. Mais après le premier compliment qui est assez court, leur aiant fait entendre que le sujet de ma joie ne peut être que de ce que cette nouvelle dignité leur donne plus de moien de servir l'Eglise, je represente au premier avec beaucoup de force, qu'il semble que Dieu l'oblige par là à detruire dans l'esprit du Roi le phantôme du Jansenisme ; & je recommande au dernier trois affaires. 1. Le rétablissement du concours dans le Diocese de Liege. 2. La Faculté de Théologie de Louvain. 3. La mission de Hollande, tant pour le choix d'un Successeur, que pour l'*Amor pœnitens*. Il m'a fait faire de fois à d'autres tant de civilitez par M. Chaumont, & temoigné tant d'estime pour les livres qu'on lui envoioit de ma part, jusques à offrir de contribuer aux frais de l'impression, si on ne trouvoit point de libraire qui la voulût faire à ses dépens, que j'ai pensé qu'il ne trouveroit pas mauvais que je lui parlasse avec cette liberté dès la premiere fois que je lui écrivois. Car chacune de ces trois matieres est traitée assez amplement & assez fortement. Mais cela me fait penser en même-tems qu'il seroit bon que vous fissiez connoissance avec lui. Car c'est un homme de tête, qui aime les gens de bien, qui dit librement ce qu'il pense, & qui étant Cardinal peut réussir dans ce qu'il entreprendra. Monsieur de Pont-Chateau s'étoit bien fié à lui, & il n'y a point

eu

eu de regret. Vous pouvez trouver moien de faire cette connoiſſance ſans que cela vous decouvre. Je voudrois que vous euſſiez pu avoir des copies de ces deux lettres.

Nous nous attendons que vous nous ferez un petit portrait de chacun de ces nouveaux Cardinaux, hors deux ou trois que nous connoiſſons. Nous ſommes en peine ſi ce Benedictin d'Eſpagne n'eſt point celui qui avoit fait un mechant livre ſur les 4. Articles.

Le P. Abé des écoliers de Liege nous eſt venu voir. Je l'ai mis ſur l'affaire de Pamiers; mais ou il eſt lui même trompé, ou ce n'eſt point ce qu'on vous a dit. Ce qu'il en ſait eſt, que la Cour étant touchée du ſcandale que cauſent les Regaliſtes, a ſongé à leur donner quelqu'un pour les conduire, & pour leur faire faire leur noviciat: qu'on s'eſt addreſſé à Sainte Genevieve, afin qu'on envoiât de là quelque Religieux qui ſe chargeât de ce ſoin; qu'on n'a trouvé perſonne dans cette Congregation qui voulût prendre cet emploi, & qu'en particulier le P. Mercier l'a refuſé. Qu'ils ſe ſont donc excuſez envers la Cour, mais qu'on n'a point voulu recevoir leurs excuſes, & qu'on les a preſſés de nouveau, & qu'enfin étant intimidés par les menaces qu'on leur faiſoit, ils ont trouvé un bon homme qui y a bien voulu aller. Mais il m'a fort aſſuré qu'il n'eſt point vrai qu'ils penſent à s'établir dans ce Chapitre, & il m'a parlé avec de grands éloges des vrais Chanoines de Pamiers, & m'a dit que par tout où ils étoient diſperſés on les regardoit comme des ſaints. Je ne ſai ſi ceux qui vous ont parlé autrement de cette affaire, en ſont mieux informés.

La réponſe au libelle intitulé: *Les Préjugez*

legitimes contre le Janſeniſme &c. eſt toute prête à imprimer ſous ce titre : » La juſtification des prétendus Janſeniſtes par le livre » même de leur nouvel accuſateur, intitulé » *Les Préjugez* &c. « Ce ſera un livre de 13. ou 14. feuilles qui nous juſtifie ſans dire un ſeul mot de ce qu'on fait preſentement contre nous, deſorte qu'il n'y a pas un ſeul mot dont M. de Paris ou le P. de la Chaiſe ſe puiſſent offenſer. Le fort de cette juſtification conſiſte en ce que l'auteur du libelle avoue, que c'eſt une illuſion qu'il veut diſſiper, de s'allarmer d'une chimere de Janſeniſme qu'on ne connoit point, & qu'on ne ſauroit definir : *Car enfin*, dit-il, *on n'eſt Janſeniſte que quand on ſoutient quelqu'une des cinq propoſitions, ou que l'on nie qu'elles ſoient enſeignées par Janſenius.* D'où on conclut contre lui que le Janſeniſme n'eſt qu'un phantôme, ſelon l'un & l'autre membre de cette definition. Selon le premier, parce qu'il n'y a perſonne dans l'Egliſe qui ſoutienne aucune des cinq propoſitions condamnées; ſelon le dernier, parce qu'il n'eſt point défendu de douter ſi ces cinq propoſitions ont été enſeignées par Janſenius. Et c'eſt ſur ce dernier point qu'on s'étend le plus, parce que cet auteur avouant qu'on n'eſt point hérétique pour douter de ce fait, il prétend que d'en douter, quoi qu'en gardant un ſilence reſpectueux, on eſt temeraire d'une temerité criminelle & rebelle à l'Egliſe, parce que *c'eſt un principe inconteſtable qu'elle eſt infaillible dans les faits importans.* Et ſur l'objection qu'il ſe fait que Baronius & Bellarmin ont douté du fait d'Honorius, & les Peres Sirmond & Petau de celui de Theodoret, il a l'inſolence de repondre; *Qu'on ne les peut excuſer de temerité,*

rité, & qu'ils ſont dans le cas de ceux qui ont ſoutenu des opinions erronnées avant le dernier jugement de l'Egliſe. Vous voiez par là quel avantage il donne ſur lui. On détruit par 5. preuves cette fauſſe opinion de l'infaillibilité de l'Egliſe dans les faits, dont la derniere & la principale eſt ce qui s'eſt paſſé dans la paix de l'Egliſe, que l'on montre avoir été faite ſur un principe tout oppoſé. Et c'eſt principalement ce qui me fait juger qu'il faut abſolument publier cette Réponſe, parce que c'eſt l'occaſion du monde la plus favorable d'expliquer les conditions eſſentielles de la paix de l'Egliſe, qui ſont connues de très-peu de perſonnes, & que l'on peut établir par des pieces inconteſtables, & qu'on ne peut éluder par aucune chicanerie qui ait la moindre vraiſemblance. C'eſt pourquoi je ſuis reſolu de n'avoir point d'égard aux apprehenſions de nos amis de Paris, qui n'aiant point vû cet Ecrit, apprehendant qu'on ne le donne au public, par des raiſons génerales de crainte, qui ne manquent jamais aux perſonnes timides.

Je n'ai jamais vû le livre de M. Dirois ſur la verité de la Religion Chrétienne; & je ne ſai point quel jugement on en a fait dans le public. Je ne crois pas que d'autres y aient travaillé que lui, & l'inégalité du ſtile peut venir de ce que ſon imagination eſt plus ou moins échauffée.

Je voulois vous dire un mot ſur la feuille de l'*Index*, mais elle eſt égarée. C'étoit pour vous demander ce qui pourroit avoir fait condamner quelques livres faits par quelques Moines, & ce que c'eſt que ces quatre ſonnets ſur l'Immaculée Conception.

LETTRE CCCXXXVIII.*

A M. Sluse. *Sur sa promotion au Cardinalat.*

Monseigneur,

Ce m'a été une double joie d'apprendre que M. Sluse étoit du nombre des nouvelles Eminences, & de l'apprendre d'une personne qui me le vint dire tout transporté, dans le ressentiment qu'il a de toutes les bontez que V. E. lui a temoignées depuis tant de tems, & qui me faisoit souvenir, sans qu'il eût besoin de m'en rien dire, de la maniere si genereuse & si obligeante dont elle lui avoit écrit sur mon sujet en diverses occasions. Mais ne me prendra-t-on point pour un solitaire qui ne sait guere bien son monde, si j'avoue à V. E. que le sujet de ma joie n'est point l'exaltation de sa personne à un plus haut rang d'honneur, mais les avantages que j'espere que l'Eglise en pourra tirer? C'est, Monseigneur, que je ne saurois parler que selon les sentimens de mon cœur, & que je ne puis regarder les dignitez purement comme dignités, mais que comme des pieges dangereux qui ne rélevent devant les hommes ceux qui les recherchent dans cette vue, qu'en les rabbaissant infiniment devant Dieu: au lieu que je suis persuadé que ce qu'elles ont d'estimable, c'est qu'elles rendent les hommes *Ministres de Dieu dans le bien*, comme dit S. Paul, c'est-à-dire, qu'elles leur donnent moien de rendre de plus grands services ou au public ou à l'Eglise. Cela étant V. E.

ne

* 20. Septembre 1686.

ne doit point attendre de moi de grands complimens sur le seul titre de sa nouvelle dignité dont je ferois fort peu de cas, s'il étoit séparé de ce qui seul le peut rendre considerable aux yeux des vrais chrétiens, qui est l'emploi qu'on en peut & qu'on en doit faire pour ce que l'Apôtre appelle *la consommation des saints, & l'édification du corps de Jesus-Christ.* Je me promets au contraire, qu'elle sera plus édifiée si laissant là tout ce qui ne seroit que cerémonie, j'entre pour elle dans cette pensée de S. Paul en lui representant de certains besoins de l'Eglise auxquels le nouveau rang qu'elle y tient, lui pourroit donner moien de s'appliquer avec fruit.

Il y en a un dont V. E. pourra avoir une occasion plus naturelle de parler, parce qu'il regarde le Païs de sa naissance. C'est que la plûpart des Cures du Diocése de Liége, sont entre les mains de personnes fort incapables de servir les ames. Et cela vient de ce qu'on en a ôté le concours, sous prétexte que ce ne sont que des Vicairies perpetuelles. Mais comme il n'y a en cela qu'une difference de nom, est-il juste que les peuples en souffrent, & qu'outre une partie du bien temporel de ces paroisses que ces prétendus Curés primitifs enlevent, ils soient encore privés des biens spirituels que le Concile de Trente leur a voulu procurer par le concours, & que l'on voit par experience être considerables dans les Diocéses où il est établi? Car c'est sans doute ce qui fait que dans les Païs-Bas Catholiques il y a incomparablement plus de meilleurs Curés que dans le païs de Liege. Cependant c'est de là que depend le salut des ames, étant sans doute que selon le cours ordinaire des choses, il doit y

avoir beaucoup plus de bons Chrétiens, ſous de bons Curés, que ſous des Curés negligens & ignorans. Or à quoi tendre tout ce qu'on fait dans l'Egliſe ſinon à la ſanctification des ames que J. C. a rachetées de ſon ſang? C'eſt la fin de la Religion Chrétienne: tout le reſte ne ſont que des moiens pour arriver à cette fin. Puis donc que l'on doit être convaincu, que dans les Diocéſes où les Cures ſe donnent au concours, il y a plus de bons Paſteurs, & plus d'ames qui ſe ſanctifient & qui ſe ſauvent ſous leur conduite, je ne ſaurois croire que ce ne ſoit un devoir indiſpenſable, & non ſeulement un conſeil, de retablir le concours dans le Diocéſe de Liege, ſans s'arrêter à une diſtinction chimerique, qui ne regarde point les peuples du ſalut deſquels il s'agit, entre les Curés en chef, & les Curés qu'on appelle Vicaires perpetuels.

C'eſt cette même conſideration du ſalut des ames qui me porte à recommander à V. E. l'Univerſité de Louvain & ſur tout la Faculté de Theologie. J'ai eu le loiſir de la connoître à fond depuis que je ſuis en ces païs-ci. C'eſt de là que vient tout ce qu'il y a de bien ſolide dans les Païs-bas Catholiques & dans la miſſion de Hollande. C'eſt l'école où ſe forment les bons Paſteurs, & tous les Prêtres qui travaillent avec fruit à la conduite des ames. Et on peut dire ſans craindre de ſe tromper, qu'il n'y a point de ſeminaire dans toute l'Egliſe où les Eccleſiaſtiques ſoient mieux inſtruits, nourris de maximes plus chrétiennes, plus élevés dans la priere, & plus formés à toute ſorte d'exercice de pieté que le College du Pape Adrien VI. dont M. Huygens eſt Préſident. C'eſt un Docteur très habile, mais qui eſt encore plus interieur & plus ſaint, & dont

en

en même tems la charité eſt ſi grande, qu'étant accablé d'occupations, il ne laiſſe pas de donner une grande partie de ſon tems à écouter les confeſſions des moindres perſonnes qui le recherchent pour ſe ſanctifier ſous ſa conduite, ſans les retraites que viennent faire ſous lui de tems en tems les plus pieux Paſteurs du Païs. Cependant, Monſeigneur, tous les gens de bien ont vu avec douleur il y a deux ou trois ans, que M. l'Internonce prévenu par un M. du Bois, qui eſt un fort méchant eſprit que l'Archiduc Leopold, à l'inſtigation des Jeſuites, a fait autrefois entrer par force dans l'Univerſité de Louvain, a fait des choſes qui vont à la ruine de cette celebre Faculté. Car ne pouvant avoir que 8. Docteurs dans ce qu'on appelle la Faculté étroite, qui devoient être choiſis par le ſeul merite d'entre tous les autres Docteurs, il a fait donner l'excluſion à M. Huygens & à deux de ſes amis fort ſavans auſſi & fort pieux, que l'on auroit choiſis ſans cela à trois places qui vaquoient, & y a fait mettre d'autres ſujets peu habiles, & qui avouent eux mêmes qu'ils ne valent pas ceux à qui M. l'Internonce a voulu qu'on les préferât. A quoi il faut ajouter, que les Jeſuites ne ceſſent de ſe ſervir du phantôme du Janſeniſme, & dans leurs theſes & dans leurs libelles, & dans leurs entretiens pour décrier cette pieuſe Univerſité, & la faire regarder par tous les ſimples & les ignorans qui ont créance en eux, comme étant heretiques ou au moins ſuſpecte en la foi; ſans que perſonne ſe mette en peine d'arrêter leur inſolence, qui ne peut être que fort préjudiciable à la Religion, & par les maux que cauſe cette injuſte diffamation, & par les biens qu'elle empêche. Ne ſeroit-ce

point

point une chose digne du zèle & de l'équité de V. E. de prendre dans les rencontres la protection de ces bons Docteurs, qui ont de l'habilité pour bien servir Dieu, & pour bien defendre la bonne doctrine, mais qui en ont moins que des enfans dans la politique humaine, & pour se defendre contre des intrigues de Cour?

J'ai encore plus de confiance que V. E. ne rejettera pas la priere que je lui fais pour la pauvre Mission de Hollande que l'on rempliroit de confusion & de trouble, si on ne lui donnoit pas pour conducteur celui qu'elle a demandé à sa Sainteté, ensuite du choix qu'en avoit fait son très digne dernier Evêque: & que la brigue des Moines y en fit mettre un autre qui ne fût pas aussi uni au Clergé que le doit être tout Vicaire Apostolique qui n'aura en vue que la gloire de Dieu & le maintien de la veritable Religion dans les Provinces Unies. Car on ne peut mettre en doute que communément parlant les Pasteurs du Clergé ne fassent présentement plus de bien, & n'édifient plus le monde par leur bonne conduite, par leur charité & par leur desinteressement que les Reguliers. Il est certain aussi que les Etats ont non seulement plus de tolérance, mais même plus d'estime & plus d'affection pour ceux du Clergé, parce qu'ils ne les soupçonnent pas d'emporter hors du païs l'argent qu'ils tirent des Catholiques, au lieu qu'ils savent certainement que les Moines en envoient beaucoup à leurs Convents de Brabant, & qu'ils y sont comme obligés, parce que leurs superieurs les retireroient de la Mission, s'ils ne le faisoient, quoique les Papes le leur aient defendu par divers Decrets. Ces raisons & beaucoup d'autres

font

font voir qu'il eſt tout-à-fait important pour les bien de cette Miſſion, de ne lui point donner de Vicaire Apoſtolique qui ne marche ſur le pas du dernier qui l'a conduite avec une ſageſſe merveilleuſe, & l'a laiſſée à l'égard de diverſes choſes conſidérables en beaucoup meilleur état qu'il ne l'a trouvée, par la fermeté qu'il a eue à n'y point ſouffrir de deſordres, & à n'impoſer les mains qu'à ceux qu'il a pu juger après un ſerieux examen être bien appellés de Dieu, & capables de travailler à cette Miſſion. Ce ſera donc un grand ſervice que V. E. rendra à Dieu, de faire ce qu'elle pourra pour la concluſion de cette affaire; comme auſſi pour empêcher que les ennemis du defunt Evêque qui a laiſſé une ſi grande odeur de ſainteté, ne faſſent donner quelque atteinte à l'excellent livre de l'*Amor Pœnitens* par leurs intrigues & par leurs cabales. C'eſt trop, Monſeigneur, & pour ne pas allonger une lettre qui n'eſt déja que trop longue, il ne me reſte qu'à la finir par la proteſtation très ſincere que je ſuis.

LETTRE CCCXXXIX.

A M. LE CAMUS EVEQUE DE GRENOBLE. *Sur ſa promotion au Cardinalat.*

MONSEIGNEUR,

JE n'agirois pas avec toute la ſincerité que Dieu demande d'un Prêtre, ſi j'entreprenois de perſuader à V. E. que j'ai beaucoup de joie de ſa nouvelle dignité. Etant auſſi obligé que je le ſuis par un devoir de gratitude & par un ſen-

ſentiment d'eſtime d'aimer ſon vrai bien, je crois rendre à V. E. ce que je lui dois d'une maniere plus avantageuſe & plus chrétienne, en priant Dieu, qu'il lui faſſe la grace de faire un bon uſage d'un rang dont preſque tout le monde abuſe, qu'en la felicitant de ce qu'elle y eſt arrivée. Vous jugez aſſez, Monſeigneur, que je ne parlerois pas de la ſorte à tout autre perſonne qui ſeroit plus capable de s'éblouir de l'éclat d'une dignité, qui eſt maintenant ſi élevée ſelon le monde, que d'en apprehender le peril à cauſe de cet éclat même, & de l'obligation qu'elle impoſe de n'employer tout ce qu'elle donne de credit & d'autorité que pour le ſervice de l'Egliſe.

Fin du Tome quatrieme.

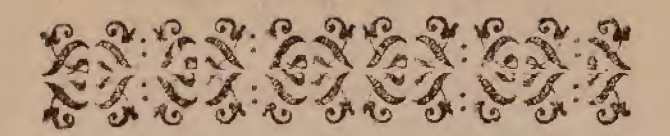


TABLE DES LETTRES

Contenues en ce Volume.

LET-

LET-

LET-

LETTRE CCLXXVII.

LETTRE CCLXXVIII.

LETTRE CCLXXIX.

LETTRE CCLXXX.

LETTRE CCLXXXI.

LET-

LETTRE

MODELE

LETTRE CCCVII.

LETTRE CCCVIII.

LETTRE CCCIX.

LETTRE CCCX.

LETTRE CCCXI.

P.

LET-

LETTRE CCCXXIII.

LETTRE CCCXXIV.

LETTRE CCCXXV.

LETTRE CCCXXVI.

LETTRE CCCXXVII.

LET-

LETTRE CCCXXXIII.

LETTRE CCCXXXIV.

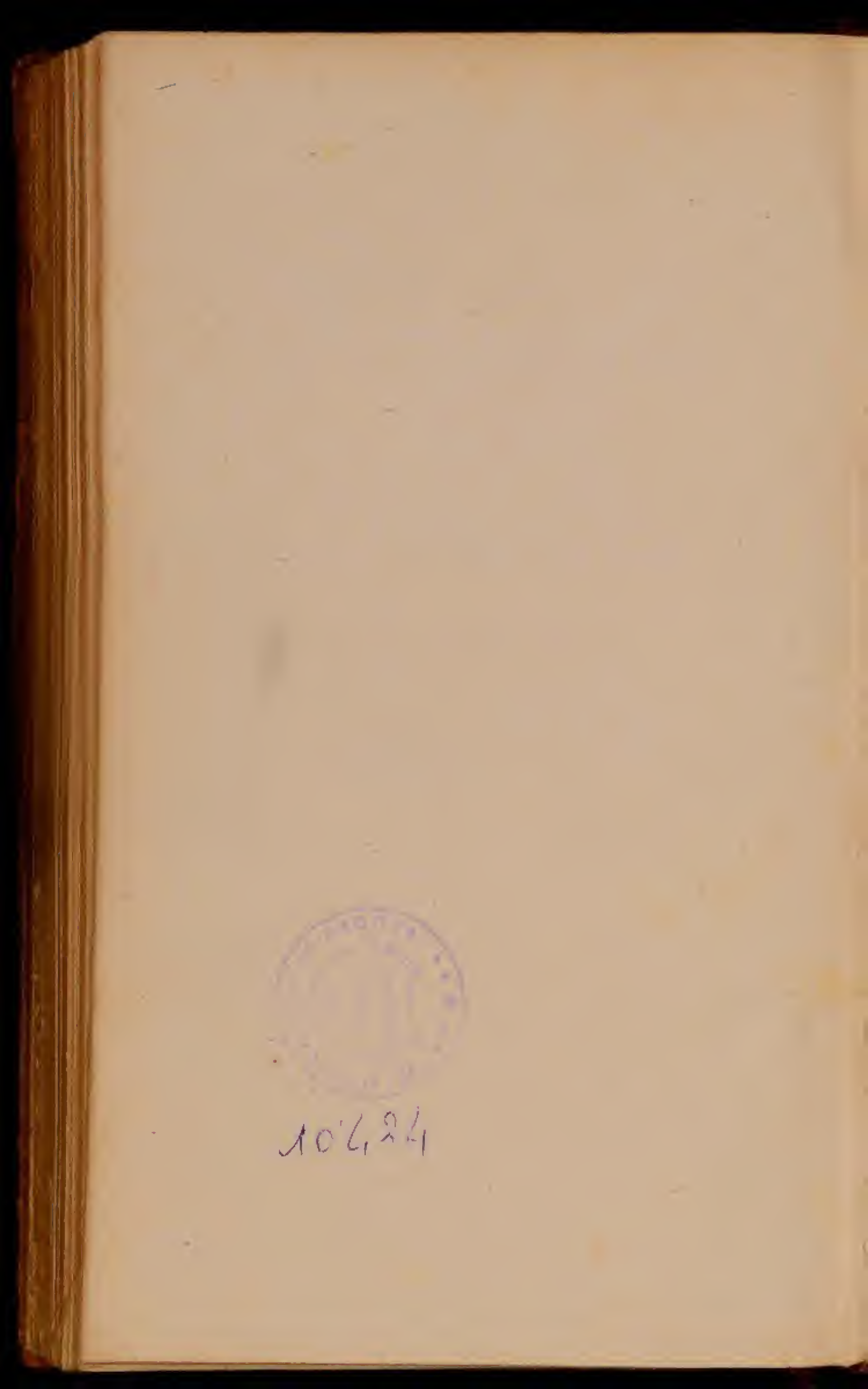
LETTRE CCCXXXV.

LETTRE CCCXXXVI.

LETTRE CCCXXXVII.

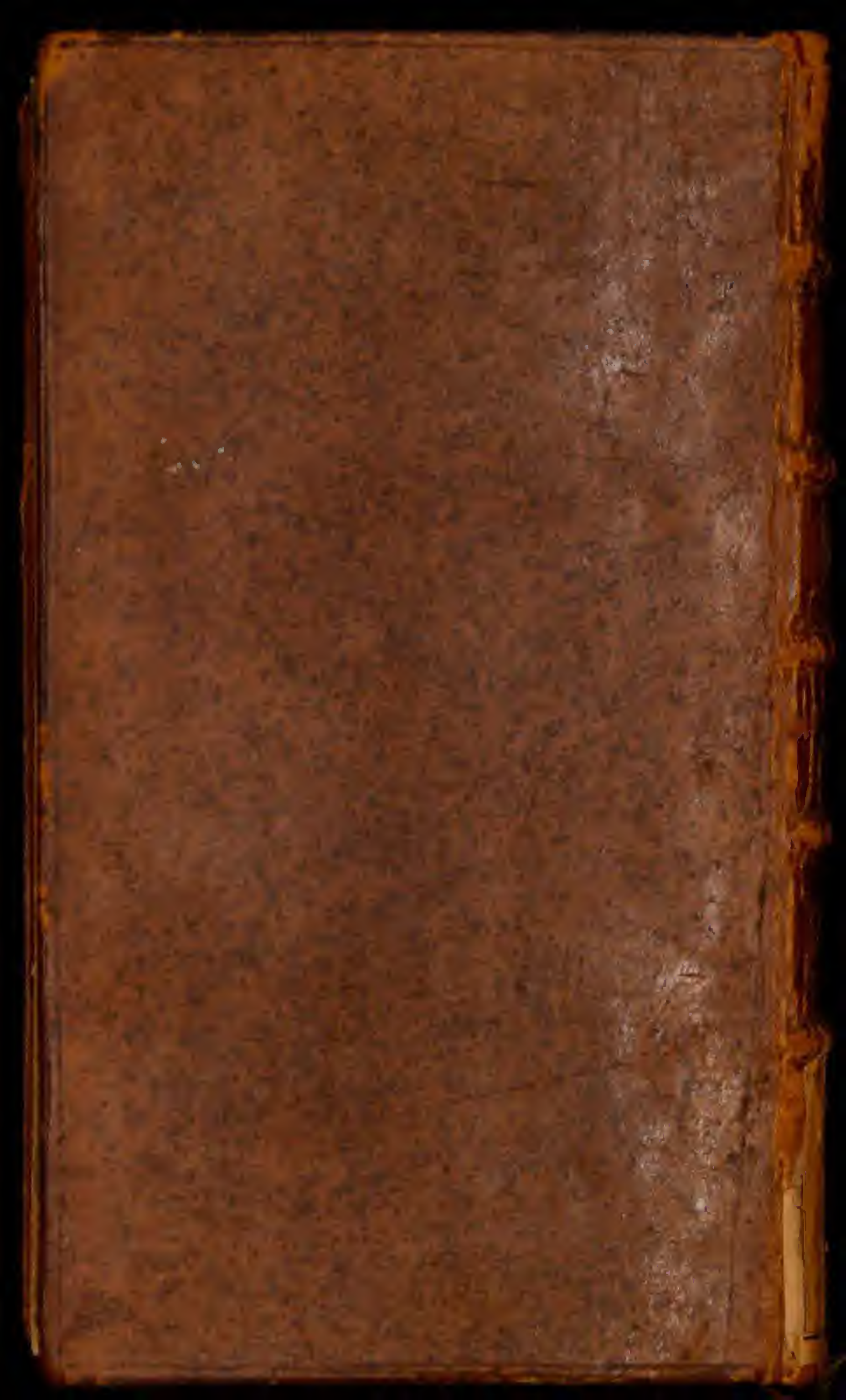
LET-

Fin de la Table.










LETTR
DEM R
ARNA
TOM
Diritto
e di Diritto Comparato

l'Internonce, afin de tenter si cette affaire ne pourroit point se terminer par cette voie. Mais il m'est venu une autre pensée dans l'esprit, qui n'est peut-être qu'une chimere, mais que je ne laisserai pas de vous proposer. C'est qu'il m'a semblé que si on pouvoit trouver une personne de tête & d'autorité, ami des Jesuites, qui en voulut parler à leur General, il ne sera pas difficile de lui faire entendre que l'opiniâtreté du P. Hazart à soutenir de si horribles calomnies, peut faire beaucoup de tort à leur Societé, outre qu'on ne comprend pas comment ce Pere peut refuser de donner la satisfaction qu'on lui demande, sans renoncer a son salut; qu'il seroit de la charité qu'il doit avoir pour son Religieux, & du soin qu'il doit prendre de l'honneur de la Compagnie, d'emploier son autorité pour lui faire entendre raison, en l'obligeant d'accepter le parti qu'on lui presente, en faisant la retractation selon le modele qu'on en adressé & qu'on fera voir au General. Je ne crois point cela impossible, & cela empêcheroit un fort grand scandale. Car si ce Pere fait imprimer l'écrit dont il parle au Prince, on sera obligé de faire un nouveau *Factum*, où on traitera les choses avec plus de force que dans le premier; & où on fera voir que ce procédé du P. Hazart ne peut être que celui d'un homme qui n'auroit ni conscience ni religion, & qui par un aveuglement effroiable, aimeroit mieux s'exposer à une damnation certaine, que de faire une action d'humilité qui ne lui seroit pas seulement utile devant Dieu, mais même glorieuse devant les hommes. L'exemple de ce qui m'est arrivé, en est une preuve. Car aiant dit quelque chose d'injurieux à un honnête homme d'An-

d'Angleterre *, pour m'être trompé dans une conjecture, sitôt que je l'ai su, je lui en ai envoié une retractation qui l'a tellement satisfait, qu'au lieu qu'il paroissoit auparavant fort picqué contre moi, il me temoigne presentement une fort grande amitié. Et le Roi d'Angleterre à present regnant qui avoit été fâché de ce que j'avois mal parlé de cet honnête homme, m'a su très-bon gré de la maniere dont j'avois agi dans cet éclaircissement. Voilà ce qu'il faudroit pour representer au General des Jesuites: car peut-être que cela le touchera davantage que des raisons de conscience.

LETTRE †

Du R. P. HAZART, *au* PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS, *dont il est parlé dans la lettre précedente.*

SERENISSIME PRINCEPS.

NOta mihi jam pridem est serenitas vestra, tum ex famâ, tum ex doctissimo suo scripto contra hostes Societatis nostræ quod totum pervolvi, tum potissimùm ex illo actu heroïco, quo serenitas tua se, Dei gratiâ opitulante, ad veram Christi Jesu Religionem convertit, ex quibus luce meridianâ clarius, non tantùm singularem serenitatis tuæ in societatem nostram benevolentiam & eximiam in Deum pietatem, sed etiam fortitudinem animi quamdam

* M. Richard Southwel. Voiez la lettre 275.

† On a rapporté une partie de cette lettre dans le Factum. Voiez Tom. 8. de la Mor. Prat. pag. 346.